

Revue de l'OCDE
sur le développement

Coopération pour le développement Rapport 2005



OCDE 
ÉDITIONS OCDE

Par Richard Manning,
Président du Comité d'aide au développement (CAD)

*Efforts et politiques
des membres
du Comité d'aide
au développement*

Coopération pour le développement Rapport 2005

Rapport de Richard Manning
Président du **Comité d'Aide au Développement**



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- À réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale.
- À contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique.
- À contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement, dont les membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à la disposition des pays en développement et d'en améliorer l'efficacité. À cette fin les membres examinent, ensemble et périodiquement, à la fois le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide, établis à titre bilatéral et multilatéral, et se consultent sur toutes les autres questions importantes de leur politique d'aide.

Les membres du Comité d'Aide au Développement sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et la Commission des Communautés européennes.

Also available in English under the title:
Development Co-operation Report 2005

Préface du Secrétaire général de l'OCDE

C'est la dernière fois qu'il m'est donné de préfacer le Rapport sur la coopération pour le développement, ce recueil régulier, depuis 1960, des réflexions de l'OCDE concernant la situation du moment dans le domaine de la coopération pour le développement.

C'est aussi aux années 60 que remonte l'intérêt que je porte moi-même à ces questions, motivé en particulier par le fameux Rapport Pearson paru en 1969 sous le titre « Vers une action commune pour le développement du tiers-monde », lequel fournit le premier, et vraisemblablement le plus connu, des états des lieux des connaissances contemporaines concernant les moyens de régler les problèmes ardues auxquels sont confrontés les pays pauvres dans un monde de plus en plus interdépendant. C'est aussi dans ce rapport que les membres de l'OCDE ont été appelés à consacrer 0.7 % de leur RNB à l'APD, et ce pour 1975 !

Certes, si l'on regarde ce qui s'est passé depuis la parution du Rapport Pearson, il y a beaucoup de positif à rapporter. À l'époque, l'Asie était considérée comme une région à de nombreux égards perdue pour le progrès : le « grand bond en avant » de la Chine avait échoué, la guerre faisait rage en Indochine et le sous-continent indien s'embourbait dans un conflit post-impérial qui empêchait son taux de croissance de décoller. Or, c'est dans cette région que nous avons pu observer le recul de la pauvreté le plus rapide de l'histoire du monde. De leur côté, l'Europe de l'Est et les États successeurs de l'ex-Union soviétique ont commencé à recueillir les fruits de la refonte radicale de leurs politiques et de leurs institutions dans les années 90. Enfin, en Amérique latine comme au Moyen-Orient, les indicateurs sociaux se sont notablement améliorés. Qui plus est, tous ces résultats ont été obtenus pendant une période au cours de laquelle la population mondiale a doublé, accroissement dont l'essentiel est imputable précisément aux pays les plus pauvres.

L'assainissement de la composition des courants de ressources qui caractérise aujourd'hui les échanges internationaux est également rassurant. Les flux commerciaux ont beaucoup gagné en importance relative (même si de nombreuses questions restent à régler dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement), les investissements directs ont bien résisté en dépit des fluctuations de la conjoncture, et les envois de fonds des émigrés et les dons charitables privés ont considérablement progressé.

Il est cependant manifeste que l'aide publique, qui a certes apporté une contribution inestimable à nombre des résultats positifs évoqués plus haut, n'a pas encore fini de remplir sa mission. Des poches irréductibles de pauvreté si profonde qu'elle met en péril la vie de ceux qui en sont victimes subsistent dans une grande partie du monde en développement, et elles continuent même de se multiplier en Afrique subsaharienne. En 2005, les membres de l'OCDE et autres donateurs se sont engagés à accroître le volume et la qualité de leur aide. Je suis particulièrement heureux de constater que la « Déclaration de Paris », adoptée en mars de cette année, aborde sans détour nombre des facteurs qui ont limité l'efficacité de l'aide dans le passé, et je forme le vœu qu'elle se révèle le fondement durable d'un engagement de l'OCDE dans l'entreprise conjointe de lutte contre l'extrême pauvreté à la naissance de laquelle nous assistons aujourd'hui si l'on en croit le présent rapport.

Personne ne doit voir dans l'aide publique plus qu'une pierre à l'édifice complexe qu'est le développement, processus qui doit trouver son origine dans les pays en développement eux-mêmes. Lester Pearson n'en avait pas moins raison de dire que, bien gérée, cette aide pouvait, et devait, accélérer le rythme des progrès. Les Objectifs du millénaire, émanation de la réflexion de l'OCDE, nous indiquent le chemin qui reste à parcourir. J'espère que ce rapport, comme ceux qui l'ont précédé, contribuera à faire mieux comprendre et savoir comment l'aide peut effectivement concourir à l'obtention des résultats que nous appelons tous de nos vœux, et dont le monde a tant besoin.

Il s'est écoulé trente-six ans depuis la parution du Rapport Pearson. Nous aurions pu faire mieux mais, au vu du programme d'action cohérent, étayé par une ferme volonté politique, qui se dessine désormais dans les domaines de l'aide et des échanges, espérons que dans un futur beaucoup moins lointain la pauvreté telle que nous la connaissons aujourd'hui ne sera plus qu'un sujet réservé aux livres d'histoire.

Donald J. Johnston
Secrétaire général



Avant-propos

La présente édition du Rapport sur la coopération pour le développement marque le 45^e anniversaire de cette publication. Ceux qui ont participé à la rédaction du Rapport 1960, à commencer par mon distingué prédécesseur de l'époque, James W. Riddleberger, seraient peut-être déçus qu'un tel ouvrage soit encore nécessaire. Reste que, si mettre un terme à l'extrême pauvreté demeure un incommensurable défi, les événements de 2005 montrent peut-être que se manifeste parmi les dirigeants du monde une volonté grandissante d'en faire une véritable priorité politique. Comme il est fait observer dans le présent rapport, il se pourrait de ce fait que nous assistions au lancement d'une entreprise conjointe de plus en plus déterminée visant à accélérer les progrès de la lutte contre des privations et des inégalités que le monde ne saurait tolérer plus longtemps.

Nul n'en doute, le Comité d'aide au développement a travaillé très dur, tout au long de l'année, autour de nombreux aspects de la problématique du développement. Le présent rapport fournit un aperçu de certaines des questions importantes et complexes auxquelles les membres se sont employés, ensemble, à apporter une réponse. Sont en particulier évoqués leurs efforts pour se forger une même idée des moyens de stimuler la croissance de telle sorte que celle-ci débouche réellement sur une amélioration des conditions de vie des pauvres et leur initiative concertée pour rehausser l'efficacité avec laquelle les donateurs acheminent leur aide. Comme de coutume, est fourni, en complément, un ensemble complet de statistiques sur l'aide, témoignage du souci du CAD de rendre compte de façon transparente des activités de ses membres.

Étant donné l'attention qu'ont mobilisées, en 2005, les questions liées à l'aide et au développement, il est d'autant plus impératif pour le CAD, dans son ensemble, et pour ses membres, chacun de leur côté, d'être à l'écoute du public et de répondre à l'intérêt qu'il manifeste. J'espère que le présent rapport y contribuera.

L'année écoulée a été source de pressions considérables pour le Secrétariat. Une fois encore, je suis extrêmement impressionné par le dévouement qu'ont mis ses agents de tous niveaux à donner au Comité et à ses organes subsidiaires les moyens de faire œuvre efficace. J'adresse aussi des remerciements tout particuliers à tous ceux, des délégués au CAD aux présidents des groupes de travail et réseaux en passant par les membres des bureaux et les personnes qui ont consacré temps et énergie aux équipes de projet, qui n'ont pas hésité à donner un peu plus d'eux-mêmes, en dépit des lourdes tâches que leur impose déjà leur travail habituel, pour permettre au Comité de faire état de résultats.

Richard Manning
Président du CAD



Remerciements

Les principaux auteurs et collaborateurs qui ont contribué à cette édition du Rapport sont : Yasmin Ahmad, Hilary Balbuena, Julia Benn, Elena Bernaldo, Richard Carey, Jeanette Dargaville, Ben Dickinson, Ebba Dohlman, Valérie Gaveau, Brian Hammond, Jim Hradsky, Michael Laird, Caroline Lesser, Richard Manning, Hunter McGill, Carola Miras, Bathylle Missika, Simon Mizrahi, Aimée Nichols, Marjolaine Nicod, Bill Nicol, Josephine Pagani, Madeleine Paris, Rudolphe Petras, Michael Roeskau, Simon Scott, Jens Sedemund, Mikael Soderback, Elisabeth Thioleron, Chantal Verger, Michelle Weston, Ann Zimmerman.

Ce livre contient des...



StatLinks

Accédez aux fichiers Excel™
à partir des livres imprimés !

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des Statlinks. Pour télécharger le fichier Excel™ correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les Statlinks sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Table des matières

Préface du Secrétaire général de l'OCDE	3
Avant-propos	5
Remerciements	6
Acronymes	11
1. Vue d'ensemble du président du CAD	13
Quatre grandes questions	16
Quel volume d'aide sera dégagé, quand, pour qui, et comment?	16
Est-il possible d'assurer un acheminement plus efficace d'un volume d'aide en expansion?	23
Que requiert la mise en place des capacités locales nécessaires à l'obtention de résultats plus rapides et plus durables?	25
Comment démontrer les résultats de l'aide, en particulier dès lors qu'il y a harmonisation de cette dernière?	28
L'égalité des sexes : un objectif important, et qui n'est pas atteint	29
La marque	34
Notes	36
2. Promouvoir une croissance favorable aux pauvres	37
Croissance et réduction de la pauvreté – Faits et chiffres	38
Messages ressortant de l'expérience en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté pour l'orientation de l'action	40
Les politiques à suivre dans les domaines de l'investissement et du développement du secteur privé, des échanges, de l'agriculture et des infrastructures pour instaurer une croissance favorable aux pauvres	44
Notes	55
Pour en savoir plus	55
3. Efficacité de l'aide : trois bonnes raisons de penser que la Déclaration de Paris aura des effets positifs	57
Raison 1 : La Déclaration de Paris va au-delà des accords précédents	58
Raison 2 : Douze indicateurs doivent permettre de mesurer les progrès accomplis dans l'obtention de résultats	60
Raison 3 : La Déclaration de Paris prévoit la mise en place de dispositifs de reddition de comptes plus solides	61
Conclusion : La Déclaration de Paris a pour objet de modifier les comportements	62
Notes	62

Annexe 3.A1. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement	63
Appendice 3.A1.1. Notes méthodologiques sur les indicateurs de progrès	76
Appendice 3.A1.2. Liste des pays et des organisations participants	78
4. Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux	81
Notes relatives aux différents membres du CAD	85
Allemagne	86
Australie	88
Autriche	89
Belgique	90
Canada	92
Commission européenne	93
Danemark	94
Espagne	95
États-Unis	96
Finlande	97
France	98
Grèce	99
Irlande	100
Italie	101
Japon	102
Luxembourg	103
Norvège	104
Nouvelle-Zélande	105
Pays-Bas	107
Portugal	108
Royaume-Uni	109
Suède	110
Suisse	112
Notes relatives aux donateurs non membres du CAD	114
Membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD	114
Corée	114
Hongrie	114
Islande	115
Mexique	116
Pologne	116
République slovaque	116
République tchèque	116
Turquie	117
Donneurs non membres de l'OCDE	118
Arabie Saoudite	118
Estonie	118
Israël	119
Koweït	119
Lettonie	119
Lituanie	120
Taïpei chinois	120

5. Coopération technique	121
Qu'est-ce que la coopération technique?	122
Coopération technique et développement des compétences.....	122
Composantes de la coopération technique.....	122
Part de la coopération technique dans les programmes d'aide des donateurs membres du CAD	125
Les bénéficiaires de la coopération technique	127
Critiques exprimées à l'encontre de la coopération technique	129
Efficacité de la coopération technique.....	130
Coût de la coopération technique.....	133
La fuite des cerveaux	137
L'avenir de la coopération technique	139
Notes.....	142
6. Le CAD et ses travaux	145
Le Comité d'aide au développement	146
Principales activités du CAD	148
Composition du Comité d'aide au développement en 2005	150
Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD	152
La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE.....	163
Thèmes et alias du site Web du CAD	166
Quelques publications clés de la DCD/CAD.....	167
Annexe statistique	169
Notes techniques	273
Glossaire des principaux termes et concepts	274
Notes sur les définitions et questions de mesure	280
Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – 1 ^{er} janvier 2004.....	283
Liste des encadrés	
1.1. Objectifs du millénaire pour le développement : Rapport à mi-parcours sur les progrès accomplis	31
2.1. Promouvoir une croissance favorable aux pauvres : Exemples d'évolutions des approches adoptées et de mesures à envisager	45
3.1. Représentation au Forum de haut niveau de Paris	59
3.2. La pyramide de l'efficacité de l'aide	60
3.3. Objectifs-cibles : résultats à attendre de la Déclaration de Paris	61
4.1. Examen par le CAD de l'aide de l'Allemagne, 13 décembre 2005	87
4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Belgique, 26 octobre 2005	91
4.3. Examen par le CAD de l'aide de la Nouvelle-Zélande, 13 avril 2005.....	106
4.4. Examen par le CAD de l'aide de la Suède, 25 mai 2005	111
4.5. Examen par le CAD de l'aide de la Suisse, 30 juin 2005	113
5.1. Capacités, renforcement des capacités et coopération technique.....	123
5.2. La coopération technique envisagée dans une perspective historique	126
5.3. La coopération technique mise en œuvre par des organismes multilatéraux ...	134
5.4. Améliorer les données sur la coopération technique.....	140

Liste des tableaux

1.1. Simulations du Secrétariat de l'OCDE/CAD concernant le volume net des apports d'APD des membres du CAD en 2006 et en 2010	17
1.2. Tenir la marque	35

Liste des graphiques

1.1. Évolution de l'APD nette des membres du CAD telle qu'elle a été observée pour la période 1994-2004 et qu'elle ressort des simulations du Secrétariat pour la période 2006-10.	19
1.2. La scolarisation des filles est encore en retard sur celle des garçons	30
5.1. Le montant de la coopération technique excède celui des dépenses consacrées à l'éducation dans certains pays pauvres	124
5.2. Plus les donateurs sont généreux, plus la part de la coopération technique dans l'aide est faible	128
5.3. C'est l'aide destinée aux pays d'Afrique et autres pays pauvres qui comporte la plus faible proportion de coopération technique.	128
5.4. C'est dans l'aide allant aux pays les plus performants et les plus avancés sur le plan technologique que la part de la coopération technique est la plus forte.	129
5.5. Pas de corrélation significative entre les recettes perçues au titre de la coopération technique et la croissance économique	132
5.6. La majeure partie des dépenses induites par le recours à des experts ne recouvre pas des prestations professionnelles	136
5.7. Dans les pays riches, le nombre de médecins par habitant est plus élevé	138

Acronymes

AASP	Autres apports du secteur public
ACP	Pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ANASE	Association des nations d’Asie du Sud-Est
AP	Aide publique
APD	Aide publique au développement
ASS	Afrique subsaharienne
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banques multilatérales de développement
BRI	Banque des règlements internationaux
CAD	Comité d’aide au développement
CCI	Centre du commerce international
CGNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDE	Développement des capacités institutionnelles dans le domaine de l’environnement
CE	Communauté européenne
CEA	Commission économique pour l’Afrique
CEI	Communauté des États indépendants
CFA	Communauté financière africaine
CIC	Commission interministérielle de coordination (Portugal)
CICID	Comité interministériel pour la coopération internationale (France)
CNUED	Conférence des Nations unies sur l’environnement et le développement, Rio de Janeiro, 1992
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CSAO	Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CT	Coopération technique
CTAP	Coopération technique associée à un projet d’équipement
DCD	Direction de la coopération pour le développement
DDC	Direction du développement et de la coopération (la Suisse)
DFID*	Department for International Development (Royaume-Uni)
DGCD	Direction générale de la coopération au développement
DTS	Droits de tirage spécial
ECHO	Office humanitaire de la Communauté européenne
ECOSOC*	Conseil économique et social des Nations unies
FAfD	Fonds africain de développement
FAsD	Fonds asiatique de développement
FAO*	Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture
FAS	Facilité d’ajustement structurel
FED	Fonds européen de développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FPD	Financement public du développement
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
ICEIDA*	Icelandic International Development Agency
ICDF*	Fonds international de coopération et de développement

ICRU*	Icelandic Crisis Response Unit
IDA*	Association internationale de développement
IDE	Investissement direct étranger
IFI	Institutions financières internationales
IPH	Indicateur de la pauvreté humaine
IPAD	Institut portugais pour l'aide au développement
JBIC	Banque japonaise de coopération internationale
MASHAV*	Centre de coopération internationale pour le développement (Israël)
MCA*	Millennium Challenge Account
MDP	Mécanisme pour un développement propre (Protocole de Kyoto)
NEI	Nouveaux États indépendants (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPF	Nations les plus favorisées
NZAID	New Zealand Agency for International Development (Nouvelle-Zélande)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PALOP	Pays africains de langue officielle portugaise
PAM	Programme alimentaire mondial
PDD	Programme de Doha pour le développement
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PED	Pays en développement
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
POVNET	Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPTE	Pays pauvres très endettés (voir Liste des bénéficiaires)
PRE	Pays à revenu élevé
PRITI	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure
PRITS	Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure
PSA	Partenariat stratégique pour l'Afrique (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)
RNB	Revenu national brut
SCN	Système de comptabilité nationale
SECO	Secrétariat d'État à l'Économie (la Suisse)
SFI	Société financière internationale
SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis
SLP	Stratégie de lutte contre la pauvreté
SNDD	Stratégies nationales de développement durable
SNPC	Système de notification des pays créanciers
SSB	Services sociaux de base
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICA*	Agence turque de coopération internationale
UE	Union européenne
UNDAF	Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement
UNESCO*	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF*	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM*	Fonds de développement des Nations unies pour la femme
USAID*	United States Agency for International Development (États-Unis)
USD*	Dollar des États-Unis
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
VIH	Virus d'immunodéficience humaine
WID	Participation des femmes au développement
WSSD	Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002)

Chapitre 1

Vue d'ensemble du président du CAD

Ce chapitre approfondit quatre grandes questions auxquelles doivent actuellement trouver une réponse ceux qui interviennent dans l'acheminement de l'aide, présente quelques réflexions sur les enseignements à tirer de notre échec collectif à assurer l'égalité des sexes à l'école pour 2005 et fait le point sur les progrès accomplis dans certains grands domaines qui ont été évoqués dans les précédents Rapports sur la coopération pour le développement.

L'année 2005 devait être « l'année du développement ». Qu'en a-t-il été dans la réalité ?

Aucun doute que les questions de développement ont occupé le **devant de la scène** en 2005. Dès le début de l'année, les effroyables dégâts provoqués par le tsunami survenu dans l'océan Indien le 26 décembre 2004 ont mobilisé l'attention du monde entier, suscitant un élan de générosité sans précédent de la part de l'homme de la rue aussi bien que des gouvernements. En juillet, la crise alimentaire qu'a subie le Niger a mis en évidence la fragilité du système international face à une urgence humanitaire bien plus prévisible. Des cyclones d'une violence exceptionnelle sont ensuite venus ravager les Caraïbes et le golfe du Mexique et un tremblement de terre dévaster la région du Cachemire en octobre, alors que dans le même temps les menaces s'aggravaient sur la sécurité alimentaire en Afrique australe, de sorte qu'il n'y a eu aucune relâche des appels à l'aide humanitaire.

Au niveau politique, le Conseil de l'OCDE réuni au niveau des ministres en mai a entériné une Déclaration de l'OCDE pour le bilan de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire des Nations unies et du Consensus de Monterrey, engageant les pays membres de l'Organisation à redoubler d'efforts pour assurer la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le Sommet du G8 tenu à Gleneagles en juillet et l'Assemblée générale des Nations unies qui a eu lieu en septembre ont porté le développement au plus haut de l'échelle des priorités internationales, de même que les questions étroitement liées du changement climatique ainsi que de la sécurité et des droits de l'homme. Pour clore l'année, enfin, la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hong-Kong a été centrée sur la question de savoir comment tenir la promesse de faire de Doha le « cycle du développement ».

Côté **analyse**, la production a été à la hauteur de cette publicité. En janvier, le Projet du millénaire des Nations unies a remis un rapport sur ce que cela nécessiterait de faire en sorte que les objectifs du millénaire pour le développement ne restent pas de simples aspirations à l'échelle mondiale mais deviennent réalité pour chaque pays en développement. Ce rapport montre qu'au train où vont actuellement les choses la plupart des objectifs ne seront pas atteints dans de nombreux pays en développement et en transition et prône une exploitation plus ambitieuse et plus complète des instruments existants, notamment les stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP), parallèlement à des interventions renforcées selon des axes éprouvés propres à susciter des résultats rapides. Adoptant une optique large, il souligne l'importance pour la réalisation des OMD de la science, de la technologie et des infrastructures, et le rôle du secteur privé (lequel constituait le thème central d'un précédent rapport des Nations unies paru sous le titre *Libérer l'entrepreneuriat*). En mars, dans son rapport intitulé *Dans une liberté plus grande*, le Secrétaire général des Nations unies s'est appuyé sur cette analyse et sur celle qu'avait fait paraître en décembre précédent le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement pour formuler un ensemble cohérent de suggestions dans les domaines du développement, de la sécurité et des droits de l'homme ainsi que des propositions concernant la poursuite de la réforme des Nations unies. Ces diverses initiatives ont

considérablement renforcé la pression à s'attaquer aux défis soulevés par l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité. La création d'une Commission de consolidation de la paix, décidée au Sommet mondial de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre, en particulier, témoigne de la volonté de la communauté internationale de prévenir l'émergence de conflits violents et d'aider à restaurer la paix dans les pays en guerre. En mars encore, la Commission pour l'Afrique parrainée par le Royaume-Uni a elle aussi remis son rapport, lequel contient tout un ensemble de propositions destinées à aider les pays africains et leurs partenaires à relever les défis auxquels est confrontée l'Afrique. Enfin, le premier exercice « d'examen mutuel » de l'OCDE et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) est venu apporter un complément à ces travaux. De son côté, le *Rapport sur le développement dans le monde* de la Banque mondiale fournit un éclairage nouveau sur l'importance de l'équité dans le processus de développement.

Cette année a aussi été marquée de quelques **actions** concrètes. L'arrivée à échéance de l'Arrangement multifibres – dernier vestige du cycle d'Uruguay – a induit des modifications spectaculaires dans la structure des échanges de textiles, même si celles-ci se sont révélées douloureuses pour de nombreux pays en développement et ont été momentanément atténuées par la réintroduction des contrôles sur certains marchés. Un accord a par ailleurs été trouvé pour effacer la dette multilatérale des pays affichant de bons résultats à l'égard du Fonds monétaire international (FMI), de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds africain de développement (FAfD), dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Une réduction notable de sa dette a été accordée au pays le plus peuplé d'Afrique, le Nigeria. Des décisions importantes ont par ailleurs été prises concernant à la fois le volume et l'efficacité de l'aide, sur lesquelles on reviendra plus en détail plus loin.

Plus important encore, il semble que les pays en développement, qui avaient déjà connu une croissance remarquable en 2004, aient continué d'afficher des taux de croissance du revenu par habitant bien supérieurs à ceux enregistrés dans les pays de l'OCDE, et en Afrique ce dernier a enfin manifesté des signes réels d'accroissement significatif (même s'il reste encore trop faible). Les indicateurs de la gouvernance ont, eux aussi, poursuivi leur lente ascension dans plusieurs pays. La forte hausse des prix du pétrole a été source de bénéfices exceptionnels pour les pays exportateurs et a freiné la croissance des autres mais, au moment où sont rédigées ces lignes, il semble qu'elle ait eu moins de retombées néfastes qu'on ne le pensait pour les pays en développement dans leur ensemble.

En bref, s'est opérée en 2005 une prise de conscience que des changements en profondeur étaient indispensables pour que la situation des pauvres du monde entier puisse s'améliorer à un rythme approchant ce qu'impliquent les OMD. Cette année représente néanmoins aussi une étape dans le lancement d'une entreprise conjointe de plus en plus déterminée visant à accélérer les progrès de la lutte contre des privations et des inégalités que le monde ne saurait tolérer plus longtemps. Je suis heureux que le CAD ait joué un rôle dans la conception de cette entreprise conjointe, comme le montre la suite du présent rapport.

Dans le présent chapitre, j'approfondirai quatre grandes questions auxquelles doivent actuellement trouver une réponse ceux qui interviennent dans l'acheminement de l'aide, je m'interrogerai sur les enseignements à tirer de notre échec collectif à assurer l'égalité des sexes à l'école pour 2005 et je ferai, comme d'habitude, le point sur les progrès accomplis dans certains grands domaines qui font l'objet d'un suivi depuis deux ans dans le *Rapport sur la coopération pour le développement*.

Quatre grandes questions

Quel volume d'aide sera dégagé, quand, pour qui, et comment?

Comme il était souligné dans les précédents rapports, l'aide internationale ne peut faire plus qu'apporter une contribution à l'instauration d'un développement durable qui profite aux pauvres. L'action des gouvernements et des populations des pays pauvres (y compris le secteur privé) et la création, du fait des politiques suivies par les pays de l'OCDE et les autres, d'un environnement favorable jouent, intrinsèquement, un rôle bien plus important. Reste qu'un accroissement du volume et de la qualité de l'aide peut faire une réelle différence, en particulier pour la rapidité des progrès accomplis. Il est donc du plus grand intérêt d'essayer de comprendre ce que signifient en pratique les déclarations de très vaste portée qui ont été faites en 2005 à propos du volume de l'aide et de l'efficacité avec laquelle elle est utilisée.

L'aide publique au développement (APD) telle que la mesure le CAD s'inscrit sur une tendance à la hausse en termes réels (depuis 1997) comme en proportion du revenu national (depuis 2001). Tout porte à croire que son accroissement aura été exceptionnel en 2005. Qui plus est, les décisions prises par de nombreux membres du CAD devraient en assurer une nouvelle progression considérable jusqu'en 2010, et même 2015. Parmi ces décisions, celles qu'a arrêtées le Conseil de l'Union européenne (UE) à sa réunion du 24 mai méritent tout particulièrement de retenir l'attention car elles engagent 25 pays, dont 16 des 23 membres du CAD. Si elles sont intégralement tenues, en 2010, les dépenses annuelles d'APD de l'UE seront supérieures de 38 milliards USD en termes réels à leur niveau de 2004 (et augmenteront encore de 28 milliards USD entre 2010 et 2015). Si on ajoute à cela les promesses émanant d'autres membres du CAD, les versements nets d'APD de l'ensemble des membres du Comité devraient, d'après les estimations du Secrétariat, passer au total de 79.5 milliards USD en 2004 à 128.1 milliards USD en 2010 (en dollars constants de 2004), soit un accroissement de près de 50 milliards USD. Le tableau 1.1 ci-après fournit sur ce point des chiffres détaillés.

Bien qu'il soit impossible d'établir des projections comparables pour la plupart des donateurs non membres du CAD (autres que les nouveaux États membres de l'UE, auxquels les décisions de cette dernière impose des augmentations fort considérables), on peut penser que l'aide émanant de ces pays s'inscrira aussi sur une tendance à la hausse au cours de la période considérée. La Corée a décidé de consacrer à l'APD 0.10 % de son RNB d'ici 2010, ce qui implique une multiplication par plus de deux du volume de son aide qui se trouverait ainsi porté aux alentours de 1 milliard USD. L'annonce par la Chine, à l'Assemblée générale des Nations unies, du déblocage de 10 milliards USD supplémentaires est particulièrement révélatrice, même s'il a été clairement précisé qu'une fraction indéterminée de ce surplus prendrait la forme de crédits à l'exportation et non d'une APD. L'un dans l'autre, on peut escompter observer la progression la plus considérable de l'APD, au sens du CAD, depuis la création du Comité en 1960. En proportion du RNB cumulé des pays du CAD, celle-ci n'atteindra toutefois en 2010 qu'un niveau (0.36 % pour l'ensemble des membres du CAD) à peine plus élevé que celui de la période 1980 à 1992 (0.33 %) et bien inférieur à celui de plus de 0.50 % enregistré dans les premières années d'existence du Comité.

Les chiffres qui précèdent sont des projections du Secrétariat s'appuyant, pour l'essentiel, sur les déclarations publiques faites par les gouvernements des pays membres du CAD. Ils impliquent que, dans la plupart de ces pays, l'APD devra augmenter, année après année, à un rythme supérieur à celui des dépenses publiques totales, et aussi à celui de ces quelques

Tableau 1.1. **Simulations du Secrétariat de l'OCDE/CAD concernant le volume net des apports d'APD des membres du CAD en 2006 et en 2010**

En millions USD constants de 2004

Les données ci-dessous ne sont pas des prévisions, mais des projections du Secrétariat basées sur les déclarations publiques faites par les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Les chiffres clés de ces déclarations sont montrés dans la colonne « Hypothèses ». Des projections du RNB sont nécessaires pour calculer l'APD nette et les ratios APD/RNB pour 2006 et 2010. Pour 2006, les projections de croissance réelle pour chaque pays sont tirées des *Perspectives économiques de l'OCDE* n° 77 (mai 2005), annexe tableau 1. Pour la période 2006-10, une croissance réelle annuelle de 2 % du RNB est supposée pour tous les pays. Les calculs ont été discutés au niveau technique avec les autorités nationales, mais le Secrétariat du CAD est responsable de la méthodologie et des résultats finals publiés.

	2004		Hypothèses	2006				2010			
	APD nette (provisoire)	APD/RNB		APD nette	APD/RNB	Variation réelle de l'APD par rapport à 2004		APD nette	APD/RNB	Variation réelle de l'APD par rapport à 2004	
						(mn de \$)	%			(mn de \$)	%
Allemagne	7 534	0.28 %	0.33 % en 2006 et 0.51 % en 2010	9 271	0.33 %	1 737	23 %	15 509	0.51 %	7 975	106 %
Autriche	678	0.23 %	0.33 % en 2006 et 0.51 % en 2010	1 000	0.33 %	322	48 %	1 673	0.51 %	995	147 %
Belgique ¹	1 463	0.41 %	0.7 % en 2010	1 815	0.49 %	351	24 %	2 807	0.70 %	1 344	92 %
Danemark	2 037	0.85 %	Minimum 0.8 %	2 037	0.81 %	0	0 %	2 185	0.80 %	148	7 %
Espagne ^{1, 2}	2 437	0.24 %	0.5 % en 2008 et 0.7 % en 2012	3 569	0.33 %	1 132	46 %	6 925	0.59 %	4 488	184 %
Finlande ^{1, 2}	655	0.35 %	0.44 % en 2007 et 0.7 % en 2010	797	0.41 %	141	22 %	1 475	0.70 %	820	125 %
France ¹	8 473	0.41 %	0.5 % en 2007 et 0.7 % en 2012	9 983	0.47 %	1 510	18 %	14 110	0.61 %	5 638	67 %
Grèce	465	0.23 %	0.33 % en 2006 et 0.51 % en 2010	715	0.33 %	251	54 %	1 196	0.51 %	732	158 %
Irlande	607	0.39 %	0.5 % en 2007 et 0.7 % en 2012	765	0.44 %	158	26 %	1 121	0.60 %	514	85 %
Italie	2 462	0.15 %	0.33 % en 2006 et 0.51 % en 2010	5 537	0.33 %	3 075	125 %	9 262	0.51 %	6 801	276 %
Luxembourg ¹	236	0.83 %	1 % en 2009	272	0.90 %	36	15 %	328	1.00 %	93	39 %
Pays-Bas	4 204	0.73 %	Minimum 0.8 % ⁸	4 801	0.82 %	598	14 %	5 070	0.80 %	867	21 %
Portugal ³	1 031	0.63 %	0.33 % en 2006 et 0.51 % en 2010	558	0.33 %	-474	-46 %	933	0.51 %	-98	-10 %
Royaume-Uni ^{1, 2}	7 883	0.36 %	0.47 % en 2007-08 et 0.7 % en 2013	9 602	0.42 %	1 719	22 %	14 600	0.59 %	6 717	85 %
Suède	2 722	0.78 %	1 % en 2006	3 719	1.00 %	997	37 %	4 025	1.00 %	1 303	48 %
Membres de l'UE, total	42 886	0.35 %		54 440	0.43 %	11 554	27 %	81 221	0.59 %	38 335	89 %
Australie	1 460	0.25 %	0.36 % en 2010	1 768	0.28 %	308	21 %	2 460	0.36 %	1 000	68 %
Canada ⁴	2 599	0.27 %	8 % d'augmentation annuelle jusqu'en 2010	2 897	0.28 %	297	11 %	3 648	0.33 %	1 049	40 %
États-Unis ⁵	19 705	0.17 %	Voir la note 4	24 000	0.19 %	4 295	22 %	24 000	0.18 %	4 295	22 %
Japon ⁶	8 906	0.19 %	Voir la note 5	9 906	0.20 %	1 000	11 %	11 906	0.22 %	3 000	34 %
Norvège	2 199	0.87 %	1 % sur la période 2006-09	2 657	1.00 %	458	21 %	2 876	1.00 %	677	31 %
Nouvelle-Zélande	212	0.23 %	0.27 % en 2005-06 et 0.28 % en 2007-08	258	0.27 %	46	22 %	289	0.28 %	77	36 %
Suisse ⁷	1 545	0.41 %	Voir la note 6	1 596	0.41 %	51	3 %	1 728	0.41 %	182	12 %
Membres du CAD, total	79 512	0.26 %		97 520	0.30 %	18 008	23 %	128 128	0.36 %	48 616	61 %

1. Les rapports APD/RNB ont été obtenus par interpolation entre 2004 et l'année visée.

2. L'Espagne a pour objectif d'atteindre au minimum 0.5 % d'ici 2008, puis 0.7 % d'ici 2012; la Finlande a pour objectif d'atteindre 0.7 % d'ici 2010 « en fonction des circonstances économiques » le Royaume-Uni a annoncé un calendrier qui permettra d'atteindre 0.7 % d'ici 2013.

3. L'APD du Portugal en 2004 était au-dessus de la tendance habituelle dû à une opération exceptionnelle de remise de dette à l'Angola.

4. Le Canada a l'intention de doubler le niveau 2001 de son Enveloppe de l'aide internationale (EAI) d'ici 2010 en termes nominaux. La portion d'APD estimée dans ce tableau, fournie par les autorités canadiennes, comprend des ajustements pour l'inflation (environ 2 pour cent par an) et pour les dépenses d'APD en dehors de l'EAI.

5. Projection du Secrétariat basée sur l'APD 2004 plus 5 milliards de \$ par an au titre des engagements pris au sommet du G8 de Gleneagles sur l'augmentation de l'aide à l'Afrique, ainsi qu'au titre du Millennium Challenge Account, et des initiatives sur le sida, la malaria et l'aide humanitaire.

6. Au cours des cinq prochaines années (2005-2009), le Japon a l'intention d'augmenter son volume d'APD de 10 milliards de \$ au total par rapport à son volume d'APD nette en 2004. La projection du Secrétariat suppose que l'APD aura augmenté de 1 milliard de \$ en 2006 et de 3 milliards de \$ en 2010 par rapport à 2004.

7. L'APD de la Suisse va augmenter de 8 % en termes nominaux de 2005 à 2008. Un nouvel objectif sera déterminé pour les années suivantes. La projection du Secrétariat suppose que le ratio APD/RNB de 0.41 % sera maintenu en 2006 et 2010.

8. En 2004, l'APD des Pays-Bas était en-dessous de leur objectif, car l'Inde a remboursé tous ses prêts envers les Pays-Bas. Les Pays-Bas ont l'intention de maintenir leur objectif de 0.8 % du RNB, en moyenne, au cours de la période 2004-07.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/276338858152>

dernières années. Ce constat met en évidence la difficulté du pari. Voyons donc jusqu'à quel point ce genre de promesses et d'estimations s'est révélé digne de foi jusqu'à présent.

À l'occasion de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey en mars 2002, de nombreux membres du CAD avaient annoncé leur intention d'accroître leur APD en vue habituellement de la porter à un niveau prédéterminé pour 2006. L'examen des suites données à ces engagements devrait nous fournir des éléments pour anticiper l'évolution probable des dépenses d'APD d'ici 2010.

L'APD a effectivement continué d'augmenter chaque année en termes réels depuis la Conférence de Monterrey, mais à un rythme inférieur à celui qu'aurait nécessité la concrétisation des promesses des donateurs pour 2006. Entre 2001-04, l'APD a progressé de 18 % en termes réels, soit un accroissement annuel moyen d'un peu plus de 5 %. Or, il faudrait que ce taux soit multiplié par deux entre 2004-06 pour que se matérialisent les projections établies pour 2006.

Cela laisse planer un certain doute sur la probabilité que soient atteints les niveaux d'aide promis à Monterrey pour 2006. Certains des chiffres présentés dans le tableau 1.1 sont encourageants : le rapport APD/RNB de l'UE, par exemple, y ressort à 0.43 % en 2006, pour un objectif de 0.39 %. Cela dit, comme le montre aussi le tableau, ce résultat suppose que tous les membres du CAD appartenant à l'UE portent, pour cette date, leur APD au niveau minimum convenu de 0.33 % de leur RNB, ce qui nécessitera un accroissement proportionnellement considérable de l'APD de certains membres de l'UE (125 % dans le cas de l'Italie, notamment). En fait, il faudrait que l'APD émanant des cinq membres de l'UE qui se situaient en dessous du seuil de 0.33 % en 2004 augmente globalement de 6.5 milliards USD d'ici 2006 pour que les estimations du Secrétariat soient vérifiées. Si la moitié de ce surplus se matérialisait, et à supposer que la performance de tous les autres membres de l'UE soit conforme aux projections, le rapport APD/RNB de l'UE atteindrait encore un chiffre supérieur à 0.39 %, mais d'un centième de point seulement. Reste que dans la pratique, comme on le verra plus loin, certains facteurs spécifiques faciliteront vraisemblablement la concrétisation des promesses faites par les donateurs pour 2006.

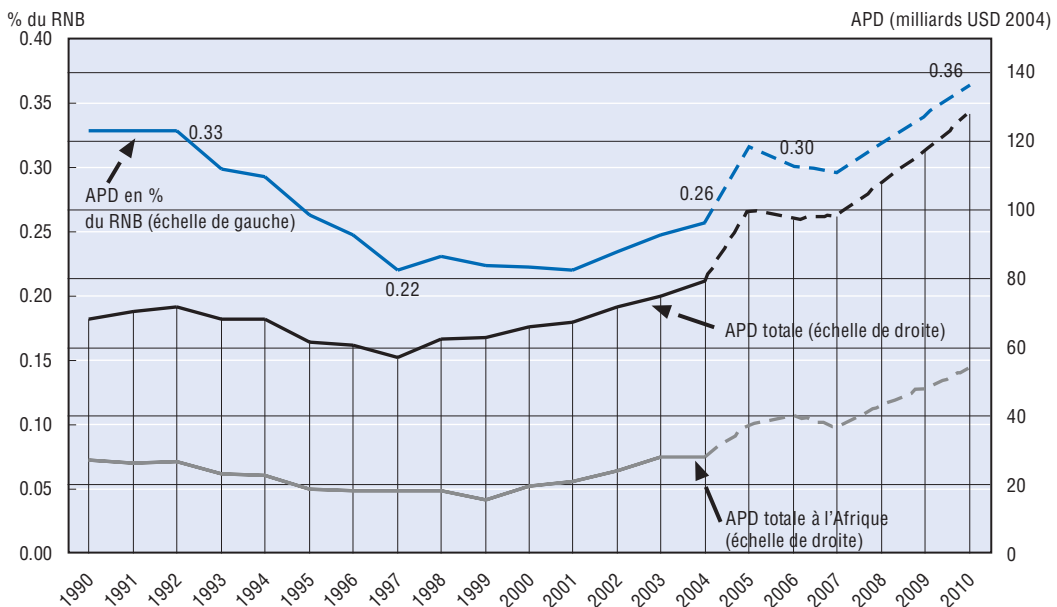
En outre, les accroissements ne passeront pas forcément par le canal envisagé. À Monterrey, lorsqu'ils s'étaient engagés à accroître leur APD de 50 % pour 2006, les États-Unis avaient prévu de dégager 5 milliards USD par le biais du Millenium Challenge Account (MCA) qu'ils venaient de créer. Dans les faits, les versements au titre du MCA n'ont débuté qu'en 2005, et pour l'exercice 2006 l'Administration a demandé une enveloppe de 3 milliards USD que le Congrès a ramenée à 1.77 milliard USD, le lancement et l'expansion des activités ayant été plus lents que prévu en raison de la nécessité d'en assurer l'appropriation par les pays bénéficiaires. D'un autre côté, sous l'effet des dépenses consenties en Irak (qui n'étaient pas prévues dans les promesses faites à Monterrey) et en Afghanistan ainsi que de l'augmentation d'autres catégories de dépenses, en faveur de l'Afrique subsaharienne, des instances multilatérales, de la lutte contre le VIH/sida et de l'aide d'urgence notamment, les débours des États-Unis ont progressé de 83 % en termes réels entre 2000-04, contre 20 % pour la moyenne du CAD.

À supposer qu'il en aille de même des engagements pris par une grande majorité des membres du CAD pour 2010 (dont le Canada, l'UE et le Japon), on peut penser que, premièrement l'APD continuera certes d'augmenter, mais à un rythme qui rendra l'objectif de plus en plus difficile à atteindre à l'approche de 2010 ; que, deuxièmement, la matérialisation de l'intégralité des 128 milliards USD ressortant des simulations du Secrétariat pour 2010 ne peut être considérée comme acquise ; et que, troisièmement, il est difficile de prédire longtemps à l'avance les canaux par lesquels passera dans la pratique le surplus d'APD.

Quelques jugements plus précis peuvent néanmoins être rendus à propos du passé et de l'avenir immédiats. Les chiffres de l'APD relatifs à 2005 qui paraîtront en avril 2006 feront ressortir une augmentation notable de l'APD, qui devrait atteindre un volume nettement **supérieur** à son niveau tendanciel (voir le graphique 1.1). Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- En février 2005, les donateurs sont convenus d'une contribution de 18 milliards USD à l'IDA de la Banque mondiale, afin d'accroître d'au moins 25 % l'enveloppe des dons et prêts de cette institution.
- Les membres du CAD ont entrepris d'étoffer sensiblement leurs programmes bilatéraux.
- Le tsunami survenu dans l'océan Indien et d'autres catastrophes naturelles, comme le tremblement de terre au Cachemire, ont suscité une mobilisation exceptionnelle de ressources, publiques et privées, aux fins des secours et de la reconstruction.
- À la fin de 2004, le Club de Paris était convenu d'effacer une grande partie de la dette de l'Irak. Sa décision, en 2005, d'accorder une remise de dette au Nigeria aura également des répercussions notables sur les chiffres de l'APD.

Graphique 1.1. **Évolution de l'APD nette des membres du CAD telle qu'elle a été observée pour la période 1994-2004 et qu'elle ressort des simulations du Secrétariat pour la période 2006-10**



Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/207187515052>

Par conséquent, on peut anticiper sur le court terme une « explosion » apparente de l'APD. Reste que, pour une bonne part, celle-ci ne se traduira pas par un accroissement des transferts de ressources pour la vaste majorité des pays en développement.

À un peu plus long terme, ces facteurs iront s'amenuisant (les accords futurs sur la dette ne porteront vraisemblablement pas sur des montants aussi importants que celui des remises accordées à l'Irak et au Nigeria). Les donateurs devront donc augmenter dans des proportions notables d'autres formes d'aide s'ils veulent approcher les objectifs fixés pour 2010. L'un dans l'autre, le « pays en développement performant moyen » peut escompter une progression plutôt modeste de ses recettes d'APD en 2005-06, progression

qui avec un peu de chance pourrait s'accélérer progressivement par la suite. Les objectifs intermédiaires définis par certains membres du CAD pour des années se situant entre 2006-10 et les taux d'augmentation auxquels d'autres se sont engagés devraient contribuer à entretenir la dynamique de croissance.

Ces prévisions pourraient même devoir être revues à la hausse si des sommes importantes étaient mobilisées à travers des dispositifs novateurs de financement comme la Facilité financière internationale ou les prélèvements sur les voyages aériens. Cela dit, l'accord conclu sur une Facilité internationale de financement pour la vaccination, dont il convient de se féliciter, aura de ce point de vue des effets assez modestes (mais essentiels pour les taux de vaccination). Au moment où sont rédigées ces lignes, les dépenses anticipées de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) totalisaient 1.4 milliard USD sur cinq ans. Pour l'instant, on ne sait pas très bien dans quelle mesure le produit des prélèvements sur les voyages aériens sera considéré comme devant s'ajouter aux apports prévus. Ces prélèvements pourraient avoir un caractère obligatoire ou volontaire. Dans le premier cas, ils pourraient gonfler les apports d'APD s'ils sont utilisés pour aller au-delà des engagements existants. Dans le second, les sommes ainsi dégagées seront comptabilisés dans les apports privés et s'ajouteront donc, par définition, à l'APD.

Si on fait abstraction des rubriques « extraordinaires », où ira le surplus d'APD? Et où devrait-il aller?

Les études se sont multipliées ces dernières années en vue de déterminer la répartition des apports d'APD qui a le plus de chances de se révéler efficace pour faire reculer la pauvreté et accélérer les progrès vers les OMD. Les principales conclusions de ces travaux peuvent se résumer comme suit :

- La répartition de l'APD doit être calquée, toute raison gardée, sur celle de la population mondiale des très pauvres.
- Les pays qui obtiennent de bons résultats doivent recevoir une aide plus importante par habitant que ceux qui affichent le même niveau de pauvreté mais de moins bonnes performances (même si certaines études mettent en doute la sensibilité de l'efficacité de l'aide à l'environnement résultant des politiques suivies par les bénéficiaires, la plupart des donateurs accordent, à juste titre à mon avis, un grand poids à cette considération).
- L'aide, comme la plupart des autres interventions, est assujettie à la loi des rendements décroissants : à partir d'un certain seuil, s'instaure une dépendance excessive à l'égard de l'aide qui annule l'utilité de tout surplus d'aide.
- Certains pourraient ajouter que l'accès à des financements autres que l'APD doit aussi être pris en compte. Il paraît également contradictoire de consentir un volume substantiel d'APD à des pays dont les réserves de change sont déjà importantes et en voie d'augmentation rapide.
- Étant donné qu'à peu près le tiers des pauvres de la planète vivent dans des « États fragiles », davantage doit être fait pour mieux appréhender les approches et instruments à utiliser dans ces pays, souvent affectés par un conflit, et pour se faire une idée plus précise de leur capacité d'absorption.

La répartition actuelle de l'aide n'est pas encore totalement conforme à ces principes, mais en est quand même un peu plus proche que ce n'était le cas à l'époque de la guerre

froide. Par rapport à ce que serait la répartition théoriquement optimale de l'APD, on peut observer que :

- Les pays à revenu intermédiaire, qui abritent environ 27 % des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, reçoivent une part de l'APD totale légèrement supérieure à ce qu'ils devraient (à peu près 33 % en 2003-04). Cela tient en partie à leur capacité d'absorption plus grande que celle des pays à faible revenu; reste qu'ils bénéficient habituellement d'un accès raisonnable à d'autres formes de financement, notamment des prêts aux conditions du marché des banques multilatérales de développement, dont la capacité de crédit est actuellement loin d'être utilisée à plein. Il convient de réfléchir plus avant aux moyens de mieux rentabiliser l'aide dans ces pays où, dans la plupart des cas, elle occupe une place relativement modeste par rapport aux ressources locales et où la pauvreté est probablement imputable à des facteurs profondément ancrés d'incapacitation et d'exclusion, dont l'expérience montre qu'ils sont souvent difficiles à contrer.
- Les petits pays reçoivent beaucoup plus d'aide par habitant (ou par pauvre) que les grands. A titre d'exemple, en 2003-04, la Namibie a reçu 81 USD par habitant – pour une population de 2 millions de personnes et un revenu par habitant de 2 370 USD (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale) – et l'Éthiopie 25 USD par habitant – pour une population de 69 millions de personnes et un revenu par habitant de 90 USD. Certes, les petits pays ont probablement à supporter des « frais généraux » de gouvernement proportionnellement plus élevés et sont plus vulnérables face aux chocs économiques, climatiques ou politiques, mais il n'est pas pour autant évident que se justifie un tel écart entre les apports d'aide par habitant aux petits et aux grands pays. Sans compter que c'est dans les petits pays que se posent le plus fréquemment des problèmes de rendements décroissants et de dépendance à l'égard de l'aide. Cela dit, comme il était souligné dans le rapport de l'année dernière, ce « biais en faveur des petits pays » constitue depuis des décennies une des caractéristiques de la répartition de l'APD.
- Les « États fragiles » reçoivent une APD par habitant largement inférieure à ce que voudrait le modèle classique se fondant sur le taux de pauvreté et la performance. On constate en outre que, dans ces pays, les apports d'aide sont deux fois plus instables que dans les autres pays à faible revenu. En règle générale, le nombre de donateurs qui y mènent des activités et leur représentation diplomatique à l'étranger sont également plus faibles. La situation varie bien sûr d'un État fragile à l'autre. Par exemple, ceux qui sortent d'un conflit reçoivent souvent un volume d'aide par habitant relativement important tandis que certains autres ne s'en voient allouer qu'un volume très restreint. Cela peut s'expliquer par le fait que le comportement de leur gouvernement rend difficile un acheminement efficace de l'aide, voire ôte toute utilité à cette dernière. Reste que les travaux de recherche montrent que négliger les États fragiles, qu'ils soient ou non affectés par un conflit, risque de coûter très cher – étant donné les menaces que leur situation fait peser sur la stabilité et la sécurité régionales, et même mondiales, et le fait qu'ils abritent le tiers environ des personnes vivant sous le seuil absolu de pauvreté, résultat souvent d'un engrenage infernal fait de conflits, de mauvaise gouvernance et de pauvreté.

Avec l'augmentation de l'aide, il devient d'autant plus important de se faire une idée de sa répartition probable. Je me félicite que le CAD, en collaboration avec la Banque mondiale, ait entrepris de recueillir des informations plus précises sur les intentions des

donneurs. Les attentes que nous plaçons dans ces travaux doivent toutefois rester modestes : l'avenir est, comme chacun sait, fait d'incertitude et certains membres du CAD seront mieux à même que d'autres de donner une idée de la destination future de leur aide. Cela dit, j'espère que ces travaux nous mettront en mesure de fournir le genre d'informations dont les organismes bilatéraux et multilatéraux ont besoin pour mieux appréhender, avant de les prendre, les retombées de leurs décisions.

La forme que prend l'aide continue d'évoluer. Dans les pays à revenu intermédiaire une part prépondérante de l'aide est consacrée à des projets et une part relativement importante passe par la coopération technique (CT) tandis que les pays à faible revenu (surtout ceux qui sont le plus tributaires de l'aide où opère un grand nombre de donateurs) sont ceux où les approches sectorielles sont le plus utilisées. Les parts respectives des projets et des formes d'aide s'appuyant sur des programmes, telles que le soutien budgétaire général ou sectoriel et les prêts fondés sur les politiques, dépendent toutefois moins du niveau de revenu que de la santé foncière de l'économie et de normes satisfaisantes de gestion des finances publiques et de gouvernance. Ces éléments sont habituellement regardés comme une condition indispensable au recours à l'aide-programme (encore que les pays sortant d'un conflit constituent une importante exception à cette règle). Le soutien budgétaire général – instrument encore peu utilisé il y a dix ans – est devenu un mode privilégié de transfert de ressources aux pays pauvres tributaires de l'aide, et un moyen pour les donateurs d'apporter un soutien coordonné aux priorités locales. Ce canal favorise considérablement l'appropriation locale et oblige à porter une plus grande attention à la qualité des systèmes locaux de gestion financière et de reddition de comptes (par rapport au soutien à la balance des paiements qui lui était autrefois préféré). Il n'en subsiste pas moins un défi : assurer une prévisibilité suffisante des versements. Cela implique de trouver des formes de conditionnalité qui ne conduisent pas les donateurs à mettre soudainement tous ensemble un terme à leur aide (sauf cas extrême) et de minimiser les risques fiduciaires ; d'un autre côté, il est parfois difficile de trouver un juste équilibre entre le souci de prévisibilité et les pressions qui peuvent résulter de décisions du gouvernement bénéficiaire, sans compter le détournement ou la mésutilisation de ressources budgétaires. La grande évaluation conjointe du soutien budgétaire dont la publication est prévue en mai 2006 devrait apporter des éléments fort utiles pour l'examen du devenir de cet instrument d'aide.

L'importance des sommes notifiées au CAD comme allant à la CT, lesquelles se sont chiffrées à 19 milliards USD en 2004, a incité à s'intéresser de plus près à la composition de cette catégorie hétérogène d'activités. Afin de contribuer à améliorer la transparence des statistiques fournies au CAD, le chapitre 5 du présent rapport contient une analyse permettant de se faire une idée plus précise de l'ampleur et de la nature des principales composantes de la CT.

J'ai parlé plus haut de la forte augmentation escomptée, pour 2005-06 à tout le moins, des dépenses notifiées au titre de l'aide d'urgence et de l'allègement de la dette. Le soutien public aux organisations non gouvernementales (ONG) et transitant par ces dernières s'inscrit lui aussi sur une tendance à la hausse, et a représenté près de 5 milliards USD en 2004. Les dépenses des ONG financées sur les dons privés ont connu une croissance plus vigoureuse encore, passant de 6.9 milliards USD en 2000 à 11.3 milliards USD en 2004 (soit un accroissement de 37 % en termes réels).

L'aide multilatérale continue d'absorber une part relativement constante (aux alentours de 30 % si on inclut la CE dans les canaux multilatéraux) de l'aide totale émanant des

donneurs du CAD. Comme on l'a vu dans l'édition 2003 du *Rapport sur la coopération pour le développement*, les apports **aux** diverses instances du système multilatéral sont également restés assez constants pendant un temps considérable, tandis que les apports **émanant** des guichets libéraux des banques multilatérales ont progressé plus rapidement du fait du recyclage des remboursements. Les choses sont maintenant en train de changer. La multiplication des fonds multilatéraux à objet unique comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme accroîtra vraisemblablement la part de l'aide multilatérale. Par ailleurs la diminution probable des fonds restitués par les bénéficiaires à l'IDA et au FAfD obligera les donateurs à augmenter à l'avenir leurs contributions afin d'atténuer l'impact de la contraction de la part des prêts dans les opérations de ces institutions. Abstraction faite de ces considérations, les donateurs acheminent désormais une part plus importante des financements qu'ils destinent à un pays par l'intermédiaire des organisations multilatérales, dans le cadre de projets ou de programmes, même si dans les statistiques du CAD ces sommes sont regardées comme une aide bilatérale et non multilatérale. De ce fait, les organismes multilatéraux versent en réalité une part bien plus élevée de l'aide totale que ne le laissent supposer les statistiques du CAD. De ce fait également, leur budget central est à l'origine d'une part de plus en plus faible de leurs dépenses, ce qui risque à terme de soulever de gros problèmes, pour ces organismes eux-mêmes et pour la communauté des donateurs tout entière. Il deviendra d'autant plus important à l'avenir de surveiller les répercussions des décisions de financement sur le système multilatéral dans son ensemble.

Est-il possible d'assurer un acheminement plus efficace d'un volume d'aide en expansion ?

Améliorer l'efficacité avec laquelle l'aide est utilisée est à l'évidence indispensable – et l'est d'autant plus si l'on tient compte de la difficulté qu'il y aura à persuader les parlements et congrès de voter, bon an mal an, des accroissements de l'aide de l'ampleur de ceux qu'impliquent les engagements pris l'année dernière par la communauté des donateurs. Rien d'étonnant donc à ce que cette question ait occupé une place centrale dans les travaux du CAD.

Si le développement commence vraiment à être perçu comme une entreprise conjointe appelant une plus grande concertation, une modification plus radicale des modes passés d'acheminement de l'aide s'impose. La fin de la guerre froide a considérablement atténué la propension, pour des considérations politiques, à soutenir des régimes qui présentaient peut-être un intérêt sur le plan stratégique mais qui échouaient à faire avancer le développement. En 1992, l'Accord d'Helsinki a interdit le recours aux crédits d'aide liée pour des projets commercialement viables, et donc amoindri la pression des intérêts commerciaux qui avait, il faut le reconnaître, conduit à la mise en place de technologies inadéquates et au lancement d'investissements excessivement coûteux. En 2001, la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide est venue favoriser une nouvelle amélioration de l'efficacité de l'aide dans les pays les moins avancés (PMA). La disposition à financer les dépenses locales et les coûts récurrents a par ailleurs considérablement augmenté. Du fait de tous ces changements, il est devenu nettement plus facile pour les donateurs de regrouper leurs ressources et d'apporter un soutien coordonné et souple à des programmes judicieusement conçus.

Les raisons incitant les donateurs à resserrer leur collaboration ont été grandement renforcées par la décision du CAD, exposée dans son rapport de 1996 sur *Le rôle de la*

coopération pour le développement à l'aube du xxi^e siècle, de mesurer les progrès du développement à l'aune de quelques objectifs internationaux de développement primordiaux, puis par l'accord du Sommet du millénaire des Nations unies officialisant les OMD. Maintenant qu'ils sont censés poursuivre des objectifs communs et que le poids des pressions politiques et commerciales s'est atténué, les donateurs n'auraient guère d'excuse de ne pas considérer comme une de leurs premières priorités d'œuvrer ensemble à l'amélioration de l'efficacité de l'aide.

Un certain nombre d'initiatives ont contribué à modifier, depuis quelques années, la manière dont de nombreux donateurs planifient et acheminent leur aide. Parmi les plus importantes figurent celles qui ont visé à mieux garantir l'« appropriation » de l'aide extérieure par les pays bénéficiaires et son « alignement » sur les priorités locales et les systèmes locaux. Dans les grands pays les moins tributaires de l'aide, l'appropriation n'a certes jamais soulevé grand problème, mais dans la majorité des pays en développement, la relation avec la communauté des donateurs se caractérise par une asymétrie du rapport de force qui peut être extrême dans le cas des plus petits et des plus pauvres d'entre eux. Bon nombre des principes essentiels devant sous-tendre une approche plus durable de la coopération avec ces pays étaient énoncés dans le rapport sur *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*, et repris un peu plus tard dans le *Cadre de développement intégré* promulgué par James Wolfensohn à la Banque mondiale. L'obligation faite, au Sommet de Cologne en 1999, aux pays bénéficiant de l'initiative PPTE de se doter de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) a été le coup de pouce qui a aidé à mieux appliquer ces principes dans la pratique même si la première génération de ces stratégies portait un peu trop la marque de fabrique de Washington.

Parallèlement, les efforts se sont multipliés, au sein des banques multilatérales, du système des Nations unies, de l'UE et du CAD, pour trouver des moyens de réduire les coûts de transaction imposés aux bénéficiaires de l'aide par le manque d'harmonisation des pratiques des donateurs. Le Forum de haut niveau de Rome, en février 2003, a permis de rassembler les résultats de tous ces travaux et a relancé la quête de modes plus rationnels de collaboration entre les donateurs à l'appui de stratégies que les pays partenaires font leurs. En 2004, à Marrakech, a en parallèle vu le jour une initiative tendant à consolider la notion de gestion axée sur les résultats et à renforcer les efforts déployés pour produire des données statistiques utiles pour cette dernière, y compris par l'adoption de stratégies nationales de développement de la statistique.

Depuis la réunion de Rome, est hébergé au CAD un partenariat novateur associant donateurs bilatéraux et multilatéraux et, au départ, 14 – et maintenant 23 – pays en développement, au sein duquel sont regroupés tous les axes de travail sur la question. Le Forum de haut niveau tenu à Paris en mars 2005 a sanctionné les résultats de ces travaux dans une Déclaration qu'ont approuvée tous les participants et a constitué un événement appelé à faire date, sur lequel on reviendra plus en détail dans le chapitre 3.

Considérés dans leur ensemble, les résultats du Forum de Paris devraient singulièrement stimuler les efforts déployés à l'échelon local pour induire dans le comportement des donateurs, à l'égard les uns des autres et à l'égard des bénéficiaires, des changements de nature à favoriser un développement plus durable. C'est ainsi que si l'objectif, fixé dans la Déclaration de Paris, voulant qu'en 2010 les deux tiers des travaux d'analyse à l'échelle des pays soient menés conjointement, est atteint, la planification des interventions d'aide s'apparentera bien davantage à une réelle « entreprise conjointe ». Si les unités parallèles de mise en

œuvre des projets doublant les structures nationales sont vraiment reléguées aux oubliettes et si le renforcement des capacités donne davantage lieu à une action conjointe destinée à répondre à des priorités locales clairement définies, il y a de fortes chances que s'accélère l'amélioration de la qualité des institutions locales, par lesquelles pourra alors transiter une part croissante de l'aide. Si, de son côté, le CAD parvient à susciter un recours accru à l'aide non liée et aux ressources locales et régionales, le rapport coût-efficacité de l'aide s'en trouvera amélioré. Il ne fait donc aucun doute que l'amélioration de l'efficacité de l'aide doit rester au centre des préoccupations en cette période d'augmentation du volume de l'aide, surtout dans les pays qui sont déjà largement tributaires de l'aide.

Afin de compléter les travaux du Forum de Paris, le CAD s'est aussi intéressé de près aux moyens d'adapter les principes d'efficacité de l'aide à l'environnement des pays en situation difficile ou des « États fragiles ». En mars 2005, les ministres et les responsables des organismes d'aide des membres du CAD sont convenus d'expérimenter, au cours des dix-huit mois suivants, un projet de *Principes pour l'engagement international dans les États fragiles* dans neuf pays pilotes. Ces Principes reflètent les pratiques optimales ressortant de l'expérience récente. Il apparaît déjà que le fait de les tester dans neuf environnements nationaux très différents non seulement a eu des effets positifs sur la manière dont l'aide est acheminée mais, également, fournira de nouveaux éléments d'information sur les ajustements que les donateurs doivent apporter à leurs méthodes et instruments pour les adapter au mieux à différents contextes et sur les meilleurs moyens de minimiser les effets négatifs de l'engagement international dans les États fragiles.

Que requiert la mise en place des capacités locales nécessaires à l'obtention de résultats plus rapides et plus durables?

On peut escompter une augmentation significative du volume de l'aide ainsi qu'un renforcement et une meilleure coordination des efforts visant à en améliorer l'acheminement, mais qu'en est-il de la capacité des populations et des institutions des pays bénéficiaires de produire, à partir de ces ressources et des ressources locales, des résultats durables sur la voie du développement, pour les pauvres en particulier ?

La création de capacités est la mission centrale, et une des plus difficiles, du développement. Qu'il s'agisse de la construction d'un « État capable », et de l'aptitude des institutions publiques à assurer les services qu'elles sont censées rendre ou à instaurer un environnement propice au développement, ou des moyens et compétences du secteur privé, de la société civile et des particuliers, le véritable développement des capacités est la clé de progrès durables. Dans ce domaine, les résultats sont rarement rapides. Il faudra compter une génération pour ressentir les effets d'une amélioration du système éducatif. Une réforme en profondeur des institutions ou des services publics demandera normalement un temps qui se compte en années. Transformer, par exemple, les relations entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire nécessite non seulement une ferme détermination politique mais aussi des investissements diligents dans la formation, les systèmes et l'information du public. Souvent, des structures profondément ancrées dans la société influent largement sur le sens et la rapidité des changements. Dans les États fragiles et les pays affectés par un conflit, l'acuité de tous ces défis se trouve encore multipliée.

Le CAD s'est penché de près sur ces questions et des enseignements importants peuvent déjà être dégagés de ses travaux. Le principal est peut-être que le développement des capacités ne saurait être assimilé à un processus technique, passant par un simple transfert de connaissances ou de modèles organisationnels du Nord au Sud sans chercher

à comprendre l'environnement institutionnel dans lequel ces organisations doivent opérer. Il ne suffit pas de se demander « comment faire » mais aussi « ce qui peut fonctionner dans ce contexte ». Il est essentiel d'appréhender l'environnement local dans lequel des capacités doivent être mises en place, et si les acteurs clés dans les pays partenaires ne manifestent pas une réelle volonté d'engager et d'entretenir une dynamique de changement, il y a peu de chances que l'aide extérieure y parvienne.

Les indicateurs définis dans la Déclaration de Paris mettent en évidence plusieurs domaines où s'impose un renforcement plus efficace des capacités. En parallèle, il faut maintenant redoubler d'efforts pour déterminer comment intégrer dans les programmes de coopération technique certains des enseignements ressortant des travaux du CAD, du PNUD et d'autres instances et comment concevoir les programmes visant l'enseignement post-secondaire de telle sorte qu'ils favorisent la mise en place d'institutions locales qui contribuent à la création de capacités.

La coopération technique et le renforcement des capacités ne sont en aucune façon synonymes. Dans le cadre des projets d'équipement classiques, une aide est habituellement fournie à l'organisme d'exécution local pour développer ses compétences. Par ailleurs, comme on le verra au chapitre 5, une bonne partie des activités que le CAD qualifie de CT n'a pas grand-chose à voir avec le renforcement des capacités. Il ne fait malgré tout aucun doute que la CT est un instrument essentiel de renforcement des capacités. Reste que, trop souvent, les efforts ont été centrés sur l'amélioration des compétences des individus sans qu'une attention soit aussi portée à l'amélioration de la performance des organisations dans lesquelles ces individus travaillent, sans parler du contexte institutionnel dans lequel ces organisations elles-mêmes opèrent. Il risque d'en résulter de la frustration chez les individus formés, et un impact négligeable au niveau des organisations. Une approche plus stratégique et à plus longue vue, privilégiant l'amélioration de la qualité des institutions fondamentales, est vraisemblablement requise, dans laquelle pourraient ensuite s'intégrer des programmes d'amélioration des compétences des individus.

Dans le domaine de l'enseignement post-secondaire, les approches auxquelles les donateurs ont eu recours au fil des ans ont été variées, et incohérentes. De tous temps, le tertiaire, et parfois l'enseignement professionnel, ont été considérés comme des sphères d'intervention privilégiées par les donateurs, motivés par un puissant cocktail où intervenaient l'idéalisme, des intérêts politiques et commerciaux nationaux et l'intérêt des établissements tertiaires des pays donateurs aussi bien que bénéficiaires. Si des efforts – d'une efficacité très variable – ont bien été déployés pour doter le Sud de capacités dans ce domaine, prédominait le désir d'attirer le plus grand nombre d'étudiants étrangers dans chaque pays donneur. A partir de 1990, une plus grande attention a été accordée à l'éducation de base, qu'est venue attiser (et c'est très bien) l'OMD concernant l'universalité de l'enseignement primaire. De ce fait, certains donateurs ont fortement réduit leur soutien à l'enseignement supérieur (et aussi secondaire), évolution qui s'explique aussi par certaines études montrant que, dans de nombreux pays en développement, l'enseignement tertiaire bénéficiait de subventions démesurées. Actuellement, les donateurs ne peuvent guère se prévaloir d'avoir une stratégie concertée de soutien des systèmes éducatifs de leurs partenaires dans leur ensemble. Compte tenu des changements radicaux qu'autorisent les technologies de l'information et le téléapprentissage, un approfondissement de la réflexion collective s'impose dans ce domaine.

Enfin, il est à l'évidence indispensable de remédier à certains des effets des dispositifs d'incitation mis en place par les pays de l'OCDE et d'autres pour attirer la main-d'œuvre qualifiée des pays en développement. Dans de nombreux cas, les deux parties peuvent certes y gagner mais reste que les donateurs ne sauraient admettre sans broncher des politiques qui dépouillent les pays partenaires de leurs rares compétences et affectent directement leur aptitude à offrir des services essentiels à leur propre population. En fin de compte, les gouvernements des pays en développement doivent être des employeurs compétitifs pour leur propre main-d'œuvre qualifiée, et si les règles du jeu sont faussées, du fait soit que les donateurs eux-mêmes débauchent pour leur propre compte des compétences essentielles soit que leurs gouvernements encouragent l'émigration pour combler des lacunes dans leurs propres ressources, le prix à payer pour rester compétitif s'en trouve accru. Autant de considérations dont il convient de tenir compte dans la réflexion plus générale sur les moyens à mettre en œuvre pour former, attirer et retenir des catégories essentielles de personnel.

Des données d'expérience accumulées dans le domaine du renforcement des capacités, il ressort que les donateurs manquent en la matière de persistance et de patience, les objectifs à court terme des projets prenant le pas sur le soutien de changements progressifs à plus long terme. L'accroissement de l'aide anticipé pour la décennie à venir offre l'occasion de fixer des échéances plus réalistes à l'entreprise de renforcement des capacités en même temps que d'améliorer la prévisibilité des apports d'aide consacrés à cette dernière.

Avec cette ère d'expansion de l'aide, on dispose aussi d'un horizon temporel plus réaliste pour œuvrer à la consolidation des appareils d'État. Dans les États fragiles, le risque est grand, à court terme, que le surplus d'aide soit acheminé par le canal le plus pratique et le plus efficace – qui souvent ne sera pas l'État – ce qui nuira à la construction à long terme d'un État capable. Les efforts spécifiquement axés sur les instances gouvernementales, d'une part, et sur les groupes de la société civile, d'autre part, doivent à tout le moins aller dans le même sens, et de nombreux arguments plaident souvent en faveur de l'adoption d'une démarche associant toutes les parties.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger certains risques capitaux, dans le domaine de la gouvernance, liés à l'accroissement de l'aide. Face à la perspective d'apports d'aide nettement accrus, la lutte contre la corruption, en particulier, devra occuper une place plus élevée encore dans l'échelle des priorités internationales des pays de l'OCDE et des pays partenaires. Il incombe aux gouvernements des pays de l'OCDE de prendre des mesures concertées pour contrer la corruption aussi bien chez eux que dans le cadre des efforts d'aide au développement qu'ils consentent dans les pays partenaires. Combattre la corruption en une période où l'aide augmente nécessite d'œuvrer à l'amélioration de la gestion des affaires publiques ainsi qu'au renforcement des obligations de compte (notamment en encourageant la pratique effective d'audits, l'exercice d'une surveillance par le parlement et l'indépendance des médias) et des capacités de gestion financière.

Enfin, l'accroissement anticipé du volume de l'aide oblige à se pencher sérieusement sur la question de la dépendance à l'égard de l'aide, en particulier dans le cas de l'Afrique et des petits pays. L'augmentation des apports d'aide pourrait pénaliser le secteur productif (sous l'effet de ce qu'on appelle le « mal néerlandais ») ; cela dit, l'observation du passé montre que ce risque devrait pouvoir être maîtrisé compte tenu du volume probable du surplus d'aide. Il convient aussi de prendre garde aux répercussions de ce surplus sur les perspectives de mobilisation des ressources intérieures, la fiscalité et les obligations de compte. Si l'aide est

considérée comme pouvant dispenser les pays de s'efforcer d'accroître leurs recettes fiscales, elle risque de provoquer des problèmes de concentration et d'influences incontrôlées semblables à ceux que causent l'exploitation du pétrole et d'autres ressources naturelles. Il ne manque donc pas de raisons qui rendent impératif pour les donateurs de s'intéresser à la question des recettes publiques et d'encourager la mise en place de systèmes plus efficaces en la matière.

Comment démontrer les résultats de l'aide, en particulier dès lors qu'il y a harmonisation de cette dernière ?

Une partie de la Déclaration issue du Forum de haut niveau de Paris est consacrée au sujet essentiel de la gestion axée sur les résultats. L'importance d'une gestion au service – et de l'obtention – de résultats ne saurait être contestée. À n'en point douter, il ne faut pas compter que les contribuables des pays de l'OCDE accepteront de financer des accroissements de l'ampleur de ceux que tant de membres du CAD ont désormais promis si nous ne sommes pas en mesure de leur démontrer que les programmes d'aide produisent des résultats concrets, pour les pauvres en particulier. Un des grands avantages des OMD, c'est précisément qu'ils fournissent des repères chiffrés au regard desquels mesurer les progrès accomplis à l'échelle mondiale.

Cela dit, la plupart des avancées observées à un niveau plus global dans les pays en développement ne peuvent pas être portées au seul crédit des efforts déployés par les donateurs. Le plus souvent, les contributions locales y ont une part tout aussi importante, sinon plus. C'est pourquoi la gestion au service de résultats, et le suivi et l'évaluation des résultats, doivent être regardés comme des domaines où une collaboration s'impose entre les donateurs et les pays en développement, dans laquelle ces derniers doivent progressivement assumer le premier rôle. Les donateurs ont, au fil des ans, beaucoup investi dans leurs propres dispositifs internes de reddition de comptes et pas assez dans le renforcement des capacités des pays en développement en la matière, que ce soit au niveau des parlements, des cours des comptes, des médias, de la société civile ou des communautés locales. Isoler les résultats imputables à la contribution de chaque donneur devient encore plus complexe quand, comme c'est actuellement de plus en plus le cas, les donateurs mettent en commun leurs ressources financières pour appuyer des programmes d'envergure sectorielle ou nationale. Comme on le faisait valoir dans l'édition 2003 du *Rapport sur la coopération pour le développement*, il est alors plus logique d'examiner l'efficacité du programme soutenu dans son ensemble puis d'étudier le rôle que chaque donneur peut y avoir joué. Dans ce genre de cas, il faut apprendre aux parlements et aux citoyens des pays donateurs à tirer fierté de la participation de leur pays à un programme grâce auquel, par exemple, les filles sont désormais scolarisées au lieu de demander à voir leur drapeau flotter sur une classe.

Reste que pour cela, il faut disposer d'évaluations rigoureuses et défendables de l'impact des programmes financés conjointement – évaluations qui revêtent au moins autant d'importance pour les bénéficiaires que pour les donateurs. Il en existe quelques exemples, notamment des dispositifs très appréciés de transferts d'espèces mis en place par les gouvernements successifs du Mexique. La Banque mondiale encourage actuellement, ce dont il faut se féliciter, la réalisation de telles évaluations sur certains de ses programmes. De puissants arguments n'en plaident pas moins en faveur d'une action plus coordonnée pour inciter bien plus de pays en développement à évaluer l'efficacité de programmes particuliers de développement. Un investissement des donateurs dans ce domaine

contribuerait largement, à mon sens, à favoriser l'apprentissage et à entretenir le soutien accordé à des programmes efficaces.

Une nouvelle table ronde sur la gestion axée sur les résultats doit opportunément se tenir, probablement vers la fin 2006. Il est en effet temps de rassembler les bonnes pratiques relevées dans les pays en développement et dans la communauté des donateurs dans plusieurs domaines connexes, comme l'amélioration des statistiques mises à la disposition des décideurs ou la multiplication et l'amélioration des évaluations d'impact et des cadres d'évaluation des performances dans les pays en développement, qui s'inscrivent dans le droit fil des objectifs énoncés dans la Déclaration de Paris. Cela est essentiel si nous voulons être mieux à même de rendre compte de l'efficacité de l'effort de développement lors du prochain bilan quinquennal, en 2010, des progrès accomplis vers les OMD.

L'égalité des sexes : un objectif important, et qui n'est pas atteint

Lorsqu'il a établi les objectifs internationaux de développement en 1996, le CAD a fixé à 2015 la date butoir pour la réalisation de la quasi-totalité d'entre eux. La seule exception était celui relatif à l'égalité entre hommes et femmes, pour lequel le CAD a repris l'objectif défini à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en 1995, à savoir que l'égalité entre les taux de scolarisation des filles et des garçons dans le primaire et dans le secondaire devait être assurée pour 2005. L'objectif qui a par la suite été adopté à l'Assemblée du millénaire des Nations unies a un libellé un peu différent, à savoir : « Faire en sorte, pour la même date [2015]... que garçons et filles aient égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation ». Dans la liste des OMD, cet objectif est devenu « Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ». Par conséquent, si d'un point de vue technique on ne peut pas vraiment dire que l'objectif inscrit dans la Déclaration du millénaire a été manqué en 2005, il ne fait par contre aucun doute que celui qui avait été fixé à Pékin et qu'avait retenu le CAD – et qui a été inclus dans les OMD – l'a, lui, été. Cela me paraît une raison suffisante pour nous poser quelques questions à propos des OMD d'une manière générale mais aussi plus spécifiquement de la problématique homme-femme.

À mesure que 2015 se rapproche, la question de savoir si les objectifs seront atteints, et ce qu'il faut en conclure s'ils ne le sont pas, deviendra de plus en plus pressante. Les informations dont nous disposons sur la situation effective au regard de chaque objectif sont tout à fait insuffisantes. Dans le cas qui nous occupe, les données sur la base desquelles nous prétendons que l'objectif fixé par le CAD pour 2005 n'a pas été atteint ne renvoient qu'à un échantillon de pays en développement et portent souvent sur des périodes bien antérieures à 2005. Grâce à l'impressionnant travail de collation des informations disponibles qui a été effectué pour l'édition 2004 du *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous*, centré cette année-là sur l'égalité des sexes, nul ne peut toutefois sérieusement contester cette conclusion. Il n'en est pas moins primordial d'investir davantage dans la production de statistiques pertinentes pour l'orientation de l'action dans les pays en développement si l'on veut ramener ce problème à des proportions plus gérables.

Dans le même ordre d'idée, il sera essentiel de recueillir des chiffres aussi fiables que possible concernant l'état de la situation en 2005 (et bien sûr en 2010 et 2015), de telle sorte que le sens et le rythme des changements apparaissent clairement et que nous ne restions pas tributaires de projections pour parvenir à des conclusions sur des évolutions de fond.

Il ne faut pas s'attendre à pouvoir apporter une réponse définitive à la question de savoir si les OMD ont été ou non atteints avant peut-être 2017.

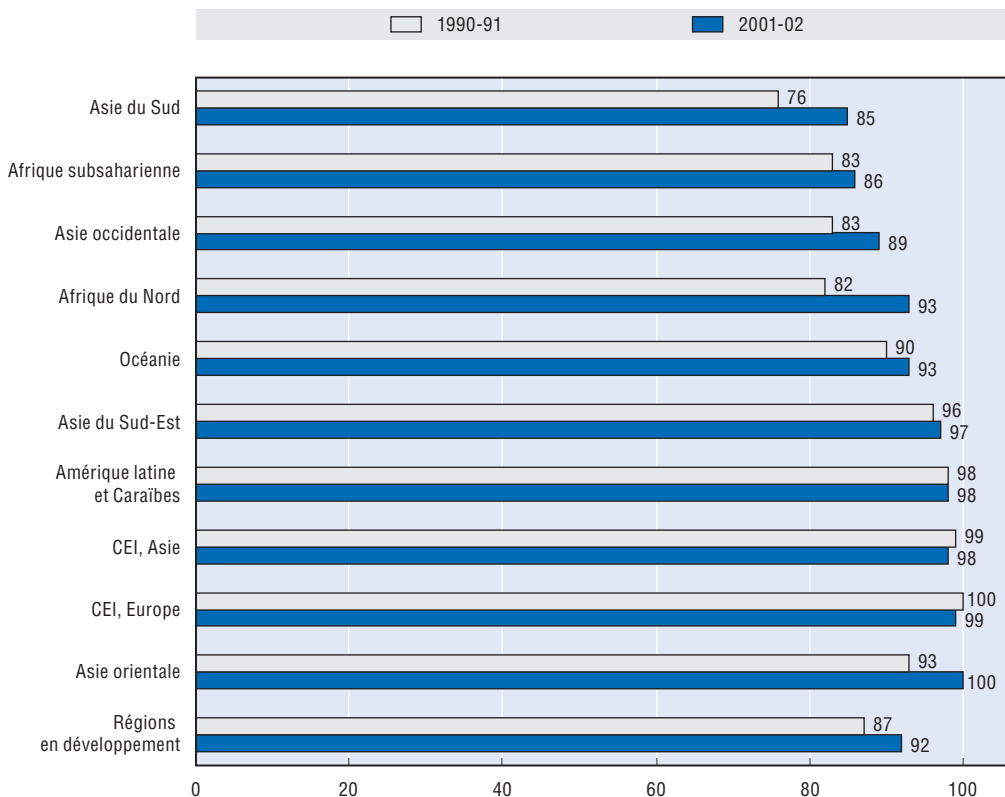
Comme le montrent les statistiques dont nous disposons à propos de l'égalité à l'école, dans ce cas comme dans celui de pratiquement tous les objectifs, **l'évolution va dans le bon sens mais les progrès ne sont pas assez rapides** (graphique 1.2). L'objectif de réduction de la pauvreté est le seul pour lequel les avancées observées peuvent être considérées comme suffisantes au stade actuel pour permettre le respect de la date butoir à l'échelle mondiale. Reste que, chose inquiétante, il se trouve des pays ou des régions où aucun progrès du tout n'est enregistré comme en atteste le bilan fourni dans l'encadré 1.1.

L'égalité des sexes et l'autonomie des femmes sont essentielles pour la concrétisation de **tous** les objectifs du millénaire, considération qui a conduit l'Équipe du Projet du millénaire des Nations unies sur l'éducation et l'égalité des sexes¹ à recenser sept priorités stratégiques pour l'autonomisation des femmes :

- Élargir les possibilités d'éducation post-primaire pour les filles en même temps qu'universaliser, conformément aux engagements, l'enseignement primaire.
- Garantir la santé et les droits sexuels et génésiques.
- Investir dans les infrastructures afin de diminuer le temps que les femmes et les filles doivent consacrer à des tâches telles qu'aller chercher de l'eau.
- Garantir les droits de propriété des femmes et des filles.

Graphique 1.2. La scolarisation des filles est encore en retard sur celle des garçons

Rapport entre les taux d'inscription des filles et ceux des garçons dans l'enseignement primaire, en 1990/91 et 2001/02 (nombre de filles pour 100 garçons)



Source : Banque mondiale, UNESCO.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/388863735684>

- Éliminer les inégalités entre les sexes en matière d'emploi en réduisant la dépendance des femmes au travail informel, les disparités de rémunération entre les hommes et les femmes et la ségrégation professionnelle.
- Accroître la part des sièges occupés par des femmes au sein des parlements nationaux et des instances des échelons locaux d'administration.
- Combattre la violence à l'encontre des femmes et des filles.

Ces priorités concernant la condition féminine et le développement social n'ont rien de nouveau. Elles renvoient à des engagements que tous, donateurs et partenaires, ont souscrits lors des conférences mondiales des années 90 et figurent depuis des années dans les programmes d'action de nombreux organismes de développement. Ce qui n'a pas toujours été fait dans le passé, c'est reconnaître qu'elles sont interdépendantes et qu'une approche fragmentée ne peut produire des résultats efficaces. Ce qu'il faut, si nous voulons que tous les OMD soient atteints pour 2015, c'est un effort concerté, associé à des investissements accrus dans la poursuite de chacune de ces priorités.

Encadré 1.1. Objectifs du millénaire pour le développement : Rapport à mi-parcours sur les progrès accomplis

Dans la Déclaration du millénaire, les chefs d'État ont fixé des objectifs précis à atteindre en 2015 en prenant comme référence la situation prévalant en 1990. Au sommet qu'a tenu l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2005, il a été procédé à un bilan des progrès accomplis, sur la base des données relatives à 2002/03.

1. Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim pour 2015

L'objectif de réduction de la pauvreté devrait être atteint à l'échelle mondiale, sous l'impulsion de la croissance observée en Asie. Cela dit, près de la moitié des habitants de l'Afrique subsaharienne vivent toujours dans une extrême pauvreté et, pour que soient opérées les brèches requises dans la pauvreté, il faudrait que le taux de croissance de cette région atteigne 7 %, c'est-à-dire soit multiplié par deux. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la faim, mais leur rythme n'est pas assez soutenu pour assurer la concrétisation de l'objectif, même à l'échelle mondiale. Pour le tiers de la population d'Afrique subsaharienne, la faim demeure un fléau chronique et la moitié des enfants de moins de cinq ans souffre encore de malnutrition en Asie du Sud.

2. Assurer une éducation primaire pour tous en 2015

L'universalisation de l'enseignement est près d'être assurée dans cinq régions en développement. Malgré tout, un tiers des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont toujours pas scolarisés en Afrique subsaharienne, un quart en Océanie et un cinquième en Asie du Sud, ce qui représente un total de 115 millions d'enfants à l'échelle mondiale.

3. Assurer l'égalité des sexes dans l'enseignement pour 2015 et promouvoir l'autonomisation des femmes

L'objectif d'élimination des disparités entre les sexes dans le primaire pour 2015 est presque atteint en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans les États successeurs de l'ex-Union soviétique. Dans les autres régions, pour 100 garçons on compte 7 à 15 filles de moins qui fréquentent l'école; la situation s'est toutefois nettement améliorée en Asie du Sud, où de 24 de moins en 1990 elles sont passées à 15 de moins en 2001. Ce n'est cependant qu'une première étape. Dans la plupart des régions, les femmes représentent une proportion plus faible que les hommes de la population des salariés – et exercent souvent des emplois peu sûrs et mal rémunérés – et n'occupent que 16 % des sièges parlementaires à l'échelle mondiale.

Encadré 1.1. Objectifs du millénaire pour le développement : Rapport à mi-parcours sur les progrès accomplis (suite)

4. Réduire des deux tiers la mortalité des enfants pour 2015

Les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ont diminué dans toutes les régions, mais à la moitié du rythme requis. Chaque année, 11 millions d'enfants – soit 30 000 par jour – meurent encore de causes qui auraient pu être évitées ou traitées. La plupart d'entre eux auraient pu être sauvés grâce à un renforcement des programmes reposant sur des solutions simples, à faible coût.

5. Réduire des trois quarts la mortalité maternelle pour 2015

Plus d'un demi-million de femmes décèdent chaque année en cours de grossesse ou d'accouchement. À l'échelle mondiale, trois naissances sur cinq bénéficient maintenant des services de personnel de santé qualifié, contre deux sur cinq en 1990. Reste qu'en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, trois mères sur cinq n'ont toujours pas systématiquement accès à cette assistance.

6. Inverser la tendance du VIH/sida et maîtriser le paludisme et d'autres maladies pour 2015

Le sida est aujourd'hui la première cause de décès en Afrique subsaharienne et la quatrième à l'échelle mondiale (plus de trois millions de morts en 2005). L'infection par le VIH se répand à un rythme alarmant dans certaines autres régions et, comme il n'existe toujours pas de traitement du sida, une intensification des efforts de prévention est indispensable pour que l'objectif soit atteint. Le paludisme et la tuberculose tuent chacun encore bien plus d'un million de personnes par an ; les actions visant à mettre en place des moyens de prévention et de traitement à des prix abordables donnent des résultats prometteurs et se multiplient.

7. Assurer un environnement durable, y compris améliorer l'accès à une eau salubre et les services d'assainissement pour 2015

L'adhésion aux principes du développement durable ne s'est pas encore traduite par des avancées suffisantes dans l'inversion de la tendance à la déperdition des ressources environnementales mondiales. La concrétisation de l'objectif nécessite qu'une plus grande attention soit portée aux pauvres, qui sont souvent directement tributaires, pour leur subsistance même, des ressources naturelles qui les entourent. Dans huit régions, le rythme des progrès devrait être suffisant pour réduire de moitié le pourcentage de personnes n'ayant pas accès à une eau salubre pour 2015 ; en revanche, tel n'est pas le cas en Océanie et en Afrique subsaharienne où cet accès n'est pas assuré pour près de la moitié de la population. En outre, les latrines et autres dispositifs d'assainissement de base font encore défaut dans près de la moitié du monde en développement et le nombre de personnes habitant des taudis augmente rapidement.

8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'objectif 8 se veut un contrat social : aux pays en développement de faire davantage pour assurer leur propre développement et aux pays développés de soutenir leurs efforts par des apports d'aide, des allègements de dette et l'accès aux marchés. L'aide n'a jamais été aussi élevée, et se caractérise par un souci d'efficacité et de résultats comme en attestent les nouveaux dispositifs de suivi. Les engagements pris récemment doivent être tenus faute de quoi le volume de l'aide sera inférieur aux besoins recensés pour assurer la réalisation des OMD. Si des progrès ont bien été enregistrés dans le domaine de l'allègement de la dette, les remboursements continuent à peser lourd pour de nombreux pays. La concrétisation des OMD appelle également des avancées au niveau du cycle de Doha, une accélération des transferts de technologie, une amélioration de l'accès aux médicaments essentiels et un renforcement de la croissance, ainsi que des stratégies ciblées (centrées sur l'employabilité, la création d'emplois et la mise en adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail) afin d'ouvrir des possibilités d'emploi aux jeunes, de plus en plus nombreux, du monde en développement.

Pour plus d'informations, voir *Objectifs du millénaire pour le développement – Rapport 2005* (<http://unstats.un.org/unsd/mi/pdf/MDG%20Book.pdf>).

Depuis deux décennies, nous ne cessons de **dire** un tas de choses très justes à propos de l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour le développement mais les efforts que nous déployons concrètement pour combler les écarts entre hommes et femmes ne sont pas à la hauteur de notre argumentation politique. À en croire le rapport du Système de notification des pays créancier (SNPC) sur les *Activités d'aide visant l'égalité homme-femme 1999-2003*², on ne peut qualifier comme « visant l'égalité homme-femme » que 3.1 milliards USD d'aide bilatérale ventilable par secteur. Les deux tiers de ces sommes concernent les secteurs sociaux, en particulier l'éducation et la santé de base, y compris les activités dans le domaine de la population et de la santé génésique. Les apports notifiés dans les secteurs des transports, des communications et des infrastructures énergétiques sont minimes, alors que des projets d'infrastructure bien conçus peuvent être source d'avantages considérables pour les femmes et les filles en leur facilitant l'accès aux marchés, à l'école et aux services de santé ou en contribuant à améliorer leur sécurité physique. La tendance est à une concentration de l'action sur les secteurs sociaux, ou la protection sociale, au lieu de considérer les femmes comme des acteurs à part entière d'un processus de croissance favorable aux pauvres - même si les faits attestent incontestablement, en Afrique subsaharienne en particulier, que les inégalités entre les sexes ralentissent la croissance économique et que les femmes jouent un rôle fondamental dans la production.

La place grandissante progressivement faite aux formes d'aide reposant davantage sur des programmes pourrait aussi avoir contribué à un certain relâchement des efforts déployés par les organismes donateurs à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. L'année 2005 semble toutefois devoir marquer un point de retournement, tout du moins pour ce qui est de la reconnaissance du problème. Peut-être y avons nous été incités par notre échec collectif à assurer la réalisation de l'OMD 3 pour 2005 – qui nous a obligés à réfléchir à ce qui avait été accompli pendant les dix années écoulées depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing – ou peut-être avons-nous pris mieux conscience des limites de l'intégration systématique des considérations d'égalité homme-femme en tant que stratégie. Quoi qu'il en soit, prévaut aujourd'hui le sentiment très réel que nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de continuer sur la même voie. Comme l'a souligné le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni, « Il nous faut être clairs : soit nous augmentons les enchères pour les mettre à la hauteur de nos discours politiques, soit nous maintenons notre engagement dans le domaine de l'égalité des sexes à son niveau actuel mais révisons nos prétentions pour les aligner sur ce que nous faisons »³. Quelle que soit l'option choisie, elle requiert du courage.

Des changements se profilent. Des donateurs comme l'Espagne, l'Irlande, le Japon ou la Suisse ont fait de l'égalité des sexes un axe central de leurs programmes d'aide au développement. Dans le même temps, des donateurs qui étaient autrefois à la pointe du mouvement en faveur de l'égalité des sexes reconnaissent, comme le Royaume-Uni, que même s'ils continuent de défendre cette cause au sein des instances mondiales, le ciblage de leurs programmes s'est dispersé ou dilué et que leurs capacités institutionnelles en la matière sont limitées, au niveau des services centraux comme sur le terrain. La problématique homme-femme est partout, et nulle part en particulier. L'Allemagne, le Canada, la Norvège et la Suède figurent au nombre des pays qui ont entrepris un examen critique en profondeur de leur approche en vue de relancer et de revivifier leurs efforts dans ce domaine.

Un certain nombre d'organismes, bilatéraux et multilatéraux, s'interrogent sur les moyens d'intégrer les considérations d'égalité homme-femme dans les nouvelles modalités d'acheminement de l'aide. Les stratégies de lutte contre la pauvreté et les

approches sectorielles n'ont que trop souvent fait abstraction de la problématique homme-femme, et n'ont donc pas affecté les ressources budgétaires nécessaires à la réduction des inégalités entre les sexes. Dans la Déclaration de Paris, il est reconnu que des efforts d'harmonisation doivent être accomplis dans des domaines transversaux comme l'égalité homme-femme [paragraphe 42]. Plusieurs donateurs ont commencé à réfléchir à la manière d'exploiter l'adhésion commune aux nouvelles modalités d'acheminement de l'aide, aux approches fondées sur des programmes, à l'appropriation et à la conduite des opérations par les pays ainsi qu'aux principes d'harmonisation et d'alignement au service des intérêts des femmes et du comblement des disparités entre les sexes.

Quelles modifications apporter à nos méthodes pour mettre le mieux à profit l'accroissement du volume de l'aide et la transformation radicale des manières de faire de façon à obtenir de réelles avancées au niveau des droits des femmes et de la valorisation des femmes? Nous devons agir plus efficacement, dans les pays partenaires, pour ancrer plus fermement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les priorités locales de telle sorte que les initiatives et les programmes qui bénéficient directement aux femmes et filles pauvres suscitent un engagement et des investissements accrus à l'échelon local. En cette période où le soutien budgétaire et les approches fondées sur les programmes gagnent du terrain, il est primordial d'encourager les hommes politiques, les Parlements, la société civile et les instances gouvernementales des pays partenaires à accorder un rang élevé à ces questions dans l'échelle de leurs priorités politiques et d'action. Il nous faut jongler entre notre souci de l'appropriation et de la prise en main par les pays des priorités de leur développement et notre peur de donner le sentiment d'imposer nos propres valeurs de donateurs.

Les réflexions en cours commencent à déboucher sur diverses approches nouvelles dans le domaine de l'égalité homme-femme. De nombreux donateurs admettent que tabler uniquement sur l'intégration de la problématique homme-femme à tous les niveaux pour assurer l'égalité des sexes n'a pas produit les résultats escomptés. La prise en compte systématique des considérations d'égalité homme-femme doit être complétée par des initiatives spécifiquement axées sur l'autonomisation des femmes. Il faut associer plusieurs stratégies : intégration de la problématique homme-femme, renforcement des moyens d'action et des droits des femmes, programmes centrés sur les femmes et, bien sûr, programmes visant les hommes et les garçons. Assurer l'égalité des sexes ne saurait passer par des expédients. Cela nécessite un engagement à long terme, de la part des donateurs comme des partenaires.

Nous nous trouvons à un moment où se manifeste une réelle disposition, individuelle et collective, à reconnaître certains de nos échecs et à rechercher des moyens de « redonner de la hauteur à notre jeu ». Nous devons exploiter l'énergie considérable et l'esprit d'innovation que suscite la remise à plat des approches de l'égalité des sexes pour mettre en commun nos erreurs, apprendre les uns des autres et œuvrer ensemble, avec les pays partenaires, avec une détermination renouvelée.

La marque

Dans l'édition 2003 du *Rapport sur la coopération pour le développement*, j'avais proposé un ensemble de paramètres au regard desquels apprécier si des progrès significatifs étaient enregistrés dans le domaine de la coopération internationale pour le développement. On trouvera ci-dessous un récapitulatif des dernières données y afférentes. Celles-ci donnent à penser qu'entre 2002-04 il ne s'est guère produit, au niveau de la répartition et de la

Tableau 1.2. Tenir la marque

Objectif pour 2006	Niveau de départ en 2002	Dernier chiffre (2004, sauf indication contraire)	Évolution (+ ou -)
Des versements nets d'aide d'au moins 75 milliards USD (aux prix et taux de change de 2002)	58.0 milliards USD	64.9 milliards USD	+
Augmentation notable de la part de l'APD allant aux PMA et autres pays à faible revenu par rapport à son niveau de 2003	APD bilatérale nette : 44 %	APD bilatérale nette : 41 % <i>Hors Irak : 45 %</i>	-
	APD totale nette : 50 %	APD totale nette : 46 % <i>Hors Irak : 49 %</i>	+
			-
Accroissement de la part de l'APD allant aux pays affichant de relativement bonnes performances et comptant un grand nombre de pauvres	APD bilatérale nette : 18 %	APD bilatérale nette : 17 % <i>Hors Irak : 18 %</i>	-
	APD totale nette : 22 %	APD totale nette : 21 % <i>Hors Irak : 22 %</i>	..
Mise en œuvre d'activités soigneusement conçues dans les pays peu performants vers lesquels des transferts efficaces sont possibles	À évaluer dans le cadre du Groupe sur les États fragiles		n.d.
Baisse tendancielle des secours d'urgence et de l'aide humanitaire, tout du moins en pourcentage de l'aide totale	7 %	9 % <i>Hors Irak 9 %</i>	-
Proportion plus importante de l'aide non liée	Aide non liée : 42.8 %	Aide non liée : 41.7 %	-
	Aide liée : 7.6 %	Aide liée : 4.3 %	-
	Degré de liaison non notifié : 49.6 %	Degré de liaison non notifié : 53.9 %	-
Accroissement de l'offre de services dans les pays bénéficiaires mais également augmentation de plusieurs points de pourcentage du degré de mobilisation des ressources intérieures	Dépenses publiques de santé en % du PIB : 2.7 % en 2000	Dépenses publiques de santé en % du PIB : 2.7 % en 2002	..
	Dépenses publiques d'éducation en % du PIB : 4.1 % en 2000	Dépenses publiques d'éducation en % du PIB : 4.0 % en 2001	-
	Recettes courantes en % du PIB : 17.1 % en 2000	n.d.	n.d.
Proportion nettement plus grande de l'aide alignée sur les priorités, programmes et systèmes locaux, et transitant par les budgets des pays bénéficiaires	À évaluer au moyen des indicateurs définis dans la Déclaration de Paris		
Amélioration radicale des indicateurs d'harmonisation par rapport à la situation de 2002/03			
Essentiel des nouveaux apports destinés à financer des transferts effectifs de ressources au sens de la balance des paiements	Flux d'APD correspondant à des apports effectifs de ressources pour le développement 46.1 milliards USD, soit 67 % de l'APD nette totale	Flux d'APD correspondant à des apports effectifs de ressources pour le développement 47.6 milliards USD, soit 66 % de l'APD nette totale	-
Gain incontestable d'efficacité (grâce notamment à une meilleure coordination, l'utilisation des systèmes nationaux et un recours accru aux compétences locales ou venant d'autres pays du Sud) et d'efficacité des dépenses de CT	n.d.	<i>Utiliser les informations dérivées des enquêtes sur l'harmonisation et l'alignement</i>	n.d.
Grâce à l'augmentation du volume et de l'efficacité du soutien, début d'accélération des progrès enregistrés vers les OMD les plus difficiles à atteindre, en particulier en Afrique subsaharienne	n.d.	Voir l'encadré 1.1	..

n.d. : non disponible.

Source : Indicateurs du développement dans le monde, 2003, 2004, 2005.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/574800788268>

qualité de l'aide, de changements propres à améliorer l'efficacité ou l'impact de cette dernière; cela dit, le tableau montre également que le léger recul des proportions de l'aide allant aux pays pauvres et performants a été largement compensé par l'envolée de l'aide à l'Irak. Le premier exercice de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris fournira, pour la prochaine édition du *Rapport sur la coopération pour le développement*, des données complémentaires concernant plusieurs paramètres pour lesquels il est impossible à l'heure actuelle de se forger une opinion. Au vu du tableau 1.2, l'autosatisfaction n'est certainement pas de mise en dépit des accroissements de l'APD qui font la une.

Notes

1. Projet du millénaire des Nations unies (2005), *Taking Action: achieving gender equality and empowering women*, UN Millennium Project, New York.
2. OCDE/CAD (2005), *Activités d'aide visant l'égalité homme-femme, 1999-2003*, OCDE, Paris.
3. DFID (2005), *Minutes of the Development Committee meeting*, 18 janvier 2005, Londres.

Chapitre 2

Promouvoir une croissance favorable aux pauvres

Une accélération des progrès vers l'OMD relatif à la pauvreté est indispensable pour que l'échéance soit respectée. Une croissance économique plus rapide et plus durable est nécessaire, mais cette croissance doit aussi avoir un caractère plus favorable aux pauvres, c'est-à-dire un rythme et une structure qui améliorent l'aptitude des pauvres à y participer, y contribuer et en profiter. Le présent chapitre passe en revue les principaux aspects d'un programme d'action propre à instaurer une croissance favorable aux pauvres et les moyens qu'ont les donateurs d'aider les pays partenaires à le mettre en œuvre. L'application d'une optique de croissance favorable aux pauvres dans des domaines comme le développement du secteur privé, les échanges, l'agriculture et les infrastructures appelle une remise à plat des stratégies, politiques, et modalités de soutien utilisées par les donateurs. Il ne faut pas se contenter de poursuivre le même traitement, et augmenter les doses ne servira à rien.

Croissance et réduction de la pauvreté – faits et chiffres

Une étape critique s'ouvre maintenant sur la voie des OMD pour que le rendez-vous de 2015 soit tenu. Une accélération des progrès vers l'objectif de réduction de la pauvreté défini dans l'OMD 1 est indispensable pour que l'échéance soit respectée. Cela implique un accroissement radical du rythme de la croissance et des retombées de cette dernière en termes de réduction de la pauvreté. Les perspectives qu'une telle évolution se produise vont en s'améliorant : on observe un regain de croissance dans de nombreux pays pauvres, les liens entre croissance et réduction de la pauvreté sont de mieux en mieux appréhendés, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement prodigue des conseils pour l'apport d'une aide plus efficace et, d'après les prévisions, le volume de l'aide devrait considérablement augmenter d'ici 2010.

Reste qu'il y a beaucoup à faire dans de nombreux domaines pour que l'entreprise soit couronnée de succès. Un de ces domaines concerne la nature, la vigueur et les modalités du soutien apporté par les donateurs au programme d'action à l'appui d'une croissance favorable aux pauvres. Pour réellement promouvoir une croissance favorable aux pauvres, les donateurs doivent modifier leur comportement, qu'il s'agisse de la nature et des modalités de leur action aussi bien que des partenaires avec lesquels ils travaillent. Le présent chapitre s'appuie sur les travaux menés dans le cadre du Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté (POVNET) autour de la « dimension croissance » de la lutte contre la pauvreté, en vue en particulier de promouvoir une « croissance favorable aux pauvres » – c'est-à-dire un rythme et des modalités de croissance propres à améliorer l'aptitude des pauvres, hommes et femmes, à participer à l'activité économique et à en tirer avantage. Il fait également fond sur d'autres travaux du CAD, dans les domaines de l'investissement et des échanges, concernant la croissance et la lutte contre la pauvreté. Œuvrer véritablement à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres ne saurait se suffire d'une action, même renforcée, s'inscrivant dans la continuité du passé ; cela nécessite une rupture avec les habitudes, de la part des pays en développement aussi bien que de leurs partenaires donateurs.

Après une longue période de croissance faible, et parfois négative, entrecoupée d'épisodes généralement courts d'expansion plus rapide, la croissance commence à s'affermir dans les pays en développement, y compris en Afrique, depuis le milieu des années 90. Cette évolution a permis un recul significatif des taux de pauvreté absolue (pourcentage de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour). Le rythme de la croissance et ses retombées en termes de réduction de la pauvreté ont toutefois été très variables selon les régions et les pays. Aiguillonnée par l'expansion de l'économie chinoise, c'est en Asie que la croissance a été la plus rapide, plus de 6 % au cours des années 90, ce qui a permis de ramener de 30 % à 15 % la proportion de la population se situant en deçà du seuil d'un dollar par jour. En Afrique subsaharienne, en dépit d'une amélioration de la situation au cours de la période récente, la croissance a été négative en moyenne dans les années 90, et la part de la population vivant dans l'extrême pauvreté est passée de 47 % à

49 %. En Amérique latine, la croissance est restée lente et insuffisante pour avoir un effet sur l'extrême pauvreté, dont le taux s'est maintenu à 11 %.

À l'échelon national, il existe un lien étroit et indiscutable entre les rythmes de croissance économique et de recul de la pauvreté. Tous deux ont été particulièrement vigoureux dans des pays comme le Viêt-nam (où le taux de pauvreté a diminué de moitié, pour revenir à 30 %, au cours de la décennie se terminant en 2002), El Salvador, le Ghana, l'Inde, l'Ouganda et la Tunisie. En nombre de personnes, c'est dans les zones rurales, où vivent la grande majorité des pauvres, que la pauvreté a le plus fléchi, sauf au Ghana où elle a fortement reculé dans les villes, y compris les villes rurales, mais est restée stationnaire dans les campagnes. En termes relatifs, c'est en général dans les zones urbaines, où le taux de croissance a été plus élevé, qu'elle a le plus diminué.

Si la croissance induit bien une réduction de la pauvreté, son effet sur la pauvreté diffère sensiblement d'un pays à l'autre. C'est ainsi qu'au Bangladesh, malgré un taux de croissance plus de deux fois supérieur à celui du Ghana au cours des années 90, les revenus des pauvres ont nettement moins augmenté qu'au Ghana. De même, la pauvreté a connu un recul bien plus rapide au Sénégal qu'au Burkina Faso, pays qui ont pourtant affiché à peu près le même taux de croissance moyen sur la période 1995 à 2002. Ces disparités dans les effets de la croissance sur la pauvreté résultent de différences dans la situation des pays comparés, en particulier pour ce qui est des conditions de départ (niveau de développement, ampleur des inégalités, stabilité macroéconomique, structures de gouvernance, régime politique, etc.) et de l'existence de dispositifs propres à améliorer l'aptitude des pauvres à participer au processus de croissance.

Afin de mieux appréhender l'impact de la croissance sur la pauvreté, il convient d'étudier comment les inégalités (la répartition du revenu) évoluent au fil du processus de croissance. Au Burkina Faso, par exemple, l'accélération de la croissance est allée de pair avec une atténuation des inégalités qui a rendu d'autant plus efficace la contribution de la croissance à la lutte contre la pauvreté. Au Viêt-nam, par contre, la croissance s'est accompagnée d'un creusement des inégalités. Si les ménages pauvres n'ont pas tiré autant de bienfaits que les autres de la croissance, la pauvreté monétaire (autrement dit le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour) a néanmoins considérablement diminué. Une accentuation des inégalités a été observée dans plusieurs autres pays qui ont connu une croissance rapide au cours des années 90, mais les études économétriques ne permettent pas de mettre en évidence une relation systématique entre croissance et creusement des inégalités. Elles montrent cependant que l'existence au départ de fortes inégalités – en particulier dans la répartition des actifs – peut avoir des répercussions néfastes sur le potentiel de croissance d'un pays. On peut trouver à ce constat de nombreuses explications, notamment le fait que les pauvres n'ont alors souvent pas accès aux services financiers et autres. Une meilleure compréhension des facteurs et des politiques qui influent sur la croissance, les inégalités et la pauvreté, ainsi que de leurs interrelations, doit être regardée comme une priorité pour la conception de stratégies de croissance favorable aux pauvres.

Les très pauvres s'appauvrissent, en termes absolus comme en termes relatifs. La pauvreté chronique et l'importance des trappes de pauvreté augmentent. En Afrique subsaharienne, le revenu moyen des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour était de 0.60 dollar en 2001, contre 0.62 dollar dix ans plus tôt. Ces chiffres montrent à quel point il est important de susciter une croissance économique plus rapide, qui parvienne

jusqu'aux pauvres. La tâche est déjà difficile lorsqu'un conflit ou la maladie se mettent de la partie. Elle est plus complexe encore dans les États fragiles ou les pays dont les pouvoirs publics n'ont pas les moyens ou la volonté d'écouter et de suivre les avis de leurs propres concitoyens ou d'autres acteurs concernant les mesures à prendre pour assurer que la croissance économique contribue davantage à faire reculer durablement la pauvreté.

Messages ressortant de l'expérience en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté pour l'orientation de l'action

Une analyse du vécu des pays en développement depuis les années 90 met en évidence un certain nombre de préceptes fondamentaux concernant la croissance et la réduction de la pauvreté¹.

a) Une réduction rapide et durable de la pauvreté requiert une croissance favorable aux pauvres, c'est-à-dire un rythme et des modalités de croissance qui améliorent l'aptitude des pauvres, hommes et femmes, à participer à cette croissance, à y contribuer et à en tirer profit.

i) **Le rythme de la croissance économique est déterminant pour obtenir un recul durable et conséquent de la pauvreté.** Globalement, il existe une forte corrélation directe entre croissance économique et recul de la pauvreté. La croissance économique est une condition essentielle au reflux de la pauvreté, et elle en est souvent aussi le principal vecteur. En l'absence d'une croissance économique rapide et durable, les politiques de lutte contre la pauvreté ne portent pas tous leurs fruits. Si des épisodes de croissance ont bien été observés dans de nombreux pays au cours des quinze dernières années, ils ont souvent été de trop courte durée et cette croissance trop peu soutenue pour exercer un effet durable de réduction de la pauvreté. Parmi les principales dispositions à prendre pour favoriser une croissance durable figurent assurer la stabilité macroéconomique et instaurer un climat propice à l'investissement.

ii) **La croissance économique sera vraisemblablement d'autant plus rapide, plus durable et plus efficace comme vecteur de réduction de la pauvreté que sa structure sera favorable aux pauvres.** Le rythme et la structure de la croissance sont interdépendants, et les deux aspects doivent être traités simultanément. La pauvreté a connu des évolutions très différentes dans des pays en développement affichant des taux de croissance économique similaires, cela étant dû en partie à la structure de cette croissance. Autrement dit, la mesure dans laquelle la croissance a touché des secteurs où les pauvres ont une activité économique et des zones où ils vivent influe sur le niveau de pauvreté. Un schéma de croissance favorable aux pauvres implique que les pauvres soient en mesure de participer au processus de croissance et aient les moyens de prendre part aux processus politiques qui déterminent les décisions des pouvoirs publics.

iii) **L'ampleur des inégalités intervient également.** Plus les inégalités sont marquées, moins la pauvreté reculera pour un taux donné de croissance. Les inégalités (au niveau de la répartition des actifs, par exemple) réduisent les possibilités des pauvres de participer à la croissance. De fortes inégalités peuvent aussi être nuisibles à la stabilité politique et à la cohésion sociale indispensables à l'instauration d'une croissance durable favorable aux pauvres. Les inégalités flagrantes observées en Amérique latine et l'accentuation des inégalités constatée en Afrique et dans certaines parties de l'Asie sont à cet égard inquiétantes. Cela dit, l'expérience montre

que le creusement des inégalités n'est pas une conséquence inéluctable du processus de croissance, dès lors que des dispositions spécifiques sont prises pour l'empêcher. Le rythme et la structure de la croissance, les inégalités et la pauvreté interagissent entre eux. Les pays qui souhaitent promouvoir une croissance réellement favorable aux pauvres doivent prendre des mesures pour agir à la fois sur la croissance et sur la répartition des revenus.

- iv) **Des facteurs de risque et de vulnérabilité limitent l'aptitude des pauvres à participer au processus de croissance**, et donc la contribution de la croissance au recul de la pauvreté. Tout choc a des répercussions importantes et durables sur la vie des pauvres et risque de provoquer une érosion de leurs actifs. Les pauvres évitent souvent les options risquées, même si elles pourraient pourtant être plus payantes. Des mesures de prévention, d'atténuation ou de correction des facteurs de risque et de vulnérabilité constituent un investissement efficace par rapport à son coût pour l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres.
 - v) **Il faut améliorer le fonctionnement des marchés pour les pauvres**. Il convient d'améliorer l'accès aux actifs productifs (terre, main-d'œuvre, capital) et aux marchés de biens et de services et de remédier aux causes de défaillance des marchés afin que ces derniers remplissent pleinement leur rôle dans le soutien d'une croissance favorable aux pauvres.
- b) La pauvreté a de multiples facettes et l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres sera facilitée par des progrès sur d'autres fronts (social, environnemental, politique, notamment). Les politiques suivies gagneront en efficacité si elles tiennent mieux compte de l'interdépendance de ces divers aspects et favorisent un cercle vertueux dans lequel développement économique, social, environnemental et politique se renforcent mutuellement.**
- i) **Les pauvres ne constituent pas un groupe homogène et sont confrontés à de multiples formes de privation**. Il est essentiel de comprendre qui sont les pauvres, où ils se trouvent et quelles sont leurs stratégies de survie, de même que les causes et la nature de leur pauvreté. Les différents « mondes ruraux » que met en évidence l'étude des mesures à prendre pour que l'agriculture apporte sa contribution à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres fournissent un bon exemple de la diversité des possibilités de panachage entre activités agricoles et non agricoles qui s'offrent aux individus et aux ménages pour se constituer un revenu.
 - ii) **L'instauration d'une croissance favorable aux pauvres exige l'association plus étroite des femmes au processus de croissance**. Il convient donc d'examiner les problèmes qui se posent – y compris au niveau de l'accès, des institutions et des actifs – dans une optique sexospécifique. Des mesures concourant effectivement à remédier à des discriminations renforceront la participation des femmes au processus de croissance et l'impact de ce dernier sur la pauvreté. Les politiques publiques doivent favoriser une meilleure intégration des femmes sur le marché du travail (grâce, par exemple, à un abaissement des taux de fécondité, ou en leur facilitant l'accès à des soins de santé et des infrastructures qui répondent à leurs besoins) et accroître les bienfaits de cette participation (à travers, notamment, une augmentation des taux d'alphabétisation, la scolarisation des filles, une amélioration de l'accès aux ressources et aux actifs, et des lois visant à aligner la rémunération et les conditions de travail des femmes sur celles des hommes).

- iii) **Il faut agir simultanément sur les aspects économiques, sociaux, environnementaux et politiques de la pauvreté.** La notion de dichotomie (telle qu'elle peut ressortir de l'opposition faite entre mesures économiques et mesures sociales) n'a pas cours ici. Le rythme et la structure de la croissance économique sont influencés par des facteurs économiques, sociaux, environnementaux et politiques et ont des retombées d'ordre économique, social, environnemental et politique, et tous ces éléments se nourrissent les uns les autres (ou affaiblissent, par leur absence, l'effet des autres). Des progrès vers l'OMD relatif à la pauvreté monétaire facilitent des avancées vers d'autres OMD, et inversement. Il est par conséquent essentiel de tenir compte de cette convergence et de l'exploiter dans la conception des stratégies de lutte contre la pauvreté.
- iv) **Des compromis restent nécessaires mais ils doivent, et peuvent, être mieux gérés.** Il faut pour cela éviter les politiques qui ne s'attaquent qu'à un seul aspect de la pauvreté et négligent les autres. Dans certains cas, des mesures complémentaires ou compensatoires seront nécessaires. La qualité des institutions est capitale pour gérer les arbitrages d'une manière propre à produire des résultats favorables aux pauvres. Les choix des pouvoirs publics doivent être informés par des évaluations préalables de l'impact des différentes décisions sur la pauvreté.
- v) **Les mesures doivent être ordonnées de façon à atténuer les contraintes.** Une analyse des évolutions passées de la croissance, de la pauvreté et des inégalités aidera à déterminer ces dernières. Les décisions relatives à l'orientation de l'action et à l'investissement doivent d'emblée tenir compte des canaux de transmission, ce qui accroîtra leur impact en termes de réduction de la pauvreté.
- c) **L'instauration d'une croissance favorable aux pauvres nécessite de donner aux pauvres les moyens d'influer sur le processus d'élaboration de l'action, lequel doit tenir compte de leurs intérêts**
- i) **Il faut donner aux pauvres les moyens** de participer au processus de réforme des politiques qui va de pair avec une stratégie efficace de croissance favorable aux pauvres et d'influencer ce processus. Des mesures doivent être prises pour permettre aux pauvres, hommes et femmes, de se faire entendre et d'exercer une influence pour que soient privilégiées des politiques fondées sur l'observation des faits qui promeuvent une croissance favorable aux pauvres, et non d'étroits intérêts acquis.
- ii) **Un appareil d'État fonctionnant correctement est essentiel pour répondre aux besoins des pauvres.** L'instauration d'une croissance réellement favorable aux pauvres appelle des changements d'ordre normatif et institutionnel propres à faire en sorte que l'État, à tous les niveaux, prenne davantage en compte les intérêts des pauvres. Il faut mettre en place les dispositifs d'incitation, l'environnement général et les cadres d'action et de planification requis pour que les structures d'État deviennent plus attentives aux besoins des pauvres.
- iii) **Des réformes soucieuses des pauvres risquent de nécessiter une modification de l'équilibre politique existant entre les intérêts différents des divers segments de la société.** Cela passe par un renforcement de la demande de changements favorables aux pauvres, une meilleure compréhension de l'économie politique et des moteurs de changement et la mise en place de mécanismes formels et transparents de prise de décision.

iv) **Les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent susciter l'adhésion des autorités nationales, faire une place plus large à la croissance et associer plus étroitement les parties prenantes.** Les premières phases du processus CSLP ont péché sur ces points, mais un regain d'attention est aujourd'hui porté au renforcement de ces éléments grâce à une meilleure compréhension de la dynamique du processus de croissance et de l'importance du dialogue avec les parties prenantes.

d) L'ambition d'instaurer une croissance favorable aux pauvres a d'importantes retombées pour le ciblage et le mode d'acheminement de l'aide. Une action, même renforcée, s'inscrivant dans la continuité du passé n'y suffira pas.

i) **Les donateurs doivent se concentrer sur le soutien des processus nationaux,** le recensement et la promotion des moteurs de changement et aligner leur action collective sur une stratégie crédible de croissance favorable aux pauvres comme le veulent les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Lorsqu'une telle stratégie n'a pas été mise en place, les donateurs doivent aider les pays partenaires et autres parties prenantes à se doter des capacités voulues pour en concevoir une et influencer sur son contenu.

ii) **Les donateurs doivent faire preuve de souplesse et adapter leur soutien à la situation des pays partenaires.** Les politiques qu'ils suivent doivent être informées par une analyse plus poussée des obstacles à la croissance et au recul de la pauvreté ainsi que des répercussions de leur action, s'appuyant sur des outils comme les évaluations d'impact sur la pauvreté. Elles doivent tenir compte des spécificités nationales et de l'économie politique du programme d'action à l'appui de la réduction de la pauvreté, être centrées sur les obstacles à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres et être réalistes. Un surplus d'aide ne sera efficace que si les capacités d'absorption sont suffisantes.

iii) **Les donateurs doivent maintenir leur engagement dans les pays où les approches (décrites ci-dessus) ne sont pas applicables pour cause de faiblesse ou de défaillance de la gouvernance.** Les donateurs doivent alors adopter une approche différente, centrée sur le renforcement des capacités humaines et la recherche de possibilités de consolider les cadres d'action et de dialogue. Un effort de renforcement durable des capacités est particulièrement important dans ce cas.

iv) **Une action soucieuse des pauvres dans des domaines importants² pour l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres comme le développement du secteur privé, l'agriculture et les infrastructures nécessite une remise à plat des priorités.** L'importance de ces secteurs pour le rythme et la structure de la croissance a été sous-estimée. De nouvelles approches propres à renforcer leur contribution ont été mises au point dans le cadre des travaux du POVNET sur la croissance favorable aux pauvres.

v) **Il faut améliorer la capacité des organismes d'aide, au niveau des services centraux et des instances de terrain, de promouvoir efficacement une croissance favorable aux pauvres.** Les donateurs doivent adopter des modalités d'action qui exploitent les synergies entre secteurs et resserrent la coordination entre donateurs. Ils doivent mettre en place les dispositifs appropriés de soutien et d'incitation pour le personnel de terrain et constituer des équipes pluridisciplinaires dotées des moyens requis pour influencer sur les décisions et les mettre en œuvre à l'échelon local.

Les politiques à suivre dans les domaines de l'investissement et du développement du secteur privé, des échanges, de l'agriculture et des infrastructures pour instaurer une croissance favorable aux pauvres

Des mesures visant des domaines qui peuvent jouer un rôle important dans l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres – notamment le développement du secteur privé, les échanges, l'agriculture et les infrastructures – peuvent contribuer à accélérer le rythme de la croissance et influencer sa répartition géographique et sectorielle, et faciliter l'intégration des pauvres au processus de croissance. En ces matières, il faut toutefois faire table rase du passé. Œuvrer dans ces domaines dans une optique de croissance favorable aux pauvres implique souvent que les donateurs modifient leur comportement, qu'il s'agisse de la nature et des modalités de leur action aussi bien que des partenaires avec lesquels ils travaillent (se reporter à l'encadré 2.1 pour quelques exemples). Cela nécessite aussi que les donateurs soient mieux informés au préalable des retombées que des changements d'ordre stratégique et institutionnel et des investissements dans des projets et programmes peuvent avoir pour l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres. À cet effet, ils ont entrepris de mettre au point des instruments « d'évaluation d'impact sur la pauvreté » afin de mieux appréhender les effets de leurs interventions sur la pauvreté.

a) Investissement et développement du secteur privé

Le secteur privé est le premier vecteur de croissance et d'emploi. Promouvoir l'émergence d'un secteur privé plus dynamique, qui apporte une contribution plus importante à la création de richesse dans les pays en développement, est un élément essentiel de toute stratégie de croissance se voulant favorable aux pauvres et est capital pour la réalisation des OMD. L'emploi (dans le secteur formel en particulier) est une des principales voies de sortie de la pauvreté, et les impôts acquittés par les travailleurs et les entreprises sont une source de financement des dépenses publiques relatives à des aspects plus généraux des stratégies de lutte contre la pauvreté. L'emploi dans le secteur informel est lui aussi important mais, à nombre égal de postes, il apporte une moindre contribution à la qualité et à la durabilité du processus de réduction de la pauvreté.

Pour que le secteur privé devienne une source de croissance favorable aux pauvres, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies afin de permettre à tous les acteurs privés de participer à la croissance et d'en tirer profit. Il convient en particulier de :

- Fournir des incitations à l'entrepreneuriat et à l'investissement.
- Stimuler la productivité par la concurrence et l'innovation.
- Tirer parti de l'interdépendance de l'économie mondiale.
- Améliorer l'accès aux marchés et le fonctionnement des marchés.
- Réduire les facteurs de risque et de vulnérabilité.

Tout cela nécessite une action sur plusieurs fronts interdépendants : stabilité macroéconomique, climat de l'investissement, obstacles à l'engagement dans les affaires, réactivité de l'offre – laquelle passe par l'aptitude des entreprises à voir et saisir les opportunités d'investissement ouvertes par la croissance et la mondialisation. Au lieu de privilégier le soutien de catégories spécifiques d'entreprises, par exemple les petites entreprises ou les entreprises agricoles, le programme d'action qui se met en place pour soutenir un développement du secteur privé favorable aux pauvres met l'accent sur la nécessité de concentrer l'attention sur des réformes d'ordre stratégique et institutionnel. Des réformes de ce type incitent les acteurs du secteur privé à améliorer le fonctionnement des

Encadré 2.1. Promouvoir une croissance favorable aux pauvres : Exemples d'évolutions des approches adoptées et de mesures à envisager

Développement du secteur privé

Évolution des approches adoptées		Mesures à envisager
De...	Vers...	
Préférence à une action directement ciblée sur les entreprises et les secteurs	Promotion également du fonctionnement du marché pour toutes les entreprises quels que soient leur statut (public/privé), leur taille ou leur secteur	Renforcer les conditions propices à la croissance, la réactivité des entreprises et l'accès au marché. En cas de soutien direct aux entreprises, éviter qu'il en résulte des distorsions
Le secteur informel est peu important et l'activité informelle est provisoire	Le secteur informel est vaste et l'activité informelle est évolutive	Lever les freins à l'intégration dans l'économie formelle, faciliter la prise de risques
Les institutions et les processus de réforme institutionnelle sont délaissés	Réformes des institutions et des politiques	Promouvoir le dialogue entre l'État, le secteur privé et la société civile
Le secteur privé est l'un des nombreux domaines d'intervention distincts	Le DSP est au centre d'un programme d'action plus intégré et plus global en faveur d'une croissance favorable aux pauvres	Fusionner ou raccorder entre eux, au sein d'une stratégie commune, des programmes en faveur du DSP, des conditions propices à la croissance et de la gouvernance

Agriculture

Évolution des approches adoptées		Mesures à envisager
De...	Vers...	
Approche sectorielle/centrée sur les unités de production	Approche centrée sur les moyens de subsistance en milieu rural	Approches globales – faciliter l'accès aux actifs et promouvoir la diversification des moyens de subsistance
Action à un niveau	Action à plusieurs niveaux	Promouvoir la diversification des moyens de subsistance et les migrations entre zones rurales et urbaines
Action ciblée sur les marchés nationaux, les cultures vivrières et la sécurité	Action ciblée sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux	Favoriser l'expansion/la diversification des marchés. Renforcer la compétitivité des petits producteurs
Soutien public et filets de sécurité sociale	Réduction des facteurs de risque et de vulnérabilité	Évaluer les avantages comparés de mesures visant à promouvoir la croissance et de celles destinées à réduire les facteurs de risque et de vulnérabilité; mettre en place de nouvelles formes d'assurance

Infrastructures

Évolution des approches adoptées		Mesures à envisager
De...	Vers...	
Action conduite par les donateurs/fondée sur des projets	Action pilotée par les pays partenaires/ reposant sur des programmes	Coordonner le soutien des donateurs grâce, par exemple, à l'utilisation d'approches fondées sur les programmes et à la mise en commun des travaux d'analyse
Infrastructures au service de la croissance	Infrastructures au service d'une croissance sans exclus, qui associe les pauvres et leur procure des avantages	Améliorer l'accès des pauvres, créer des synergies intersectorielles, appliquer des prix abordables pour les pauvres et promouvoir l'emploi
Financement du coût du capital	Recentrage sur les structures de gouvernance et la viabilité des infrastructures; plus grande attention à la maintenance	Mettre l'accent sur la maintenance <i>via</i> le recouvrement des coûts, encourager une réforme des prestataires de services du secteur public, améliorer la transparence pour lutter contre la corruption, et veiller à la viabilité écologique
Le secteur privé comble la brèche	Le secteur public joue un plus grand rôle avec le soutien des donateurs afin de promouvoir les partenariats public-privé	Améliorer la prévisibilité de l'aide, recourir à un ensemble d'instruments pour mobiliser l'investissement privé et renforcer les marchés locaux des capitaux

marchés pour les pauvres. Les formules utilisées jusqu'ici, qui consistaient pour l'État à assurer la fourniture des biens et services en cas d'échec du marché, ont souvent soulevé plus de problèmes qu'elles n'en ont réglé.

Les réformes à opérer pour renforcer la contribution de l'investissement et du secteur privé à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres sont aussi considérables que difficiles. Parmi les nombreux axes de recherche qui méritent d'être approfondis en vue de l'élaboration de conseils à l'intention des donateurs, les suivants ont été explorés ces derniers temps par le CAD :

- **Lever les barrières à l'intégration dans l'économie formelle.** Le secteur informel occupe une large place dans l'économie de nombreux pays en développement. Or, de par sa nature, l'activité informelle ne concourt pas à accroître la contribution du secteur privé à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres. Elle induit, au contraire, des distorsions sur les marchés, se traduit par une exclusion des dispositifs de protection sociale et amoindrit les recettes fiscales. Passer dans le secteur formel procurerait à ces entreprises d'importants avantages, leur facilitant en particulier l'accès aux ressources qui leur permettraient de développer leurs activités. Afin de contribuer à la progression de l'économie formelle, les donateurs peuvent aider les pays en développement à s'attaquer à certains obstacles comme les contraintes réglementaires et administratives, les redevances et exigences financières, la corruption dans la fonction publique, les attitudes socioculturelles et l'insuffisance des principaux services aux entreprises. Nouer le dialogue avec les acteurs de l'économie informelle est capital car cela aidera les pouvoirs publics à comprendre les barrières auxquelles sont confrontées les entreprises informelles et les raisons de leur refus d'intégrer le secteur formel.
- **Mettre en œuvre une politique de la concurrence.** La concurrence est essentielle pour améliorer le fonctionnement des marchés pour les pauvres. Sur des marchés concurrentiels, les pauvres auront plus de chances de trouver du travail ou de parvenir à lancer une petite affaire. La concurrence est profitable aux consommateurs car elle leur permet de se procurer à moindre coût des produits plus variés et de meilleure qualité. Les agriculteurs ont tout intérêt à ce que les marchés, sur lesquels ils achètent leurs intrants, organisent le transport de leurs récoltes ou vendent leurs produits, soient concurrentiels. Un droit et une politique de la concurrence clairement définis peuvent contribuer à une intensification de la concurrence sur les marchés. Les donateurs peuvent offrir leur assistance technique ou une aide au renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement à consolider les institutions chargées de faire respecter le droit de la concurrence et de formuler une politique de la concurrence.
- **Promouvoir la réactivité de l'offre.** Une action visant à améliorer les conditions macroéconomiques et l'environnement général est importante. Néanmoins, elle doit être complétée par des mesures destinées à rehausser la capacité des entreprises des pays en développement, en particulier des petites entreprises et des entreprises informelles, de se saisir des possibilités et de relever les défis qui résultent de l'interdépendance grandissante de l'économie mondiale. Un consensus se dégage aujourd'hui sur la nécessité de s'orienter vers des dispositifs faisant davantage place aux mécanismes du marché pour apporter un soutien direct aux entreprises. Afin d'éviter de provoquer des distorsions sur les marchés, les donateurs doivent respecter les critères suivants lorsqu'ils ont recours à ce type de soutien : se concentrer sur les

causes des problèmes, promouvoir des règles du jeu équitables, favoriser une évolution des marchés plutôt que soutenir l'activité des entreprises, appliquer les principes de la gestion axée sur les résultats et avoir clairement défini une stratégie de retrait.

- **Renforcer la contribution du secteur financier à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres.** L'existence d'un secteur financier solidement établi, avec une meilleure intégration des dispositifs de micro-crédit, peut permettre aux pauvres, hommes et femmes, d'accéder à un large éventail de services financiers (instruments de paiement, d'épargne, de crédit et d'assurance). Indirectement, elle rassure les investisseurs privés et ouvre des possibilités d'investissement dans des services de base pour les pauvres. Dans les pays où le secteur financier est moins bien établi, les donateurs doivent en priorité aider à mettre en place un environnement propice à son développement, en apportant un soutien dans les domaines de la réglementation, de la supervision et de la promotion des systèmes financiers. Dans ceux où il a atteint un degré de sophistication plus élevé, ils peuvent privilégier le soutien de politiques et de projets tendant à mettre à la disposition des pauvres des services financiers à des conditions mieux adaptées à leurs besoins.
- **Améliorer l'accès des femmes aux marchés.** Les femmes sont victimes de diverses exclusions et disparités – résultant pour la plupart de préjugés, de normes sociales, d'interdits et de la répartition des tâches entre les sexes. De ce fait, elles se heurtent à des difficultés particulières pour accéder aux marchés du travail, des capitaux, des biens et des services. Cela compromet le succès des efforts déployés par ailleurs pour faire mieux profiter les plus pauvres des bienfaits de la croissance. Les donateurs doivent prôner le recours à des outils d'analyse des sexospécificités lors de l'élaboration des programmes afin d'assurer la prise en compte du rôle des femmes en tant que consommateurs, travailleurs, chefs d'entreprise et acteurs sociaux. Des analyses de la chaîne de valeur ventilées par sexe, qui mettent en évidence les possibilités de renforcer la participation des femmes aux marchés, peuvent aider à tirer pleinement profit de la contribution considérable que ces dernières peuvent apporter à la lutte contre la pauvreté.
- **Établir un dialogue fédérateur entre les autorités publiques et le secteur privé.** Des dispositifs bien conçus de dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé favorisent la prise en compte des besoins et des préoccupations des pauvres, hommes et femmes, dans les processus de formulation des politiques à un niveau plus élevé, notamment pour la préparation des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Les donateurs peuvent faciliter ce dialogue en soutenant des organisations du secteur privé (œuvrant à l'échelon national, infranational ou local) qui représentent les intérêts des micro et des petites entreprises, ainsi que des entreprises et des travailleurs du secteur informel. Ils doivent par contre s'abstenir d'apposer leur marque sur le dialogue ou de créer des situations qui incitent les participants à se soucier davantage des priorités des donateurs que de celles des personnes qu'ils représentent.
- **Faire de l'APD un instrument plus efficace de mobilisation de l'investissement privé.** Pour le moment, environ 20 % des apports d'APD sont affectés à des activités qui concourent à mobiliser l'investissement. Considérées dans leur ensemble, ces activités recouvrent un très vaste éventail de modalités de soutien de

l'investissement aux niveaux macro, méso et microéconomiques. Les évaluations permettant de savoir quelles méthodes donnent (ou non) des résultats et dans quelle mesure les activités d'aide s'attaquent effectivement aux éléments qui constituent de réels obstacles aux yeux des entreprises sont toutefois limitées. Abstraction faite des recommandations qui précèdent, afin de contribuer plus efficacement à mobiliser l'investissement, les donateurs seraient bienvenus de reconnaître que toute réforme est un processus difficile, qui demande du temps, et que des délais plus longs et des dispositifs d'incitation plus judicieux sont nécessaires pour obtenir des réformes d'ordre stratégique et institutionnel. Ils doivent également prêter davantage attention à l'hétérogénéité des investisseurs, intérieurs surtout, parmi lesquels les petites et microentreprises, les travailleurs indépendants et le secteur informel de l'économie représentent, et de loin, les principales sources d'investissement. En outre, ils ne doivent pas se contenter de prôner les remèdes classiques destinés à améliorer les conditions macroéconomiques et le climat de l'investissement mais chercher à déterminer à quels niveaux se produisent, sur les marchés, des blocages qui freinent l'investissement intérieur (par exemple, l'accès fiable et pour un prix abordable à l'électricité, aux moyens de transport, aux technologies de l'information et de la communication [TIC], etc.).

b) Libéralisation des échanges

Les échanges internationaux, associés à des réformes intérieures, peuvent favoriser un développement économique durable, créer des possibilités d'emploi et réduire la pauvreté, comme en atteste l'exemple de divers pays en développement, où la croissance économique a atteint des taux impressionnants et où la pauvreté a considérablement diminué. Le lien entre échanges et croissance favorable aux pauvres est toutefois difficile à cerner car les échanges ne sont qu'un facteur parmi d'autres qui influe sur le développement et le reflux de la pauvreté à long terme. Les recherches montrent toutefois que, sur longue période, l'ouverture de l'économie favorise la croissance et, partant, le recul de la pauvreté. Elle est source de nouvelles possibilités d'échange pour les fournisseurs compétitifs, de baisses de prix pour les consommateurs et d'un surcroît de recettes d'exportation, autant d'éléments qui améliorent les perspectives de développement et, par ricochet, accélèrent les progrès de la lutte contre la pauvreté. C'est notamment le cas lorsque la libéralisation porte sur des secteurs dans lesquels les pays en développement jouissent d'un avantage comparatif (l'agriculture, par exemple) mais sont confrontés à des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges encore relativement élevés dans les pays de l'OCDE. Le soutien de productions agricoles non concurrentielles dans les pays de l'OCDE peut avoir des répercussions néfastes sur les perspectives de croissance et les niveaux de pauvreté dans les pays en développement, dont les recettes d'exportation et l'emploi sont largement tributaires de ces produits.

Sur le court terme, la libéralisation des échanges peut se traduire par un accroissement aussi bien que par une diminution du bien-être. Son effet dépend de la structure de la production et de l'emploi dans le pays, du niveau initial de protection des marchés et des habitudes de consommation des pauvres. Ces derniers gagneront à une libéralisation des importations s'ils sont employés dans des secteurs exportateurs et consomment des produits qui étaient assujettis à des droits de douane élevés. Ils risquent par contre d'être désavantagés s'ils travaillent dans des secteurs protégés et consomment des produits destinés à l'exportation. Dans la plupart des cas, ces effets à court terme sont cependant assez limités. Quelques pays (de certaines régions d'Afrique et des Caraïbes en

particulier) risquent néanmoins de se trouver confrontés à de graves problèmes d'ajustement à court terme dans quelques secteurs (banane, sucre, vêtements, notamment), si les marges de préférence se trouvent réduites sur les marchés de l'OCDE par suite d'un abaissement des taux applicables à la nation la plus favorisée (NPF).

Le coton est l'exemple même d'un secteur où une plus grande libéralisation multilatérale serait profitable à un certain nombre de pays parmi les moins avancés. Les pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier, dont les recettes d'exportation et l'emploi sont largement tributaires du coton, bénéficieraient de réductions supplémentaires des subventions dans la zone de l'OCDE. Ces subventions sont notamment à l'origine d'excédents de production, dépriment les cours mondiaux et faussent les courants d'échange.

Le lien, à long terme, entre croissance et réduction de la pauvreté ne prête guère à controverse. Il est par ailleurs démontré qu'une plus grande ouverture de l'économie (telle qu'elle ressort du rapport des exportations et des importations au produit intérieur brut [PIB]), et surtout une libéralisation des importations, entraîne une accélération de la croissance grâce à l'entrée de produits qui intègrent une technologie plus pointue et à l'accroissement de la productivité totale des facteurs qui en résulte. De même, l'ouverture de l'économie conduit à une intensification de la concurrence et à une amélioration de l'efficacité sur les marchés intérieurs et internationaux. Aucun pays à l'économie fermée n'a connu durablement une croissance soutenue. Les pays qui sont parvenus à commercer en même temps qu'à accélérer leur croissance et leur développement ont en général quelques caractéristiques en commun. Ils ont progressivement ouvert leurs frontières dans le cadre d'une stratégie plus globale de développement reposant sur deux piliers essentiels – l'amélioration du climat de l'investissement pour le secteur privé afin de générer des emplois, et l'attribution de moyens aux pauvres, notamment en termes d'éducation. Cela montre bien que l'environnement institutionnel et le cadre stratégique général dans lesquels s'inscrit la libéralisation des échanges influent largement sur l'impact des réformes commerciales sur la performance économique et le recul de la pauvreté.

Reste que, si les retombées positives, à terme, de l'ouverture pour la croissance et la lutte contre la pauvreté sont généralement reconnues, la contribution potentielle des échanges à la croissance et au recul de la pauvreté est encore largement sous-exploitée dans de nombreux pays en développement. En pareil cas, les pouvoirs publics, les institutions et les entreprises n'ont souvent pas les moyens (informations, politiques, procédures, institutions et/ou infrastructures) de soutenir efficacement la concurrence sur les marchés mondiaux et de tirer pleinement avantage des possibilités offertes par les échanges internationaux. De nombreux pays en développement doutent en outre d'être à même de gérer les pressions à l'ajustement qu'induit une libéralisation des échanges. Pour que ces pays parviennent à mettre du mieux possible les échanges au service d'une croissance favorable aux pauvres, des réformes de leurs politiques intérieures ainsi qu'une assistance technique liée au commerce et une aide au renforcement des capacités seront indispensables, à côté d'ambitieuses réformes commerciales (internationales).

À titre d'exemple, les pays en développement auraient certes tout intérêt à adopter des mesures de facilitation des échanges mais, pour la plupart, ce genre de mesures nécessite des ressources institutionnelles, humaines ou financières qui leur font souvent défaut. S'appuyant sur les travaux du Comité des échanges de l'OCDE, le CAD a entrepris d'examiner le soutien des donateurs en matière de facilitation des échanges en vue de

contribuer à améliorer la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'assistance et de définir des bonnes pratiques pour le renforcement des capacités de facilitation des échanges dans les pays en développement.

En dépit de ce qui a été accompli dans ce domaine, des progrès supplémentaires sont indispensables pour aider efficacement les pouvoirs publics, les institutions et les entreprises des pays en développement à tirer pleinement profit des possibilités offertes par l'amélioration de l'accès aux marchés. Les échanges, et plus généralement la croissance, doivent être mieux intégrés dans les stratégies de lutte contre la pauvreté grâce à la mise en place de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou de cadres équivalents sur lesquels les donateurs puissent aligner leur soutien. Cela nécessite de mieux comprendre les facteurs qui ont empêché qu'il en soit ainsi jusqu'à présent et aussi de dégager des financements supplémentaires pour le renforcement des capacités commerciales.

À un niveau plus global, le défi, pour les responsables de l'aide et des échanges (PDD), est d'exploiter la dynamique induite par le Programme de Doha pour le développement et les OMD pour susciter la conclusion d'ambitieux accords de libéralisation des échanges internationaux, en particulier dans les secteurs qui revêtent de l'importance pour les pays en développement. L'objectif premier est d'encourager la mise en place à l'échelon local de capacités solides et durables qui permettent de participer à de florissants courants d'échanges régionaux et mondiaux, grâce notamment aux possibilités nouvelles qui ne manqueront pas de résulter d'une heureuse issue du cycle de négociations de Doha.

À l'évidence, l'aide à l'appui des échanges ne saurait dispenser d'une conclusion du cycle de Doha à la hauteur de ce qu'on en attend. Au contraire, les négociations en cours sur la libéralisation multilatérale des échanges offrent à la communauté des donateurs une occasion sans pareille de montrer sa détermination à renforcer le soutien accordé aux pays qui s'emploient activement à faire des échanges à la fois un moteur de croissance favorable aux pauvres et un moteur du développement. L'accroissement prévu des apports d'APD, dont le volume devrait passer de 80 milliards USD en 2004 à 130 milliards USD en 2010, devrait aider à atteindre cet objectif.

c) Agriculture

Le développement de l'agriculture est essentiel pour faire reculer la pauvreté. L'agriculture doit être au centre de toute stratégie de croissance favorable aux pauvres non seulement parce que 75 % des pauvres du monde vivent dans des zones rurales mais surtout parce qu'une agriculture efficace est gage de « surclassement » en matière de stratégie de croissance favorable aux pauvres. En ce sens, elle constitue un moyen très économique de faire considérablement refluer la pauvreté. Au niveau macroéconomique, une expansion de l'agriculture exerce un puissant effet de levier sur le reste de l'économie et s'est de tout temps révélée plus profitable aux pauvres que celle de tout autre secteur. Très peu de pays ont atteint à une croissance à large assise sans qu'ait été observé au préalable, ou à tout le moins en parallèle, un accroissement de l'activité agricole et rurale.

Des gains de productivité dans l'agriculture peuvent ouvrir des brèches dans la pauvreté du fait qu'ils ont un impact direct sur les revenus et les taux d'activité, favorisent une baisse des prix des denrées alimentaires dans les zones rurales comme dans les zones urbaines et génèrent, en amont et en aval, de nouvelles possibilités d'activité économique et de nouveaux moyens d'assurer sa subsistance. Le Forum mondial des donateurs pour le développement rural (mis en place pour accélérer le développement des zones rurales et ainsi les progrès vers

les OMD) est parvenu à la conclusion que l'amélioration de la productivité agricole était un préalable indispensable à la croissance économique des zones rurales. Indirectement, cette croissance peut aussi contribuer à stimuler la diversification et la transformation d'autres secteurs de l'économie. L'expansion de l'agriculture est un moteur important de l'économie rurale non agricole avec de puissants effets de synergie sur l'économie urbaine.

Depuis une trentaine d'années, la production alimentaire mondiale a considérablement augmenté, évolution qui s'est accompagnée d'un déclin, dans l'ensemble, des prix mondiaux des denrées alimentaires, d'un accroissement des apports quotidiens en calories, d'une diminution du pourcentage de personnes souffrant de malnutrition et de taux de rendement élevés sur certains investissements essentiels dans l'agriculture. Pourtant, en Afrique subsaharienne, où une multitude d'individus parvient à peine à survivre du fait de la lenteur de la croissance économique, plus de 300 millions de personnes n'ont toujours pas un dollar par jour pour vivre.

Le contexte dans lequel s'inscrivent l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole s'est fondamentalement modifié, d'où une plus grande exposition au risque et une vulnérabilité accrue des producteurs pauvres. Les petits producteurs doivent désormais parvenir à soutenir la concurrence sur des marchés beaucoup plus concentrés, intégrés et exigeants au niveau de la qualité et de la sécurité des produits, et affronter les conséquences du développement rapide des supermarchés dans toutes les régions du monde. Des facteurs comme les migrations et le sida modifient la démographie et exercent des effets notables sur les capacités de production des zones rurales. La féminisation de l'agriculture qui en résulte nécessite des politiques beaucoup plus actives que par le passé de lutte contre les disparités entre les sexes. Sans compter les pressions que les changements environnementaux font peser sur les ressources naturelles dont dépend l'agriculture. Les nouveaux modes et axes de diversification observés dans les zones rurales se répercutent sur la composition du revenu des ménages et sur les rapports entre zones rurales et zones urbaines. L'agriculture est un secteur hétérogène et la capacité des ménages de faire face à ces évolutions varie considérablement, souvent en fonction de la superficie de leurs terres et de la sécurité de leurs droits sur ces dernières, de leur accès aux marchés et de l'efficacité des réseaux sociaux qu'ils se sont constitués en dehors de leur communauté locale. Les efforts visant à stimuler la croissance de l'agriculture doivent tenir compte de ces disparités sans quoi les pays ne pourront mettre à profit les rendements élevés atteints dans l'agriculture au cours des années 70 et 80.

Un regain d'attention doit être porté à l'agriculture en tant que vecteur de croissance favorable aux pauvres. Face à l'évolution de la situation, s'impose un nouveau programme d'action pour l'agriculture, qui reconnaisse les contraintes et les possibilités des différents mondes ruraux, et qui propose de nouvelles approches à l'égard d'éléments fondamentaux jusqu'ici négligés tels que les infrastructures, le capital humain et la technologie. Des solutions novatrices doivent être trouvées pour assurer la mise en place des institutions indispensables à la bonne mise en œuvre des politiques. Une démarche intégrée doit être adoptée, qui soit centrée sur les moyens de subsistance et sur l'adaptation des politiques au contexte agro-écologique et économique local. Les principaux axes autour desquels doivent s'articuler en priorité l'action et les investissements des pouvoirs publics sont les suivants :

- Des dispositions tendant à accroître la productivité et élargir l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux sont des composantes essentielles de toute stratégie destinée à instaurer une croissance favorable aux pauvres et à améliorer

durablement les conditions de vie des pauvres. Les petites exploitations à vocation commerciale ont beaucoup à gagner à une diversification vers des produits plus cotés (fruits, légumes, huiles, poisson, produits de l'élevage, etc.) et vers des produits transformés ou précuits. Des stratégies qui encouragent cette diversification, grâce par exemple à des investissements dans les transports et dans des institutions chargées de procurer une aide aux petits agriculteurs, associées à un cadre réglementaire et des politiques appropriés peuvent multiplier les possibilités d'activité dans l'agriculture.

- La gestion des facteurs plus importants de risque et de vulnérabilité que sont devenus la météorologie, les ennemis des cultures et l'évolution des prix, sans compter la maladie, la mort (par suite du sida notamment) et la perte des droits de propriété, est fondamentale pour l'instauration d'une croissance durable favorable aux pauvres. Des politiques, des institutions et des investissements destinés à faciliter l'évaluation des risques effectifs et leur atténuation, multiplier les options en matière de gestion des risques et mettre en place des filets de sécurité de nature à aider les gens à faire face aux facteurs de risque et de vulnérabilité sont indispensables. Des « ascenseurs », qui évitent aux pauvres d'avoir recours à des stratégies de minimisation des risques, avec les médiocres résultats qu'elles produisent en termes de réduction de la pauvreté, et qui les aident à reprendre une activité productive, peuvent aussi se révéler utiles. De tels dispositifs amoindriront en outre la méfiance à l'égard des innovations et accroîtront la disposition à assumer des risques mesurés, conditions indispensables pour stimuler l'esprit d'entreprise.
- Une forte mobilité et le développement des activités non agricoles profitent à l'agriculture. Il en résulte en effet une augmentation de la demande de produits, plus diversifiés et à plus forte valeur, des envois de fonds qui peuvent être investis dans l'amélioration des pratiques, un accroissement des compétences et de la connaissance des marchés grâce à ceux qui ont été voir ailleurs, et la possibilité d'inverser la tendance à la fragmentation des exploitations par le rachat ou la location des terres de ceux qui s'en vont. Les politiques publiques doivent reconnaître l'importance de cette forme de diversification, rehausser la capacité des populations d'accéder à de nouveaux marchés dans une économie diversifiée, créer des conditions plus propices au développement des activités non agricoles et supprimer les obstacles à la sortie de l'agriculture et des zones rurales.
- Pour que prenne corps ce nouveau programme d'action pour l'agriculture, il faut que les décideurs apprennent à mieux connaître les stratégies de subsistance des pauvres et à mieux comprendre comment faciliter ces stratégies d'une manière qui tient compte des grandes disparités entre les différents « mondes ruraux ». Ils doivent aussi trouver et élaborer de nouveaux dispositifs institutionnels, qui exploitent au mieux le potentiel aussi bien du secteur public que du secteur privé, pour combler les défaillances du marché. Il leur faut en outre définir un projet clair et ambitieux pour l'agriculture dans le cadre des stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté. De leur côté, les donateurs doivent avoir une idée tout aussi précise, et la partager, de la façon d'appuyer ce processus, c'est-à-dire de promouvoir une croissance de l'agriculture favorable aux pauvres selon des modalités qui privilégient des approches durables, placées sous la conduite des pays et fondées sur des programmes.

d) Infrastructures

De nombreuses études attestent du rôle déterminant que jouent des infrastructures de qualité et d'un prix abordable non seulement dans la progression du taux global de croissance économique mais aussi dans l'obtention d'un profil de croissance propre à faire reculer la pauvreté. L'inadéquation et l'insuffisance des infrastructures constituent un obstacle majeur à la croissance, aux échanges et à l'investissement, car non seulement elles font largement entrave à l'activité économique mais en outre elles majorent les coûts de production et de transaction associés à la conduite d'une affaire. Des investissements dans les transports, l'énergie, l'eau, et les services TIC sont essentiels pour rapprocher les populations pauvres des marchés locaux, régionaux et mondiaux. S'ils n'ont pas accès pour un prix abordable à des services qui fonctionnent correctement, les pauvres n'ont aucune chance de participer à la croissance économique. Une expérience particulièrement intéressante à cet égard est celle de l'Amérique latine, où l'observation montre que l'amélioration de l'accès aux infrastructures et de la qualité de ces dernières contribue sensiblement à réduire les inégalités de revenu³.

Le déficit en infrastructures est actuellement énorme par rapport à ce que nécessite la réduction de moitié de l'extrême pauvreté pour 2015. À l'échelle mondiale, plus de 1 milliard de personnes doivent se passer de routes, 1,2 milliard d'eau potable, 2,3 milliards de source fiable d'énergie, 2,4 milliards de dispositifs d'assainissement et 4 milliards de services modernes de communication. L'absence d'infrastructures accessibles pour un prix abordable pèse lourd sur les ressources en temps, les finances et la santé des pauvres.

Sous l'effet de nombreuses années d'assainissement budgétaire combiné à une baisse des ressources d'APD consacrées aux infrastructures depuis 1997, les apports de ressources publiques dans les infrastructures sont aujourd'hui fort inférieurs aux besoins estimés. Bien que les possibilités qu'offre l'investissement privé dans les infrastructures ne soient plus à démontrer, l'espoir que ce dernier parvienne à compenser l'insuffisance des dépenses publiques ne s'est pas réalisé. Dans l'ensemble des pays en développement, les sommes affectées annuellement à l'entretien des infrastructures et à l'investissement dans les infrastructures représenteraient, d'après les estimations, 3,5 % du PIB, alors qu'il en faudrait 5,5 %. Dans le cas de l'Afrique, le déficit est encore plus important : 4,7 % contre 9,2 %⁴.

Comment mettre plus efficacement que par le passé l'APD au service d'un accroissement du volume et de la qualité des infrastructures? L'expérience nous enseigne quatre choses : i) l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres et la réalisation des OMD passent par une amélioration notable des infrastructures, ii) le secteur public a un rôle majeur à jouer dans la mise en place d'une gestion optimale des équipements d'infrastructure, iii) l'attention doit porter avant tout sur la fourniture de services durables d'infrastructure plutôt que sur les équipements matériels, et iv) il faut optimiser l'usage qui est fait de tous les types de ressources disponibles.

S'appuyant sur ces enseignements, les travaux du POVNET sur les infrastructures et la croissance favorable aux pauvres ont mis en évidence quatre principes directeurs pour l'utilisation des infrastructures au service de la lutte contre la pauvreté. Dans l'application de ces principes, il convient bien sûr de tenir compte des problèmes spécifiques qui se posent dans les différents groupes de pays partenaires, par exemple les États fragiles ou les pays en développement plus avancés.

- **L'alignement du soutien des donateurs sur les cadres mis en place par les pays partenaires** est jugé indispensable à une aide accrue, mieux coordonnée et plus

efficace dans le domaine de l'investissement et de l'entretien des infrastructures. À cet effet, il faut renforcer le rôle du secteur public, améliorer la coordination entre donneurs et recourir plus systématiquement à des approches sectorielles. À l'évidence, il est également impératif de rehausser la capacité des pays partenaires de collecter des données sur les infrastructures et de les analyser, afin de favoriser une meilleure planification du développement des infrastructures dans l'optique d'une croissance favorable aux pauvres.

- **Il faut accroître l'impact sur les pauvres des interventions dans le domaine des infrastructures.** L'expérience montre que la participation des pauvres à la croissance est freinée par leur manque d'accès aux infrastructures, certes, mais aussi par la médiocre qualité et la tarification excessive, par rapport à leurs moyens, de ces dernières. De nouvelles approches, permettant un ciblage plus judicieux que par le passé des subventions publiques aux services d'infrastructure, ont été mises au point. Il faut aussi porter attention aux possibilités de liaisons intersectorielles et de synergies entre les divers sous-secteurs des infrastructures (énergie, transport, eau, TIC), et avec les secteurs sociaux et le développement du secteur privé et l'agriculture. Il a été démontré que les infrastructures contribuaient à faciliter l'emploi des pauvres, à améliorer l'égalité homme-femme et à favoriser l'intégration des groupes vulnérables, notamment les handicapés.
- **Il faut renforcer la gestion des infrastructures afin d'obtenir des résultats durables.** L'efficacité et la durabilité des services d'infrastructure passent par un accroissement de la priorité accordée à l'entretien et à la remise en état afin d'éponger l'énorme arriéré de maintenance du stock d'infrastructures. Il faut améliorer le recouvrement des coûts dans les services publics, notamment grâce à des mécanismes plus performants tarification des dispositifs à vocation communautaire. La corruption, entrave manifeste à la réduction de la pauvreté, doit être combattue plus efficacement que par le passé. À cet effet, il convient de renforcer la transparence et les obligations de comptes dans le domaine de la passation des marchés. Une attention accrue doit être accordée aux effets des infrastructures sur l'environnement : il convient en particulier d'encourager une gestion durable des ressources grâce à des incitations tarifaires.
- **Enfin, un accroissement de tous les types d'apports de ressources est indispensable, de même qu'une amélioration de l'efficacité avec laquelle ils sont utilisés.** Les fonds publics resteront la principale source d'investissement dans les infrastructures. Reste que les pays partenaires ne parviendront pas à combler l'énorme déficit de leurs infrastructures sans le concours d'entreprises privées, nationales et internationales. Pour que ce dernier se matérialise, il faut réduire les risques et les coûts de transaction de l'investissement dans les infrastructures. Les donneurs ont un rôle essentiel à jouer, non seulement en dégagant des ressources financières à l'appui des infrastructures mais aussi en mobilisant des flux accrus d'investissements privés (intérieurs et étrangers). La prévisibilité de leurs concours, de même que des autres apports de ressources, est fondamentale.

Notes

1. Les principaux messages à retirer pour l'orientation de l'action des travaux du POVNET sur le sujet de la croissance favorable aux pauvres sont encore en cours d'élaboration et seront exposés dans le rapport à paraître sur le thème *Promouvoir une croissance favorable aux pauvres*, la version qui en est présentée ici doit donc être considérée comme préliminaire.
2. Parmi tout l'éventail des domaines importants pour l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres, le POVNET a choisi de concentrer son attention sur le développement du secteur privé, l'agriculture et les infrastructures.
3. M. Fay et M. Morrison (2005), *Infrastructure in Latin America and the Caribbean: Recent Developments and Key Challenges*, Banque mondiale, Washington.
4. Banque mondiale (2005), *Rapport de suivi final 2005*, Banque mondiale, Washington.

Pour en savoir plus

Général

- Agence française de développement, BMZ (Allemagne), Department for International Development (RU), World Bank (2005), « Pro-Poor Growth in the 1990s: Lessons and Insights from 14 Countries », document présenté à la conférence internationale de l'initiative « Operationalising Pro-Poor Growth », Londres, 29-30 juin 2005.
- Banque mondiale (2005), « The Growth Experience: What Have We Learned From The 1990s? », Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2005), *Rapport sur le développement dans le monde 2006 : équité et développement*, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale et FMI (2005), *2005 Review of the PRS Approach: Balancing Accountabilities and Scaling Up Results*, Banque mondiale et FMI, Washington.
- Klasen, S. (2005), « Economic Growth and Poverty Reduction: Measurement and Policy Issues », document de travail pour le Réseau du CAD sur la lutte contre la pauvreté, OCDE, Paris.

Secteur privé

- Banque mondiale (2005), *Rapport sur le développement dans le monde 2005 : un meilleur climat de l'investissement pour tous*, Banque mondiale, Washington.
- Lindahl, C. (2005), *Wealth of the Poor*, Sida Studies n° 14, Agence suédoise de coopération pour le développement international, Stockholm.
- OCDE (2005), *Accelerating Pro-Poor Growth through Support for Private Sector Development*, OCDE, Paris.
- OCDE (1995), *Orientations du CAD concernant le rôle de la coopération pour le développement à l'appui de l'expansion du secteur privé*, OCDE, Paris.
- PNUD (2004), *Unleashing Entrepreneurship: Making Business Work for the Poor*, Commission du secteur privé et du développement, PNUD, New York.

Agriculture

- Banque mondiale (2005), « Food Safety and Agricultural Health Standards – Challenges and Opportunities for Developing Country Exports », Rapport n° 31207, Banque mondiale, Washington.
- Banque mondiale (2005), « Agriculture, Rural Development and Pro-poor Growth Country Experiences in the Post-Reform Era », Discussion Paper No. 21, Département de l'agriculture et du développement rural de la Banque mondiale, Banque mondiale, Washington.
- OCDE (2005), *Agriculture et développement : vers des politiques cohérentes*, OCDE, Paris.
- OCDE/CSAO (2005), « Forum sur la sécurité alimentaire dans le Sahel et l'Afrique de l'Ouest : défis à moyen et long termes », OCDE/CSAO, Paris.
- Timmer, P. (2005), « Agriculture and Pro-Poor Growth: Reviewing the Issues », Center for Global Development, Washington.

Wolz, A. (2005), « The Role of Agriculture and Rural Development in Achieving the Millennium Development Goals – A Joint Donor Narrative », Forum mondial des donateurs pour le développement rural, Berlin.

Infrastructure

Banque mondiale (2004), *Reforming Infrastructure: Privatisation, Regulation and Competition*, Banque mondiale, Washington.

Banque mondiale (2005), *Infrastructure in Latin America and the Caribbean: Recent Developments and Key Challenges*, Banque mondiale, Washington.

Briceno-Garmenia, C., A. Estache et N. Shafik (2004), « Infrastructure Access in Developing Countries: Access, Costs and Policy Reform », *World Bank Policy Research, document de travail 3468*, Banque mondiale, Washington.

Hasselbarth, S. (2004), « Donor Practices and the Development of Bilateral Donors' Portfolios », *document de travail pour le Réseau du CAD sur la lutte contre la pauvreté*, OCDE, Paris.

Willoughby, C. (2004), « How Important is Infrastructure for Achieving Pro-Poor Growth », *document de travail pour le Réseau du CAD sur la lutte contre la pauvreté*, OCDE, Paris.

Évaluation d'impact sur la pauvreté

Banque asiatique de développement (2001), *Handbook on Poverty and Social Analysis*, BAsD, Manille.

Banque mondiale (2004), « Good Practice Note. Using Poverty and Social Impact Analysis to Support Development Policy Operations », Banque mondiale, Washington.

Robb, C. (2003), « Poverty and Social Impact Analysis – Linking Macroeconomic Policies to Poverty Outcomes: Summary of Early Experiences », *document de travail du FMI 03/43*, FMI, Washington.

Facteurs de risque et de vulnérabilité

Commission sur la sécurité humaine (2003), *Human Security Now: Protecting and Empowering People*, Nations unies, New York.

DFID (2005), « Social Transfers and Chronic Poverty: Emerging Evidence and the Challenge Ahead », *DFID Practice Paper*, DFID, RU.

Chapitre 3

Efficacité de l'aide : trois bonnes raisons de penser que la Déclaration de Paris aura des effets positifs

Le 2 mars 2005, plus d'une centaine de donateurs et de pays en développement sont convenus, à Paris, d'entreprendre d'importantes réformes dans leurs modalités de coopération. Ces réformes, consacrées par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, sont essentielles pour que les engagements d'aide pris en 2005 concourent à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement d'ici à 2015. Si certains ne voient dans la Déclaration de Paris qu'un énoncé de bonnes intentions peu susceptible de modifier le cours des choses, les arguments exposés dans le présent chapitre tendent à montrer qu'il existe au moins trois bonnes raisons de penser que cette Déclaration est de nature à renforcer l'impact de l'aide.

L'aide est plus que jamais sous le feu des projecteurs. Suite aux engagements pris récemment au Sommet du G8 à Gleneagles, aux Sommets du millénaire des Nations unies, et au niveau de l'Union européenne, le volume de l'aide fournie aux pays en développement les moins avancés devrait augmenter de près de 60 % (soit un surplus d'environ 50 milliards USD) d'ici à 2010. Or, l'accroissement du volume de l'aide ne contribuera pas à faire reculer la pauvreté si la qualité de l'aide n'est pas sensiblement améliorée. Pour ce faire, d'ambitieuses réformes du système d'aide doivent être opérées. Cela concerne non seulement les donateurs, qui pourraient acheminer leur aide d'une manière plus efficace, mais aussi les pays en développement, qui pourraient mieux la gérer. Depuis de nombreuses années, les réformes à mener sur ces fronts sont lentes à se concrétiser et, par trop souvent, la communauté du développement se laisse enfermer dans ses habitudes.

Aujourd'hui, il y a toutefois lieu de penser que les temps sont en train de changer. C'est ainsi que le 2 mars 2005, plus d'une centaine de donateurs et de pays en développement sont convenus, à Paris, d'entreprendre d'importantes réformes dans leurs modalités de coopération. La Déclaration de Paris marque un degré d'accord sans précédent et une volonté plus forte que jamais de réformer l'aide pour qu'elle contribue de manière plus efficace à faire reculer la pauvreté dans le monde. Les pessimistes qui ne voient dans la Déclaration qu'un nouvel énoncé solennel de bonnes intentions sont en droit d'avoir des doutes et ne manqueront pas de se demander si le cours des choses en sera au final réellement modifié. Les arguments exposés dans le présent chapitre tendent à montrer qu'il existe au moins trois bonnes raisons d'être optimiste.

Raison 1 : La Déclaration de Paris va au-delà des accords précédents

À la différence des précédents accords de ce type, y compris celui résultant du Forum de haut niveau tenu à Rome en 2003, la Déclaration de Paris ne se limite pas à faire état d'un consensus général sur la nécessité d'une action à l'appui de l'efficacité de l'aide.

Un taux de participation très élevé. Le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide a rassemblé des participants beaucoup plus nombreux et plus représentatifs que les accords précédents, avec une représentation au niveau ministériel plus forte aussi bien pour les donateurs que pour les bénéficiaires de l'aide. Y ont participé des responsables des questions de développement et des ministres de 91 pays, ainsi que des représentants de 26 organismes d'aide, de la société civile et du secteur privé¹.

Des actes et non des mots. Moins encore que les accords précédents, la Déclaration de Paris ne peut se ramener à un énoncé de principes généraux ; elle définit au contraire un plan d'action concret visant à améliorer la qualité de l'aide et son impact sur le développement. Les 56 engagements de partenariat énoncés dans la Déclaration de Paris s'articulent autour de cinq grands principes :

- **Appropriation** – Les pays en développement prennent en main leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du

Encadré 3.1. **Représentation au Forum de haut niveau de Paris**

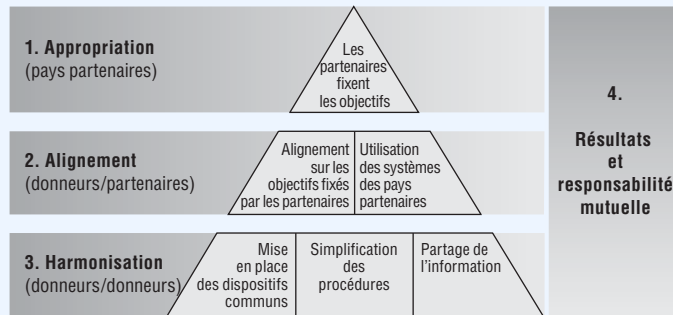
Le Forum de haut niveau de Paris sur l'efficacité de l'aide lors duquel a été adoptée la Déclaration de Paris a été accueilli par le gouvernement français et coparrainé par huit organisations, qui y étaient représentées au niveau le plus élevé :

- OCDE – Donald Johnston, Secrétaire général, et Richard Manning, Président du CAD.
- Banque mondiale – James Wolfensohn, Président.
- Programme des Nations unies pour le développement – Mark Malloch Brown, Administrateur.
- Banque asiatique de développement – Haruhiko Kuroda, Président.
- Banque africaine de développement – Omar Kabbaj, Président.
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement – Jean Lemierre, Président.
- Banque interaméricaine de développement – Manuel Rapoport, chef du Service efficacité du développement.

Ont également participé au Forum le président Enrique Bolaños (Nicaragua), le Commissaire Louis Michel (Commission européenne), plus de 60 ministres et de nombreux responsables d'organismes d'aide et hauts fonctionnaires.

développement. Il incombe aux donateurs de soutenir et de favoriser l'appropriation par les pays en développement en respectant leurs politiques et en les aidant à renforcer leur capacité de les mettre en œuvre (paragraphe 14 et 15 de la Déclaration de Paris).

- **Alignement** – Les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires. C'est ainsi que les donateurs tirent autant que possible leurs conditionnalités de la stratégie nationale de développement du pays partenaire au lieu d'imposer de multiples conditions découlant d'autres programmes d'action (paragraphe 16).
- **Harmonisation** – Les donateurs s'emploient à mieux harmoniser leurs actions, à leur conférer une plus grande efficacité collective et à les rendre moins lourdes à gérer, notamment pour les pays, comme les États fragiles, dont les capacités administratives sont faibles. Ils mettent notamment en place, dans les pays partenaires, des dispositifs communs pour la planification, le financement et la mise en œuvre des programmes de développement (paragraphe 32).
- **Gestion axée sur les résultats** – Tant les donateurs que les pays partenaires gèrent les ressources et améliorent le processus de décision en vue de l'obtention de résultats. Les donateurs doivent soutenir pleinement les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en place des cadres d'évaluation des performances permettant de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principaux volets des stratégies nationales de développement (paragraphe 43-46).
- **Responsabilité mutuelle** – Les donateurs et les pays en développement se tiennent mutuellement responsables des résultats obtenus en matière de développement (voir la pyramide ci-dessous).

Encadré 3.2. **La pyramide de l'efficacité de l'aide**

La Déclaration de Paris est le fruit d'une vaste consultation. Pour préparer le Forum de Paris, des ateliers régionaux ont été organisés en octobre et en novembre 2004 en Asie (Bangkok, Thaïlande), en Amérique latine (Tegucigalpa, Honduras), en Asie centrale (Bichkek, Kirghizistan), et en Afrique (Dar-es-Salaam, Tanzanie), et en février 2005 au Moyen-Orient (Djedda, Arabie Saoudite). Ces ateliers régionaux ont rassemblé des spécialistes du développement venant de pays partenaires, d'organismes donateurs et de la société civile, qui ont pu partager des données d'expérience et faire le point sur les progrès d'ensemble accomplis et les domaines requérant des travaux complémentaires. En février 2005, les initiateurs du Forum de haut niveau de Paris ont organisé un dialogue avec les ONG sur l'efficacité de l'aide. Ont participé à ce dialogue, dont le but était d'offrir aux ONG une occasion unique d'apporter une contribution au Forum de haut niveau, des représentants de plus de 50 ONG du monde entier et d'organismes d'aide. Les résultats des ateliers régionaux comme du dialogue avec les ONG ont informé la rédaction des avant-projets de la Déclaration de Paris.

Raison 2 : Douze indicateurs doivent permettre de mesurer les progrès accomplis dans l'obtention de résultats

Pour la première fois, les donateurs et les pays en développement se sont engagés à mesurer leur succès – ou leur échec – à améliorer l'efficacité de l'aide au moyen d'un ensemble d'indicateurs et d'objectifs-cibles pour l'année 2010.

Les progrès réalisés à l'échelon local seront mesurés au regard de 12 indicateurs de l'efficacité de l'aide. Les participants au Forum de haut niveau de Paris sont convenus de mesurer les progrès accomplis au regard de 12 indicateurs afin de suivre et d'encourager les avancées par rapport aux grands engagements de partenariat énoncés dans la Déclaration de Paris. Le Groupe de travail du CAD/OCDE² a été chargé de coordonner le suivi international des indicateurs et une enquête sera entreprise dans le courant de 2006 pour définir des niveaux de référence pour les 12 indicateurs. Un deuxième exercice de suivi sera ensuite organisé en 2008 pour faire le point sur les progrès accomplis avant la tenue du prochain Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit avoir lieu cette année-là à Accra (Ghana).

Encadré 3.3. Objectifs cibles : résultats à attendre de la Déclaration de Paris

Si les objectifs cibles convenus à Paris sont atteints, d'ici 2010 :

- Les trois quarts des pays en développement auront élaboré de solides stratégies opérationnelles de développement (**Indicateur 1**).
- Les systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques auront été considérablement améliorés dans la moitié des pays en développement (**Indicateur 2**).
- Au moins 85 % des apports d'aide seront comptabilisés dans le budget national des pays en développement (**Indicateur 3**).
- Les deux tiers des travaux analytiques par pays seront réalisés conjointement par les donateurs et la planification des interventions s'apparentera bien davantage à une véritable entreprise conjointe (**Indicateur 10**).

Pour la liste complète des indicateurs et objectifs cibles, se référer à la section III de la Déclaration de Paris.

Des objectifs-cibles pour l'année 2010 ont été fixés pour onze³ de ces indicateurs.

Ces objectifs-cibles, qui engagent tant les donateurs que les pays partenaires, ont pour objet de promouvoir des progrès à l'échelle mondiale dans les pays et organismes qui ont souscrit à la Déclaration de Paris. Ils ne sont pas censés préjuger des objectifs que les différents donateurs ou pays peuvent souhaiter se fixer, ni même s'y substituer, mais plutôt fournir des critères souples à l'aune desquels les pays et les organismes d'aide pourront mesurer leurs performances. Les progrès accomplis vers ces objectifs seront également examinés en 2008.

Raison 3 : La Déclaration de Paris renforce les mécanismes de responsabilité mutuelle

La faiblesse des dispositifs de contrôle existant dans le cadre du système d'aide est une des raisons pour lesquelles la réforme de ce système a été lente à se concrétiser. Pas plus les donateurs que les gouvernements des pays en développement ne sont véritablement comptables devant les citoyens du Nord et du Sud de l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement. Des progrès sensibles sur le front de l'efficacité de l'aide appellent donc la mise en place de dispositifs de responsabilité mutuelle plus solides tant pour les donateurs que pour les pays partenaires. La Déclaration de Paris cherche à remédier à cette responsabilisation insuffisante en promouvant un modèle de partenariat propre à améliorer la transparence et le contrôle des ressources en faveur du développement.

Vers un transfert de la maîtrise d'ouvrage. L'aide est plus efficace lorsque les pays partenaires exercent une souveraineté ferme et effective sur leurs politiques et stratégies de développement. L'appropriation est donc le principe fondamental sur lequel s'appuie la Déclaration de Paris. Les gouvernements des pays en développement sont comptables devant leurs parlements et leurs citoyens, et non devant les organismes d'aide, de leurs politiques de développement. Dans de nombreux pays, cela suppose un renforcement du contrôle parlementaire des politiques et budgets de développement et du rôle de la société civile (paragraphe 48). Cela implique aussi que les donateurs revoient à la baisse leurs

exigences parfois excessives en matière de reddition de comptes à l'égard des pays en développement en procédant comme suit :

- Recourir autant que possible aux systèmes et procédures des pays partenaires (paragraphe 21).
- Éviter d'imposer des conditions inappropriées (paragraphe 16).
- Réduire le nombre d'unités de mise en œuvre des projets qui affaiblissent les administrations nationales (paragraphe 21).
- Fournir en temps voulu des informations transparentes sur les apports d'aide afin de permettre aux autorités des pays partenaires de présenter des états budgétaires complets à leurs Parlements et à leurs citoyens (paragraphe 49).

Des dispositifs de responsabilité mutuelle plus solides et plus équilibrés. À l'heure actuelle, les exigences en matière de reddition de comptes sont plus sévères pour les pays en développement que pour les donateurs. La Déclaration de Paris souligne que, pour que l'aide devienne véritablement efficace, il faut mettre en place, à différents niveaux, des mécanismes de responsabilisation plus solides et plus équilibrés. Au niveau international, elle constitue un instrument dans le cadre duquel les donateurs et les bénéficiaires de l'aide sont tenus pour mutuellement responsables, le respect des engagements pris devant être l'objet d'un suivi public. À cet effet, le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide y est chargé (paragraphe 9) d'établir un plan de suivi à moyen terme non seulement pour les indicateurs (voir ci-dessus), mais aussi pour les engagements. Au niveau national, la Déclaration de Paris encourage les donateurs et les pays partenaires à évaluer conjointement – en faisant le meilleur usage des dispositifs locaux existants, par exemple les groupes consultatifs – leurs progrès respectifs dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide (paragraphe 50).

Conclusion : La Déclaration de Paris a pour objet de modifier les comportements

Un accroissement des apports d'aide n'est guère susceptible de faire reculer sérieusement la pauvreté dans le monde si les donateurs n'améliorent pas la mise en œuvre de l'aide et si les pays en développement n'améliorent pas la manière dont ils gèrent celle-ci. Le *statu quo* non seulement entamerait la crédibilité de l'aide au développement, dans le Nord comme dans le Sud, mais aussi, et c'est plus grave, compromettrait la capacité de la communauté internationale d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement d'ici à 2015. Des résultats décevants pourraient reléguer l'aide, et non la pauvreté, au rang de vestige du passé⁴.

Autrement dit, le défi lancé par la Déclaration de Paris consiste à réformer la manière dont les donateurs et les pays partenaires collaborent pour atteindre des objectifs communs et faire le meilleur usage des ressources limitées affectées au développement. En deux mots, il s'agit de modifier les comportements. Dans l'ensemble, le programme d'action défini dans la Déclaration de Paris, avec ses dispositifs renforcés en matière de responsabilité mutuelle, crée des incitations très fortes à un changement des modes de comportement. Pour pouvoir générer des résultats, ce programme devra toutefois s'appuyer sur une volonté politique ferme et durable au niveau le plus élevé.

En fin de compte, toutes ces dispositions serviront-elles vraiment à quelque chose ? La réponse sera fournie lors du prochain Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui doit se tenir en 2008 au Ghana, à l'occasion duquel les donateurs et les pays partenaires

examineront conjointement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Notes

1. La liste complète des participants au Forum de haut niveau de Paris figure à l'appendice 3.A1.2 de la Déclaration de Paris, dont le texte est annexé au présent chapitre.
2. Le Groupe de travail du CAD/OCDE sur l'efficacité de l'aide est un partenariat entre donateurs et pays en développement qu'héberge le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.
3. Un objectif qualitatif a été fixé pour l'indicateur 8 concernant le déliement de l'aide.
4. Institute of Development Studies (IDS) (2005), *IDS Policy Briefing*, n° 25, Brighton, Royaume-Uni.

ANNEXE 3.A1

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement

Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle

I. Exposé des résolutions

1. Nous, ministres de pays développés et de pays en développement chargés de la promotion du développement, et responsables d'organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement, réunis à Paris le 2 mars 2005, prenons la résolution de mener des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de réformer nos modalités d'acheminement et de gestion de l'aide dans la perspective du bilan après cinq ans, qui doit être effectué plus tard dans l'année dans le cadre des Nations unies, de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Comme à Monterrey, nous reconnaissons que si la réalisation de ces objectifs suppose un accroissement des volumes d'aide et d'autres ressources affectées au développement, une augmentation significative de l'efficacité de l'aide est également nécessaire pour soutenir les efforts déployés par les pays partenaires en vue de renforcer la gouvernance et d'améliorer les résultats obtenus sur le front du développement. Cela importera d'autant plus si les initiatives actuelles et à venir conduisent à d'autres augmentations significatives de l'aide.

2. Lors de ce Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, nous sommes partis de la déclaration adoptée au Forum de haut niveau sur l'harmonisation tenu à Rome (en février 2003) et des principes-clés proposés à la Table ronde sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement qui a eu lieu à Marrakech (en février 2004), car nous estimons qu'ils augmenteront les effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, la consolidation de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées vers les OMD.

Redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité de l'aide

3. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris à Rome d'œuvrer à l'harmonisation et à l'alignement de l'aide. Nous nous félicitons que de nombreux donateurs et pays partenaires fassent de l'efficacité de l'aide une priorité première et nous

réaffirmons l'engagement que nous avons pris d'accélérer les progrès liés à la mise en œuvre, en particulier dans les domaines suivants :

- i) Renforcement des stratégies nationales de développement des pays partenaires et des cadres opérationnels correspondants (plans, budgets et cadres d'évaluation des performances, par exemple).
 - ii) Alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et soutien au renforcement de leurs capacités.
 - iii) Renforcement des obligations mutuelles des donateurs et des pays partenaires à l'égard des citoyens et des instances parlementaires concernant leurs politiques et leurs stratégies de développement, et les résultats obtenus.
 - iv) Suppression des doubles emplois dans les efforts des donateurs et rationalisation de leurs activités pour en optimiser la rentabilité.
 - v) Réforme et simplification des politiques et procédures des donateurs dans un sens qui encourage la collaboration et l'alignement progressif sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires.
 - vi) Définition de mesures et de normes de performance et de reddition de comptes pour les pays partenaires dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la passation des marchés, des garanties fiduciaires et de l'évaluation environnementale, conformément aux bonnes pratiques généralement acceptées, et mise en application rapide et généralisée de celles-ci.
4. Nous nous engageons à prendre des mesures concrètes et efficaces pour lever les obstacles qui subsistent, à savoir en particulier :
- i) Les défaillances des institutions des pays partenaires, qui les empêchent de mettre au point et d'appliquer des stratégies nationales de développement axées sur les résultats.
 - ii) L'incapacité des donateurs de fournir aux pays partenaires des engagements pluriannuels qui amélioreraient la prévisibilité des apports d'aide.
 - iii) La délégation insuffisante de pouvoir au personnel de terrain des organismes donateurs et le manque d'incitations de nature à favoriser des partenariats efficaces au service du développement entre les donateurs et les pays partenaires.
 - iv) L'intégration insuffisante des initiatives et programmes mondiaux dans les objectifs plus généraux de développement des pays partenaires, y compris concernant des sujets graves tels que le VIH/sida.
 - v) La corruption et l'absence de transparence, qui hypothèquent l'adhésion de la population, représentent un obstacle à la mobilisation et à l'affectation efficaces des ressources et détournent des ressources d'activités essentielles pour faire reculer la pauvreté et instaurer un développement économique durable. Là où elle existe, la corruption empêche les donateurs de s'appuyer sur les systèmes des pays partenaires.
5. L'amélioration de l'efficacité de l'aide est réalisable et nécessaire quelles que soient les modalités de l'aide. Les donateurs doivent être guidés dans leur choix des modalités de l'aide les plus efficaces par les stratégies et les priorités de développement définies par les pays partenaires. Nous nous efforcerons, à titre individuel et collectif, de choisir et de

concevoir des modalités appropriées et complémentaires dans le but d'optimiser leur efficacité globale.

6. Dans le prolongement de la présente Déclaration, nous redoublerons d'efforts afin de faire en sorte que l'aide au développement, y compris les apports accrus promis à Monterrey, soient fournis et utilisés selon des modalités propres à rationaliser la dispersion souvent excessive des activités des donateurs menées aux niveaux local et sectoriel.

S'adapter à des situations nationales diverses

7. L'amélioration de l'efficacité de l'aide est également nécessaire dans les situations complexes soulevant des problèmes particuliers, comme celle qui a résulté du tsunami qui a frappé les pays bordant l'océan Indien le 26 décembre 2004. Dans ces situations, il y a lieu de veiller à l'harmonisation de l'aide humanitaire et au développement venue du monde entier, dans le respect des objectifs de renforcement de la croissance et de réduction de la pauvreté des pays partenaires. Dans les États fragiles, à l'occasion de nos actions d'appui au renforcement des institutions et à la fourniture des services essentiels, nous veillerons à ce que les principes d'harmonisation, d'alignement et de gestion axée sur les résultats soient adaptés aux environnements caractérisés par la déficience des structures de gouvernance et le manque de capacités. De manière générale, nous accorderons une attention accrue à ces situations complexes dans nos efforts d'amélioration de l'efficacité de l'aide.

Préciser des indicateurs, un calendrier et des objectifs-cibles

8. Nous reconnaissons que les réformes préconisées dans la présente Déclaration nécessiteront le soutien persistant des plus hautes sphères politiques, une pression des pairs et une action coordonnée aux niveaux mondial, régional et local. Nous nous engageons à accélérer le rythme des changements grâce à la mise en œuvre, dans un esprit de responsabilité mutuelle, des engagements de partenariat présentés dans la section II, et à mesurer les progrès accomplis à l'aune des 12 indicateurs spécifiques dont nous sommes convenus ce jour et qui figurent dans la section III de la présente Déclaration.

9. Nous convenons de la nécessité de fixer des objectifs-cibles pour 2010 afin d'accélérer les progrès. Ces objectifs-cibles, qui impliqueront des actions de la part des donateurs comme des pays partenaires, sont conçus pour suivre et encourager les progrès réalisés au niveau mondial par les pays et organismes qui ont souscrit à la présente Déclaration. Ils n'ont pas pour vocation de préjuger des objectifs-cibles que les pays partenaires pourraient souhaiter définir à titre individuel, ni de se substituer à eux. Nous sommes convenus aujourd'hui de fixer cinq premiers objectifs-cibles sur la base des indicateurs figurant dans la section III. Nous sommes convenus également de réexaminer ces premiers objectifs-cibles et d'adopter les objectifs-cibles correspondant aux autres indicateurs mentionnés dans la section III avant l'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2005. Nous demandons en conséquence à la structure fondée sur un partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD d'engager de toute urgence les travaux à cet effet¹. Nous nous félicitons par ailleurs des initiatives mises en place par les pays partenaires et les donateurs en vue d'établir leurs propres objectifs-cibles d'amélioration de l'efficacité de l'aide dans le cadre des engagements de partenariat et des indicateurs convenus. Un certain nombre de pays partenaires ont par exemple présenté des plans d'action et un grand nombre de donateurs ont annoncé de nouveaux engagements importants. Nous invitons tous les participants qui souhaitent communiquer sur ces initiatives à fournir, avant le 4 avril 2005, les informations correspondantes pour publication.

Contrôler et évaluer les progrès dans la mise en œuvre

10. Parce ce qu'il est impératif d'apporter la preuve que des progrès tangibles sont réalisés sur le terrain, nous procéderons, sous la conduite du pays partenaire, à une évaluation périodique tant qualitative que quantitative de nos progrès mutuels au niveau national dans la mise en œuvre des engagements convenus à l'appui de l'efficacité de l'aide. Dans ce contexte, nous mettrons à profit les mécanismes appropriés existant au niveau des pays.

11. Au niveau international, nous appelons la structure fondée sur le partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD à élargir le nombre de pays partenaires participant au processus et, d'ici la fin 2005, à proposer des dispositifs pour le suivi à moyen terme des engagements énoncés dans la présente Déclaration. En attendant, nous chargeons la structure de coordonner le suivi international des indicateurs de progrès qui figurent dans la section III, d'affiner les objectifs-cibles en tant que de besoin, de fournir les orientations appropriées pour l'établissement de données de référence, et d'aider à l'élaboration de méthodes cohérentes d'agrégation des informations relatives à différents pays dont une synthèse sera présentée dans un rapport périodique. Nous utiliserons également les mécanismes existants d'examen par les pairs et les études régionales pour accroître les chances de progresser dans cette voie. Nous étudierons par ailleurs la possibilité d'effectuer des exercices indépendants de suivi et d'évaluation à l'échelle internationale – sans pour autant imposer une charge de travail supplémentaire aux partenaires – afin que soient réunies des informations plus complètes sur la contribution qu'apporte l'amélioration de l'efficacité de l'aide à la réalisation des objectifs de développement.

12. Afin de confirmer l'importance accordée à la mise en œuvre, nous prévoyons de nous retrouver en 2008 dans un pays en développement et d'effectuer deux exercices de suivi avant de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente Déclaration.

II. Engagements de partenariat

13. Conçus dans un esprit de responsabilité mutuelle, les présents engagements de partenariat s'appuient sur les enseignements tirés de l'expérience. Nous sommes conscients qu'ils doivent être interprétés à la lumière de la situation propre à chaque pays partenaire.

Appropriation

Les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement

14. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- S'investir du premier rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement², dans le cadre d'un vaste processus de consultation.
- Traduire ces stratégies nationales de développement en programmes opérationnels axés sur les résultats intégrant une hiérarchisation des priorités, tels qu'exprimés dans les cadres de dépenses de moyen terme et les budgets annuels (**Indicateur 1**).

- Assurer la conduite de la coordination de l'aide à tous les niveaux et des autres ressources affectées au développement, en consultation avec les donateurs et en encourageant la participation de la société civile et du secteur privé.

15. Les **donneurs** s'engagent à :

- Respecter le rôle prédominant des pays partenaires et les aider à renforcer leur capacité à exercer ce rôle.

Alignement

Les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires

Les donateurs s'alignent sur les stratégies des pays partenaires

16. Les **donneurs** s'engagent à :

- Faire reposer l'ensemble de leur soutien – stratégies-pays, dialogue sur les politiques à suivre et programmes de coopération pour le développement – sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires et les rapports périodiques sur l'avancement de l'exécution de ces stratégies³ (**Indicateur 3**).
- Tirer autant que possible leurs conditionnalités des stratégies nationales de développement des pays partenaires ou des examens annuels de l'avancement de la mise en œuvre de ces stratégies. L'inclusion de conditions supplémentaires doit être dûment justifiée et leur application doit se faire de manière transparente et en consultation étroite avec les autres donateurs et parties prenantes.
- Lier leur financement à une série unique de conditions et/ou à un ensemble raisonnable d'indicateurs dérivés des stratégies nationales de développement. Tous les donateurs ne sont pas pour autant tenus d'imposer des conditions identiques, mais les conditions appliquées par chaque donneur doivent être dérivées d'un cadre commun rationnel ayant pour objectif l'obtention de résultats durables.

Les donateurs utilisent des systèmes nationaux consolidés

17. L'utilisation des structures institutionnelles et des systèmes nationaux pour la gestion de l'aide, lorsque ceux-ci permettent d'être raisonnablement sûr que cette dernière sera effectivement mise au service des objectifs convenus, accroît l'efficacité de l'aide en renforçant durablement la capacité des pays partenaires d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, et de rendre des comptes à la population et aux instances parlementaires. Par systèmes et procédures des pays partenaires, il faut généralement entendre, mais pas seulement, les dispositifs et procédures en vigueur à l'échelon national en matière de gestion des finances publiques, de comptabilité, d'audit, de passation des marchés, d'élaboration de cadres de résultats et de suivi.

18. Les études de diagnostic sont une source importante – et croissante – d'information, pour les pouvoirs publics et les donateurs, sur l'état des systèmes nationaux des pays partenaires. Les pays partenaires et les donateurs ont les uns comme les autres intérêt à pouvoir surveiller les progrès accomplis au fil du temps dans l'amélioration de ces systèmes. Ils y seront aidés par la mise en place d'un cadre d'évaluation des performances, et d'un ensemble associé de réformes, s'appuyant sur les informations fournies dans les études de diagnostic et les travaux d'analyse connexes.

19. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent conjointement à :
- Œuvrer ensemble à la mise en place de cadres définis d'un commun accord, propres à permettre une évaluation fiable de la performance et de la transparence des systèmes des pays partenaires ainsi que des obligations de compte qu'ils comportent (**Indicateur 2**).
 - Intégrer les études de diagnostic et les cadres d'évaluation des performances dans des stratégies de renforcement des capacités placées sous la conduite des pays partenaires.
20. Les **pays partenaires** s'engagent à :
- Réaliser des études de diagnostic fournissant une évaluation fiable des procédures et systèmes nationaux.
 - Entreprendre, sur la base de ces études de diagnostic, des réformes de nature à garantir l'efficacité, la responsabilité et la transparence des systèmes, institutions et procédures de gestion de l'aide et autres ressources affectées au développement en place à l'échelon national.
 - Entreprendre les réformes, dans le domaine de la gestion publique par exemple, qui peuvent s'avérer nécessaires pour enclencher des processus de renforcement durable des capacités.
21. Les **donneurs** s'engagent à :
- Utiliser dans toute la mesure du possible les systèmes et procédures des pays partenaires. Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser les systèmes des pays partenaires, il convient de prévoir des garde-fous et autres mesures de sauvegarde qui contribuent à consolider, et non à affaiblir, les systèmes et procédures des pays partenaires (**Indicateur 5**).
 - Éviter dans toute la mesure du possible la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide (**Indicateur 6**).
 - Adopter des cadres harmonisés d'évaluation des performances des systèmes des pays partenaires afin de ne pas proposer à ces derniers un nombre excessif d'objectifs, éventuellement contradictoires.

Les pays partenaires renforcent leurs propres capacités de développement avec le concours des donateurs

22. La capacité de planifier, gérer et mettre en œuvre les politiques et programmes et de rendre compte de leurs résultats est un élément essentiel pour la réalisation des objectifs de développement, depuis l'analyse et le dialogue jusqu'à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. Le renforcement des capacités est une responsabilité qui revient aux pays partenaires, les donateurs ayant un rôle de soutien. Il doit s'appuyer sur des analyses techniques rigoureuses, mais aussi s'adapter à l'environnement social, politique et économique général, y compris à la nécessité de développer les ressources humaines.

23. Les **pays partenaires** s'engagent à :
- Intégrer des objectifs spécifiques de renforcement des capacités dans leurs stratégies nationales de développement et suivre leur mise en œuvre par le biais, en tant que de besoin, de stratégies de renforcement des capacités placées sous la conduite des pays.

24. Les **donneurs** s'engagent à :

- Aligner le soutien qu'ils apportent (qu'il s'agisse d'analyses ou d'aides financières) sur les objectifs et les stratégies des partenaires en matière de renforcement des capacités, utiliser efficacement les capacités existantes et harmoniser en conséquence leur programme d'appui au renforcement des capacités (**Indicateur 4**).

Consolider les capacités de gestion des finances publiques

25. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources nationales, consolider la viabilité des finances publiques et créer un environnement favorable à l'investissement public et privé.
- Publier des informations fiables, transparentes et à jour sur l'exécution du budget.
- Conduire le processus de réforme de la gestion des finances publiques.

26. Les **donneurs** s'engagent à :

- Fournir une liste indicative fiable d'engagements au titre de l'aide qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel, et verser l'aide en temps voulu et selon un calendrier prévisible en respectant les échéances convenues (**Indicateur 7**).
- Se caler dans toute la mesure du possible sur les mécanismes budgétaires et comptables transparents des pays partenaires (**Indicateur 5**).

27. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent conjointement à :

- Harmoniser les études de diagnostic effectuées et les cadres d'évaluation des performances utilisés dans le domaine de la gestion des finances publiques.

Renforcer les systèmes nationaux de passation des marchés

28. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent conjointement à :

- Utiliser les normes et procédures convenues d'un commun accord⁴ pour établir des diagnostics, mettre au point des réformes viables et suivre leur mise en œuvre.
- Engager des ressources suffisantes à l'appui du renforcement des capacités et de réformes de la passation de marchés s'inscrivant dans un horizon de moyen à long terme.
- Partager au niveau des pays les enseignements tirés de l'expérience accumulée sur les approches recommandées de façon à pouvoir y apporter progressivement des améliorations.

29. Les **pays partenaires** s'engagent à prendre en main le processus de réforme de la passation des marchés.

30. Les **donneurs** s'engagent à :

- Recourir de plus en plus aux systèmes des pays partenaires pour la passation des marchés lorsque des normes et procédures convenues d'un commun accord sont appliquées (**Indicateur 5**).
- Adopter des approches harmonisées lorsque les systèmes nationaux ne répondent pas aux normes de performance convenues d'un commun accord ou lorsque les donneurs ne les utilisent pas.

Déliier l'aide pour une meilleure utilisation des ressources

31. De manière générale, le déliement de l'aide accroît son efficacité en réduisant les coûts de transaction à la charge des pays partenaires et en favorisant l'appropriation au plan local et l'alignement sur les stratégies nationales. Les **donneurs du CAD** poursuivront leurs avancées sur la voie du déliement de l'aide, comme ils sont encouragés à le faire par la Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés (**Indicateur 8**).

Harmonisation**Les actions des donneurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective**

Les donneurs mettent en place des dispositifs communs et simplifient leurs procédures

32. Les **donneurs** s'engagent à :

- Appliquer les plans d'action qu'ils ont élaborés dans le prolongement du Forum de haut niveau de Rome.
- Mettre en place, lorsque c'est possible, dans les pays partenaires, des dispositifs communs pour la planification, le financement (montages financiers conjoints, par exemple), les versements, le suivi, l'évaluation et la notification aux pouvoirs publics de leurs activités et apports d'aide. Un recours plus grand aux modalités d'acheminement de l'aide fondées sur les programmes peut contribuer à cet effort (**Indicateur 9**).
- Œuvrer ensemble à réduire le nombre de missions sur le terrain et d'études de diagnostic, susceptibles de faire double emploi (**Indicateur 10**), et encourager la formation conjointe afin de partager les enseignements de l'expérience et de créer une communauté de pratiques.

Complémentarité : une division du travail plus efficace

33. L'excessive fragmentation de l'aide au niveau mondial, national ou sectoriel nuit à son efficacité. Une approche pragmatique de la division du travail et du partage des tâches permet de renforcer la complémentarité et de réduire les coûts de transaction.

34. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Fournir des avis clairs sur les avantages comparatifs des donneurs et sur les moyens de rendre les actions des donneurs complémentaires au niveau national ou sectoriel.

35. Les **donneurs** s'engagent à :

- Tirer pleinement parti de leurs avantages comparatifs respectifs au niveau sectoriel ou national en déléguant, le cas échéant, à des donneurs chefs de file les pouvoirs afférents à l'exécution de programmes, d'activités et autres tâches.
- Œuvrer ensemble à l'harmonisation des procédures.

Incitations à l'action en coopération

36. Les **donneurs** et les **pays partenaires** s'engagent conjointement à :

- Réformer les procédures et multiplier, à l'intention des décideurs et des agents des organismes d'aide, les incitations à œuvrer en faveur de l'harmonisation, de l'alignement et du ciblage sur les résultats, y compris dans les domaines du recrutement, de l'évaluation et de la formation.

Renforcer l'efficacité de l'aide dans les États fragiles⁵

37. Le dessein à long terme de l'engagement international dans les États fragiles est la mise en place d'institutions nationales ou autres qui soient légitimes, efficaces et solides. Si les principes directeurs à la base d'une aide efficace valent également pour les États fragiles, il convient de les adapter aux situations où l'appropriation à l'échelon local et les capacités nationales font défaut, et à la nécessité urgente de fournir des services essentiels.

38. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Progresser dans la mise en place d'institutions et de structures de gouvernance propres à assurer une bonne gestion des affaires publiques et à garantir à leur population protection, sécurité et accès équitable aux services sociaux de base.
- Engager un dialogue avec les donateurs sur l'élaboration d'outils simples de planification, tels que des matrices de résultats pour la transition, lorsque des stratégies nationales de développement n'ont pas encore été adoptées.
- Encourager une large participation d'acteurs nationaux très divers à la définition des priorités en matière de développement.

39. De leur côté, les **donneurs** s'engagent à :

- Harmoniser leurs activités. Cette harmonisation est d'autant plus importante que l'État n'assume pas pleinement son rôle. Elle doit reposer avant tout sur une analyse en amont, des évaluations conjointes, des stratégies communes, une coordination de l'engagement politique, ainsi que des initiatives concrètes comme la création de bureaux communs à plusieurs donateurs.
- S'aligner dans toute la mesure du possible sur des stratégies conduites par l'administration centrale du pays partenaire et, lorsque ce principe ne peut s'appliquer, utiliser au maximum les systèmes nationaux, régionaux, sectoriels ou non gouvernementaux.
- Éviter les activités qui nuisent au renforcement des institutions nationales, comme celles qui ont pour effet de court-circuiter les procédures budgétaires nationales ou d'assurer des salaires très élevés au personnel local.
- Utiliser une gamme appropriée d'instruments d'aide. Ils peuvent comprendre le soutien du financement des coûts récurrents, notamment dans les pays qui se trouvent dans une phase de transition prometteuse, mais à haut risque.

Encourager une approche harmonisée des évaluations environnementales

40. Les donateurs ont déjà accompli d'immenses progrès en matière d'harmonisation autour des études d'impact sur l'environnement (EIE), par exemple en ce qui concerne les questions de santé et les questions sociales que peuvent soulever les projets. Ces progrès doivent aller plus loin et porter notamment sur les conséquences possibles de problèmes environnementaux de dimension planétaire comme le changement climatique, la désertification et l'appauvrissement de la biodiversité.

41. Les **donneurs** et les **pays partenaires** s'engagent conjointement à :

- Renforcer l'application des EIE, utiliser plus systématiquement des procédures communes dans le cadre des projets, notamment par le biais de consultations avec les parties prenantes, élaborer et appliquer des approches communes de « l'évaluation environnementale stratégique » aux niveaux sectoriel et national.

- Continuer de développer les capacités techniques et stratégiques spécialisées nécessaires pour effectuer des analyses environnementales et assurer le respect de la législation.

42. Des efforts d'harmonisation doivent également être accomplis dans d'autres domaines transversaux comme l'égalité entre hommes et femmes et sur d'autres sujets thématiques, y compris ceux qui bénéficient du financement de fonds spécialisés.

Gestion axée sur les résultats

Gérer les ressources et améliorer le processus de décision en vue d'obtenir des résultats

43. Axer la gestion sur les résultats signifie gérer et mettre en œuvre l'aide en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision.

44. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Raccorder plus étroitement les stratégies nationales de développement et le cycle budgétaire, sur une base tant annuelle que pluriannuelle.
- S'efforcer de mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats, à l'aide desquels suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principaux volets des stratégies nationales et sectorielles de développement. Ces cadres devront permettre de suivre l'évolution d'un nombre raisonnable d'indicateurs pour lesquels il est possible de disposer de données à un coût abordable (**Indicateur 11**).

45. Les **donneurs** s'engagent à :

- Relier la programmation et les ressources par pays aux résultats obtenus et aligner cette programmation et ces ressources sur les cadres d'évaluation des performances des pays partenaires. Les donneurs doivent s'abstenir de demander l'adoption d'indicateurs de performance qui ne soient pas en accord avec les stratégies nationales de développement.
- Travailler avec les pays partenaires de façon à pouvoir recourir autant que possible à leurs cadres de suivi et de notification axés sur les résultats.
- Harmoniser leurs exigences en matière de suivi et de notification. En attendant que les donneurs puissent s'en remettre plus largement aux systèmes statistiques, de suivi et d'évaluation des pays partenaires, ils doivent s'accorder dans toute la mesure du possible avec ces derniers sur les modalités d'élaboration des rapports périodiques.

46. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent conjointement à :

- Unir leurs efforts dans le cadre d'une approche participative afin de renforcer les capacités des pays à instaurer une gestion axée sur les résultats et de susciter une demande plus forte à cet effet.

Responsabilité mutuelle

Les donneurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement

47. Une priorité essentielle pour les pays partenaires comme pour les donneurs est de renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence concernant l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement. C'est également un moyen de rallier

l'adhésion de l'opinion publique aux politiques nationales et à l'aide au développement.

48. Les **pays partenaires** s'engagent à :

- Renforcer en tant que de besoin le rôle des instances parlementaires dans l'élaboration des stratégies nationales de développement et/ou des budgets.
- Faire davantage de place aux approches participatives en associant systématiquement un large éventail de partenaires à la formulation des stratégies nationales de développement et à l'évaluation de leur état d'avancement.

49. Les **donneurs** s'engagent à :

- Fournir en temps voulu des informations transparentes et détaillées sur les apports d'aide, afin de permettre aux autorités des pays partenaires de présenter des états budgétaires complets à leur Parlement et à leurs citoyens.

50. Les **pays partenaires** et les **donneurs** s'engagent à :

- Évaluer conjointement, au moyen des mécanismes de plus en plus objectifs existant à l'échelon local, les progrès qu'ils accomplissent respectivement dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide, notamment les engagements de partenariat (**Indicateur 12**).

III. Indicateurs des progrès

À mesurer à l'échelon national et à suivre à l'échelon international

APPROPRIATION	OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010
<p>1 <i>Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles</i> – Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales de développement (y compris des SLP) qui ont des priorités stratégiques claires se rattachant à un cadre de dépenses à moyen terme et comptabilisées dans les budgets annuels.</p>	<p>Au moins 75 % des pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles.</p>
ALIGNEMENT	OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010
<p>2 <i>Des systèmes nationaux fiables</i> – Nombre de pays partenaires dotés de systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques qui soit <i>a)</i> adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit <i>b)</i> ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.</p>	<p>a) Gestion des finances publiques – La moitié des pays partenaires progressent d'au moins un degré (0.5 point) sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales).</p> <p>b) Passation des marchés – Un tiers des pays partenaires progressent d'au moins un degré (de D à C, de C à B ou de B à A) sur l'échelle de performance à quatre degrés utilisée pour cet indicateur.</p>
<p>3 <i>Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</i> – Pourcentage des apports d'aide destinés au secteur public qui est comptabilisé dans le budget national des partenaires.</p>	<p>Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget national (au moins 85 % des apports d'aide étant comptabilisés dans le budget).</p>
<p>4 <i>Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</i> – Pourcentage de l'aide fournie par les donneurs à des fins de renforcement des capacités par le biais de programmes coordonnés compatibles avec les stratégies nationales de développement des pays partenaires.</p>	<p>50 % des apports de coopération technique sont mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement.</p>

5a	<i>Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</i> – Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires qui soit a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.	POURCENTAGE DES DONNEURS	
		Score ¹	Objectif-cible
		5+	Tous les donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.
		3.5 à 4.5	90 % des donateurs utilisent les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.
		POURCENTAGE DES APPORTS D'AIDE	
		Score ¹	Objectif-cible
		5+	Réduire de deux tiers la <i>part des apports</i> au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.
		3.5 à 4.5	Réduire d'un tiers la <i>part des apports</i> au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires.
5b	<i>Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</i> – Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les systèmes de passation des marchés des pays partenaires qui soit a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.	POURCENTAGE DES DONNEURS	
		Score ¹	Objectif-cible
		A	Tous les donateurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.
		B	90 % des donateurs utilisent les systèmes de passation des marchés des pays partenaires.
		POURCENTAGE DES APPORTS D'AIDE	
		Score ¹	Objectif-cible
		A	Réduire de deux tiers la <i>part des apports</i> au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.
		B	Réduire d'un tiers la <i>part des apports</i> au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires.
6	<i>Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles</i> – Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets par pays.	Réduire des deux tiers le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets.	
7	<i>L'aide est davantage prévisible</i> – Pourcentage de versements opérés selon des calendriers convenus dans des cadres annuels ou pluriannuels.	Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part de l'aide dont le versement n'est pas effectué au cours de l'exercice budgétaire pour lequel il est prévu.	
8	<i>L'aide est non liée</i> – Pourcentage de l'aide bilatérale qui est non liée.	Poursuivre les progrès.	
HARMONISATION		OBJECTIFS-CIBLES POUR 2010	
9	<i>Utilisation de procédures ou dispositifs communs</i> – Pourcentage de l'aide fournie par le biais d'approches fondées sur des programmes ² .	66 % des apports d'aide sont fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes.	
10	<i>Encourager les analyses conjointes</i> – Pourcentage a) de missions sur le terrain et/ou b) de travaux analytiques par pays, y compris les études de diagnostic qui sont effectuées conjointement.	a) 40 % des missions des donateurs sur le terrain sont effectuées conjointement. b) 66 % des travaux analytiques par pays sont effectués conjointement.	

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS	OBJECTIF-CIBLE POUR 2010
<p>11 <i>Cadres orientés vers les résultats</i> – Nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances, transparents et se prêtant à un suivi, qui permettent d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne <i>a)</i> les stratégies nationales de développement et <i>b)</i> les programmes sectoriels.</p>	<p>Réduire l'écart d'un tiers – Réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi.</p>
RESPONSABILITÉ MUTUELLE	OBJECTIF-CIBLE POUR 2010
<p>12 <i>Responsabilité mutuelle</i> – Nombre de pays partenaires où sont entreprises des évaluations mutuelles des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente Déclaration.</p>	<p>Tous les pays partenaires se soumettent à des évaluations mutuelles.</p>

1. Les scores de l'Indicateur 5 sont ceux résultant de la méthodologie utilisée pour évaluer la qualité des systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques pour l'Indicateur 2.
2. Voir les notes méthodologiques pour une définition des approches orientées programme.

Notes

1. Comme le prévoit le paragraphe 9 de la Déclaration, la structure fondée sur un partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD (Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide), associant les membres du CAD/OCDE, des pays partenaires et des institutions multilatérales, s'est réunie à deux reprises, les 30 et 31 mai et 7 et 8 juillet 2005, pour confirmer, et revoir le cas échéant, les objectifs-cibles pour les douze indicateurs des progrès. Lors de ces réunions, un accord est parvenu à se dégager autour des objectifs-cibles énoncés dans la section III de la présente Déclaration. Cet accord est toutefois soumis à des réserves d'un donneur concernant la méthodologie d'évaluation de la qualité *a)* des systèmes de passation des marchés gérés localement (en liaison avec les objectifs-cibles 2b et 5b) et *b)* de la qualité des programmes de réforme de la gestion des finances publiques (en liaison avec l'objectif-cible 5a.ii). Les discussions se poursuivent pour trouver une solution à ces problèmes. Les objectifs-cibles, et les réserves dont certains font l'objet, ont été notifiés aux présidents de la réunion plénière de haut niveau de la 59^e Assemblée générale des Nations unies par une lettre en date du 9 septembre 2005 de Richard Manning, président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.
2. Par « stratégies nationales de développement », on entend les stratégies de lutte contre la pauvreté et autres stratégies globales au même titre que les stratégies sectorielles ou thématiques.
3. Par exemple, les rapports annuels sur l'avancement de l'exécution des stratégies de lutte contre la pauvreté.
4. Comme celles qui ont été élaborées par la Table ronde organisée conjointement par le CAD/OCDE et la Banque mondiale sur le renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine de la passation des marchés.
5. La section ci-dessous s'inspire du projet de Principes pour l'engagement international dans les États fragiles, issu du Forum à haut niveau sur l'efficacité au regard du développement dans les États fragiles (Londres, janvier 2005).

APPENDICE 3.A1.1

Notes méthodologiques sur les indicateurs des progrès

Les indicateurs des progrès offrent un cadre permettant de concrétiser les responsabilités et les obligations de rendre compte qui sont énoncées dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ce cadre reprend certains éléments des engagements de partenariat énoncés dans la Section II de la présente Déclaration.

Objet – Les indicateurs des progrès offrent un cadre permettant de concrétiser les responsabilités et obligations de rendre compte qui sont énoncées dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il s'agit essentiellement d'apprécier le **comportement collectif à l'échelon local**.

Échelon local ou échelon mondial – Les indicateurs doivent être **chiffrés à l'échelon local** en étroite collaboration entre les pays partenaires et les donateurs. Les valeurs des indicateurs par pays pourront alors faire l'objet d'une agrégation statistique à **l'échelon régional ou mondial**. Cette agrégation sera faite à la fois pour le groupe de pays mentionné ci-après, dans un souci de comparabilité statistique, et plus généralement pour l'ensemble des pays partenaires pour lesquels il existe des données pertinentes.

Performance des donateurs/des partenaires – Les indicateurs des progrès fourniront aussi un repère aux différents organismes d'aide ou pays partenaires pour évaluer leur performance à l'échelon local, régional ou mondial. Pour évaluer la performance des différents donateurs, les indicateurs devraient être appliqués avec souplesse compte tenu du fait que les donateurs ont des mandats institutionnels différents.

Objectifs – Les objectifs-cibles sont fixés à l'échelon mondial. Les progrès réalisés vers ces objectifs doivent être mesurés en agrégeant statistiquement des indicateurs calculés par pays. Outre des objectifs mondiaux, les pays partenaires et les donateurs peuvent convenir, pays par pays, d'objectifs à l'échelon local.

Niveau de référence – Un niveau de référence sera défini pour 2005 au sein d'un groupe de pays volontaires. Il est demandé au Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide de mettre en place ce groupe.

Définitions et critères – La structure fondée sur un partenariat entre donateurs et pays partenaires hébergée par le CAD (le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide) est invitée à fournir des orientations spécifiques en ce qui concerne les définitions, le champ d'application, les critères et les méthodologies qui permettront d'agréger les résultats couvrant différents pays et différentes périodes.

Note concernant l'Indicateur 9 – Les approches fondées sur des programmes sont définies dans le volume 2 de l'ouvrage *Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité* (OCDE,

2005, encadré 3.1), comme un moyen d'engager la coopération pour le développement sur la base des principes d'appui coordonné en faveur d'une action de développement dont la maîtrise est assurée au niveau local, telle qu'une stratégie nationale de développement, un programme sectoriel, un programme thématique ou un programme d'une organisation spécifique. Les approches fondées sur des programmes partagent les caractéristiques suivantes : a) conduite assurée par le pays hôte ou l'organisation; b) cadre budgétaire et programmatique unique et détaillé; c) existence d'un processus formalisé pour la coordination entre donateurs et l'harmonisation des procédures des donateurs en matière de notification, de budget, de gestion financière et de passation de marchés; d) efforts pour développer l'utilisation des systèmes locaux dans la conception et la mise en œuvre des programmes, la gestion financière, le suivi et l'évaluation. S'agissant de l'Indicateur 9, les performances seront mesurées séparément, selon les modalités d'aide retenues dans le cadre des approches fondées sur des programmes.

APPENDICE 3.A1.2

*Liste des pays et des organisations participants***Pays participants**

Afrique du Sud	Ghana	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Albanie	Grèce	Pays-Bas
Allemagne	Guatemala	Philippines
Arabie Saoudite	Guinée	Pologne
Australie	Honduras	Portugal
Autriche	Indonésie	République démocratique populaire lao
Bangladesh	Irlande	République dominicaine
Belgique	Islande	République kirghize
Bénin	Italie	République tchèque
Bolivie	Jamaïque	Roumanie
Botswana	Japon	Royaume-Uni
[Brésil]*	Jordanie	Rwanda
Burkina Faso	Kenya	Salomon (îles)
Burundi	Koweït	Sénégal
Cambodge	Luxembourg	Serbie-et-Monténégro
Cameroun	Madagascar	Slovaquie
Canada	Malaisie	Sri Lanka
Chine	Malawi	Suède
Commission européenne	Mali	Suisse
Congo (République démocratique)	Maroc	Tadjikistan
Corée	Mauritanie	Tanzanie
Danemark	Mexique	Thaïlande
Égypte	Mongolie	Timor-Leste
Espagne	Mozambique	Tunisie
États-Unis	Népal	Turquie
Éthiopie	Nicaragua	Vanuatu
Fédération de Russie	Niger	Viêt-nam
Fidji	Norvège	Yémen
Finlande	Nouvelle-Zélande	Zambie
France	Ouganda	
Gambie	Pakistan	

* À confirmer.

Organisations participantes

Banque africaine de développement	Fonds monétaire international
Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)	Fonds nordique de développement
Banque asiatique de développement	Fonds OPEP pour le développement international
Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)	Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres
Banque européenne d'investissement	Groupe des Nations unies pour le développement
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	G24
Banque interaméricaine de développement	Initiative accélérée d'éducation pour tous
Banque islamique de développement	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
Banque mondiale	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Campagne du millénaire	Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO)
Commission économique pour l'Afrique (CEA)	Organisation internationale de la francophonie
Fonds international de développement agricole (FIDA)	Secrétariat du Commonwealth
Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

Organisations non gouvernementales

Africa Humanitarian Action	Afrodad
Fondation Bill & Melinda Gates	Eurodad
Conseil canadien pour la coopération internationale	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)
Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)	Japan NGO Center for International Cooperation (JANIC)
Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité (CIDSE)	Reality of Aid Network
Comisión Económica (Nicaragua)	Tanzania Social and Economic Trust (TASOET)
ENDA Tiers Monde	UK Aid Network

Note : La liste ci-dessus n'inclut pas tous les pays ayant entériné la Déclaration de Paris. Pour une liste complète veuillez consulter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclaration/members.

Chapitre 4

Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

Le volume de l'aide distribuée par les pays membres du CAD suit dans l'ensemble une courbe ascendante, tendance qui traduit les initiatives prises pour honorer les engagements souscrits à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement en 2002 et depuis lors. La hausse observée en 2004 est imputable en grande partie à l'augmentation des apports à l'appui du développement à long terme et non des sommes destinées à l'allègement de la dette et à l'aide d'urgence. Les membres du CAD ont également fait état de mesures visant, d'une part, à améliorer l'efficacité de l'aide grâce à un alignement et une harmonisation renforcés et, d'autre part, à favoriser la prise en main à l'échelon local des stratégies de développement. Pour ce qui est de la cohérence des politiques au service du développement, les donateurs sont de plus en plus nombreux à mettre en place des dispositifs tendant à institutionnaliser la prise en compte des intérêts des pays en développement dans la formulation des politiques nationales touchant tous les domaines, notamment les échanges, les migrations, l'investissement et l'environnement. En 2005, cinq pays ont été soumis à un examen par les pairs conduit par le CAD : l'Allemagne, la Belgique, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse.

Tous les graphiques figurant dans le présent chapitre peuvent être téléchargés au format ExcelTM à partir du lien Statlink suivant : <http://dx.doi.org/10.1787/782684164445>.

L'aide publique au développement (APD) à destination des pays en développement a atteint en 2004 le niveau sans précédent de 79.5 milliards USD. Si l'on tient compte de l'inflation et de la baisse du dollar, elle s'est accrue de 5.9 % en termes réels par rapport à 2003, où elle avait déjà affiché un niveau supérieur de 4.3 % à celui de 2002.

Au total, les apports ont représenté 0.26 % du revenu national brut (RNB) cumulé des membres du CAD, chiffre qui suit une courbe ascendante depuis 2001 où il était de 0.22 %, avant de passer à 0.23 % en 2002, puis à 0.25 % en 2003.

L'accroissement de l'APD en 2004, évalué à 4.1 milliards USD en termes réels, est le fruit de diverses évolutions, dont les suivantes :

- Une hausse de 3.6 milliards USD des contributions versées aux organisations internationales.
- Une augmentation globale de 2.5 milliards USD des apports d'aide à l'Afghanistan et à l'Irak.
- Un recul de 0.9 milliard USD des dons au titre de la coopération technique.
- Une contraction de 3.8 milliards USD du montant net des opérations d'allègement de la dette.
- Une baisse de 1.6 milliard USD des sorties nettes de prêts.

Le point le plus important à retenir est que l'APD affectée au financement de programmes et projets en faveur du développement, à l'exclusion des sommes destinées à l'allègement de la dette et à l'aide d'urgence, a progressé de 13.3 % en termes réels entre 2003/04. Cet accroissement, d'un montant de 7.3 milliards USD aux prix et taux de change de 2003, est le plus fort qui ait été enregistré depuis de nombreuses années, et semble témoigner d'une avancée notable dans la concrétisation des engagements concernant le volume de leur aide pris par les membres à la Conférence de Monterrey en 2002 et depuis lors (voir le graphique 1.1 au chapitre 1). Les données relatives aux nouveaux engagements d'aide laissent penser qu'une bonne partie du surcroît d'aide est axé sur l'amélioration des infrastructures, en particulier dans les secteurs des transports, des communications et de l'énergie.

Sur les 22 pays membres du CAD, 17 ont notifié un accroissement de leur APD en 2004 (voir le tableau 1 de l'annexe statistique). Les États-Unis demeurent le premier donneur en volume, suivis du Japon, de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Les seuls pays dépassant l'objectif de 0.7 % du RNB préconisé par les Nations unies pour l'APD sont toujours le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

L'APD nette des États-Unis s'est chiffrée à 20 milliards USD en 2004, soit une augmentation de 18.3 % en termes réels par rapport à 2003. Le ratio APD/RNB est ainsi passé de 0.15 % à 0.17 %. Cette hausse est imputable pour l'essentiel au versement d'une contribution de quelque 1.8 milliard USD à l'Association internationale de développement (IDA), guichet de la Banque mondiale ayant pour mission d'accorder des dons et des prêts à des taux préférentiels. L'aide à l'Afghanistan (778 millions USD) et à l'Irak

(3 milliards USD) a également considérablement augmenté. En 2004, les États-Unis ont été à l'origine de 24.8 % de l'APD totale émanant des membres du CAD; ce chiffre est le plus élevé qui ait été enregistré depuis 1986, et représente près du double des 12.5 % qu'il affichait à son point le plus bas, en 1995.

L'APD nette du Japon a accusé un repli de 4.3 % en termes réels, avec 8.9 milliards USD, soit 0.19 % du RNB. Elle a cependant progressé de 24.6 % en valeur brute pour atteindre 16.2 milliards USD, évolution qui s'explique en partie par l'aide à la reconstruction consentie à l'Irak, mais surtout par un sensible accroissement des remises de dettes en faveur de certains des pays les plus endettés. Ces opérations d'allègement de la dette se sont toutefois peu ressenties dans le montant net de l'APD étant donné que la majeure partie des prêts effacés avaient été comptabilisés dans l'APD au moment où ils avaient été accordés. L'augmentation des remboursements de prêts d'APD, en particulier par des pays remis de la crise financière qui avait secoué l'Asie, a également minoré d'autant les sorties nettes d'APD du Japon.

Le montant cumulé de l'APD émanant des 15 pays membres du CAD appartenant à l'Union européenne (UE) a augmenté de 2.9 % en termes réels pour s'établir à 42.9 milliards USD, soit quelque 54 % de l'APD totale distribuée par les membres du CAD. Cette somme représente 0.35 % du RNB cumulé de ces pays, chiffre identique à celui de 2003 et qui confirme que l'UE est globalement sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 0.39 % qu'elle s'est fixé pour 2006, même si cinq de ses membres doivent encore accroître sensiblement leur APD pour satisfaire l'objectif minimum par pays de 0.33 %. Ces objectifs, les membres de l'UE y avaient souscrit avant même la Conférence internationale de Monterrey de 2002 sur le financement du développement.

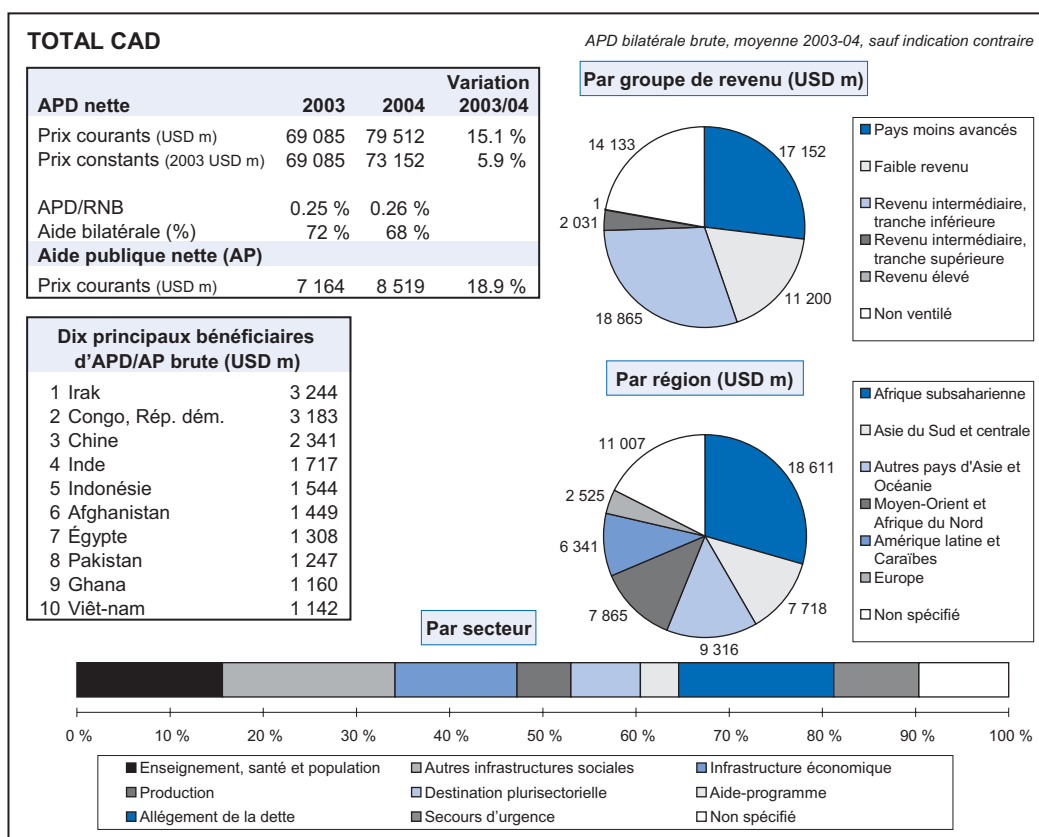
Comme déjà indiqué dans ce chapitre, ainsi d'ailleurs que dans le chapitre 1, d'autres hausses substantielles de l'APD sont attendues. Si les engagements pris à la Conférence de Monterrey et depuis lors concernant le volume de l'APD sont honorés, le rapport APD/RNB des membres du CAD dans leur ensemble devrait passer de 0.26 % en 2004 à 0.30 % en 2006, puis à 0.36 % en 2010. Pour la période 2005-06, les principaux postes pour lesquels des accroissements peuvent être anticipés sont les suivants :

- **Les contributions à l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale.** En avril 2005, les donateurs ont convenu d'octroyer à l'IDA 18 milliards USD pour lui permettre d'accroître d'au moins 25 % le volume de ses prêts et dons.
- **Les budgets de l'aide bilatérale.** Plusieurs membres du CAD intensifient notablement leurs programmes d'aide bilatérale. Le Millennium Challenge Account des États-Unis, par exemple, a commencé à fonctionner et deux autres donateurs de premier plan, la France et le Royaume-Uni, accroissent les crédits affectés à l'APD bilatérale dans le cadre de projets ambitieux visant à leur permettre d'atteindre l'objectif de 0.7 % préconisé par les Nations unies vers 2012/13.
- **L'aide en faveur des pays touchés par le tsunami.** Au lendemain du tsunami dévastateur survenu dans l'océan Indien, on a assisté à une mobilisation exceptionnelle de ressources d'origine privée et publique pour financer les secours et la reconstruction. Le CAD assurera un suivi des décaissements effectués pour honorer les promesses qui ont été faites.
- **L'allègement de la dette de l'Irak et du Nigeria.** En novembre 2004, le Club de Paris a décidé de procéder à l'effacement d'une bonne partie de la dette de l'Irak. Selon le rythme auquel se concluront les accords bilatéraux entre l'Irak et ses créanciers, jusqu'à

12 milliards USD pourraient être comptabilisés en 2005 dans l'APD par les membres du CAD au titre de ces allègements. Par ailleurs, l'accord prévoyant une réduction de la dette du Nigeria qui a été signé vers le milieu de l'année 2005 par les membres du Club de Paris aura également une incidence notable, de l'ordre de 15 à 18 milliards USD répartis sur 2005/06, sur le montant de l'APD qui sera notifié.

Notes relatives aux différents membres du CAD

Les notes relatives aux différents membres du CAD sont présentées dans l'ordre alphabétique et un encadré y est adjoit pour les membres qui ont fait l'objet d'un examen en 2005 (Allemagne, Belgique, Nouvelle-Zélande, Suède et Suisse). Les chiffres concernant l'APD totale se rapportent à 2004, tandis que les données sur la répartition de l'aide renvoient à la moyenne des versements bruts d'APD sur la période 2003/04.



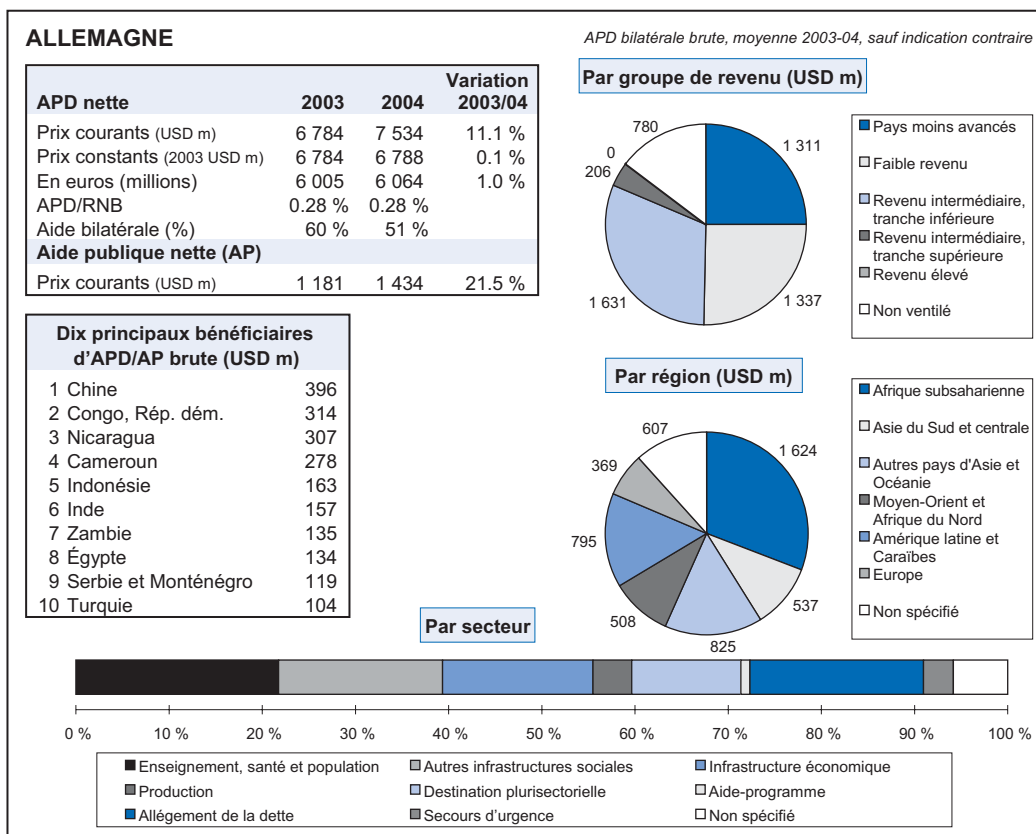
Allemagne

En 2004, l'APD nette de l'Allemagne s'est chiffrée à 7.5 milliards USD. Son niveau est resté pratiquement inchangé par rapport à celui de 2003 (puisqu'il n'a augmenté que de 0.1 % en termes réels).

Engagement vis-à-vis des OMD. L'Allemagne voit dans sa politique de développement une composante de l'effort conjoint déployé à l'échelle mondiale pour assurer la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire, ainsi qu'il est stipulé dans son Programme d'action à l'horizon 2015. La réduction de la pauvreté, la construction de la paix et l'instauration d'une mondialisation équitable sont les trois axes de sa politique de développement. Son ambition d'améliorer les conditions internationales en général et les structures nationales dans les pays partenaires et en Allemagne répond à un objectif de développement durable, lequel passe par l'efficacité économique, la justice sociale, la viabilité écologique et la stabilité politique. L'Allemagne a élaboré un document stratégique détaillant les moyens de centrer les instruments et procédures caractérisant la coopération allemande pour le développement sur les OMD. Cette démarche pragmatique fait écho à la stratégie d'harmonisation et d'alignement.

Efficacité de l'aide. L'Allemagne a mis à jour son plan d'action sur l'harmonisation et l'alignement qui comporte désormais des mesures concrètes renvoyant aux indicateurs figurant dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Ces dispositions s'inspirent d'initiatives antérieures ayant notamment consisté à créer un système de points de contact en Allemagne et sur le terrain, coordonnés par un responsable de l'harmonisation, et à dispenser des formations au personnel des services centraux et de terrain. La coopération bilatérale et les priorités sont alignées sur les stratégies de lutte contre la pauvreté des pays partenaires lorsqu'il en existe. L'Allemagne a opté pour une méthode d'engagements pluriannuels et participe au financement conjoint de programmes avec d'autres donateurs.

Cohérence des politiques. Comme l'établit le Programme d'action à l'horizon 2015, l'amélioration de la cohérence des politiques occupe une place centrale dans le processus décisionnel : un dialogue interministériel a été instauré afin de sensibiliser tous les services concernés à l'importance de la cohérence des politiques au regard de l'objectif de développement, et un plan d'action interministériel spécifique a été établi pour contribuer au débat national sur la cohérence dans les domaines de la construction de la paix et de la prévention des crises. Par souci de cohérence des politiques sur les questions commerciales internationales, l'Allemagne a soutenu la réforme de la réglementation européenne relative au marché du coton en 2004, ainsi que l'initiative sur le coton au sein de l'OMC, et souhaiterait une prochaine réforme de la réglementation européenne concernant le marché sucrier.



Encadré 4.1. Examen par le CAD de l'aide de l'Allemagne, 13 décembre 2005

Examineurs : France et Pays-Bas

Le CAD a salué la décision de l'Allemagne de porter son APD à 0.51 % du RNB d'ici 2010 et à 0.7 % d'ici 2015. Honorer ces engagements est un défi à double titre puisqu'il faudra d'une part mobiliser les ressources nécessaires et d'autre part disposer des capacités pour les dépenser efficacement. Étant donné les tensions budgétaires auxquelles elle est soumise, l'Allemagne entend réaliser cet objectif en dégagant des ressources budgétaires, en procédant à des opérations d'allègement de la dette et en ayant recours à des modes de financement novateurs. Le CAD a invité l'Allemagne à adopter un plan directeur pour l'accroissement de l'APD intégrant toutes les dimensions du défi à relever.

L'Allemagne est déterminée à accroître son APD pour contribuer à la réalisation des OMD et à améliorer la qualité de son aide conformément aux orientations définies dans la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide. Face aux enjeux qui se dessinent dans le domaine du développement, il faudra que des ajustements soient apportés aux modalités d'acheminement de l'aide, tâche à laquelle le ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ) s'est d'ores et déjà attelé. Le CAD est arrivé à la conclusion que, dans le système actuel de coopération pour le développement, les possibilités d'obtenir des gains d'efficacité supplémentaires sont limitées. Les autorités allemandes ont été incitées à pousser plus avant leurs efforts de réforme en vue d'associer les différentes structures intervenant dans la coopération pour le développement au sein d'une force plus cohésive au service du développement. Un des aspects connexes, mais plus spécifiques, de ce contexte organisationnel global, est la distinction, de plus en plus artificielle, qui est habituellement faite dans le système allemand entre la « coopération financière » et la « coopération technique ».

Les autres conclusions et recommandations se dégageant de l'examen de l'aide de l'Allemagne conduit par le CAD sont les suivantes :

- L'Allemagne doit poursuivre ses efforts pour adopter une démarche plus stratégique à l'égard du ciblage géographique et thématique de ses activités à l'appui du développement, de telle sorte que celui-ci reflète mieux son objectif suprême de lutte contre la pauvreté. Elle doit pousser plus avant la réflexion sur l'équilibre à trouver entre les pays à revenu intermédiaire et les pays à faible revenu, ainsi que sur la composition de la liste de ses pays de coopération et le dosage des instruments les plus propres à contribuer efficacement à faire reculer la pauvreté et à assurer la réalisation des OMD. Il convient en outre qu'elle adopte un cadre cohérent pour une évaluation systématique de l'impact sur la pauvreté de la démarche globale suivie pour la combattre.
- Des orientations plus claires et plus concrètes concernant la cohérence des politiques au service du développement devraient être élaborées afin d'aider à mieux cibler et organiser l'action engagée au niveau national autour de questions de fond spécifiques prioritaires et à renforcer le soutien du public et des sphères politiques. Les problèmes d'organisation et de ressources du BMZ doivent être résolus pour que celui-ci puisse être en mesure de faire effectivement de la cohérence des politiques une priorité. Il convient d'améliorer le suivi et la notification des progrès, dans le cadre du dispositif existant de suivi du Programme d'action à l'horizon 2015 pour la réduction de la pauvreté.
- À titre de contribution au programme d'action pour l'efficacité de l'aide et compte tenu de l'intensification de son aide, l'Allemagne devrait redoubler d'efforts pour assurer une meilleure intégration des activités des agences d'exécution sur le terrain. Elle devrait aussi mettre davantage l'accent sur la collaboration avec les autres donateurs, notamment à travers de nouvelles modalités comme l'aide budgétaire ou la coopération déléguée, mieux adaptées aux réalités du terrain. Une liaison doit être plus systématiquement établie avec les stratégies de lutte contre la pauvreté des pays partenaires, en mettant l'accent sur le niveau sectoriel.
- En collaboration avec tous les organismes intervenant dans la coopération technique, le BMZ devrait élargir l'application du principe voulant que l'assistance technique soit mise au service du renforcement des capacités. Il devrait envisager de se donner un rôle de premier plan dans l'examen de ces questions à l'échelon local avec les autres donateurs.
- Le mouvement actuel de décentralisation opérationnelle devrait être accéléré et, dans la mesure du possible, ne pas se limiter à la coordination de l'aide allemande, mais aller jusqu'à la délégation de sa gestion sous la supervision d'un représentant du BMZ sur le terrain. Cela suppose une redéfinition par le BMZ et le ministère fédéral des Affaires étrangères de leurs relations sur le terrain.
- Le BMZ devrait redoubler d'efforts pour harmoniser les activités d'évaluation des différentes composantes du système allemand et promouvoir l'apprentissage à l'échelle de l'ensemble de ce dernier. Il convient de veiller à ce que des ressources adéquates soient affectées à ces objectifs.

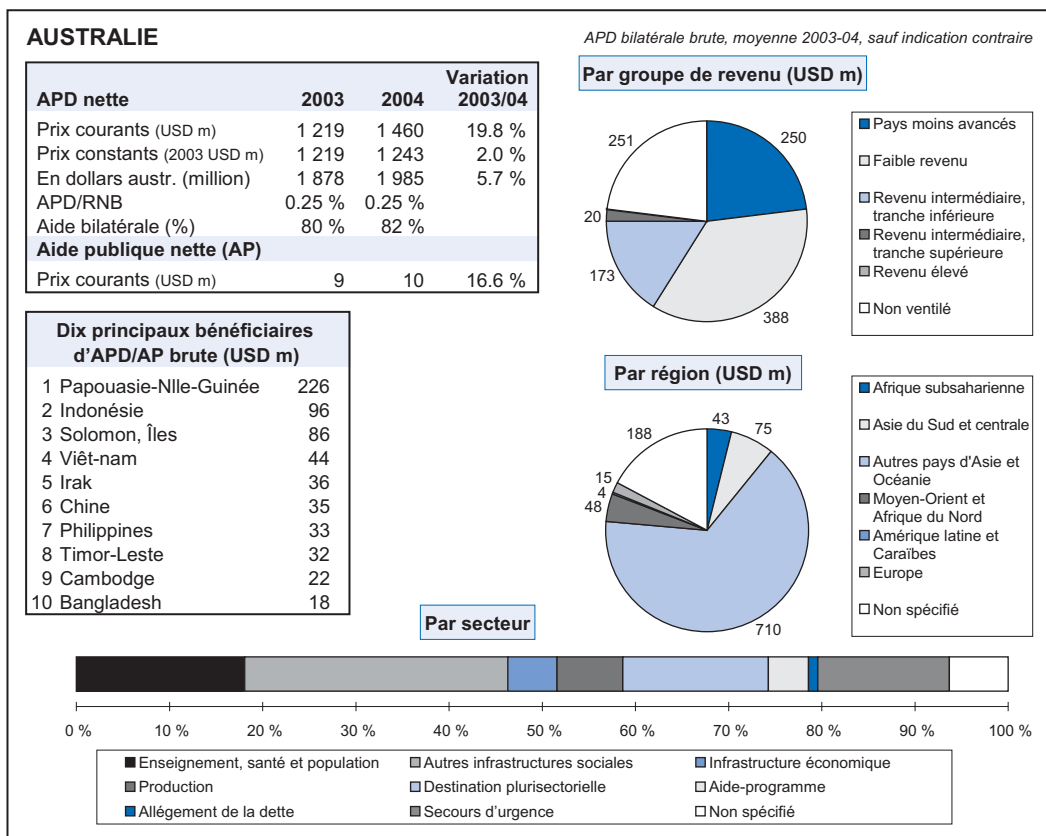
Australie

En 2004, l'APD nette totale de l'Australie s'est élevée à 1.46 milliard USD, soit une hausse de 2 % en termes réels, et a représenté 0.25 % du RNB, comme en 2003.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'Australie, qui a entrepris la rédaction d'un Livre blanc sur son programme d'aide, s'efforce de concourir à la réalisation des OMD en veillant à la coordination des stratégies et des actions menées à l'échelle de l'administration toute entière de façon à favoriser l'instauration des conditions indispensables au développement et à la réduction de la pauvreté dans la région Asie-Pacifique. Elle s'emploie actuellement à renforcer ses programmes régionaux : elle a adopté une nouvelle approche régionale pour le Pacifique axée sur les besoins des États fragiles, majorée les crédits affectés à l'action humanitaire et mobilisé d'amples moyens pour aider les victimes du tsunami.

Efficacité de l'aide. L'Australie a adhéré à la Déclaration de Paris. Son Plan d'action en faveur de l'harmonisation vise à améliorer l'efficacité de l'aide qu'elle distribue et à favoriser l'appropriation par les pays partenaires. L'Australie s'est en outre engagée à amplifier les investissements réalisés par AusAID dans le cadre de ses programmes pour réduire autant que possible les formalités administratives et les obligations en matière de notification. Elle recentre son effort sur la mesure des performances au niveau des programmes de manière à fournir des informations de meilleure qualité sur les résultats des stratégies par pays et des stratégies régionales, et ce pour mieux mettre en évidence l'impact de l'aide sur le plan stratégique et faciliter l'adaptation aux nouveaux mécanismes d'acheminement de l'aide.

Cohérence des politiques. Étayée par une stratégie à l'échelle de l'ensemble de l'administration, la cohérence des politiques bénéficie d'un engagement au plus haut niveau axé sur les priorités suivantes : i) renforcer la présence australienne dans la région du Pacifique, en mettant l'accent sur la croissance économique et la réforme des cadres juridiques et des systèmes judiciaires ; ii) pousser plus avant la libéralisation des échanges et faciliter l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement ; et iii) nouer des accords formels de partenariat stratégique entre les principales instances de l'administration australienne. Six accords de partenariat ont été signés entre AusAID et d'autres services de l'administration en vue de permettre à l'Australie de réagir plus efficacement face aux dangers qui menacent la sécurité et la prospérité régionales, comme elle l'a fait face à la crise dans les îles Salomon, face à l'instabilité et à la vulnérabilité économique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ou encore face à la catastrophe du tsunami.



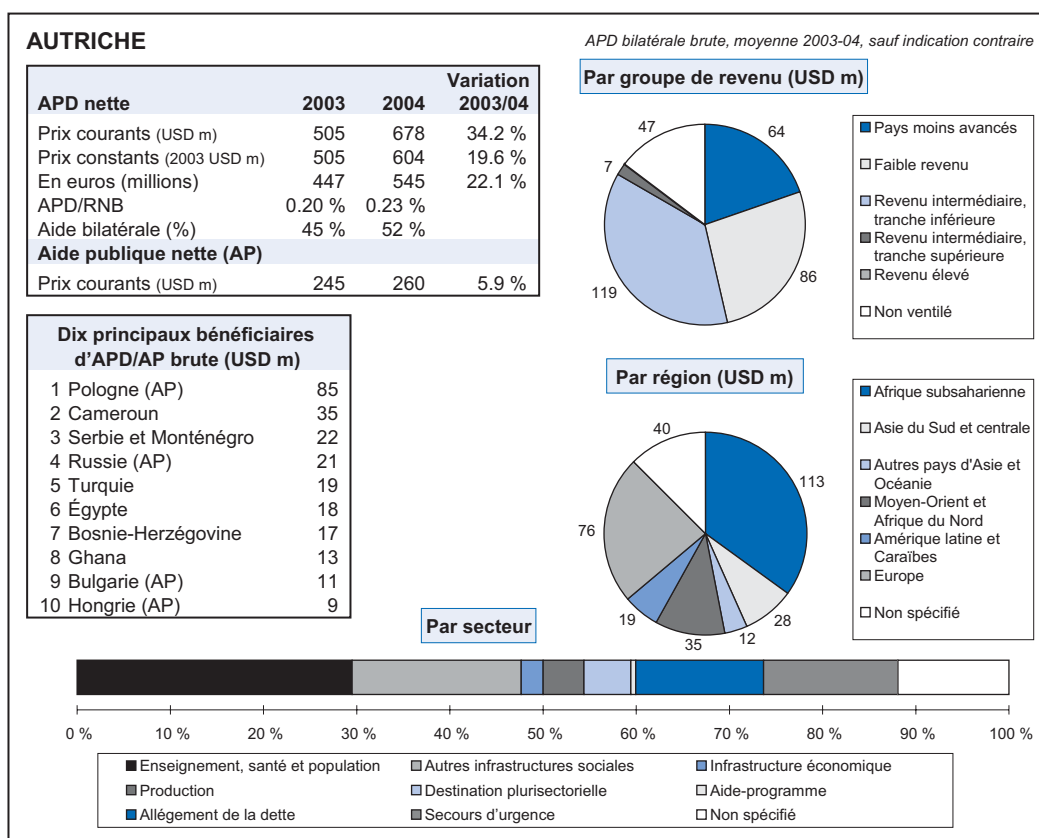
Autriche

En 2004, l'APD nette de l'Autriche a progressé de 19.6 % en termes réels, pour atteindre 678 millions USD, du fait essentiellement de l'augmentation des remises de dettes. Le rapport APD/RNB est passé de 0.20 % à 0.23 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. La loi fédérale sur la coopération pour le développement de 2002 (modifiée en 2003) fait de la lutte contre la pauvreté un des trois objectifs fondamentaux de la coopération autrichienne pour le développement. Le Programme triennal 2005-08 réaffirme l'adhésion aux OMD et des orientations stratégiques sont en cours d'élaboration pour faciliter la traduction en actions concrètes et la mise en œuvre de cet engagement dans une optique plus stratégique. L'Autriche cherche en priorité à cibler les pays les plus pauvres, et dans ces derniers les régions défavorisées et les groupes de population désavantagés.

Efficacité de l'aide. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris contribue de plus en plus à façonner la politique autrichienne de coopération pour le développement. En dehors du suivi étroit des progrès accomplis dans le domaine de l'efficacité de l'aide exercé au niveau du CAD, le nouveau programme triennal est fondé sur les principes de l'appropriation, de l'harmonisation, de l'alignement, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle. L'Autriche travaille à l'élaboration d'un plan d'action national qui fait directement référence à ces principes et comporte des recommandations pour leur mise en application. L'accent est mis sur le soutien aux pays partenaires pour la définition de stratégies de lutte contre la pauvreté, sur un alignement plus rigoureux de la politique autrichienne de coopération pour le développement avec ces stratégies, notamment grâce à un recours accru à l'aide budgétaire sectorielle, ainsi que sur l'assistance à la mise en place de processus de gestion axée sur les résultats dans les pays partenaires. Pour une bonne partie, les travaux dans ces domaines sont encore loin d'être achevés, mais ils devraient produire des effets concrets plus perceptibles sur le terrain en 2006.

Cohérence des politiques. Du fait qu'elle intègre une clause de cohérence, la loi fédérale sur la coopération pour le développement offre une base juridique claire pour améliorer la cohérence des politiques au service du développement. Un groupe interministériel présidé par le ministère des Affaires étrangères a été créé pour faciliter la coordination sur les questions de cohérence soulevées par les politiques de l'Autriche. Suivant les recommandations formulées dans l'examen de l'aide qui lui a été consacré en 2004, l'Autriche fait expressément de la cohérence des politiques un axe prioritaire de ses nouvelles orientations stratégiques. Cependant, cette volonté s'exprime essentiellement sur le plan théorique et il est encore trop tôt pour évaluer la mise en application effective des mesures destinées à renforcer la cohérence des politiques de l'Autriche.



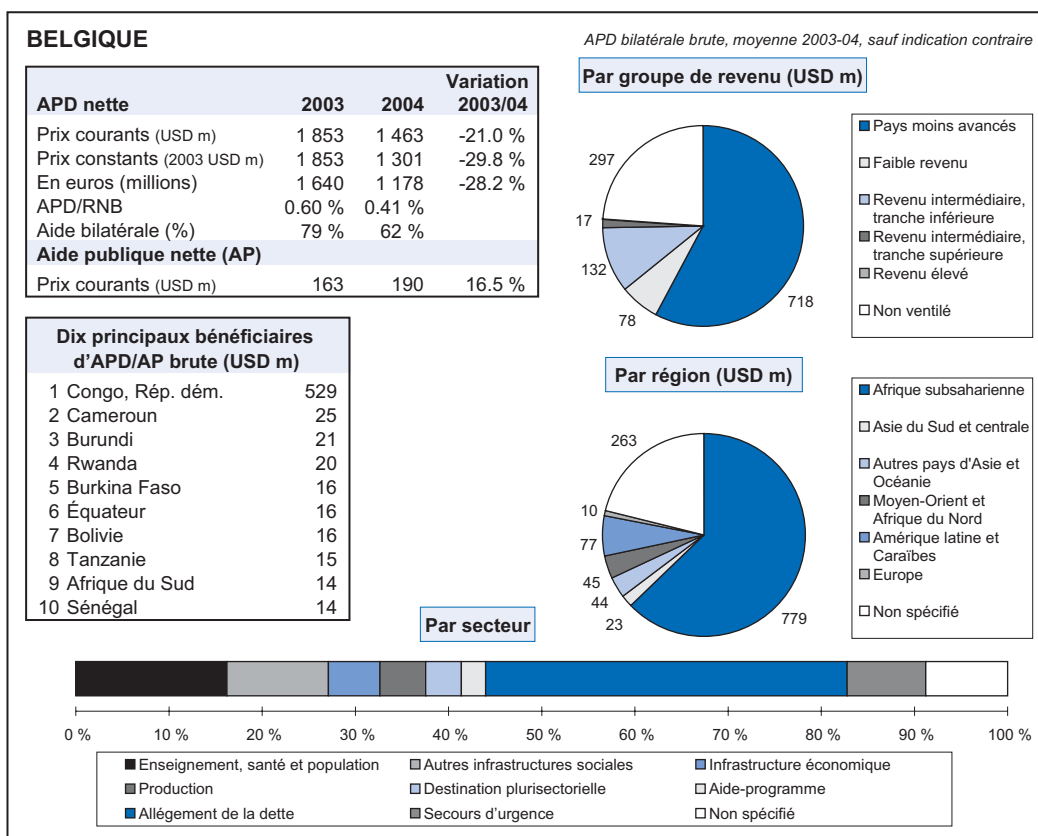
Belgique

En 2004, avec 1.46 milliard USD, l'APD nette de la Belgique a accusé une baisse de 29.8 % en termes réels par rapport à son niveau de 2003, et le rapport APD/RNB est revenu de 0.60 % à 0.41 %. L'APD belge avait atteint un niveau exceptionnellement élevé en 2003 en raison d'opérations d'effacement de la dette de la République démocratique du Congo décidées dans le cadre du Club de Paris. La Belgique est déterminée à atteindre d'ici 2010 l'objectif de 0.7 % préconisé par les Nations unies.

Engagement vis-à-vis des OMD. La Belgique considère les OMD comme les fils conducteurs de sa politique en faveur du développement. Des mesures destinées à faire reculer la pauvreté et à prévenir les conflits en particulier sont jugées cruciales pour promouvoir un développement humain durable. C'est pourquoi la Belgique consacre une forte proportion de son aide au développement aux pays les moins avancés et déploie un large éventail d'activités de coopération dans un certain nombre d'États fragiles, essentiellement en Afrique centrale. Consciente de l'importance que revêt la croissance économique pour la lutte contre la pauvreté et de la nécessité, dans ce contexte, de gérer un volume de ressources suffisant et de le répartir de la manière la plus équitable possible, la Belgique fait du soutien au secteur privé l'un des axes majeurs de sa politique de coopération pour le développement.

Efficacité de l'aide. La Belgique est signataire de la Déclaration de Paris et s'efforce de la mettre en œuvre, d'une part, en alignant sa politique de coopération sur les stratégies suivies par chacun de ses pays partenaires, et, d'autre part, en encourageant la coordination et l'harmonisation entre les donateurs dans chaque pays. La Belgique s'emploie en outre à s'orienter vers une approche de l'aide davantage fondée sur les programmes et à diversifier ses instruments, avec l'aide budgétaire et les approches sectorielles en particulier.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques au service du développement, et en particulier des politiques ayant trait aux échanges internationaux, aux migrations et à la sécurité dans le monde, fait partie des sujets qui préoccupent de plus en plus la Belgique. Celle-ci s'est dotée d'un Comité interministériel de politique extérieure qui encourage les synergies entre les ministères responsables de la formulation des politiques ayant un impact sur les pays en développement, tout en tenant compte des caractéristiques propres au système institutionnel belge et en favorisant une réflexion stratégique transversale de long terme. La Belgique s'efforce en outre d'œuvrer à l'amélioration de la cohérence des politiques européennes au service de la lutte contre la pauvreté.



Encadré 4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Belgique, 26 octobre 2005

Examineurs : Autriche et Portugal

À l'occasion de l'examen de l'aide de la Belgique conduit en 2005, le CAD a salué la promesse faite par ce pays de porter son aide à 0.7 % de son RNB d'ici 2010. Celle-ci est confirmée par l'engagement, inscrit dans la loi, d'accroître le volume de l'aide de 0.05 point de pourcentage par an entre 2005 et 2010, à partir d'un niveau de référence de 0.45 % du RNB en 2005.

Pour gérer une aide dont le volume est appelé à doubler entre 2004-10, et pour améliorer l'efficacité de cette aide, le CAD préconise que la Belgique s'efforce de rationaliser davantage son système de coopération et qu'elle définisse une démarche plus stratégique vis-à-vis de tous les acteurs concernés. La Belgique devrait en outre renforcer les capacités humaines et techniques de la Direction générale de la coopération au développement (DGCD) et de la Coopération technique belge (CTB) et resserrer les liens entre leurs services.

Le Comité a appelé de ses vœux une concentration géographique de l'aide belge et s'est félicité de l'attention portée par la Belgique aux PMA, et en particulier aux États fragiles d'Afrique centrale. La Belgique s'emploie à accroître l'efficacité de son aide, ce dont témoigne sa participation en tant que chef de file à l'exercice pilote de mise en œuvre des Principes de l'OCDE pour l'engagement international dans les États fragiles mené en république démocratique du Congo.

Les principales conclusions et recommandations qu'a permis de dégager l'examen de l'aide de la Belgique conduit par le CAD sont les suivantes :

- La Belgique est invitée à consolider et stabiliser l'architecture de la coopération au développement, en adaptant les instruments existants pour renforcer les synergies et les complémentarités entre les différents canaux d'acheminement de l'aide, dans un souci d'amélioration de la cohérence et de l'efficacité de l'aide.
- La Belgique est invitée à consolider son effort de concentration géographique et à réexaminer les différentes modalités de son aide et les dotations par secteur afin de s'assurer qu'elles appuient la mise en œuvre des stratégies sectorielles des pays partenaires et contribuent substantiellement à la réalisation des OMD.
- La Belgique devrait poursuivre la clarification des mandats de la DGCD et de la CTB, réviser les procédures en vue d'optimiser les capacités du système de coopération, et réexaminer le rôle de la CTB compte tenu des nouvelles modalités de l'aide. Elle est encouragée à poursuivre les efforts entrepris pour la réactivation de la fonction d'évaluation interne à la DGCD, en veillant à la complémentarité avec la fonction de l'évaluateur spécial et celle de la CTB.
- La Belgique est invitée à développer un plan d'action pour l'efficacité de l'aide basé sur la Déclaration de Paris et décrivant les ajustements institutionnels, notamment en termes de déconcentration, les aménagements de procédures et les besoins de formation pertinents dans cette perspective.
- Indépendamment des solutions institutionnelles qui seront adoptées, il est important de maintenir au niveau de l'administration fédérale toutes la compétence de la coopération pour le développement, sans préjudice pour les entités fédérées de mener des activités de coopération pour le développement entrant dans le champ de leurs compétences propres, de façon à assurer la cohérence et l'efficacité de l'aide belge.
- La Belgique est encouragée à donner sa forme finale à sa note stratégique transversale de long terme sur la cohérence entre les approches de l'aide au développement et les autres politiques sectorielles ayant un impact sur les pays en développement, et à la mettre en pratique. Elle devrait examiner les modalités d'une structuration renforcée des mécanismes interministériels d'information et de coordination, prenant en compte les spécificités du système institutionnel et prévoyant des moyens d'arbitrage entre les niveaux fédéral et fédérés.
- La Belgique devrait poursuivre la politique d'éducation au développement et renforcer la politique d'information en vue d'accroître l'adhésion du public aux objectifs internationaux de développement et à l'action gouvernementale en ce domaine.

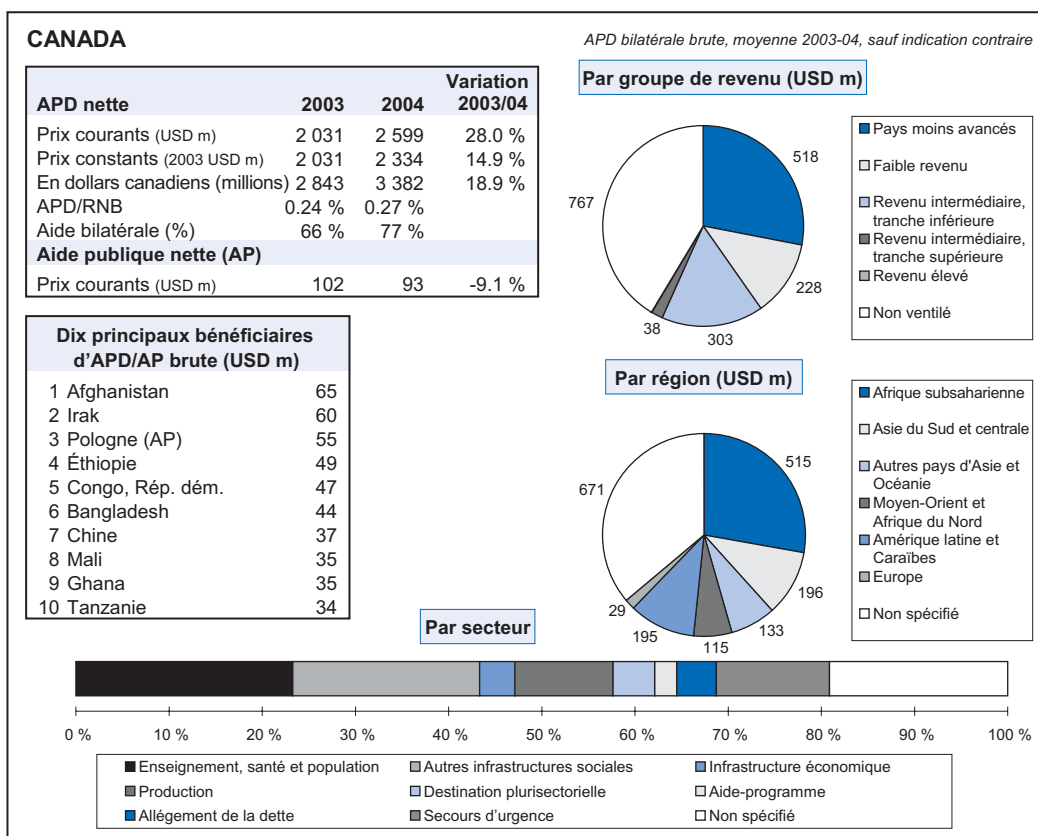
Canada

En 2004, l'APD nette du Canada a progressé de 14.9 % en valeur réelle pour atteindre 2.6 milliards USD, ce qui a porté le rapport APD/RNB de 0.24 % à 0.27 %. Cette évolution s'explique principalement par le tassement des remboursements de prêts par comparaison avec 2003, année marquée par le remboursement au Canada de prêts consentis à l'Inde au titre de l'aide.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le Canada a continué à centrer son soutien sur les OMD et à l'intensifier, en mettant à profit les initiatives en cours, en accroissant le volume de son aide et en concentrant ses efforts sur les secteurs où ils semblaient devoir être le plus productifs, à savoir la santé, l'éducation de base, le développement du secteur privé et la gouvernance. Ces engagements ont été réaffirmés dans l'Énoncé de politique internationale rendu public par le gouvernement en avril 2005, qui replace la coopération pour le développement dans un cadre stratégique intégrant toutes les composantes de l'action gouvernementale.

Efficacité de l'aide. Le Canada a poursuivi la mise en œuvre de l'Énoncé de politique de 2002 intitulé *Pour une aide internationale plus efficace* en mettant davantage l'accent sur l'appropriation locale, l'amélioration de la coordination entre les donateurs et l'adoption d'une démarche axée sur les résultats, en accord avec la Déclaration de Paris de 2005. Parmi les mesures destinées à accroître l'efficacité de l'aide figureront notamment l'application de stratégies nouvelles en matière de programmation, l'alignement des pratiques administratives sur les systèmes et procédures des partenaires et l'harmonisation avec les besoins locaux.

Cohérence des politiques. Le Canada considère qu'une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration s'impose pour exploiter au mieux des moyens d'action complémentaires du programme d'aide, notamment dans les domaines de l'allègement de la dette, de l'accès aux marchés, de l'investissement privé et des droits de propriété intellectuelle. L'Énoncé de politique internationale susmentionné fournira un cadre bien défini dans lequel inscrire les efforts visant à garantir la complémentarité entre les politiques suivies par le gouvernement canadien et à faire en sorte que les besoins et les priorités des pays en développement soient effectivement pris en considération.



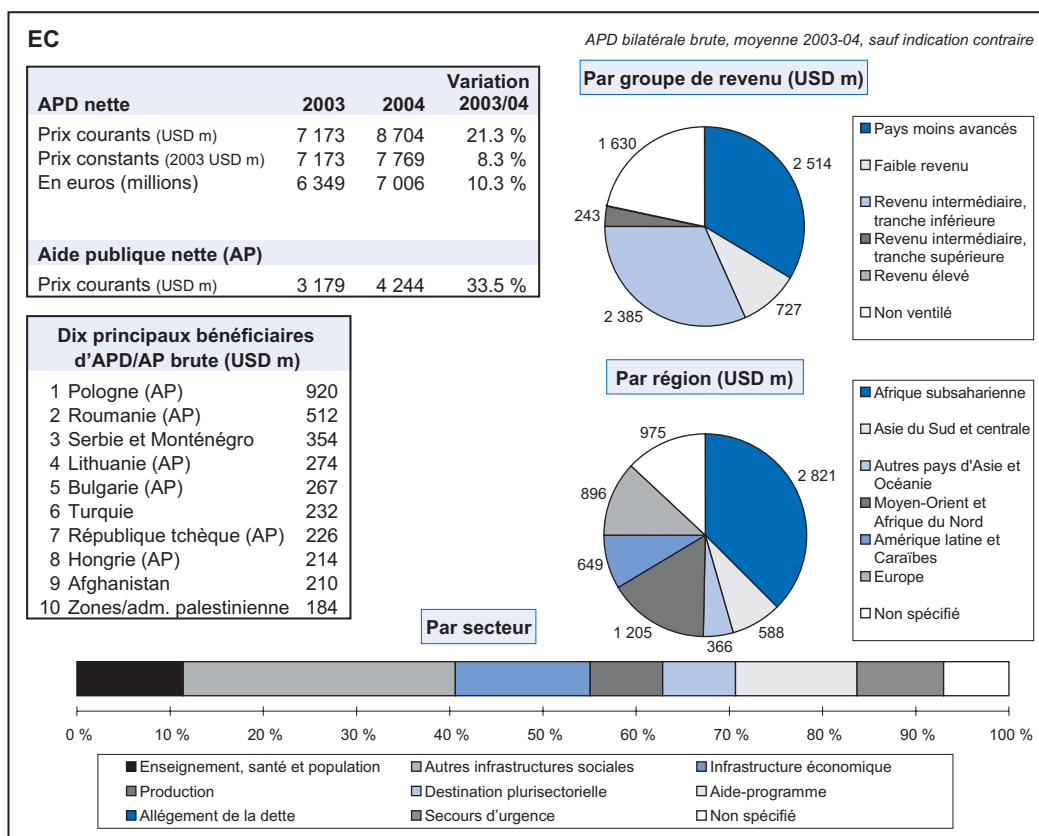
Communauté européenne

En 2004, l'APD nette de la CE s'est élevée à 8.7 milliards USD, soit une augmentation de 8.3 % en termes réels par rapport à 2003, sous l'effet de la poursuite de la tendance à l'accélération des décaissements.

Engagement vis-à-vis des OMD. La lutte contre la pauvreté demeure l'objectif central de la politique de coopération pour le développement de la Communauté européenne dont la CE assure la gestion. La Commission a établi une liste de dix indicateurs clés pour mesurer les avancées obtenues vers les OMD dans les pays partenaires et pour évaluer l'impact de son action de coopération pour le développement.

Efficacité de l'aide. La Commission a joué un rôle important dans les discussions sur l'harmonisation et l'alignement et a, par ailleurs, démontré son attachement aux travaux sur l'efficacité de l'aide en souscrivant à des objectifs encore plus ambitieux que ceux énoncés dans la Déclaration de Paris. Plus concrètement, la Commission joue un rôle de chef de file dans la mise en pratique des principes de l'harmonisation et de l'alignement dans un certain nombre de domaines tels que l'aide budgétaire, le suivi et l'évaluation, l'éducation et la gestion de l'information. Au Sommet de Barcelone, l'UE s'est engagée à « améliorer l'efficacité de l'aide par le biais d'une coordination et d'une harmonisation plus étroites » ; la Commission est tenue de rendre compte une fois par an au Conseil européen des progrès accomplis au regard des engagements souscrits à cette occasion. La Commission a d'ores et déjà pris des dispositions pour suivre les progrès de la mise en œuvre du plan d'action pour l'efficacité de l'aide et pour mieux intégrer ce programme dans les processus en place. Des travaux ont notamment été entrepris en vue de recenser les pays qui utilisent déjà une « feuille de route » de l'UE et d'encourager les autres à suivre leur exemple. La révision du cadre de programmation pluriannuelle sera un moyen de veiller à ce que l'harmonisation occupe une place centrale dans le cycle de programmation en cours.

Cohérence des politiques. La cohérence entre les objectifs de la Politique de développement de l'Union européenne et ceux des politiques suivies dans d'autres domaines, tels que les échanges et l'agriculture, demeure une priorité opérationnelle. Le « consensus européen », qui constitue le fondement d'une nouvelle déclaration sur le développement proposée par la Commission, exige une amélioration de la cohérence des politiques dans douze domaines. La cohérence des politiques est abordée à travers des évaluations de l'impact des diverses politiques et dans le cadre du processus d'élaboration et d'examen des stratégies par pays.



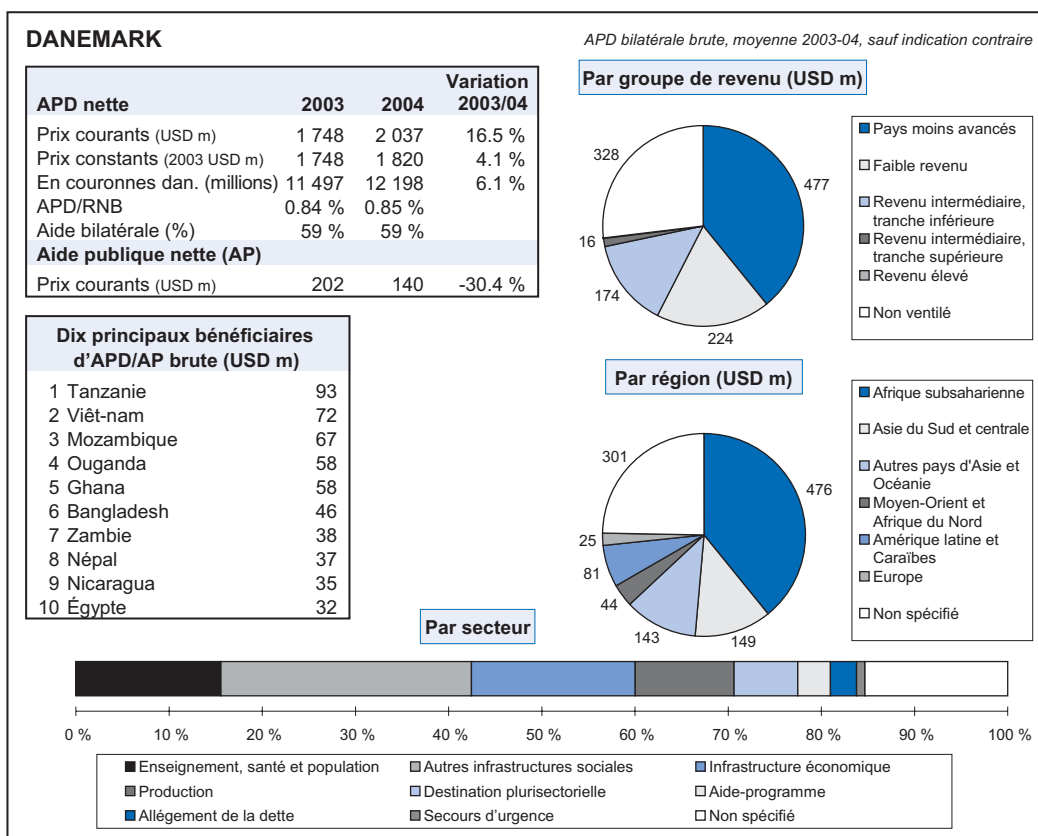
Danemark

En 2004, l'APD nette du Danemark s'est chiffrée à 2.04 milliards USD, soit une hausse de 4.1 %, en valeur réelle, par rapport à 2003. Le pays a affiché un rapport APD/RNB de 0.85 % et s'est ainsi classé au deuxième rang des pays du CAD.

Engagement vis-à-vis des OMD. La lutte contre la pauvreté est l'objectif suprême de l'aide du Danemark qui centre ses programmes sur des secteurs intéressants particulièrement les pauvres et privilégie une prise de conscience forte des questions d'égalité homme-femme. Le Danemark appuie les stratégies de lutte contre la pauvreté pilotées par les pays partenaires en collaboration avec d'autres donateurs. Il voit dans les OMD un moyen de focaliser l'attention sur l'impact de l'effort d'aide en termes de réduction de la pauvreté et soutient les efforts conjoints qui sont déployés au niveau local pour mesurer cet impact.

Efficacité de l'aide. La stratégie du Danemark intitulée *Partnership 2000* ouvre aux partenaires locaux de larges possibilités d'influer sur la définition de sa ligne de conduite. Le Danemark croit en la prise en main par le pays bénéficiaire des programmes d'aide mis en œuvre au niveau local. Il encourage depuis longtemps les partenariats autour de programmes sectoriels au niveau des pays. L'administration de l'aide danoise est très décentralisée et il est couramment admis que le Danemark occupe une position de chef de file sur le terrain dans le domaine de la mesure des performances. Le Danemark reconnaît que l'intérêt porté actuellement aux stratégies de lutte contre la pauvreté, à la programmation sectorielle et aux démarches axées sur les résultats, rend nécessaires des évaluations conjointes des efforts conjugués des donateurs. Il prend une part active aux initiatives engagées pour donner suite à la Déclaration de Paris.

Cohérence des politiques. Depuis 1991, la coopération pour le développement, la politique étrangère et les relations économiques générales relèvent d'un même bureau géographique au sein du ministère des Affaires étrangères. Cela a permis de servir de façon substantielle, quoique non systématique, l'objectif de cohérence entre les différentes politiques nationales ayant un impact sur le développement. Le Danemark souscrit au déliement de l'aide aux pays les moins avancés, mais insiste parallèlement sur le principe d'une « répartition de l'effort » de déliement entre l'ensemble des donateurs.



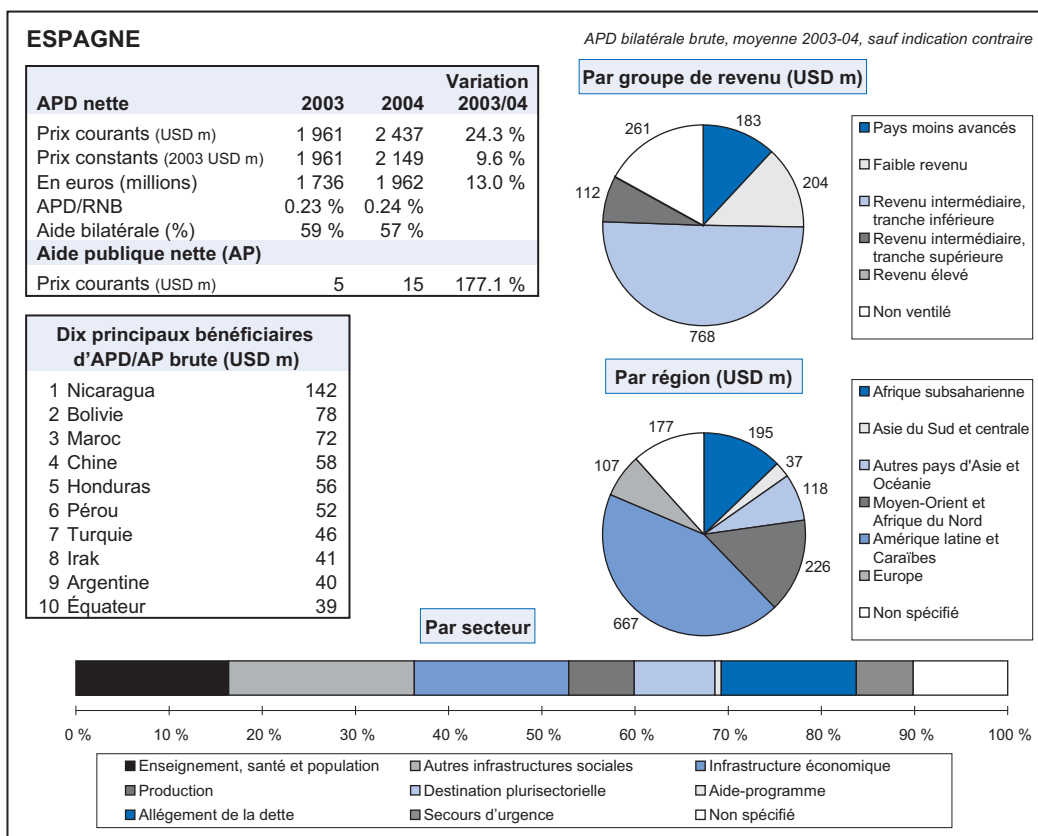
Espagne

En 2004, l'APD nette de l'Espagne a augmenté de 9.6 % en termes réels pour s'établir à 2.4 milliards USD, du fait du calendrier des contributions aux organisations internationales. Le rapport APD/RNB est ainsi passé à 0.24 % contre 0.23 % en 2003. L'Espagne s'est fixé comme objectif de porter ce rapport à 0.33 % en 2006, à 0.5 % en 2008 et à 0.7 % en 2012.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'Espagne vient de lancer son deuxième Plan directeur pour la coopération internationale et s'est maintenant engagée dans un processus de planification complexe qui prévoit des plans annuels et des stratégies géographiques et sectorielles. Elle met la dernière main à cinq stratégies sectorielles devant concourir à la réalisation des OMD et concernant les populations indigènes, la santé, l'éducation, l'égalité homme-femme, et la culture et le développement, des stratégies visant la gouvernance, la sécurité alimentaire, l'action humanitaire, la prévention des conflits, la sécurité et la paix, et l'environnement devant être parachevées ultérieurement.

Efficacité de l'aide. Depuis la Déclaration de Rome de 2003, les stratégies-pays de l'Espagne comportent des chapitres expressément consacrés à l'analyse de l'action des donateurs bilatéraux et multilatéraux dans différents secteurs et régions et à la coordination avec l'action menée par les pays partenaires. L'Espagne s'emploie énergiquement à aligner son action sur les stratégies nationales de développement, notamment les SLP.

Cohérence des politiques. La législation espagnole prévoit des consultations régulières entre les administrations publiques centrales et régionales et les instances de la société civile intervenant dans l'APD afin que leur action repose sur une démarche identique. Le Plan directeur de l'Espagne pour la coopération internationale souligne la nécessité d'assurer la cohérence des politiques autres que la politique d'aide avec l'objectif de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. En vue de mettre en place une politique globale et des mécanismes destinés à promouvoir la cohérence des politiques, un rapport sur cette question sera présenté au Parlement dans les premiers mois de 2006. En tant que membre de l'UE, l'Espagne aligne ses politiques sur les décisions de la CE qui ont une incidence sur les pays en développement.



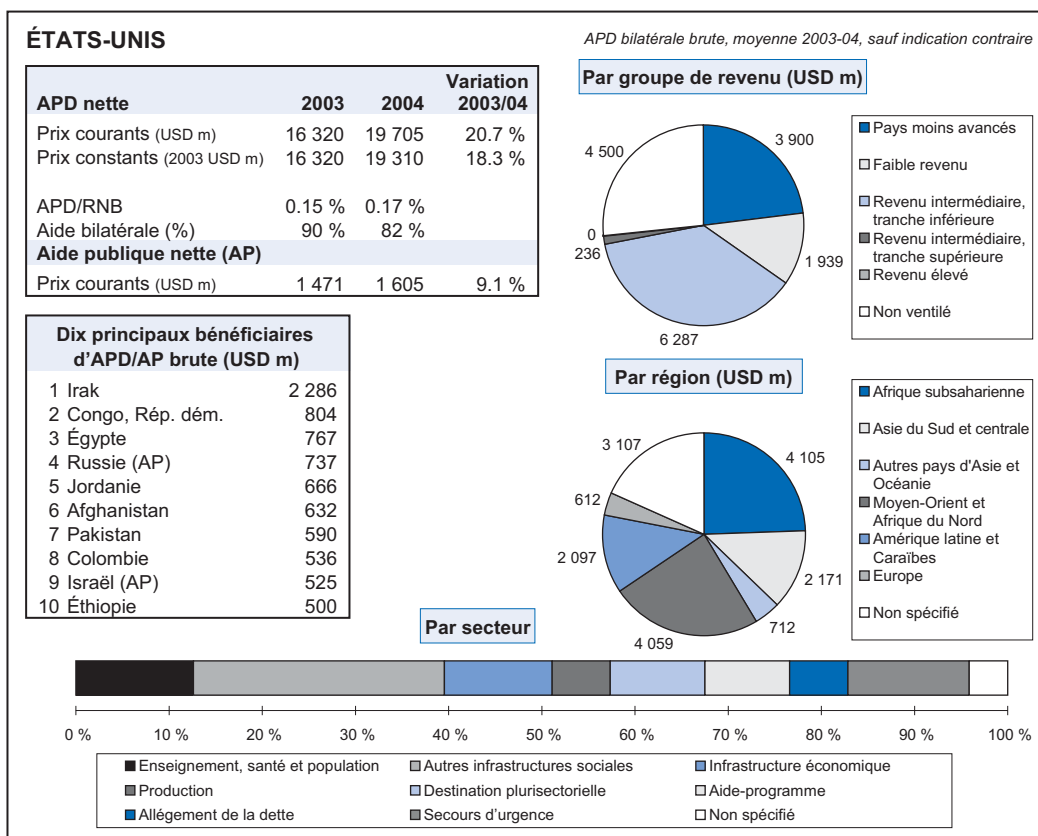
États-Unis

En 2004, l'APD nette des États-Unis a augmenté de 18.3 % en termes réels pour atteindre 19.7 milliards USD. Cette augmentation résulte essentiellement du versement à l'IDA d'une contribution de 1.8 milliard USD. L'aide allouée à l'Afghanistan et à l'Irak s'est aussi accrue sensiblement. Si les États-Unis restent le plus généreux des membres du CAD en volume et ont accru leur APD de 87 % en termes réels depuis 2000, leur rapport APD/RNB les classait à l'avant-dernier rang en 2004 avec 0.17 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. Les États-Unis souscrivent à l'objectif de la Déclaration du millénaire qui consiste à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté pour 2015. Les axes autour desquels s'articule la stratégie de l'United States Agency for International Development (USAID) (croissance économique, agriculture et échanges ; santé mondiale ; démocratie, prévention des conflits et aide humanitaire) sont considérés comme fondamentaux pour parvenir à une réduction durable de la pauvreté et atteindre des OMD spécifiques, encore que les cibles ne servent pas d'instrument de programmation à USAID. Les États-Unis estiment qu'une croissance induite par le secteur privé est essentielle pour la réduction de la pauvreté.

Efficacité de l'aide. Le *New Compact for Development* rendu public en 2002 préconise une collaboration entre tous les acteurs du développement, qu'ils soient ou non américains. Les organismes américains présents sur le terrain sont invités à coopérer avec les partenaires locaux afin d'éviter les doubles emplois, de rehausser l'efficacité globale de l'action engagée et de faciliter l'appropriation par le pays hôte. Dans le cadre du système américain, USAID finance une « alliance pour le développement mondial » qui vise à instaurer un partenariat plus étroit entre tous les acteurs américains (ONG, fondations, milieux universitaires et entreprises) œuvrant dans le domaine du développement. Des partenariats ont aussi été établis à l'échelle internationale dans des domaines comme la lutte contre le VIH/sida. Conformément à la *Government Results Performance Act* de 1993, USAID utilise un système qui lui permet de se tenir informée des résultats obtenus grâce à un processus coordonné de planification, de mise en œuvre et de suivi. Les décisions relatives au vaste programme du Millennium Challenge Account (MCA), qui en est encore à ses débuts, s'appuient sur des critères de performance.

Cohérence des politiques. À l'échelon local, c'est l'ambassadeur qui assure la cohérence et la coordination de l'action des divers organismes américains composant les équipes en place dans les pays. Au niveau de Washington, il a été entrepris de renforcer la coordination entre les organismes intervenant dans la coopération pour le développement, mais celle-ci doit encore devenir plus complète et plus systématique. Le Conseil de sécurité national encourage la cohérence entre les diverses instances de l'administration par le biais de la Stratégie de sécurité nationale et de comités de coordination des politiques, dont un sur les questions de développement.



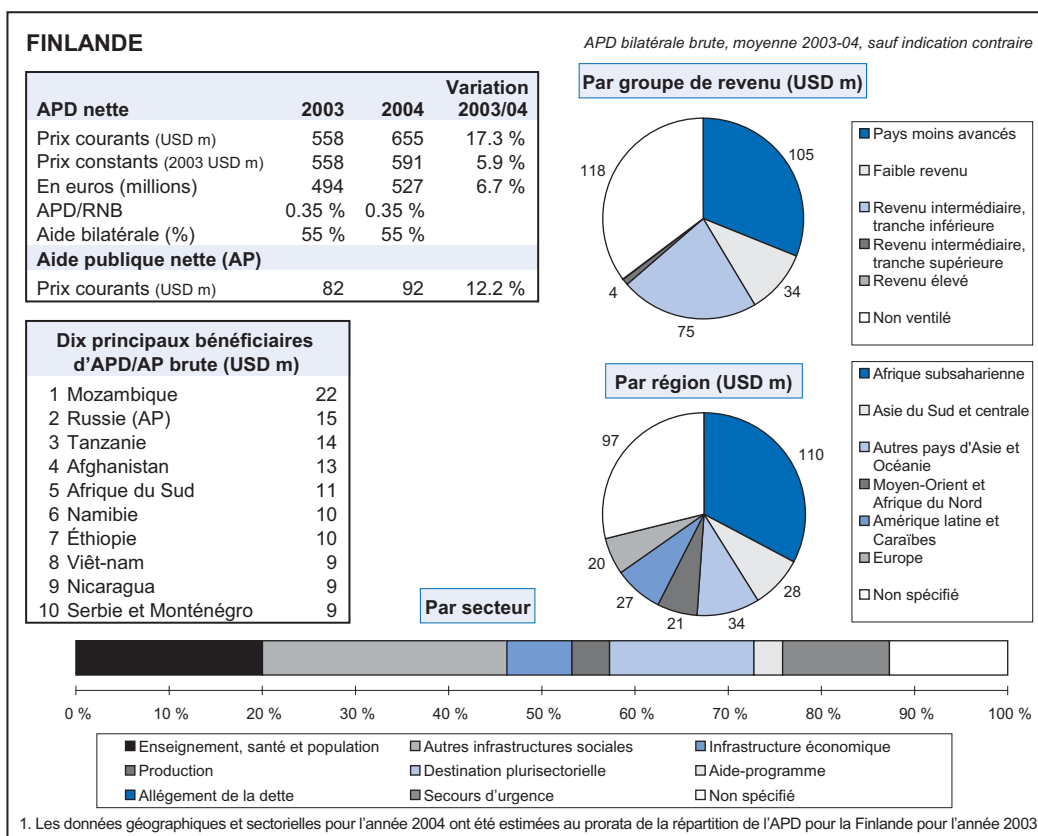
Finlande

En 2004, l'APD nette de la Finlande s'est élevée à 655 millions USD, soit une progression de 5.9 % en termes réels par rapport à 2003. Le rapport APD/RNB s'est établi à 0.35 %, inchangé par rapport à l'année précédente. La Finlande n'ayant pas été en mesure de fournir au CAD les statistiques requises sur ses apports d'aide de 2004, les données sur l'APD totale renvoient aux chiffres provisoires communiqués en avril 2005 tandis que les données géographiques et sectorielles pour 2004 résultent d'estimations obtenues en appliquant au chiffre de l'APD les coefficients de 2003.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le programme de mise en œuvre de la politique finlandaise de développement pour 2004 s'inspire directement de la Déclaration du millénaire et des OMD. La Finlande concourt à l'éradication de l'extrême pauvreté dans le monde et se montre très attachée à l'instauration d'un système fondé sur la justice, ainsi qu'à la notion de développement durable et aux principes qui en découlent. Les thèmes auxquels elle accorde une attention particulière sont : les droits des femmes et des filles, l'équité du développement économique, l'environnement et les groupes vulnérables dans les situations de crise.

Efficacité de l'aide. Comme en atteste le fait qu'elle a souscrit aux engagements inscrits dans la Déclaration de Paris, la Finlande adhère au principe de la responsabilité mutuelle dans le cadre d'un partenariat mondial et privilégie l'harmonisation, la conduite des opérations par les acteurs locaux, l'utilisation de nouveaux modes de programmation (aide sectorielle et assistance budgétaire) ainsi que la concentration sectorielle/thématique. Les SLP des pays partenaires sont les principaux axes stratégiques autour desquels s'articule l'aide bilatérale finlandaise.

Cohérence des politiques. La Finlande a œuvré activement à la cohérence des politiques en mettant en place des réseaux au sein de l'administration et en créant un Comité de la politique de développement. Elle est vigilante face au risque de dilution des responsabilités en matière de cohérence, dilution qui nuirait à une vision globale. Les articulations entre les politiques de développement et les processus de développement durable n'ont toutefois pas encore été systématiquement identifiées et exploitées.



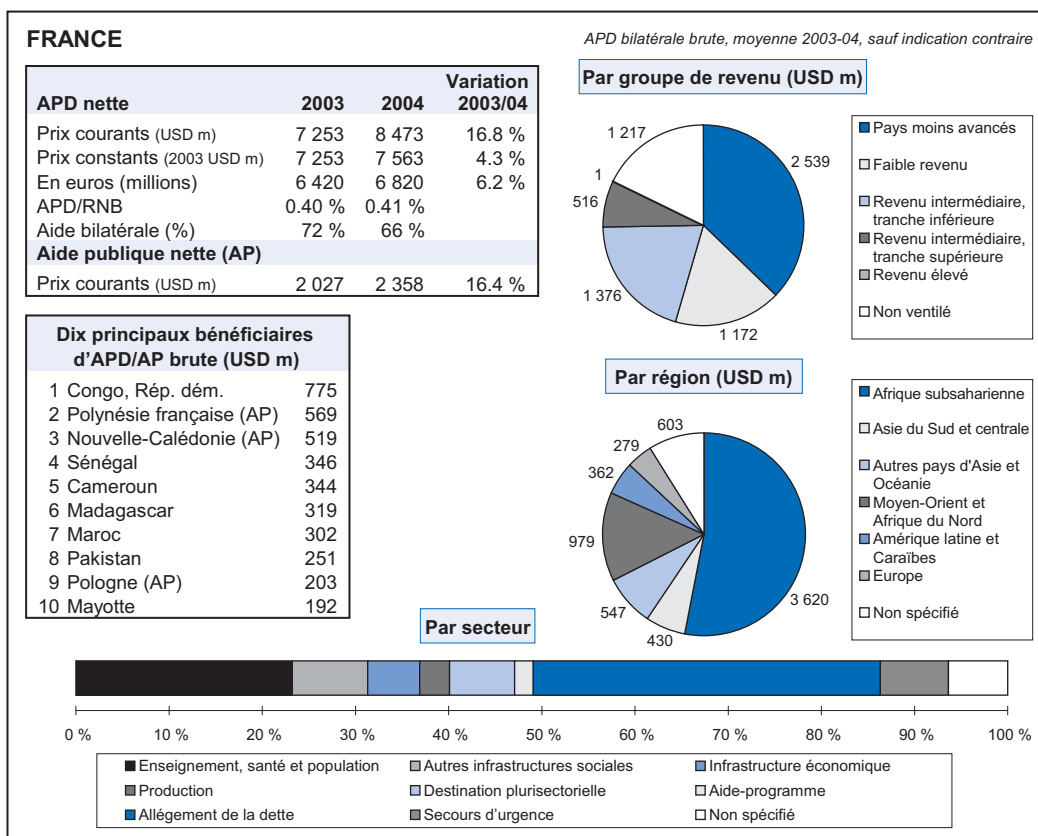
France

En 2004, l'APD nette de la France s'est accrue de 4.3 % en termes réels pour s'établir à 8.5 milliards USD. Le rapport APD/RNB, à 0.41 %, n'a cependant pas varié depuis l'année précédente. La France est résolue à atteindre d'ici 2012 l'objectif de 0.7 % préconisé par les Nations unies et s'est fixé comme objectif intermédiaire pour 2007 un rapport de 0.5 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'aide française reste orientée prioritairement vers l'Afrique (à hauteur de près de 70 %). La France s'est fortement impliquée dans le lancement d'initiatives mobilisatrices, comme le Programme accéléré en faveur de l'Éducation pour tous et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Elle milite activement pour l'exploitation de nouveaux modes de financement du développement et a présenté à la communauté internationale des propositions concrètes en matière de fiscalité internationale. Par ailleurs, elle a mis au point de nouveaux instruments, notamment des garanties, des prêts ou des formes d'investissement de nature à mobiliser des financements privés.

Efficacité de l'aide. La France prend activement part aux travaux menés par la communauté internationale concernant l'harmonisation des procédures et des pratiques des donateurs. Au vu des résultats encourageants des premières initiatives engagées sur le terrain au Mozambique et au Burkina Faso, la France a retenu dix-sept autres pays où l'accent doit être mis rapidement sur l'harmonisation. Les possibilités d'adaptation des instruments de l'aide française en vue de les rendre plus conformes au principe de partenariat sont à l'étude. La France participe à des opérations d'aide budgétaire en réinvestissant les ressources dégagées par des opérations d'allègement de la dette bilatérale dans des outils d'aide-programme, notamment des contrats de désendettement et de développement.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques est assurée par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), présidé par le Premier ministre. Les autorités françaises, soucieuses d'une mondialisation à visage humain, démocratique et solidaire, ont entrepris diverses démarches visant à une meilleure intégration des pays africains dans l'économie mondiale. Des initiatives françaises sont à l'origine du plan d'action de l'Union européenne en faveur du secteur cotonnier en Afrique.



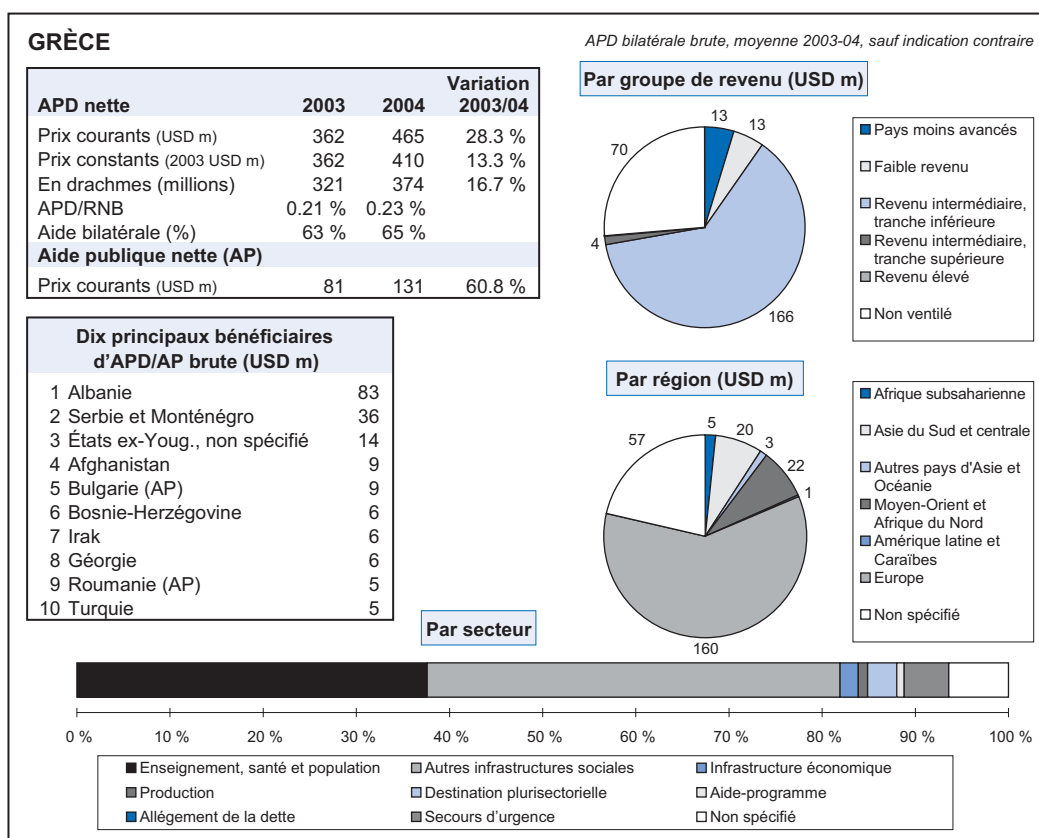
Grèce

En 2004, l'APD nette de la Grèce s'est accrue pour se hisser à 465 millions USD, soit une augmentation de 13.3 % en termes réels par rapport à 2003, due principalement aux dotations au titre de l'aide d'urgence et de la coopération technique. En pourcentage du RNB, l'APD de la Grèce est passée de 0.21 % en 2003 à 0.23 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. La politique de la Grèce en matière de coopération pour le développement a pour objectif de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des OMD. La Grèce est très attachée à une conception du développement propre à promouvoir le développement humain à l'appui d'un progrès économique et social durable tout en sachant à quel point il importe d'instaurer un partenariat mondial pour le développement. Le budget consacré au développement est ventilé entre un nombre limité de pays, notamment d'Afrique subsaharienne, et de secteurs prioritaires dans lesquels la Grèce possède un avantage comparatif.

Efficacité de l'aide. La Grèce contribue à l'effort déployé par la communauté internationale pour améliorer l'efficacité de l'aide conformément aux engagements énoncés dans la Déclaration de Paris. Le paramètre dont dépend en premier lieu l'issue du processus enclenché pour atteindre ce but est le renforcement de la coopération entre les donateurs et les bénéficiaires. C'est pour cette raison que la Grèce a élaboré un plan d'action et fait siens les principes de l'appropriation, de l'alignement et de l'harmonisation au stade de l'acheminement de l'aide. L'exemple le plus récent de mise en pratique de ces principes concerne le Sri Lanka. La Grèce a fait partie des premiers pays à offrir une aide humanitaire d'urgence au lendemain du tsunami et elle est actuellement associée à l'exécution du Plan de reconstruction du gouvernement sri lankais qui assure la mise en œuvre des programmes de réhabilitation des infrastructures sociales dans le respect des principes de l'efficacité de l'aide. Parallèlement, la Grèce s'emploie à prêter davantage d'attention aux résultats : elle a depuis peu institué un système de suivi des performances permettant de mesurer les progrès accomplis vers les OMD.

Cohérence des politiques. La Grèce est consciente du fait que l'efficacité de la politique en faveur du développement est conditionnée par la cohérence des politiques, qui elle-même suppose des actions systématiques et concertées reposant sur la coopération interministérielle. À cet égard, des efforts particulièrement intenses ont été engagés pour promouvoir la cohérence dans certains domaines de l'action gouvernementale, et les résultats sont très encourageants, notamment dans les domaines des échanges internationaux, du blanchiment de capitaux, du trafic illicite de personnes, du crime organisé, de la bonne gouvernance et de la viabilité écologique.



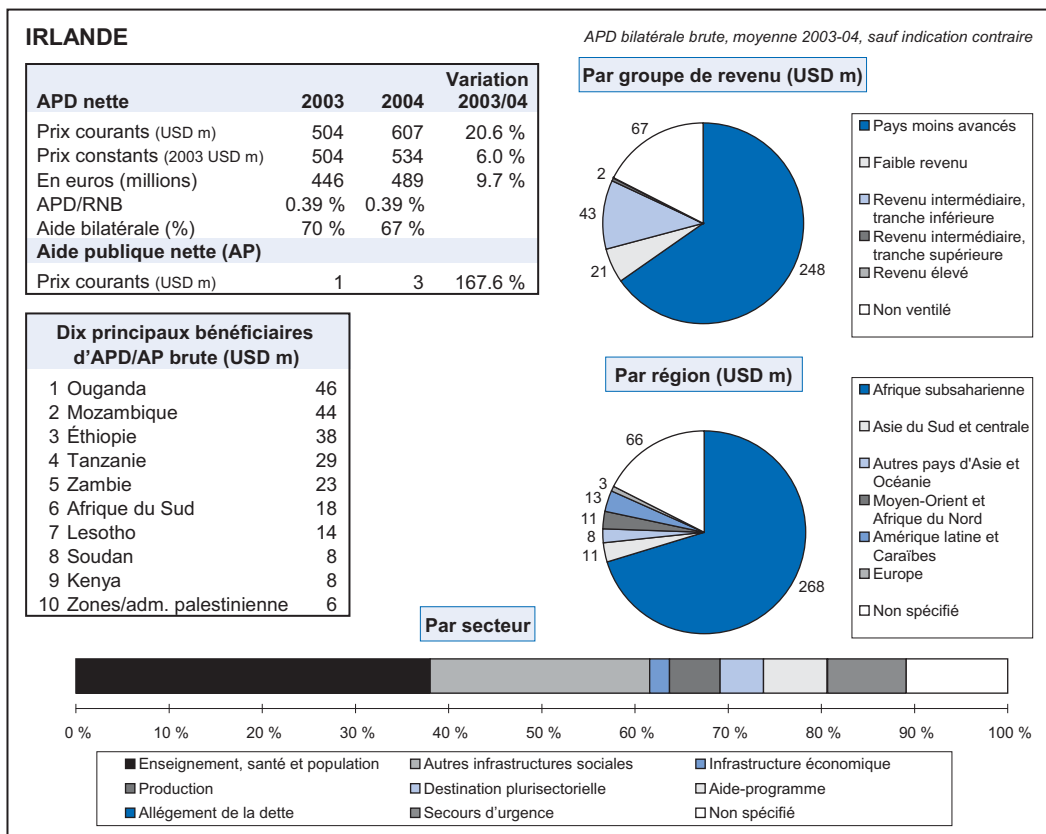
Irlande

En 2004, l'APD nette de l'Irlande a poursuivi son mouvement ascendant pour s'établir à 607 millions USD, soit une hausse de 6 % en termes réels par rapport à 2003. En pourcentage du RNB, l'APD est restée inchangée à 0.39 % en 2004.

Engagement vis-à-vis des OMD. Depuis un certain nombre d'années, les OMD servent de fil conducteur pour la planification et la mise en œuvre des programmes irlandais de coopération pour le développement. Environ la moitié de l'aide bilatérale irlandaise va aux PMA, et l'Irlande s'est engagée à atteindre l'objectif de 0.7 % préconisé par les Nations unies pour l'APD d'ici 2012, c'est-à-dire trois ans avant la date butoir fixée par l'Union européenne. Afin de faciliter l'intensification et un meilleur ciblage de l'aide irlandaise au développement, un Livre blanc sur la coopération pour le développement est en cours de rédaction et sera publié en 2006.

Efficacité de l'aide. Depuis quelque temps déjà, l'Irlande a inscrit sa politique bilatérale dans un cadre qui reprend les grands axes du programme d'action international pour l'efficacité de l'aide. Elle a largement recours à l'approche sectorielle et à l'aide budgétaire globale, et a été auprès des donateurs l'un des défenseurs du partenariat et de l'alignement sur les stratégies locales de lutte contre la pauvreté. L'harmonisation de ses pratiques avec celles d'autres donateurs, et singulièrement avec les procédures et systèmes des partenaires, est une priorité pour l'Irlande dans le cadre des activités qu'elle mène actuellement en faveur de l'efficacité.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques au service du développement a représenté un défi pour l'Irlande, en particulier pour ce qui concerne la politique agricole et certains aspects des droits de propriété intellectuelle. En dehors du travail effectué sur le plan national et des liens noués avec d'autres ministères afin de les sensibiliser au problème de la cohérence des politiques et de les amener à prendre en considération les répercussions sur les pays en développement des politiques autres que celle de l'aide, les responsables de la coopération irlandaise pour le développement ont également œuvré à l'amélioration de la cohérence au sein d'instances telles que l'UE et l'OMC.



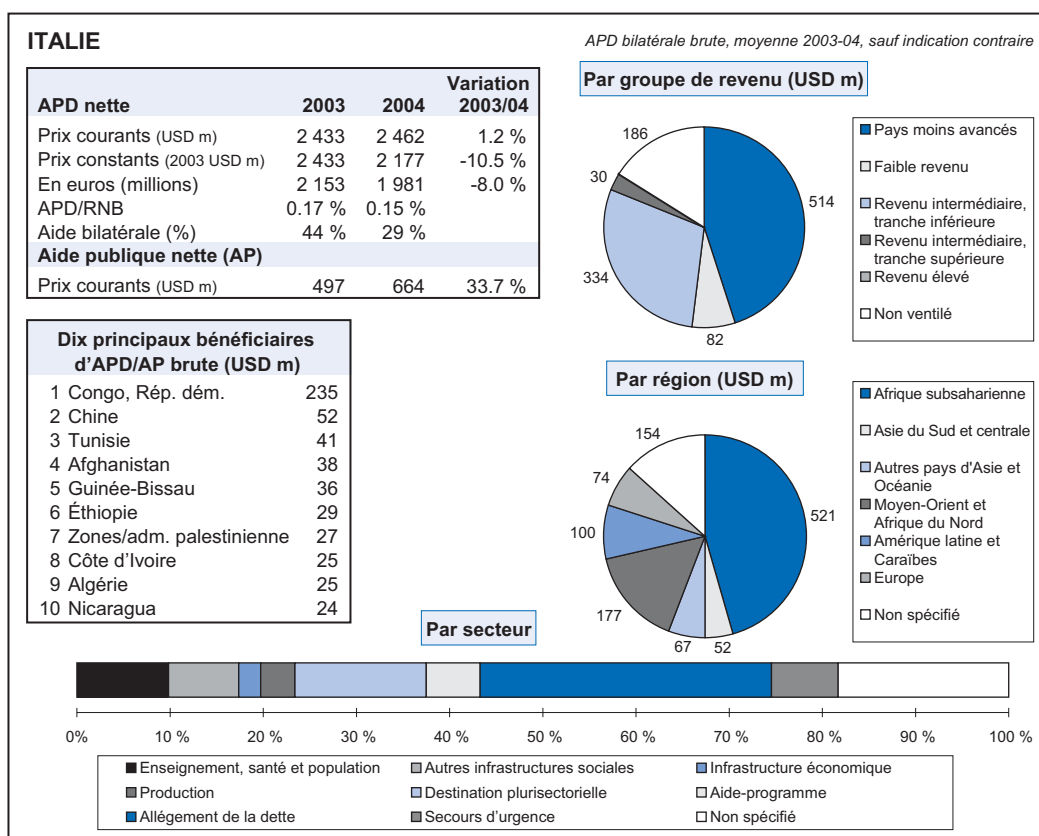
Italie

En 2004, l'APD nette de l'Italie s'est établie à 2.5 milliards USD, marquant un repli de 10.5 %, en termes réels, par rapport à l'année précédente, principalement dû à la baisse des dons consentis sous forme d'annulations de dettes (en recul d'environ 400 millions USD). Le rapport APD/RNB a également fléchi, revenant de 0.17 % en 2003 à 0.15 %. L'Italie s'est engagée à le porter un taux de 0.33 % pour 2006.

Engagement vis-à-vis des OMD. Depuis l'adoption de ses Lignes directrices sur la réduction de la pauvreté en 1999, ce thème a été l'axe central de la coopération italienne pour le développement. Toutefois, l'Italie n'a pas encore mis en place une approche cohérente pour faire de cette question une constante de son portefeuille d'activités d'aide et ne s'est pas encore dotée d'une stratégie opérationnelle concernant sa contribution à la réalisation des OMD dans la perspective de l'échéance de 2015.

Efficacité de l'aide. L'Italie a joué un rôle important de facilitation en accueillant le Forum de haut niveau sur l'harmonisation qui s'est tenu à Rome en 2003 et elle a adhéré au programme d'action défini dans la Déclaration de Paris de 2005. Elle soutient le principe de l'appropriation par les pays partenaires et s'efforce d'aligner ses programmes sur les stratégies locales lorsqu'il en existe. Le manque d'effectifs, de ressources organisationnelles et de souplesse opérationnelle rend toutefois difficile la concrétisation de ses engagements. Dans son examen de 2004, le CAD avait recommandé à l'Italie de poursuivre ses efforts de rationalisation de l'administration afin de mettre en place une stratégie de mise en œuvre clairement définie au service de l'harmonisation. L'Italie doit encore instituer un système régulier de suivi et d'évaluation conforme aux Principes du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement. Elle a néanmoins pris des dispositions pour améliorer la qualité et la pertinence du système global de collecte d'informations dans le cadre des évaluations, et notamment pour affiner la planification des évaluations et les orientations concrètes.

Cohérence des politiques. Les ministères des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Finances entretiennent des contacts réguliers et ont réussi à coordonner ponctuellement leur action face aux problèmes qui se sont posés. L'Italie ne s'est pas encore dotée à proprement parler d'une politique visant à assurer la cohérence des politiques au service du développement et n'a pas non plus mobilisé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration, les compétences et les capacités d'analyse requises pour s'attaquer à cette question de façon plus systématique, à l'échelle nationale aussi bien qu'européenne.



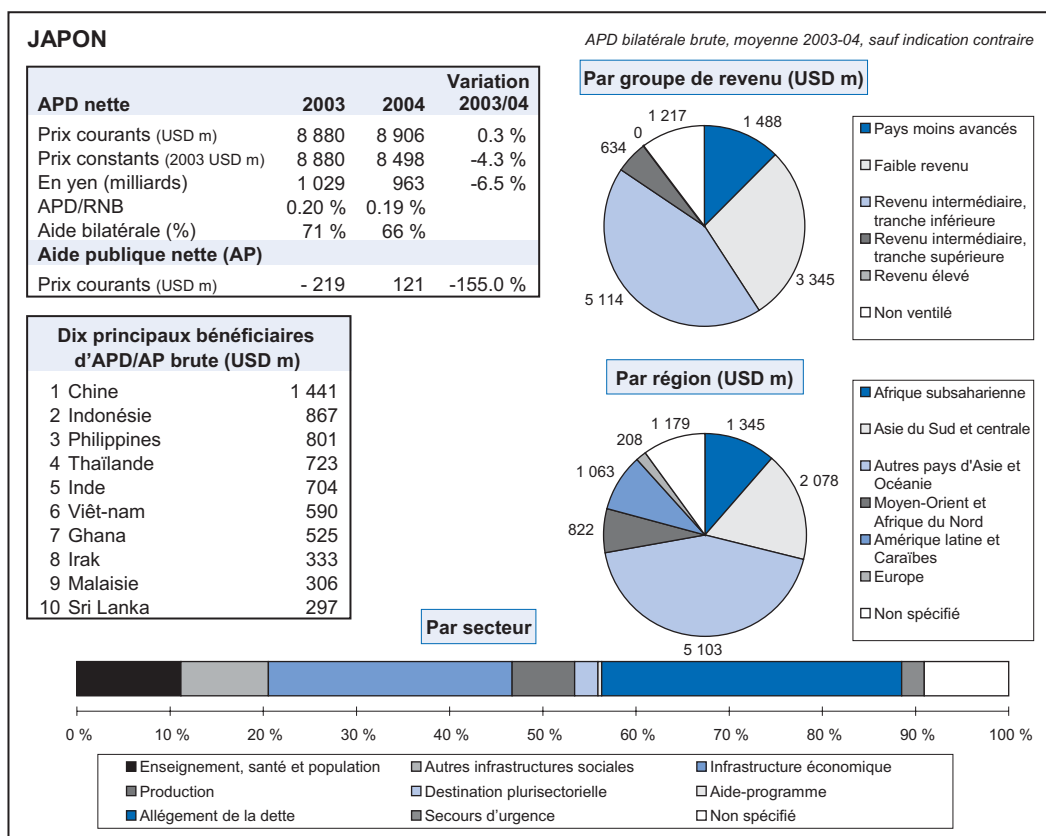
Japon

En 2004, l'APD nette du Japon a perdu 4.3 % en termes réels et est revenue à 8.9 milliards USD. Le rapport APD/RNB a également reculé, de 0.20 % en 2003 à 0.19 %. L'APD brute s'est cependant accrue de 18.9 % pour atteindre 16.2 milliards USD, évolution due pour l'essentiel à l'augmentation des allègements de dette en faveur des PPTe et aux sommes affectées à l'aide à la reconstruction de l'Irak.

Engagement vis-à-vis des OMD. Si, dans le passé, le Japon a consacré une part importante de son APD à l'infrastructure, il accorde depuis quelque temps une attention grandissante à des secteurs sociaux tels que l'éducation de base, la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Dans le rapport concernant la réalisation des OMD qu'il a remis en 2005 aux Nations unies, le Japon fait référence à l'aide qu'il octroie aux petits États insulaires, aux pays à faible revenu et à la nécessité de ne pas cesser de donner la priorité à la lutte contre la pauvreté par la croissance économique. Il situe dans l'optique de la « sécurité humaine » ses efforts à l'appui de la réalisation des OMD, et a récemment annoncé un accroissement du volume de son APD, de 10 milliards USD au total sur les cinq ans à venir, ainsi qu'un doublement de l'APD à destination de l'Afrique sur les trois prochaines années. Il s'est par ailleurs engagé à consacrer 5 milliards USD sur cinq ans à son Initiative pour la santé et le développement

Efficacité de l'aide. Le Japon a souscrit à la Déclaration de Paris. Pour honorer ses engagements, il a défini un plan d'action qui insiste sur l'importance qui doit être accordée : i) au renforcement de l'alignement de l'APD du Japon sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires ; ii) au renforcement des capacités ; iii) à la gestion des finances publiques ; iv) au déliement ; v) à la rationalisation des procédures d'aide ; vi) à l'adoption d'une gestion axée sur les résultats ; et vii) à l'amélioration du cadre pour la planification et la mise en œuvre de l'APD japonaise.

Cohérence des politiques. Bien que le Japon n'ait pas défini de stratégie à proprement parler pour améliorer la cohérence des politiques en faveur du développement et des autres politiques, la coordination entre les ministères s'intensifie au service d'une cohérence renforcée de l'APD. Le Japon continue d'œuvrer à l'amélioration de l'accès aux marchés au point qu'environ 93 % de ses importations en provenance de PMA entrent à présent sur son territoire en franchise de droits et de contingents. Il concourt en outre au renforcement des capacités dans le domaine des échanges et encourage la coopération, les échanges et l'investissement Sud-Sud.



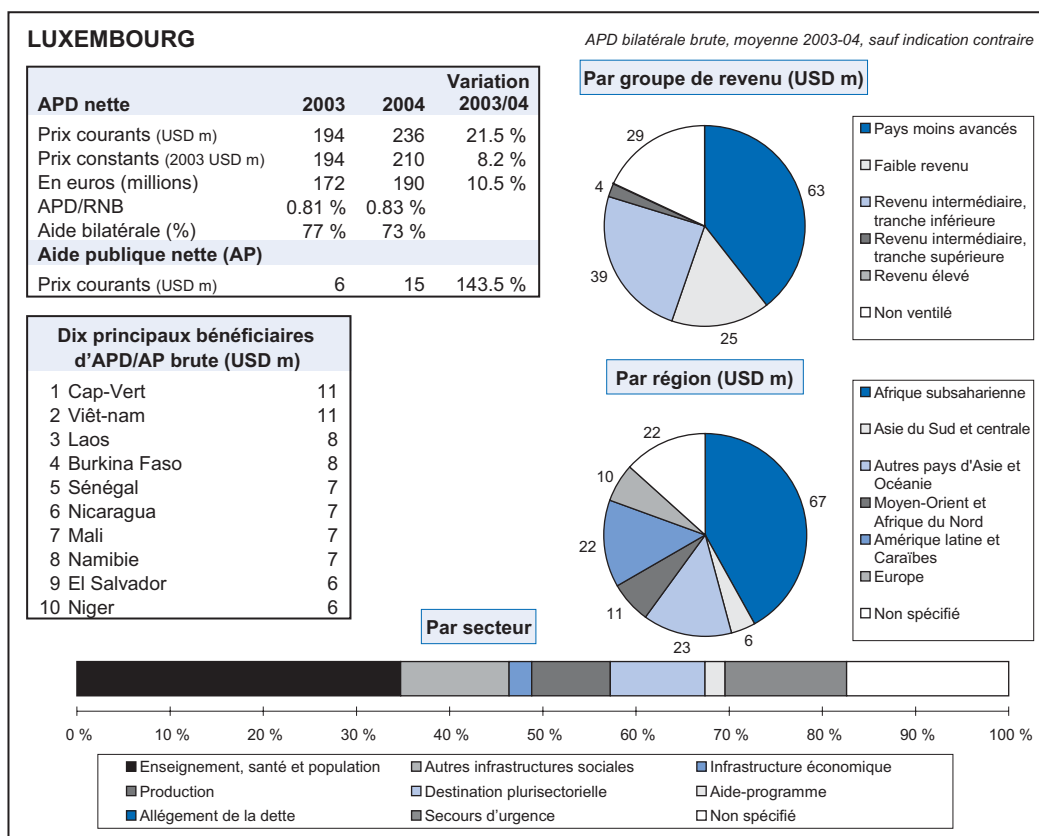
Luxembourg

En 2004, l'APD nette du Luxembourg a progressé de 8.2 % en termes réels pour atteindre 236 millions USD, et ce grâce à l'accroissement des contributions versées aux banques régionales de développement. Exprimée en pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.81 % à 0.83 %. Le Luxembourg a pris l'engagement de porter son rapport APD/RNB à 1 % d'ici 2009.

Engagement vis-à-vis des OMD. Faire reculer la pauvreté et instaurer un développement durable sont des objectifs essentiels du programme d'aide du Luxembourg. L'APD luxembourgeoise prend principalement le chemin de pays parmi les moins avancés et à faible revenu. Le Luxembourg a souscrit aux OMD et accorde une attention particulière dans la plupart de ses programmes à l'éducation de base, aux soins de santé primaires, à la lutte contre le VIH/sida, ainsi qu'à l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Efficacité de l'aide. Des programmes d'aide sont mis en œuvre dans dix pays prioritaires, sur la base de programmes indicatifs destinés à aligner plus étroitement l'aide luxembourgeoise sur les priorités de développement des pays partenaires, à en renforcer la transparence et la prévisibilité, et à en améliorer la gestion. Le nouveau programme indicatif de coopération avec le Viêt-nam (2006-10) concorde avec le Plan national de développement socio-économique et offrira des occasions d'expérimenter de nouvelles modalités d'aide. Le Luxembourg a pris part activement à l'élaboration de la Déclaration de Hanoi et du plan d'action local de l'UE pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Tous ses nouveaux projets respectent les directives définies au niveau de l'UE pour le financement des coûts locaux. La coordination à l'échelon local a été intensifiée grâce à un renforcement de la présence sur le terrain dans les pays prioritaires. L'aide luxembourgeoise est déjà en majeure partie non liée et il est fait largement appel à des entreprises locales pour la mise en œuvre des projets. La coopération multilatérale s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'initiatives multibilatérales dans les pays prioritaires, sous la houlette de quatre grands organismes (PNUD, OMS, UNICEF, FNUAP).

Cohérence des politiques. Le Luxembourg manifeste un grand attachement à la cohérence des politiques et prône une mondialisation à visage humain. Un pôle spécialement chargé de la cohérence des politiques a été créé au sein du ministère des Affaires étrangères. Enfin, le Luxembourg est favorable à l'initiative de l'UE relative au coton et encourage l'effort de réforme du secteur sucrier.



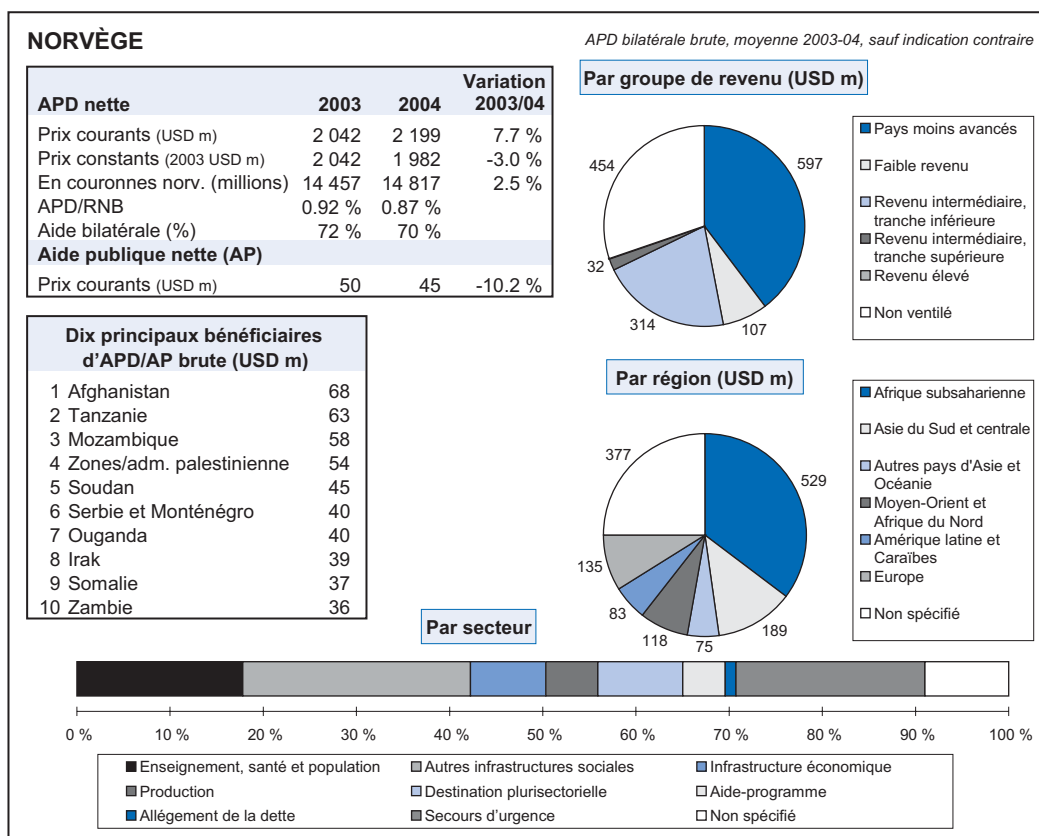
Norvège

En 2004, l'APD norvégienne a diminué légèrement de 3 % en termes réels, pour s'établir à 2.2 milliards USD, soit 0.87 % du RNB contre 0.92 % en 2003.

Engagement vis-à-vis des OMD. En 2004, la moitié environ de l'APD bilatérale norvégienne est allée aux PMA et à l'Afrique subsaharienne. La politique de développement de la Norvège pour 2004 a les objectifs prioritaires suivants : i) faire évoluer les conditions-cadre internationales ; ii) améliorer la gouvernance dans les pays en développement ; iii) apporter plus d'aide et rehausser la qualité de la coopération pour le développement ; et iv) mobiliser le secteur privé et les organisations de la société civile. Le programme d'aide norvégien est centré sur des secteurs clés pour la réalisation des OMD. Au sein de diverses enceintes internationales, la Norvège s'attache à sensibiliser davantage l'opinion aux OMD, à évaluer les progrès accomplis vers ces derniers et à rechercher des solutions pour surmonter les obstacles à leur réalisation.

Efficacité de l'aide. L'administration de l'aide norvégienne met l'accent sur les résultats et l'amélioration de la capacité de mesurer régulièrement l'impact concret des interventions. La Norvège soutient activement les priorités et programmes arrêtés par les autorités nationales. Au sein du groupe « Nordic+ », elle a mené des discussions sur les moyens de renforcer l'harmonisation et l'alignement avec les SLP et applique de nouvelles modalités d'aide telles que la coopération déléguée ou le partenariat silencieux. Les autorités norvégiennes continuent de jouer un rôle déterminant dans l'élaboration de plans d'action sur mesure pour l'harmonisation des pratiques des donateurs dans un certain nombre de pays.

Cohérence des politiques. La Norvège prend part à plusieurs initiatives internationales visant à déterminer dans quelle mesure les politiques des pays de l'OCDE favorisent la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Elle s'emploie activement à alléger le fardeau que fait peser l'endettement sur les pays pauvres, à lutter contre la corruption et à améliorer les normes sanitaires et de sécurité. Elle favorise aussi l'intégration des pays en développement dans les échanges mondiaux en laissant entrer sur son territoire en franchise de droits et de contingents des produits en provenance des PMA.



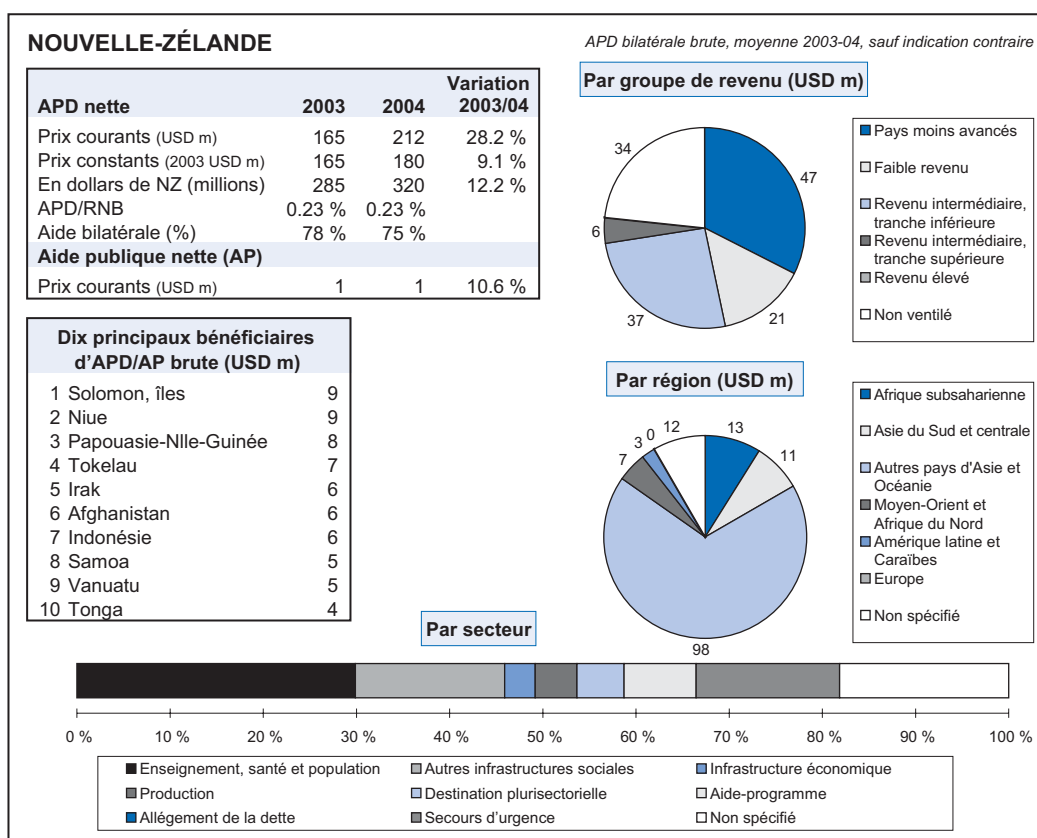
Nouvelle-Zélande

En 2004, l'APD nette de la Nouvelle-Zélande a augmenté de 9.1 % en termes réels par rapport à 2003, pour s'établir à 212 millions USD, par suite notamment d'un accroissement sensible des dons en faveur des organisations du Pacifique Sud. Le rapport APD/RNB s'est maintenu à 0.23 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. Les stratégies visant à faire reculer la pauvreté consistent notamment à axer les programmes sur les communautés les plus pauvres des pays partenaires et à aider ces dernières à satisfaire leurs besoins essentiels, à élargir l'éventail d'opportunités qui s'offrent à elles et à les rendre moins vulnérables face à la pauvreté. L'adhésion aux engagements internationaux a conduit la Nouvelle-Zélande à recentrer son action en matière de santé et d'éducation afin de mieux prendre en compte les besoins à satisfaire en vue de la réalisation des OMD. La Nouvelle-Zélande appuie, en outre, les efforts déployés pour renforcer la gouvernance et réunir les conditions économiques, sociales et environnementales qui permettront, à terme, d'éradiquer la pauvreté.

Efficacité de l'aide. Le cadre stratégique défini par la New Zealand Agency for International Development (NZAID) confirme la primauté de la lutte contre la pauvreté et prévoit un ancrage plus formel du processus de programmation de la Nouvelle-Zélande sur les stratégies nationales de développement de ses principaux pays partenaires. L'harmonisation est au centre du plan stratégique quinquennal de NZAID. La Nouvelle-Zélande s'associe à des approches sectorielles dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Un plan d'action est en cours d'élaboration pour mettre en œuvre la Déclaration de Paris. Les efforts précédemment déployés ont conduit à réexaminer et à simplifier les procédures opérationnelles et à étoffer les capacités internes. Des mesures spécifiques ont été adoptées en vue d'une coopération déléguée entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans certains pays du Pacifique Sud.

Cohérence des politiques. La Nouvelle-Zélande envisage sa contribution à la réalisation des OMD dans le contexte d'une action plus vaste visant à relever les défis se posant à l'échelle du monde en matière de développement et englobant l'APD, les échanges, l'allègement de dette, la politique migratoire et les opérations de paix. L'instabilité qu'ont connue certaines parties de la région Asie-Pacifique a mis en évidence la nécessité d'élaborer des stratégies à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour relever les défis économiques, politiques, de sécurité et de développement auxquels est confrontée la région. Les échanges, la sécurité biologique, l'environnement, l'immigration et la sécurité sont les principaux domaines dans lesquels NZAID s'attache à promouvoir la cohérence des politiques au service du développement.



Encadré 4.3. **Examen par le CAD de l'aide de la Nouvelle-Zélande, 13 avril 2005**

Examineurs : Danemark et CE

Le CAD s'est félicité de la décision de la Nouvelle-Zélande de réformer ses politiques d'aide et son système d'acheminement de l'aide avec la création, en 2001, de NZAID, organisme semi autonome principalement chargé d'œuvrer à l'élimination de la pauvreté. Cette réforme s'est attaquée aux défaillances mises en évidence dans le précédent examen du CAD, effectué en 2000, à savoir l'absence de ciblage stratégique et le manque de compétences en matière de développement.

La réorientation la plus visible opérée depuis le dernier examen de l'aide a concerné les programmes en matière d'éducation, qui reposaient auparavant sur l'octroi de bourses d'études tertiaires en Nouvelle-Zélande, le pays ayant décidé de consacrer la moitié de son aide dans ce domaine à l'éducation de base afin de soutenir les politiques et systèmes d'éducation dans les pays partenaires. Le CAD a pris note des efforts déployés par la Nouvelle-Zélande pour reconstruire le système d'enseignement et aider à renforcer les capacités locales aux îles Salomon qui ont connu une situation politique difficile.

La Nouvelle-Zélande a souscrit à l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations unies mais elle doit encore adopter un objectif à moyen terme pour rendre cet engagement plus crédible. Si l'APD de la Nouvelle-Zélande a augmenté en valeur absolue pour atteindre 0.23 % du RNB, elle reste nettement en deçà de l'effort moyen par pays du CAD qui s'établit à 0.42 %.

Les autres principales conclusions et recommandations se dégageant de l'examen de l'aide de la Nouvelle-Zélande sont les suivantes :

- Pour concrétiser son ambition de devenir un bon citoyen du monde et son engagement concernant les OMD, la Nouvelle-Zélande devrait accroître les ressources qu'elle alloue à la coopération pour le développement. Avec la création de NZAID, qui a accru la capacité de la Nouvelle-Zélande de mettre en œuvre des programmes efficaces en matière de développement, la logique rend maintenant incontournable une augmentation du volume de l'APD. Cela requiert la fixation pour l'APD d'un objectif ferme à moyen terme qui soit à la fois réaliste et ambitieux et témoigne clairement de la volonté d'atteindre l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations unies.
- NZAID est encouragée à poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de communication. Une attention suffisante doit être accordée à la nécessité de faire mieux comprendre au public ce que fait l'Agence – y compris les motivations sous tendant les nouvelles modalités d'acheminement de l'aide – et d'améliorer sa connaissance des problèmes de développement et des résultats obtenus en la matière.
- La Nouvelle-Zélande doit donner corps au nouvel axe stratégique et au recentrage correspondant du programme malgré la dispersion actuelle de l'APD. NZAID œuvre dans 19 grands pays partenaires et finance des activités par le biais de divers canaux dans une centaine de pays. Il faut se féliciter du ciblage de la Nouvelle-Zélande sur la région du Pacifique où elle joue un rôle important et a démontré qu'elle pouvait mener une action particulièrement efficace. Elle est encouragée à réduire le nombre de ses principaux pays partenaires, notamment en Asie où ses ressources sont très dispersées.
- NZAID doit veiller à adapter constamment ses effectifs et l'éventail de leurs compétences à l'évolution des besoins. À de rares exceptions près, c'est le personnel des ambassades et des hauts commis sariats de Nouvelle-Zélande qui se charge de la mise en œuvre sur le terrain. Il est essentiel que NZAID renforce sa présence sur le terrain pour pouvoir participer activement au dialogue sur les politiques à suivre avec les pays partenaires et coordonner son action avec celle des autres donneurs.
- NZAID a joué un rôle pilote dans la promotion d'approches sectorielles dans le secteur de l'éducation de plusieurs pays du Pacifique Sud. L'Agence est encouragée à rechercher des moyens de renforcer encore l'appropriation locale en se demandant comment améliorer la complémentarité des divers canaux d'acheminement de l'aide et des programmes par pays, et se fonder sur les politiques et programmes de développement conduits par les pays partenaires.
- NZAID a choisi d'intégrer l'évaluation dans la conception générale des programmes et de partager la responsabilité des évaluations entre les gestionnaires de programmes. Cela est essentiel pour garantir la communication rapide des conclusions des évaluations et la prise en compte des enseignements à en tirer dans la gestion des programmes. Parallèlement, un programme d'évaluations indépendantes est important pour fournir un gage d'objectivité et une source de jugements critiques.
- Étant donné sa mission de conseil et sa crédibilité en tant qu'organisme de développement, NZAID est bien placée pour promouvoir la cohérence des politiques au service du développement au sein de l'administration néo-zélandaise. L'attachement de la Nouvelle-Zélande à la cohérence des politiques au service du développement serait conforté par une déclaration politique qui ferait de cette dernière un objectif pour l'ensemble de l'administration et permettrait d'encourager une coordination plus systématique entre les ministères.

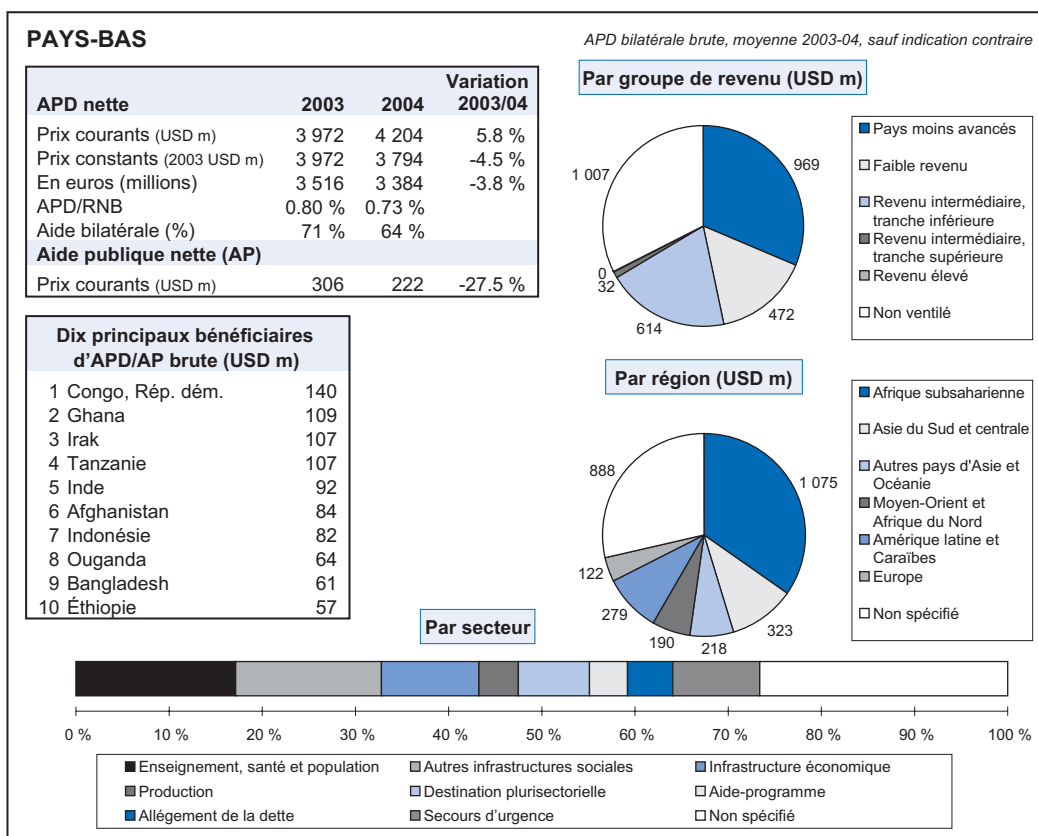
Pays-Bas

En 2004, le volume de l'APD nette des Pays-Bas a régressé de 4.5 % en valeur constante pour s'établir à 4.2 milliards USD, l'Inde ayant remboursé l'encours de sa dette au titre de l'aide néerlandaise. Le rapport APD/RNB est de ce fait retombé de 0.80 % en 2003 à 0.73 %. Les Pays-Bas n'en ont pas pour autant l'intention de renoncer à leur objectif de 0.8 % du RNB en moyenne sur la période 2004-07.

Engagement vis-à-vis des OMD. Faire reculer la pauvreté est un objectif essentiel de la politique extérieure des Pays-Bas en général, et l'objectif suprême de la politique de coopération pour le développement en particulier. Le SLP est considéré comme le premier dispositif de mise en œuvre : il permet d'orienter la stratégie des Pays-Bas, facilite l'exécution des programmes, constitue une référence pour le suivi et l'évaluation et fournit une plateforme primordiale pour le dialogue sur les mesures à prendre. En ce qui concerne leur contribution à la réalisation des OMD, les Pays-Bas mettent l'accent sur les objectifs intéressant l'éducation, le VIH/sida, les droits génésiques, l'environnement et l'eau.

Efficacité de l'aide. Les Pays-Bas adhèrent résolument aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris et se sont depuis toujours efforcés de nouer des partenariats avec les acteurs concernés dans le cadre de leurs activités sur le terrain. Ils continuent de concentrer leur effort d'aide sur 36 pays partenaires et un nombre limité de secteurs à l'intérieur de ces pays. Les approches sectorielles mettent l'accent sur l'appropriation par le pays bénéficiaire et servent également à recenser les domaines dans lesquels les capacités nationales doivent être renforcées. Les Pays-Bas sont favorables à l'octroi d'une aide budgétaire en liaison avec les SLP et les cadres de résultats s'y rapportant lorsque les capacités locales de gestion sont suffisantes. Leur forte présence sur le terrain facilite la coordination avec les autres donateurs au niveau de la mise en œuvre, et les Pays-Bas ont déjà noué un certain nombre de partenariats silencieux, dans plusieurs desquels ils assument le rôle actif, dans divers secteurs. Au sein du ministère, un nouveau service plus particulièrement chargé de veiller à la qualité et à l'efficacité de l'aide a été créé. Il a une fonction d'analyse, de conseil et de suivi. L'une de ses premières réalisations a été un rapport sur les résultats de l'aide au développement, présenté au Parlement, qui marque le renforcement d'une orientation privilégiant une gestion axée sur les résultats.

Cohérence des politiques. Le Cabinet est très attaché aux questions de cohérence des politiques au sein de l'administration et approuve toutes les instructions pour les réunions internationales. Le ministère des Affaires étrangères s'est doté en 2002 d'une unité spécifiquement chargée de la cohérence des politiques afin d'être en mesure d'appréhender et de traiter de façon plus systématique les problèmes de cohérence. À la suite d'une évaluation positive de ses activités, le mandat de cette unité a été prorogé jusqu'en 2010. Les Pays-Bas posent les problèmes de cohérence dans les enceintes internationales et ont joué un rôle moteur dans l'établissement d'un réseau européen à Bruxelles.



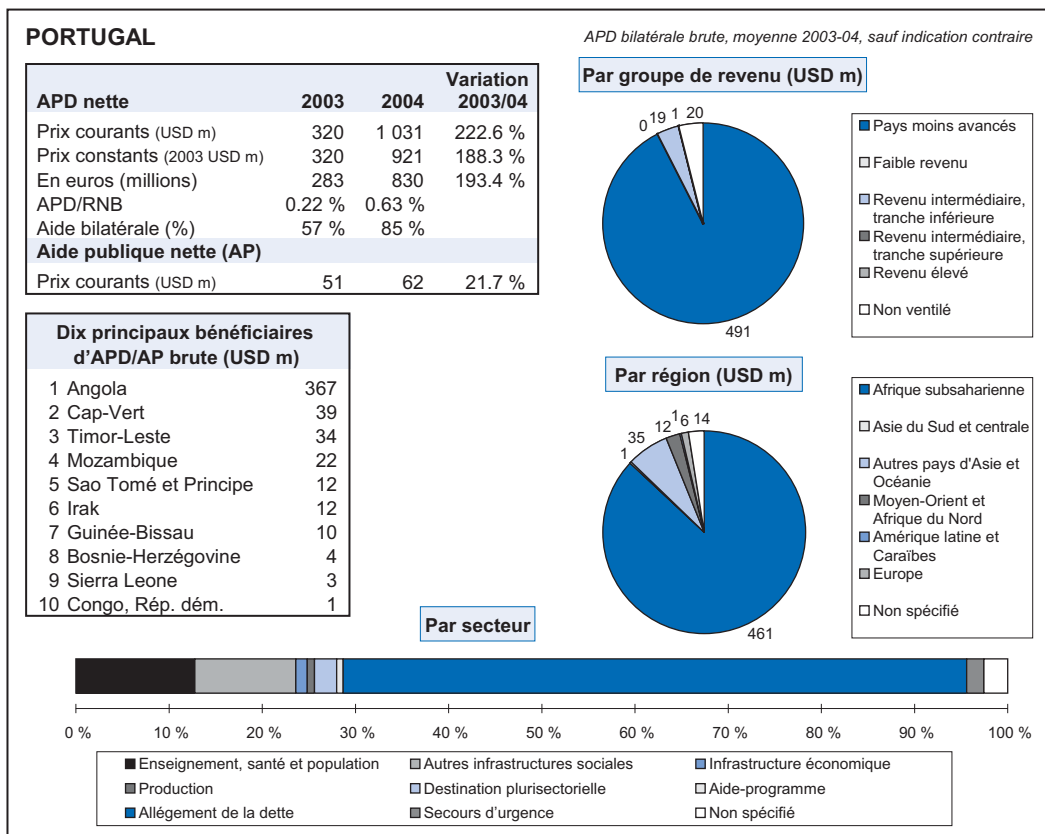
Portugal

En 2004, l'APD du Portugal a connu une augmentation considérable de 188.3 % en termes réels, par suite d'un allègement exceptionnel de la dette de l'Angola. Le rapport APD/RNB est ainsi passé de 0.22 % en 2003 à 0.63 %. Le Portugal a pour objectif de consacrer 0.33 % de son RNB à l'APD en 2006.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le Portugal continue de concentrer son APD sur les cinq pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) et le Timor-Leste, qui sont tous des PMA. La lutte contre la pauvreté est, pour le gouvernement récemment mis en place, la priorité de la coopération pour le développement. Si la coopération technique et le rééchelonnement de la dette sont les principales modalités d'aide, l'éducation (en particulier, l'enseignement de la langue portugaise), la gouvernance et le renforcement des institutions sont des domaines d'action privilégiés. Le Portugal a rendu compte des progrès réalisés vers les OMD à l'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2005.

Efficacité de l'aide. En février 2005, le Portugal a établi un Plan d'action pour l'harmonisation et l'alignement qui sert à la fois de référence et d'instrument opérationnel pour la coopération portugaise, conformément au document du CAD sur les bonnes pratiques et au Plan d'action communautaire pour la coordination et l'harmonisation. Le Portugal continue de privilégier les petits projets par rapport à l'aide-programme et à l'aide sectorielle. En 2003/04, cinq programmes indicatifs de coopération ont été établis pour les PALOP et un autre pour le Timor-Leste, à partir des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et/ou des plans nationaux de développement.

Cohérence des politiques. L'enceinte spécifiquement chargée des questions de cohérence des politiques est la Commission interministérielle de coordination (CIC). Elle est présidée par le président de l'Institut portugais pour l'aide au développement (IPAD), aide à superviser la planification et l'exécution décentralisée de la politique de coopération pour le développement et a contribué de façon décisive à sensibiliser les ministères au rôle de l'IPAD et au nouveau système de planification financière lié à la programmation. L'IPAD a pour double mission de coordonner et de financer la politique de coopération pour le développement. Le gouvernement portugais reconnaît que la cohérence des politiques mérite de retenir davantage l'attention et que des structures nationales autres que l'IPAD doivent s'en préoccuper de plus en plus.



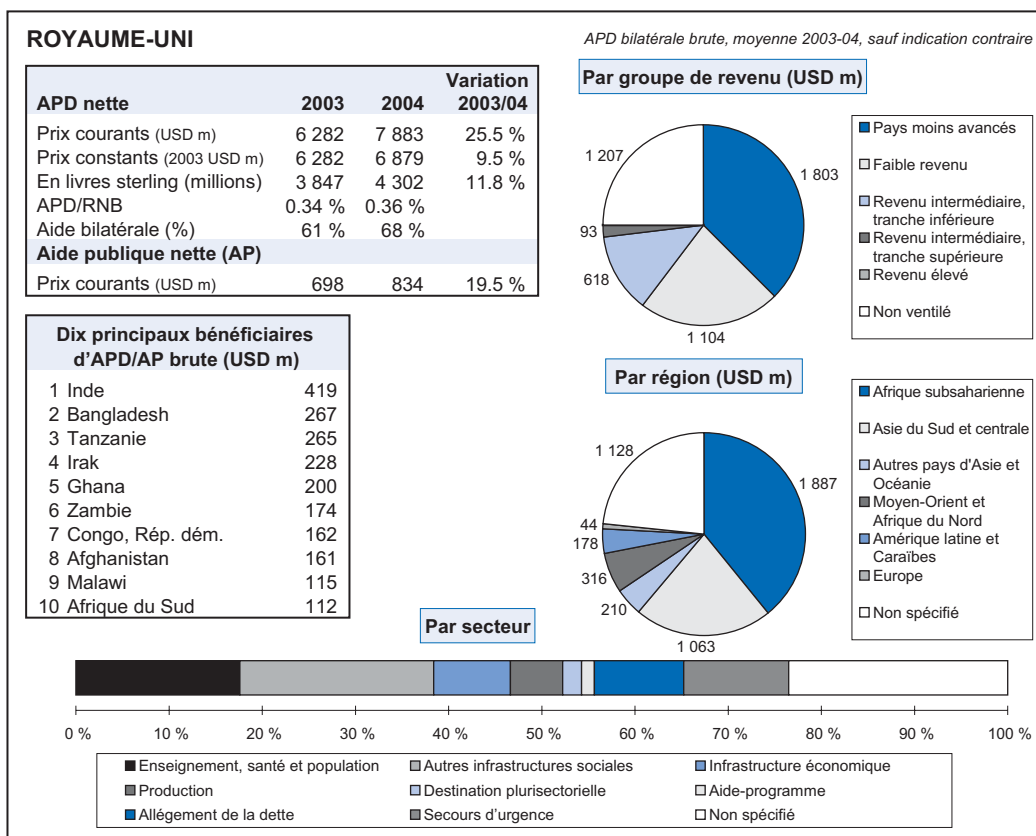
Royaume-Uni

En 2004, l'APD du Royaume-Uni a augmenté de 9.5 % en termes réels, pour s'établir à 7.9 milliards USD, par suite d'un accroissement des dépenses au titre de l'aide-projet et de l'aide-programme ainsi que de l'allègement de la dette. Le rapport APD/RNB est passé de 0.34 % à 0.36 %. Le Royaume-Uni s'est fixé comme objectif de porter son rapport APD/RNB à 0.47 % pour 2007/08 et à 0.7 % pour 2013.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le programme d'aide britannique vise essentiellement l'élimination de la pauvreté dans les pays les plus démunis grâce à la réalisation des OMD d'ici 2015. Le Department for International Development (DFID) concentre son aide sur les pays à faible revenu d'Afrique et d'Asie, où elle sera vraisemblablement le plus efficace. Afin de mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires pour atteindre les OMD, le Royaume-Uni s'emploie à rallier l'adhésion à son projet de facilité financière internationale. Un mécanisme distinct servira à financer l'accroissement de la couverture vaccinale.

Efficacité de l'aide. Le Royaume-Uni a souscrit à la Déclaration de Paris et le DFID s'est engagé à soutenir l'effort déployé à l'échelle internationale pour accroître le volume de l'aide et améliorer sa qualité : i) en élaborant un cadre d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide ; ii) en améliorant l'exécution des programmes d'aide ; et iii) en apportant son soutien à la réforme du système multilatéral. Le DFID s'attache à promouvoir de bonnes pratiques s'agissant des approches pilotées par les pays partenaires, de l'harmonisation et de la conditionnalité, et il consacrera de nouvelles activités au suivi du comportement des donateurs et à la responsabilité mutuelle, notamment en promouvant une approche d'avantage axée sur les résultats. L'accord auquel a souscrit le DFID en tant qu'instance de l'administration publique (Public Service Agreement) permet à la fois d'apprécier en quoi ses activités contribuent à la réalisation des OMD et d'assurer un suivi de ses performances à court terme.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques est l'objet d'un engagement à haut niveau pris par le Premier ministre, le chancelier de l'Échiquier et le secrétaire d'État au Développement international. Elle sera une composante importante du Livre blanc sur le développement attendu pour la mi-2006. Les autorités britanniques s'emploient activement à inciter les pays riches à réduire l'endettement des pays les plus démunis et s'intéressent tout particulièrement aux moyens par lesquels la réforme des échanges peut favoriser le développement. Le DFID collabore étroitement avec les autres ministères dans un large éventail de domaines, comme les échanges, la prévention des conflits, l'allègement de la dette, la réforme des institutions financières internationales (IFI), les migrations et l'environnement, où des objectifs communs ont été fixés dans le cadre du Public Service Agreement.



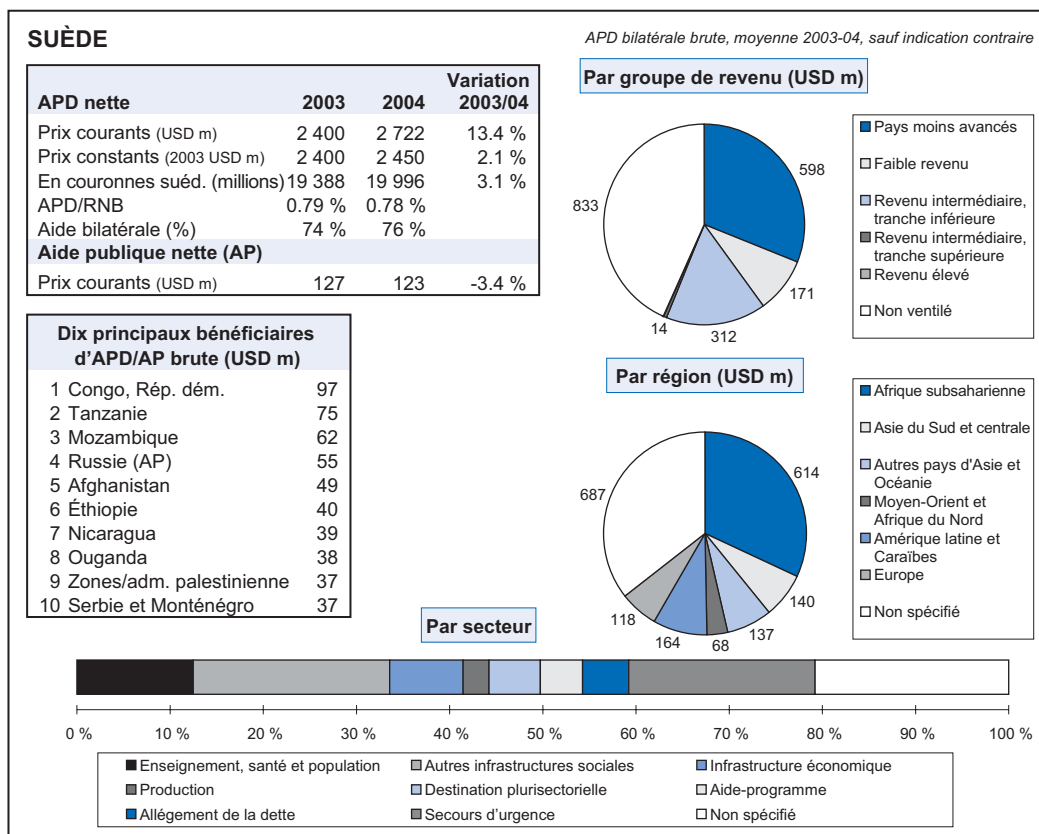
Suède

En 2004, l'APD nette de la Suède a augmenté de 2.1 % en termes réels pour s'établir à 2.7 milliards USD, soit 0.78 % de son RNB, contre 0.79 % en 2003. La Suède a annoncé qu'elle comptait porter son rapport APD/RNB à 1 % pour 2006.

Engagement vis-à-vis des OMD. La Suède s'est engagée à œuvrer à la réalisation des OMD et participe au suivi international en la matière. En 2004, elle a été l'un des premiers pays à rendre compte aux Nations unies de ses résultats au regard des indicateurs associés à l'OMD 8. Les autorités suédoises ont lancé une campagne d'information afin de sensibiliser l'opinion à l'importance des OMD et de rallier davantage de soutien en leur faveur.

Efficacité de l'aide. La Suède est consciente de l'importance de l'appropriation et de la nécessité d'aligner ses interventions sur les priorités et les SLP des pays en développement. Elle est favorable à l'adoption progressive des systèmes en place dans les pays bénéficiaires, parallèlement au financement d'activités de renforcement des capacités. Elle est un ardent défenseur de l'harmonisation et prend part à un certain nombre d'initiatives destinées à la promouvoir. Avec les autres membres du groupe « Nordici+ », la Suède a mis en place un plan d'action commun et prône une harmonisation entre les institutions des Nations unies, la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement. La Suède est aussi favorable à la gestion axée sur les résultats. Les résultats de son action de coopération pour le développement seront inclus dans les bilans des progrès réalisés au regard de l'OMD 8 ainsi que dans les évaluations conjointes conduites périodiquement sur l'impact de l'aide sur la pauvreté.

Cohérence des politiques. Le gouvernement suédois reconnaît la nécessité de prendre en compte plus systématiquement les questions de développement dans les politiques nationales (dans les domaines d'intervention pertinents) et dans les politiques communautaires (en ce qui concerne notamment les échanges, l'agriculture, l'environnement, la sécurité, les politiques migratoires et la politique économique). Une loi de 2003 fait obligation à tous les ministères de rendre compte une fois par an des dispositions qu'ils prennent pour concourir à la réalisation des objectifs de la Suède concernant le développement mondial. Les deux premiers rapports annuels ont été soumis au Parlement en 2004/05 mais ils n'ont pas fait l'objet d'un débat approfondi jusqu'à cette année.



Encadré 4.4. Examen par le CAD de l'aide de la Suède, 25 mai 2005

Examineurs : Australie et Belgique

Le CAD a félicité la Suède pour sa stratégie novatrice à l'appui d'un développement mondial, approuvée par le Parlement en 2003, qui assigne à la Suède comme objectif primordial de lutter contre la pauvreté et préconise une approche du développement mondial faisant intervenir tous les secteurs de l'administration publique. La Suède est le premier pays membre du CAD à avoir adopté une telle approche. Le CAD a néanmoins mis en évidence des défis que la Suède devra relever pour mettre en œuvre sa stratégie. Il faudra notamment parvenir à rallier l'adhésion de tous les ministères à cette stratégie et à cerner les résultats dont il pourra être rendu compte annuellement au Parlement.

Le CAD a également salué la volonté sans faille dont fait preuve la Suède pour accroître le budget qu'elle consacre à l'aide et concourir ainsi à la concrétisation des OMD. Le volume de l'aide consentie par la Suède en 2004 s'est établi à 2.7 milliards USD, ce qui place ce pays au septième rang des donateurs du CAD et représente 0.78 % de son RNB. Les prévisions budgétaires actuelles tablent sur un rapport APD/RNB de 1 % en 2006/07.

Les autres principales conclusions et recommandations se dégageant de l'examen de l'aide de la Suède sont les suivantes :

- La tendance à la dispersion **géographique et sectorielle** de l'APD qui a été constatée lors de l'examen de 2000 perdure, ce qui se traduit par une diminution des ressources affectées aux secteurs et bénéficiaires à long terme, sélectionnés sur la base de critères plus stratégiques. Pour le moment, l'accroissement du volume de l'APD suédoise rend moins urgente la hiérarchisation des priorités. Avec la mise en place de la stratégie pour le développement mondial, il devrait maintenant être possible de définir des principes plus précis pour la fixation des priorités.
- Une caractéristique de la coopération suédoise pour le développement est la place particulière faite aux **ONG** (18 % de l'APD bilatérale transitent par ces organisations). La stratégie pour le développement mondial prône une collaboration plus étroite encore avec les ONG. En conséquence, la Suède pourrait revoir et actualiser, au besoin, l'éventail de ses dispositifs et procédures de collaboration avec les ONG.
- La part de l'APD suédoise qui a transité par les canaux **multilatéraux** a représenté un quart environ de l'APD totale en 2003 et la Suède attache de plus en plus d'importance à cette forme de coopération. Cette ouverture grandissante au multilatéralisme ne s'est toutefois pas accompagnée de progrès comparables au niveau de la réflexion stratégique et du suivi des performances. La conséquence la plus immédiate de ce recours accru au canal multilatéral est la nécessité pour la Suède de se doter d'une stratégie claire dans ce domaine et d'un système permettant un suivi plus systématique de la performance des instances multilatérales.
- La Suède devrait envisager de créer un organisme à vocation analytique spécifiquement chargé de recenser régulièrement les **problèmes de cohérence des politiques** au service du développement, de les analyser et d'y proposer des solutions. Elle est encouragée à conserver une approche crédible et de haut niveau du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des orientations définies dans la stratégie pour le développement mondial. Enfin, lorsque le ministère des Affaires étrangères définira les attributions concrètes du nouvel organisme d'évaluation qui doit être institué en vertu de la stratégie pour le développement mondial, il pourrait envisager de confier à cet organisme une mission davantage en rapport avec une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration.
- Le ministère des Affaires étrangères et l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA) devraient exercer ensemble leur créativité pour définir des **relations opérationnelles** propres à stimuler l'efficacité de l'ensemble du système et à instaurer un environnement plus propice au travail d'équipe. La décentralisation est une évolution importante et la Suède est encouragée à procéder à des examens réguliers, fondés sur la collaboration, de ses activités sur le terrain, des moyens de les améliorer et des arbitrages opérationnels qui pourraient être nécessaires entre les services centraux et le terrain pour en garantir l'efficacité.
- Les **besoins en ressources humaines** doivent rester une préoccupation permanente. À mesure que se poursuit la mise en œuvre des directives découlant de la stratégie pour le développement mondial et des réformes opérationnelles sur le terrain, le gouvernement et SIDA devront s'interroger constamment sur le nombre, le type, les qualifications et le lieu d'implantation des experts du développement.
- La Suède étudie actuellement les réformes à apporter à ses méthodes de mesure des **résultats**. Elle est encouragée, dans ce domaine, à s'appliquer à trouver des dispositifs qui allient avec la plus grande efficacité suivi, évaluation et autres approches de la gestion axée sur les résultats.
- Le CAD a noté qu'une large part de l'aide suédoise était affectée à l'**action humanitaire** (16 % en 2003). La Suède peut se prévaloir d'une longue tradition humanitaire et contribue activement à la mise en place de bonnes pratiques internationales. Le CAD a encouragé la Suède à examiner comment améliorer la coordination entre les différentes instances nationales chargées de l'aide humanitaire.

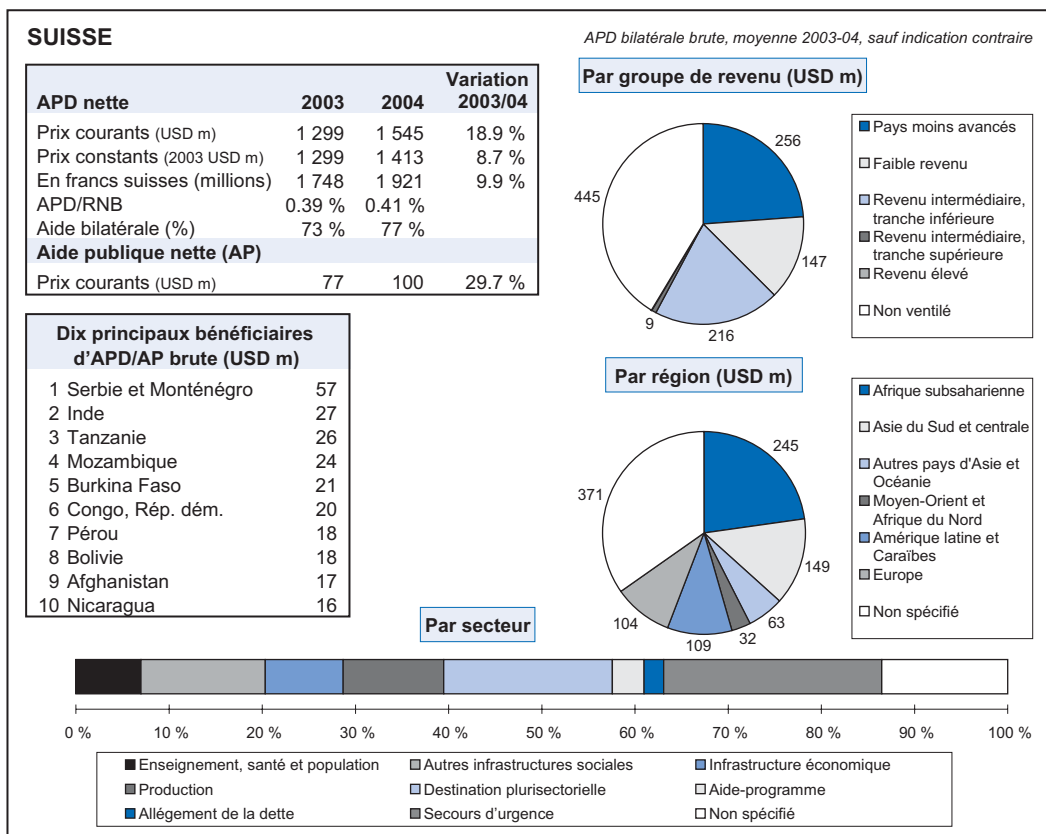
Suisse

En 2004, l'APD nette de la Suisse s'est accrue de 8.7 % en termes réels par rapport à 2003 pour atteindre 1.5 milliard USD. Le rapport APD/RNB est passé de 0.39 % à 0.41 %, la Suisse ayant commencé à notifier les coûts initiaux afférents aux demandeurs d'asile venant de pays en développement.

Engagement vis-à-vis des OMD. La Suisse a fait de la lutte contre la pauvreté l'un des cinq objectifs stratégiques de sa politique étrangère, et des OMD et de la Déclaration du millénaire les points d'ancrage de sa politique de développement. Tant la direction du développement et de la coopération (DDC) que le secrétariat d'État à l'Économie (seco) ont placé la réduction de la pauvreté au premier plan de leurs stratégies respectives et mettent en œuvre à cet égard des approches et des outils différents mais complémentaires. Les activités de la Suisse dans ce domaine sont ainsi centrées sur la gouvernance et le secteur privé. La DDC a mis au point une série d'outils pour s'attaquer à la problématique homme-femme dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Efficacité de l'aide. La Suisse est déterminée à mettre en œuvre la Déclaration de Paris. Dans une déclaration à haut niveau adoptée en février 2004, les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté sont présentées comme le cadre stratégique et opérationnel de référence de la coopération helvétique pour le développement et comme un moyen d'atteindre les OMD. Un plan d'action commun à la DDC et au SECO permettra de mieux aligner les procédures suisses sur celles des autres donateurs et de raccorder les mécanismes suisses d'acheminement de l'aide aux systèmes et procédures des pays partenaires une fois que ces derniers auront été mis en place et renforcés.

Cohérence des politiques. Pour promouvoir la cohérence des politiques au sein de l'administration suisse, il reste à faire en sorte que le débat sur la question associe non seulement la DDC et le seco mais aussi d'autres organes fédéraux. Un certain nombre de mesures concrètes ont été prises pour renforcer la cohérence des politiques dans les secteurs agricole et financier, comme le renvoi des fonds d'origine illicite dans certains pays, la suppression progressive des droits de douane et des contingents sur les importations de produits agricoles en provenance des PMA et la réduction de la progressivité des droits de douane sur l'agro-alimentaire. Il a également été décidé de supprimer progressivement les quotas laitiers entre 2006-09.



Encadré 4.5. Examen par le CAD de l'aide de la Suisse, 30 juin 2005

Examineurs : Nouvelle-Zélande et Norvège

Le CAD a félicité la Suisse pour son ferme engagement politique en faveur de la lutte contre la pauvreté mais il a préconisé l'adoption d'une vision plus unifiée de la coopération suisse pour le développement qui est divisée entre la DDC du Département fédéral des affaires étrangères et le SECO du Département fédéral de l'économie. La Suisse a déjà rempli l'engagement qu'elle avait pris à Monterrey de porter son APD à 0.4 % de son RNB en 2010. Elle donne la priorité aux pays à faible revenu, auxquels est allée la plus grande part de son APD bilatérale entre 1999-2003.

Le CAD a également félicité la Suisse d'avoir donné suite aux recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux en prenant des mesures concrètes pour renvoyer des fonds d'origine illicite dans certains pays et a salué la qualité de sa coopération pour le développement.

Les autres principales conclusions et recommandations se dégageant de l'examen de l'aide de la Suisse sont les suivantes :

- Pour rehausser la visibilité et renforcer la transparence de sa coopération pour le développement, la Suisse devrait envisager de prendre comme référence un seul et même ensemble de lignes directrices stratégiques couvrant la totalité du système d'APD et de raccorder ces lignes directrices à son engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté.
- La Suisse pouvant apporter beaucoup, en tant que donneur bilatéral, à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la paix et à la sécurité, elle devrait reconsidérer ses **engagements** concernant le volume de l'APD. Un accroissement régulier de son APD donnerait à la Suisse les moyens de faire davantage pour résoudre les nombreux problèmes urgents de développement auxquels sont confrontés ses pays partenaires.
- La Suisse est encouragée à revoir le nombre de ses pays prioritaires. Elle devrait concentrer son aide dans chaque pays ou région sur les secteurs et thèmes où elle possède un avantage comparatif, et où cette aide sera efficace et aura vraisemblablement davantage d'impact si elle atteint une échelle supérieure.
- La Suisse devrait renforcer les dispositifs institutionnels qu'elle a mis en place pour assurer la **cohérence des politiques au service du développement** et continuer à concourir à une conclusion du Cycle de Doha favorable au développement, et en particulier sur les dossiers des subventions agricoles et de la progressivité des droits de douane.
- La Suisse devrait veiller à ce que tous les bureaux locaux assurent la représentation à la fois de la DDC et du SECO et soient dotés de pouvoirs suffisants, au niveau financier et des ressources humaines, pour gérer efficacement le programme suisse. Elle pourrait affermir sa culture de l'évaluation pour porter une plus grande attention à la dimension de ses interventions concernant la lutte contre la pauvreté.
- Dans le cadre de leur participation au **programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide**, la DDC et le SECO doivent continuer de s'appliquer à élaborer des approches opérationnelles communes et adopter des modalités d'aide qui réduisent les coûts de transaction pour les pays partenaires, comme la coopération déléguée ou le partenariat silencieux et le soutien sectoriel ou budgétaire, lorsque les conditions le permettent.
- La Suisse devrait donner plus souvent l'occasion aux partenaires des pays en développement de gérer directement les activités de coopération. Elle devrait avoir davantage recours aux compétences techniques locales et régionales lorsque c'est possible et associer plus étroitement les pays partenaires à la sélection et à l'évaluation des performances des assistants techniques.
- L'**aide humanitaire** occupe une place toute particulière dans la politique extérieure de la Suisse dont la précieuse contribution au système humanitaire international relève d'une longue tradition. La DDC pourrait apporter des éclaircissements quant aux composantes bilatérale et multilatérale de sa stratégie d'aide humanitaire et la recentrer sur les aspects opérationnels. Le recours à des spécialistes de l'action humanitaire dans les ambassades et les bureaux locaux pourrait faire l'objet d'une évaluation afin de donner plus de poids à leur fonction dans les opérations sur le terrain.

Notes relatives aux donateurs non membres du CAD

Le CAD réunit les principaux donateurs d'aide de la zone de l'OCDE. D'autres donateurs, appartenant ou non à l'OCDE, n'en jouent pas moins un rôle grandissant dans la coopération pour le développement. L'OMD 8 appelle à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Or, les informations sur les donateurs non membres du CAD sont limitées et la coordination avec la communauté traditionnelle des donateurs fait souvent défaut. L'an passé, le CAD a entrepris de s'attaquer à cette situation en élargissant son dialogue avec les donateurs n'appartenant pas au CAD en leur qualité de partenaires de la coopération pour le développement.

Dans les premiers mois de 2005, le CAD a accueilli, conjointement avec le PNUD, un Forum sur un partenariat pour une coopération pour le développement plus efficace. Ce forum a abouti à la conclusion qu'il était nécessaire d'instaurer un dialogue structuré et soutenu, et notamment de mieux partager l'information et les compétences, en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide. En septembre 2005, une réunion informelle organisée avec des responsables de l'aide de pays donateurs non membres du CAD a livré d'intéressants points de vue sur les moyens de réaliser cet engagement mutuel.

En tant que source faisant autorité de statistiques sur la coopération pour le développement, le CAD s'efforce de fournir une image aussi complète que possible de l'APD dans le monde, se fondant sur des données comparables. À ce jour, cet objectif n'a été atteint que partiellement. Il faut espérer que, dans l'avenir, d'autres donateurs importants non membres du CAD entreprendront de notifier leur APD de sorte que leurs efforts puissent être dûment reconnus et appréciés et qu'un tableau plus complet des apports d'aide globaux puisse être dressé.

Les sections qui suivent présentent des informations sur les programmes des donateurs non membres du CAD. Les données fournies par ces donateurs sont prises en compte dans le tableau 33 de l'annexe statistique au présent rapport.

Membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD

Corée

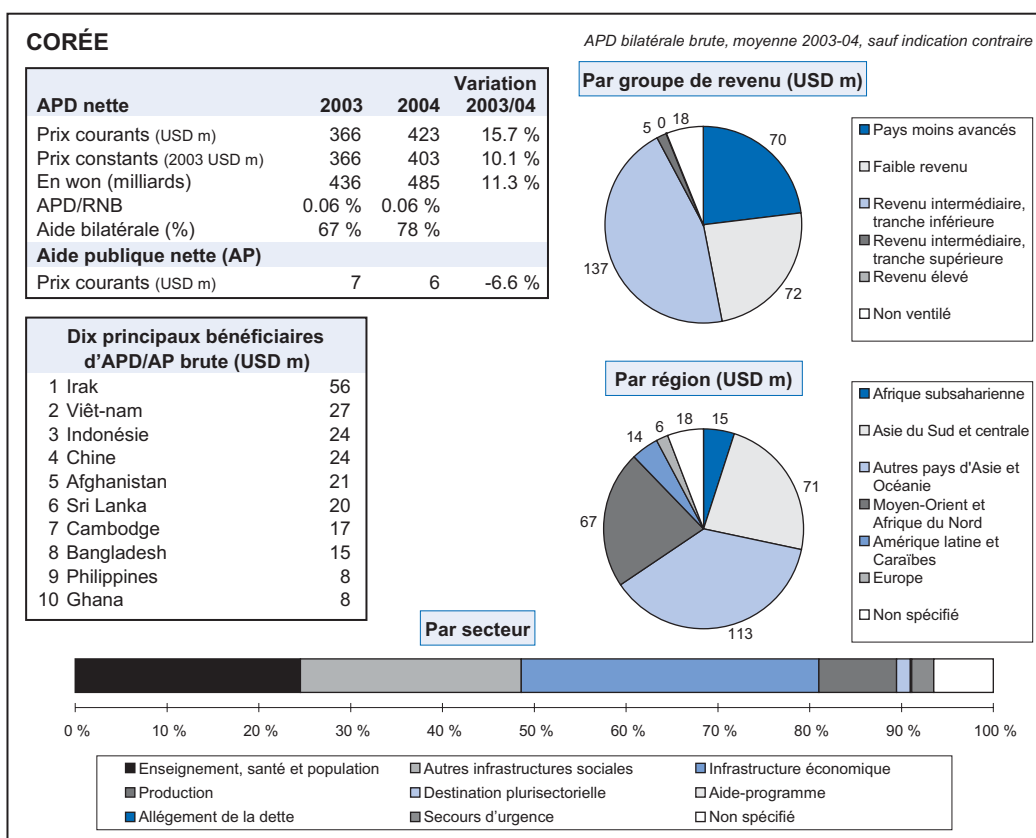
En 2004, la forte croissance de l'aide bilatérale a porté l'APD de la Corée à 423 millions USD, soit une hausse de 10.1 % en termes réels par rapport à 2003. L'aide bilatérale, dans laquelle des dons considérables à l'Irak et à l'Afghanistan entrent pour une large part, a représenté 78 % de l'APD totale. Le pourcentage des dons dans l'APD bilatérale ressort à 64 %. L'aide multilatérale a chuté de 23 % par rapport à 2003, mais cette tendance devrait s'inverser du fait de l'adhésion de la Corée à la BID en 2005. Les contributions aux organismes des Nations unies et au Groupe de la Banque mondiale ont absorbé 71 % de l'aide multilatérale.

La majeure partie de l'aide bilatérale (82 %) a pris le chemin de l'Asie. Cette concentration s'explique entre autres par la proximité géographique de la Corée et le désir de nombreux pays asiatiques de suivre son exemple. Les secteurs des infrastructures sociales et économiques s'adjugent respectivement 54 % et 31 % de l'APD bilatérale. Plus précisément, le secteur public et la société civile, ainsi que le secteur de la santé, arrivent en tête avec chacun 14 %, suivis des communications (12 %), des transports (12 %) et de l'éducation (11 %).

En 2004, le rapport APD/RNB est demeuré inchangé, à 0.06 %. Le mouvement à la hausse de l'APD devrait se poursuivre, la Corée ayant pris l'engagement de doubler son APD d'ici 2009. Avec l'appui de la communauté internationale, la Corée est devenue la onzième économie du monde et elle s'efforce de faire profiter à son tour d'autres nations de l'assistance dont elle a bénéficié et de partager l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine du développement.

Hongrie

En 2004, la Hongrie a déboursé 55.3 millions USD en faveur du développement, soit 0.06 % de son RNB. Sur ce montant, quelque 35 millions USD correspondaient à la contribution de la Hongrie



à la CE au titre de l'aide au développement et environ 21 millions USD sont allés aux apports bilatéraux. Ces derniers ont été centrés sur l'Europe et l'Asie. De plus, la Hongrie a versé 11.7 millions USD d'aide publique (AP), dont 75 % sous forme d'aide bilatérale aux PECO/NEI.

La Hongrie a sélectionné comme partenaires stratégiques la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et Monténégro, les territoires sous administration palestinienne et le Viêt-nam, ses autres partenaires étant la Chine, la Macédoine, la Moldova, la Mongolie, la République kirghize et l'Ukraine. S'agissant des PMA, la Hongrie a continué à allouer une aide au Cambodge, à l'Éthiopie, au Laos et au Yémen. Elle s'est également associée aux efforts déployés par la communauté internationale pour aider l'Afghanistan et l'Irak à rétablir l'État de droit et à renforcer la démocratie.

En ce qui concerne les secteurs d'intervention, la Hongrie a continué à partager l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine de la réforme de la gouvernance durant sa transition politique et économique et à l'occasion de son adhésion ultérieure à l'UE. Son aide a aussi servi à financer des transferts de connaissances, et des activités visant l'éducation et la formation, les services de santé, l'agriculture et la gestion de l'eau.

Islande

En 2004, les versements d'APD de l'Islande ont totalisé 21.2 millions USD, soit 0.18 % du RNB. L'aide bilatérale au développement a été portée de 14 millions USD en 2003 à 16.4 millions USD en 2004, absorbant 77 % de l'APD totale. Les contributions aux organisations multilatérales sont passées de 3.7 millions USD en 2003 à 4.9 millions USD en 2004. Au printemps 2004, le gouvernement islandais s'est fixé comme objectif de porter le rapport APD/RNB à 0.35 % pour 2009.

L'Icelandic International Development Agency (ICEIDA), instance autonome rattachée au ministère des Affaires étrangères, est à l'origine de 33 % de l'APD versée par l'Islande en 2004. L'ICEIDA mène des activités au Malawi, au Mozambique, en Namibie et en Ouganda, et a engagé en 2004 des discussions avec le Sri Lanka et le Nicaragua en vue d'une éventuelle coopération bilatérale. Un accord-cadre de coopération pour le développement a été signé entre l'Islande et le Sri Lanka en 2005, après quoi l'ICEIDA a ouvert un bureau local à Colombo.

L'Icelandic Crisis Response Unit (ICRU) du ministère des Affaires étrangères, qui est chargée des opérations de paix, est intervenue pour environ 24 % dans l'APD distribuée en 2004. Elle a déployé des

experts civils en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et au Sri Lanka, en coopération avec d'autres organisations bilatérales et multilatérales.

L'aide multilatérale revêt de plus en plus d'importance dans la politique islandaise à l'égard des pays en développement, notamment avec le resserrement de la coopération avec le Groupe de la Banque mondiale, la FAO et le PNUD.

Mexique

Le Mexique souscrit aux OMD et reconnaît le rôle revenant à la coopération internationale dans leur concrétisation. Ses activités de coopération ont principalement pour objectif de contribuer à la mise en place de capacités nationales et d'assurer la stabilité sociale et l'intégration économique.

En 2004, le programme de coopération internationale du Mexique a porté sur 672 projets intéressants des secteurs comme l'éducation, l'environnement, la science, le développement social, l'agriculture, la santé, la culture et l'énergie. Les principaux bénéficiaires en ont été des pays d'Afrique, d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud.

Le Mexique a entrepris de mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour la coopération pour le développement et s'efforce d'améliorer le suivi de son APD.

Pologne

En 2004, l'APD de la Pologne a atteint 117.5 millions USD, soit 0.05 % du RNB. L'APD bilatérale s'est établie à 24.9 millions USD tandis que 92.6 millions USD (79 % de l'APD totale) ont été acheminés par le biais d'institutions multilatérales, principalement la CE. L'AP s'est chiffrée à 20 millions USD, dont 4.6 millions USD d'aide bilatérale.

Parmi les principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale polonaise ont figuré la Chine, l'Éthiopie, le Kazakhstan, la Serbie et Monténégro et le Viêt-nam. La majeure partie de l'AP est allée au Bélarus, à la Lituanie, à la Russie et à l'Ukraine. Comme en 2003, l'aide polonaise a principalement pris la forme d'une assistance technique, de prêts assortis de conditions libérales, d'allègements de dette et d'activités humanitaires. L'aide aux réfugiés venant de pays en développement et en transition a également représenté une part importante de l'aide polonaise en 2004.

La Pologne envisage d'élargir le champ de ses activités d'aide bilatérale. Le ministère des Affaires étrangères travaille à l'élaboration d'une stratégie d'APD pour 2006-10 qui définira les principales orientations, les secteurs prioritaires et les modalités d'acheminement de l'aide, parmi lesquelles l'aide budgétaire général et les approches sectorielles. La nouvelle stratégie contiendra aussi des dispositions visant à adapter le programme d'APD de la Pologne aux principes d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris.

République slovaque

En 2004, les versements d'APD de la République slovaque se sont élevés à 28.2 millions USD, soit 0.07 % du RNB contre 0.05 % en 2003. Cette augmentation du rapport APD/RNB s'explique par un accroissement du volume de l'aide multilatérale au développement (12.8 millions USD) par suite de la contribution versée par la République slovaque au budget de la CE. L'aide bilatérale a représenté 38 % de l'APD totale, et l'aide multilatérale 62 %. En 2004, la République slovaque a par ailleurs consenti pour 2.9 millions USD d'AP.

En avril 2005, le gouvernement a approuvé un nouveau Programme annuel prévoyant une enveloppe de 5 millions USD pour de nouveaux projets, dont 1.8 million USD d'aide bilatérale à la Serbie et Monténégro et 2.7 millions USD en faveur de 13 pays prioritaires : Afghanistan, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Kazakhstan, Kenya, Macédoine, Mongolie, Mozambique, Ouzbékistan, République kirghize, Soudan et Tadjikistan.

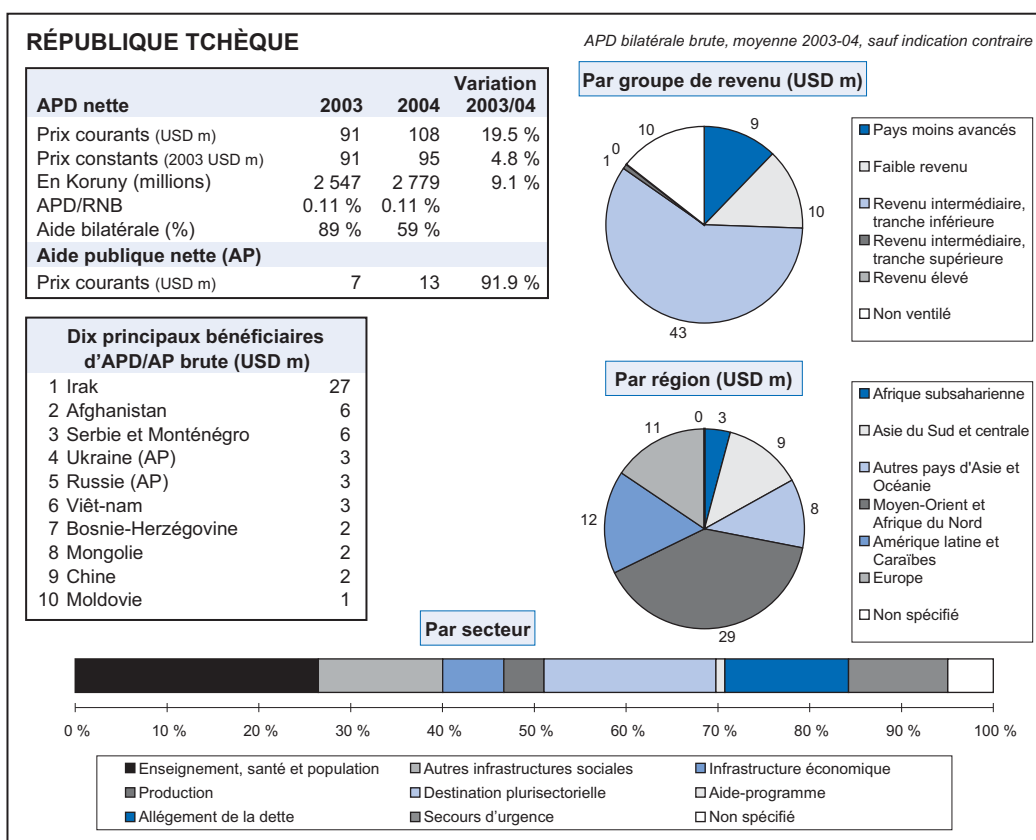
Soucieuse de contribuer à la réalisation des OMD, la République slovaque centre son soutien sur les infrastructures sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, le développement économique durable et l'environnement, et la mise en place d'institutions démocratiques et d'une économie de marché. L'enveloppe des futurs programmes annuels sera augmentée de telle sorte que soit atteint l'objectif fixé par le Conseil européen, à savoir porter le rapport APD/RNB à 0.17 % pour 2010.

République tchèque

En 2004, l'APD tchèque s'est accrue de 5 % en termes réels, pour s'établir à 108.2 millions USD, soit 0.11 % du RNB. Cette progression s'explique essentiellement par la contribution versée par la République tchèque au budget de développement de la CE (33.6 millions USD). L'AP tchèque aux économies en transition s'est élevée à 13.5 millions USD en 2004, dont près de 10 millions USD en faveur des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et des nouveaux États indépendants (NEI). L'aide a été intégralement consentie sous forme de dons.

L'APD distribuée en 2004 par la République tchèque s'est répartie entre des projets d'investissement bilatéraux (environ 13 % du total), des programmes d'assistance technique et de bourses d'études (7 % et 3 % respectivement), des programmes spéciaux au Moyen-Orient et dans les Balkans (14 %), une aide aux réfugiés et d'autres actions humanitaires (7 % et 2 %), des opérations d'allègement de la dette (10 %) et des frais administratifs liés notamment à des activités de sensibilisation du public (4 %). L'aide multilatérale (y compris la contribution versée au budget de la CE) a représenté 41 % du total. L'aide bilatérale a été centrée sur les Balkans, le Moyen-Orient (Irak et Afghanistan) et l'Asie du Sud-Est. Les principaux domaines d'intervention ont été la bonne gouvernance, la protection de l'environnement, l'éducation et la santé.

En 2004, le gouvernement a approuvé de nouveaux Principes pour la coopération internationale au développement, suite à l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne. Ces principes sous-tendent des programmes à moyen terme avec huit pays prioritaires : Angola, Bosnie-Herzégovine, Moldova, Mongolie, Serbie et Monténégro, Viêt-nam, Yémen et Zambie.



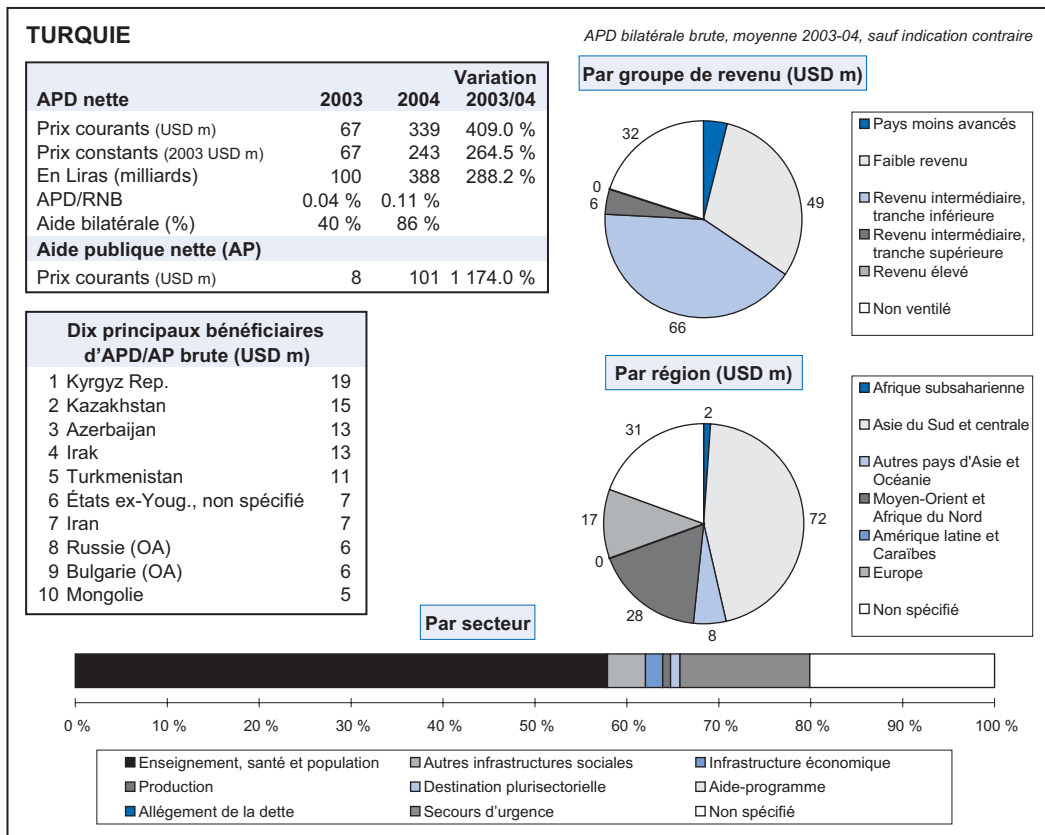
Turquie

En 2004, l'APD de la Turquie a été portée à 339.2 millions USD, contre 66.6 millions USD en 2003. Le rapport APD/RNB est passé de 0.04 % à 0.11 %. L'AP notifiée par la Turquie est passée de 7.9 millions USD en 2003 à 100.5 millions USD en 2004. Ces fortes augmentations résultent d'une réforme en profondeur des systèmes de notification de la Turquie, qui ont été transférés à l'Agence turque de coopération internationale (TICA) en avril 2005.

La TICA est la principale instance chargée de l'administration de l'aide turque au développement. Il s'agit d'un organisme autonome de coopération technique placé sous l'autorité des services du Premier ministre, qui œuvre au renforcement des institutions et à la valorisation des ressources humaines dans les pays partenaires. Des activités de coopération technique sont menées dans les domaines du développement du secteur privé, de l'agriculture, de la santé, de l'environnement, de la fiscalité, de la banque, des infrastructures, de la législation et du tourisme.

Pour faciliter ses activités à l'étranger, la TICA a ouvert des bureaux locaux dans 17 pays et régions : Afghanistan, Albanie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Éthiopie, Géorgie, Kazakhstan,

Macédoine, Moldova, Mongolie, Ouzbékistan, République kirghize, Serbie et Monténégro (Kosovo), territoires sous administration palestinienne, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.



Donneurs non membres de l'OCDE

Arabie Saoudite

L'Arabie Saoudite est le pays donneur non membre de l'OCDE dont le programme d'APD est, à ce qu'on sait, le plus important. En 2004, elle a déboursé un montant total de 1.7 milliard USD, essentiellement sous la forme d'aide bilatérale. Son rapport APD/RNB s'est élevé à 0.69 %.

L'aide bilatérale au développement émanant de l'Arabie Saoudite transite principalement par le Fonds saoudien. Ce fonds, qui est financièrement indépendant, est géré par un conseil d'administration présidé par le ministre des Finances. L'APD revêt la forme de prêts à des conditions libérales consentis directement aux gouvernements des pays partenaires. Dans le cadre de ses activités de financement à des conditions de faveur, le Fonds saoudien privilégie tout particulièrement la coopération avec les autres institutions bilatérales et multilatérales de développement et le cofinancement de programmes et de projets. En 2004, la priorité a été accordée au secteur des infrastructures sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les nouveaux engagements relatifs à des projets qui ont été pris en 2004 par le Fonds saoudien concernent notamment l'Algérie, le Ghana, la Guinée, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc, le Rwanda, le Sri Lanka, la Tunisie et le Yémen.

Estonie

En 2004, l'Estonie a consacré 4.9 millions USD à l'aide publique au développement, dont 0.6 million USD sous forme d'aide bilatérale et le restant d'aide multilatérale, avec notamment une contribution à la CE de 3.3 millions USD. Les apports d'AP se sont chiffrés à plus de 3 millions d'USD.

L'Estonie partage son expérience en matière de réforme et ses connaissances pratiques avec les nations désireuses de tirer profit de son savoir-faire, principalement des pays de la Communauté des États indépendants (CEI) et des Balkans, dont l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la Moldova, la République kirghize, le Tadjikistan et l'Ukraine. Les négociations en vue de l'adhésion à l'OMC, la réforme des systèmes de santé et l'exploitation des technologies de l'information dans

l'administration publique ont été les principaux domaines de coopération. La coopération estonienne pour le développement a pour objectif d'assurer la stabilité à long terme et le développement durable dans les pays bénéficiaires.

Israël

Les versements d'APD d'Israël se sont chiffrés à 65.8 millions USD en 2004, dont 87 % au titre de l'aide bilatérale et 13 % au titre de l'aide multilatérale. Sur le total de l'aide bilatérale, 50 % sont allés à l'Afrique et 30 % à l'Asie. Sont incluses dans les chiffres de l'APD les dépenses d'entretien, durant leur première année de séjour, des personnes venant de pays en développement (souvent le théâtre d'une guerre civile ou de troubles graves) ou ayant dû quitter leur pays d'origine pour des raisons humanitaires, religieuses ou politiques.

L'APD d'Israël transite par plusieurs ministères. Le Centre de coopération internationale pour le développement (MASHAV), qui relève du ministère des Affaires étrangères, offre des conseils et des formations en Israël et à l'étranger. Une partie des activités du MASHAV est menée en coopération avec d'autres pays et des institutions internationales ou avec leur soutien financier dans le cadre de projets régionaux intégrés. Les priorités du MASHAV sont la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, le renforcement du pouvoir des femmes et l'amélioration des services de santé et d'éducation de base.

Le MASHAV met en œuvre un vaste programme de formation couvrant des domaines comme l'agriculture, la médecine et la santé publique, la science et la technologie, le management et l'entrepreneuriat, l'éducation, et le développement économique, social, communautaire et rural.

Koweït

Après avoir amplement fluctué ces dernières années, l'APD du Koweït a augmenté en 2004 pour s'établir à 208.6 millions USD.

L'essentiel de l'aide koweïtienne va à l'Asie (155.8 millions USD), notamment au Moyen-Orient et à l'Asie centrale et du Sud. L'Afrique reçoit 18 % l'aide bilatérale, dont plus de la moitié va à l'Afrique du Nord. L'Europe, l'Océanie et l'Amérique sont également pris en compte dans le programme d'aide koweïtien. Le Koweït décaisse aussi quelque 24 millions USD sous forme d'APD multilatérale.

Le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes est chargé du versement de l'APD bilatérale et il achemine également des ressources vers des institutions multilatérales de développement. Il offre des prêts assortis de conditions libérales ainsi que des dons, ces derniers servant à commanditer des études techniques, économiques et financières souvent en liaison avec des investissements financés par l'aide au développement. Les pays partenaires qui ont bénéficié du volume de prêts le plus important en 2004, sont Bahreïn, le Bangladesh, la Chine, l'Égypte et la Mauritanie. Les principaux bénéficiaires de dons ont été l'Afghanistan, Bahreïn et les territoires sous administration palestinienne. Les partenaires du Fonds koweïtien dans les pays bénéficiaires sont les administrations centrales et régionales, les services d'utilité publique et d'autres institutions publiques. Les principaux secteurs d'intervention sont le développement des infrastructures dans les transports, l'agriculture et l'irrigation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'énergie et le développement social.

Lettonie

En 2004, l'APD totale de la Lettonie a été portée à 8.3 millions USD, soit 0.06 % du RNB. Cet accroissement s'explique principalement par l'adhésion de la Lettonie à l'UE. Environ 97 % de l'APD de la Lettonie ont transité par des canaux multilatéraux, notamment la CE, les organismes des Nations unies, le FMI, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'APD bilatérale a été affectée à des projets ciblés d'assistance technique.

En 2004, l'aide bilatérale a été principalement dirigée vers les pays des Balkans (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie et Macédoine [ERYM], Moldova et pays d'Asie centrale et du Sud [Géorgie, Kazakhstan et Ouzbékistan]). De plus, une aide humanitaire a été allouée à l'Iran après le tremblement de terre survenu à Bam.

L'année 2005 a été marquée par la mise en place d'un budget distinct pour les activités de développement. Le Plan d'action pour 2005 définit les principaux secteurs d'activité de la coopération pour le développement : renforcement d'une société civile démocratique; promotion de réformes économiques nationales; soutien pour la réforme de l'administration publique et du système de sécurité; et fourniture d'une assistance technique dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, et des affaires intérieures et judiciaires. Les pays bénéficiant en priorité de l'aide de la Lettonie sont le Bélarus, la Géorgie, la Moldova, l'Ouzbékistan et l'Ukraine.

Lituanie

En 2004, les apports totaux d'APD de la Lituanie se sont chiffrés à 9.08 millions USD, soit 0.8 million USD pour l'aide bilatérale et 8.28 millions USD pour l'aide multilatérale, dont une contribution de 7.09 millions USD au budget de l'aide au développement de la CE. S'y ajoutent 6.75 millions USD d'AP, dont la majeure partie a aussi transité par la CE.

La Lituanie affecte l'essentiel de son aide bilatérale à des projets régionaux avec les Balkans, le Bélarus, le Caucase, la région de Kaliningrad, la Moldova et l'Ukraine, mais elle met aussi en œuvre des projets d'aide au développement en Afghanistan et en Irak. L'aide humanitaire, fournie en cas de catastrophe naturelle, est habituellement allouée à des pays des régions voisines et à ceux qui sont le plus gravement touchés.

La Lituanie s'efforce de faire profiter ses partenaires au développement de l'avantage comparatif qu'elle a acquis du fait des réformes politiques et économiques qu'elle a elle-même dû opérer. Les efforts d'aide au développement sont centrés sur la démocratisation, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la réforme des marchés, la justice et les affaires intérieures, l'intégration européenne, la santé et la sécurité sociale, la culture, l'éducation et les questions d'environnement.

Taipei chinois

En 2004, l'APD du Taipei chinois s'est élevée à 421 millions USD, dont la plus grande partie a été affectée à l'aide bilatérale. La principale région bénéficiaire a été l'Afrique, suivie de l'Amérique latine, des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique.

Depuis 1996, l'aide au développement fournie par le Taipei chinois est mise en œuvre par l'International Co-operation and Development Fund (ICDF), dont les activités en faveur du développement international s'inscrivent dans un programme à horizon mobile sur trois ans. Les concours consentis par l'ICDF recouvrent l'octroi de prêts à des conditions préférentielles, la coopération technique, la valorisation des ressources humaines et l'aide humanitaire. En matière d'aide au développement, le Taipei chinois privilégie une stratégie combinant aide publique et aide privée, et entend à l'avenir de renforcer sa coopération avec les ONG. Une large place est faite à la santé publique et aux technologies médicales ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication. Parmi les autres domaines de coopération figurent l'élaboration de politiques macroéconomiques, le développement des petites et moyennes entreprises (PME), l'agriculture et la formation professionnelle.

Chapitre 5

Coopération technique

La coopération technique (CT) a toujours occupé une place centrale dans les programmes d'aide au développement. Elle constitue néanmoins une forme d'aide controversée. Les programmes de CT sont en effet la cible de critiques répétées de la part d'observateurs qui leur reprochent d'être trop coûteux et inadaptés aux besoins des bénéficiaires ou de favoriser la dépendance. Dans le passé, les donateurs partageaient généralement du principe qu'ils allaient contribuer au renforcement des capacités, mais dans la réalité, les choses se sont révélées beaucoup plus complexes. Dans le présent chapitre, on s'appliquera à voir dans quelle mesure les statistiques – en particulier les statistiques du CAD sur les apports d'aide – peuvent apporter un éclairage sur ces débats. On s'y arrêtera aussi sur diverses propositions récentes visant à améliorer l'impact de la CT, ainsi que sur les grands axes des travaux entrepris par le CAD pour améliorer les données s'y rapportant.

Qu'est-ce que la coopération technique?

On peut considérer que le développement revêt globalement deux dimensions. La première recouvre l'infrastructure matérielle, notamment les bâtiments, les services publics, les transports et les équipements nécessaires pour produire. La seconde renvoie aux compétences et aux aptitudes à produire dont dispose l'économie.

La CT relève de la seconde dimension et englobe des activités destinées à accroître les capacités des pays en développement. Elle peut à son tour être subdivisée en deux catégories, sachant que le résultat visé peut être obtenu soit par la mise à disposition directe d'intervenants extérieurs possédant certaines compétences, soit par des actions visant à renforcer les capacités de la population locale. Les statistiques du CAD relatives à la CT mettent l'accent sur ce dernier aspect et ont donc été utilisées pour mesurer indirectement le renforcement des capacités. L'encadré 5.1 propose une comparaison entre ces différents concepts.

Coopération technique et développement des compétences

Les principales ressources auxquelles une société peut faire appel pour valoriser les compétences dont elle dispose sont d'origine intérieure, et recouvrent notamment les systèmes de formation et d'éducation formels et les mécanismes informels de transmission des savoirs traditionnels. Les systèmes d'éducation formels absorbent chaque année à eux seuls près de 300 milliards USD, prélevés sur les budgets des pays en développement eux-mêmes, soit environ quinze fois plus que le coût notifié de la CT financée par des programmes d'aide. On observe toutefois des écarts notables d'un pays à l'autre. Dans certains des pays les plus pauvres du monde, il arrive même que les sommes affectées à la CT excèdent les dépenses publiques consacrées à l'éducation, évaluées aux taux de change du marché, comme il ressort du graphique 5.1.

Les employeurs sont aussi des agents essentiels de valorisation des compétences, en partie grâce aux actions de formation qu'ils organisent, mais surtout parce que le simple fait de travailler concourt à l'enrichissement des connaissances et des aptitudes. Le processus n'est probablement pas quantifiable de manière exploitable, et le CAD s'est expressément défendu de tenter d'estimer les apports de CT des entreprises privées ayant leur siège dans des pays donateurs. Il est pourtant évident que l'emploi (en premier lieu dans le secteur privé qui est à l'origine de la majeure partie de l'activité productive) est le premier instrument d'amélioration des compétences après le passage par le système d'éducation formel.

Composantes de la coopération technique

Les principales composantes des programmes de CT mis en œuvre par les donateurs sont les suivantes :

- Des aides à la formation sous forme de bourses d'études et de stages.

Encadré 5.1. **Capacités, renforcement des capacités et coopération technique**

Les capacités renvoient à l'aptitude des individus, des organisations et de la collectivité dans son ensemble à gérer leurs affaires avec succès. Cette définition ne fait référence ni à des objectifs de développement, ni à des critères permettant de mesurer si ces objectifs ont été atteints, or les donateurs concentrent leur effort d'aide sur les capacités nécessaires à la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement.

Le renforcement des capacités est le processus par lequel les individus, les organisations et la collectivité dans son ensemble acquièrent, renforcent, créent, adaptent et préservent les capacités au fil des ans¹. Cette définition a dans une large mesure remplacé la notion de « mise en place de capacités », laquelle laisse supposer un processus démarrant de zéro à partir d'un schéma préconçu.

Le soutien au renforcement des capacités consiste pour les donateurs à aider à mobiliser, canaliser et renforcer un potentiel existant. Les capacités sont donc un résultat alors que la CT est un facteur. En outre, il est parfois possible de concourir au renforcement des capacités par des moyens ne relevant pas de la CT, notamment grâce à certaines formes d'assistance financière.

Les données du CAD sur les dépenses au titre de la CT représentent la meilleure mesure généralement disponible des ressources allouées par les donateurs au renforcement des capacités. De fait, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide de 2005 retient la CT en tant que variable indicative des progrès accomplis sur la voie d'un soutien plus coordonné au renforcement des capacités². Ceci est logique étant donné que les statistiques du CAD ne comptabilisent en tant que telle que la CT dédiée au renforcement de capacités connue sous le nom de CT pure. La CT associée à un projet d'équipement, recouvrant la fourniture de compétences destinées à contribuer à la réalisation d'un projet à caractère matériel, est elle englobée dans l'aide sous forme de projets. Les définitions de la CT utilisées pour leurs propres besoins par les membres du CAD peuvent ne pas coïncider avec cette acception même si ceux-ci s'emploient à s'y conformer dans leurs notifications au CAD³.

Le consensus qui se fait jour progressivement au niveau international autour de l'importance du renforcement des capacités repose sur deux observations au demeurant interdépendantes :

- Les capacités des pays sont l'un des leviers de l'accélération de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Ce constat vaut autant pour les capacités génériques (planification et gestion des changements organisationnels et amélioration des services notamment) que pour les capacités spécifiques dans des domaines essentiels (gestion des finances publiques ou négociations commerciales par exemple). Les capacités du secteur public sont souvent déterminantes pour le renforcement des capacités des entreprises privées et du secteur privé en général.
- L'appropriation par les pays est la clé de voûte de la conception de l'efficacité de l'aide et du développement qui prévaut actuellement. Or l'idée même de prise en main par les pays des politiques et des programmes présuppose l'existence des capacités requises. Cette maîtrise d'ouvrage ne pourra commencer à devenir réalité si les capacités locales ne sont pas suffisantes⁴.

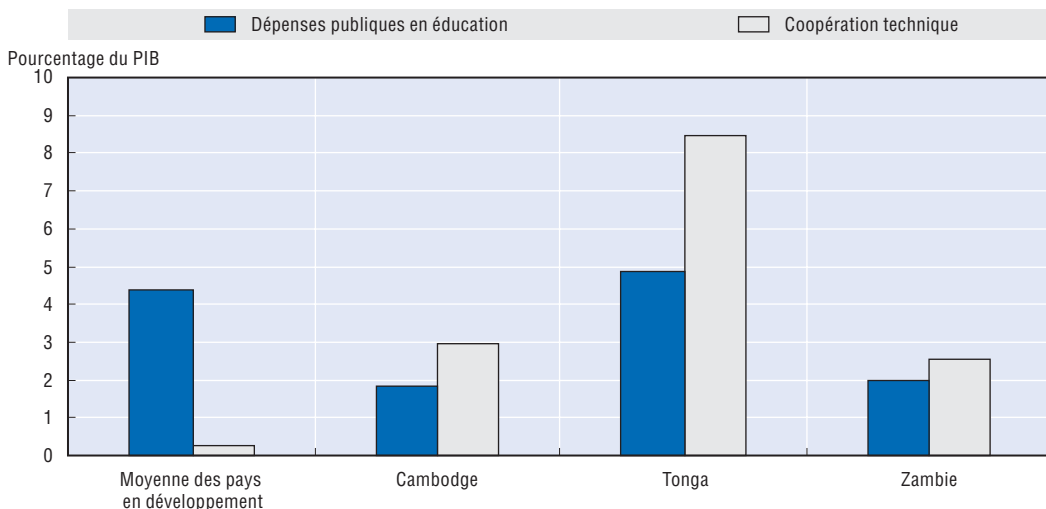
Encadré 5.1. Capacités, renforcement des capacités et coopération technique (suite)

C'est sur ces observations que reposent les recommandations destinées à accroître l'impact de la CT énoncées dans la Déclaration de Paris, ainsi que dans un guide des bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités à paraître prochainement sous l'égide du CAD.

1. OCDE, *Relever le défi posé par le renforcement des capacités : évoluer vers de bonnes pratiques*, à paraître.
2. Voir OCDE (2005), Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, OCDE, et plus particulièrement l'Indicateur 4.
3. Bien que, dans le Système de notification des pays créanciers, les membres aient la possibilité de notifier d'autres dépenses de CT associée aux projets d'équipement par activité, la plupart d'entre eux éprouvent de grandes difficultés à isoler les montants correspondants. Ces derniers doivent pourtant être considérables puisque le coût de la main-d'œuvre qualifiée continue de représenter une forte proportion du coût de la majeure partie des projets d'infrastructure, y compris dans les pays donateurs. C'est pourquoi la CT associée à un projet d'équipement et la CT pure peuvent parfois absorber globalement environ la moitié du montant total de l'aide publique au développement. Pour un récapitulatif des définitions de la CT ayant cours dans divers organismes, se reporter à Eliot J. Berg (1993), *Rethinking Technical Co-operation: Reforms for Capacity Building in Africa*, PNUD, New York, pp. 42-47.
4. Cette observation conduit Francis Fukuyama à préconiser que les donateurs cessent de cibler leur action sur les services, les infrastructures ou d'autres résultats et fassent des capacités l'objectif premier de toutes les activités d'aide au développement. Voir *State Building: Governance and World Order in the 21st Century*, Ithaca, New York, 2004, notamment pp. 82-91, 99-104.

Graphique 5.1. Le montant de la coopération technique excède celui des dépenses consacrées à l'éducation dans certains pays pauvres

Données pour 2001



Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/073460375177>

- La mise à disposition de personnel, notamment d'experts, d'enseignants et de volontaires, venant de pays donateurs, ou le financement des services d'experts, enseignants et volontaires originaires du pays bénéficiaire ou d'autres pays en développement (coopération Sud-Sud).

- Des travaux de recherche sur les problèmes des pays en développement, notamment sur les plantes et les maladies tropicales.

Ces catégories se superposent parfois. Un ressortissant d'un pays en développement peut, par exemple, bénéficier d'une bourse pour travailler dans un institut de recherche sur un sujet en rapport avec le développement sous la supervision d'un professeur rémunéré par l'État.

Les contours de la CT sont en outre plutôt flous. L'assistance technique est souvent une composante importante de projets d'infrastructure qui ne sont pas considérés pour les statistiques du CAD comme relevant de la CT. Parallèlement, il arrive que des activités de CT, des projets de recherche scientifique ou de renforcement des capacités dans les secteurs de la santé ou de l'éducation notamment, comportent l'apport de certains équipements et fournitures.

En dépit de ces problèmes de définition, les statistiques du CAD peuvent donner une idée générale du volume des financements alloués à la CT. Le montant de la CT pure ressortait à quelque 19 milliards USD en 2004, soit environ un quart de l'APD totale nette. Les principaux postes de CT étaient les aides à la formation et la mise à disposition d'experts, la recherche sur le développement occupant une place moins importante. Environ un tiers des fonds alloués à la CT va à des projets de renforcement des capacités.

Les bourses d'études représentent l'essentiel des aides à la formation. On dénombre aussi beaucoup de programmes de stages, mais comme ils sont de plus courte durée, leur coût est globalement moins élevé. En ce qui concerne les dépenses de personnel, les experts se taillent la part du lion : d'une part ils sont plus nombreux, et d'autre part ils bénéficient de rémunérations et d'avantages annexes bien supérieurs à ceux accordés aux enseignants et aux volontaires.

Part de la coopération technique dans les programmes d'aide des donateurs membres du CAD

La part de la CT dans les programmes des donateurs est variable et, bien que les écarts s'expliquent en partie par des différences entre les définitions, ils correspondent pour une bonne part à des faits réels et leur analyse est instructive. Comme il ressort du graphique 5.2, il existe une corrélation évidente, quoiqu'assez lâche, entre un niveau élevé de dépenses d'aide par habitant et une faible part de CT dans ces dépenses. Autrement dit, plus les donateurs sont généreux, moins leur aide passe par l'assistance technique.

Plusieurs facteurs sont vraisemblablement à l'origine de cette situation. En premier lieu, les donateurs les plus généreux, si l'on se fie au ratio APD/RNB, sont des pays non anglophones de petite taille, dont les universités dispensent généralement moins de cours immédiatement accessibles à des étudiants étrangers. En deuxième lieu, ces donateurs sont généralement de fervents défenseurs d'un abandon de la CT au profit d'approches sectorielles ou de dispositifs de mise en commun de fonds permettant aux bénéficiaires d'exercer un plus grand contrôle sur les versements. En troisième lieu, pour des raisons historiques, les donateurs les plus généreux en volume sont aussi ceux dont les programmes de CT sont plus ambitieux, mais qui affichent de faibles ratios APD/RNB.

Encadré 5.2. La coopération technique : petit historique

L'importation organisée de compétences techniques a commencé avec la construction des nations au début de l'ère moderne. Par certains aspects, ces efforts passés préfigurent les enjeux contemporains de la coopération technique.

Historiquement, les projets de Jean-Baptiste Colbert (1619-83), premier contrôleur général des finances de la France sous le règne de Louis XIV, comptent parmi les premiers programmes de développement axés sur la dimension technique. Colbert entendait accroître la richesse nationale en développant l'activité économique et les exportations. Il est allé chercher à travers toute l'Europe les travailleurs qualifiés destinés à pourvoir les grandes manufactures d'État qu'il venait de créer à cet effet : mineurs et ferronniers allemands, fondeurs de cuivre liégeois, fabricants de miroirs de Murano, chapeliers espagnols. La construction du Palais de Versailles entreprise en 1669 et la création de nouveaux établissements de recherche et d'enseignement, dont l'Observatoire, jalonnent également son action au service du Royaume. Parallèlement, Colbert avait recours à des méthodes énergiques pour combattre la fuite des cerveaux : les ouvriers étrangers qui tentaient de rentrer chez eux étaient tout simplement emprisonnés, et les artisans français qui tentaient d'émigrer encouraient la peine de mort.

La construction de la ville de Saint-Pétersbourg, qui a commencé en 1703, est également un exemple de ce en quoi consistait la CT à ses débuts. Pierre le Grand avait travaillé et s'était formé *incognito* en Europe occidentale. Il a fait appel à des architectes français et italiens pour construire sur la Neva la resplendissante cité qui allait devenir le centre du pouvoir maritime de la Russie en même temps qu'une fenêtre ouverte sur la technologie et la culture occidentales.

Le Japon pour sa part a lancé son décollage économique en 1868 grâce à l'importation de machines fabriquées en Occident et au recrutement d'experts étrangers, qui l'ont aidé à se créer une industrie dans le secteur minier, ainsi que dans ceux de la sidérurgie, de la construction navale, des transports et des biens manufacturés. Les entreprises ont été progressivement privatisées après 1885, et regroupées pour former des conglomérats, ou *zaibatsu*, qui sont devenus les moteurs de l'expansion industrielle du Japon au vingtième siècle. Depuis les années 60, le Japon est devenu à son tour un fournisseur de CT pour beaucoup de pays d'Asie.

Aider des pays en développement à accroître leur propre potentiel intellectuel est une idée qui trouve dans une large mesure son origine dans des initiatives philanthropiques privées, comme les bourses Rhodes et Fulbright. Dans certains cas, ce sont des fondations privées, en particulier la Fondation Rockefeller et la Fondation Ford, qui ont permis la création, dans des pays en développement, de centres de recherche agricole dont le développement a par la suite bénéficié de financements publics.

La décolonisation s'est accompagnée d'une multiplication rapide des programmes de bourse financés par des fonds publics à l'intention des étudiants des pays en développement, notamment dans le cadre du Plan Colombo, et des programmes de bourse du Commonwealth et de la Francophonie. Ces initiatives avaient avant tout un objectif de développement, mais elles répondaient aussi au souci de donner bonne presse aux donateurs. Les régimes communistes ont réagi en instituant des dispositifs comparables, notamment en créant à Moscou en 1960 l'Université de l'amitié entre les peuples, réservée exclusivement à des étudiants de pays en développement¹.

Encadré 5.2. La coopération technique : petit historique (suite)

Ces dernières années, on a assisté à un essor de la coopération entre pays en développement ou en transition, se concrétisant par le lancement de programmes d'aide par des pays comme la Chine, l'Inde, la Thaïlande ou la Turquie, ou encore par des pays d'Europe centrale et orientale. On observe en outre une recrudescence de certains types d'accords réciproques bâtis sur le modèle de ceux que proposait l'ancien bloc soviétique et qui prévoyaient l'échange de compétences contre des produits de base. On peut citer à titre d'illustration l'accord récent en vertu duquel Cuba fournit des médecins, des formations médicales et des enseignants au Venezuela en contrepartie de livraisons de pétrole².

La CT peut certes être créditée de chefs d'œuvre de la civilisation, mais elle est aussi la source de difficultés récurrentes : amertume des experts étrangers ou des étudiants étrangers, risques liés au transfert de technologies inadaptées ou complaisance vis-à-vis de projets de prestige sans rationalité économique. Il est par ailleurs remarquable que, dans le passé comme actuellement, les principaux bénéficiaires de la CT ne soient généralement pas les pays les plus pauvres, mais ceux dont l'économie subit une transformation rapide.

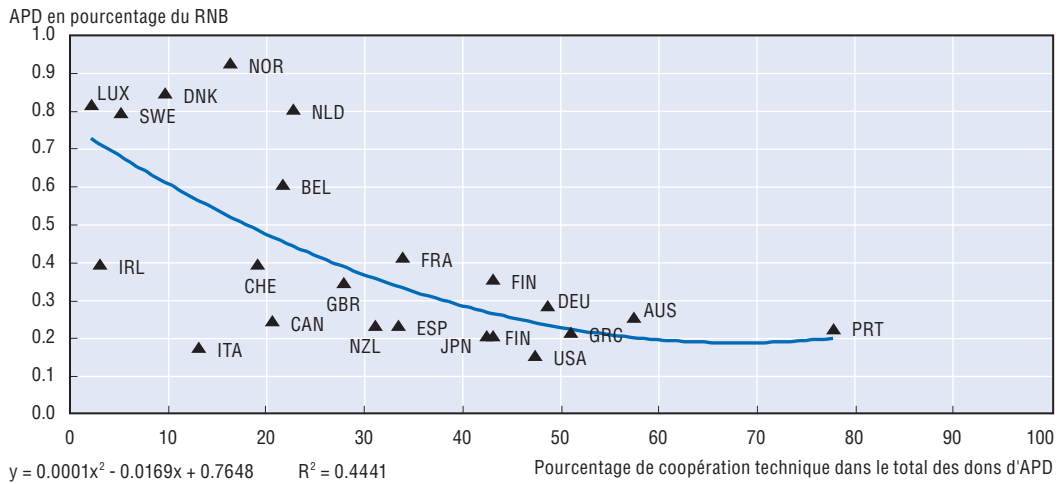
1. L'Université de l'amitié entre les peuples illustre bien les motivations politiques et les tensions raciales et sociales dont les programmes de CT portent souvent la marque : « Les autorités soviétiques ont probablement décidé de créer l'Université de l'amitié entre les peuples (rebaptisée par la suite Université Patrice-Lumumba) pour isoler les étudiants étrangers par trop communicatifs... » Kroutchev l'a décrite comme un lieu où les jeunes des nations sous-développées pouvaient acquérir des connaissances et des compétences encore hors de portée dans leurs propres pays. Il a d'ailleurs précisé les missions assignées à cet établissement lors de son inauguration en octobre 1960 : « Nous n'imposerons notre point de vue, notre idéologie, à aucun étudiant. Si vous voulez savoir ce que je pense, je suis un communiste, et je pense que le marxisme-léninisme est l'idéologie la plus progressiste. Si certains d'entre vous arrivent à la conclusion que cette idéologie leur convient, nous n'en prendrons pas ombrage. » Dès le départ cependant, les Africains ont ironiquement surnommé le nouvel établissement « Université de l'Apartheid », en référence à la politique ségrégationniste de l'Afrique du Sud. Leur ressentiment n'a fait que croître lorsqu'ils ont appris que « les étudiants étrangers blancs étaient autorisés à suivre les cours de l'Université d'État de Moscou où ils pouvaient se mêler librement aux étudiants russes », V. Lasky (1965), *The Ugly Russian*, New York, pp. 72-73. À l'instar de l'Afrique du Sud, « l'Université de l'Apartheid » excluait de son côté les étudiants blancs, comme en témoigne sans ambiguïté une lettre de refus adressée en 1961 à Lee Harvey Oswald (www.aarclibrary.org/publib/jfk/wc/wcvols/wh16/pdf/WH16_CE_72.pdf).
2. « Fidel Castros neue Freunde », *Neue Zürcher Zeitung*, 26-27 mars 2005.

Les bénéficiaires de la coopération technique

Comme cela a déjà été noté, il n'y a que dans les pays les plus pauvres, principalement d'Afrique subsaharienne, que les dépenses de CT atteignent des niveaux comparables à ceux des dépenses publiques consacrées à l'éducation. C'est également dans ces pays que la pénurie de qualifications, et partant le besoin de les améliorer et de les compléter, sont le plus aigus. On pourrait penser que la CT constitue une part plus large de l'aide destinée à ces pays mais, dans les faits, c'est exactement le contraire. Comme l'illustre le graphique 5.3, c'est dans les pays d'Afrique subsaharienne, et les PMA de façon générale, que l'aide comporte la plus faible proportion de CT. Tel n'a pas toujours été le cas. En 1970, la moitié des apports nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne et aux PMA passait par la CT, soit le double de la moyenne observée pour l'ensemble des pays en développement.

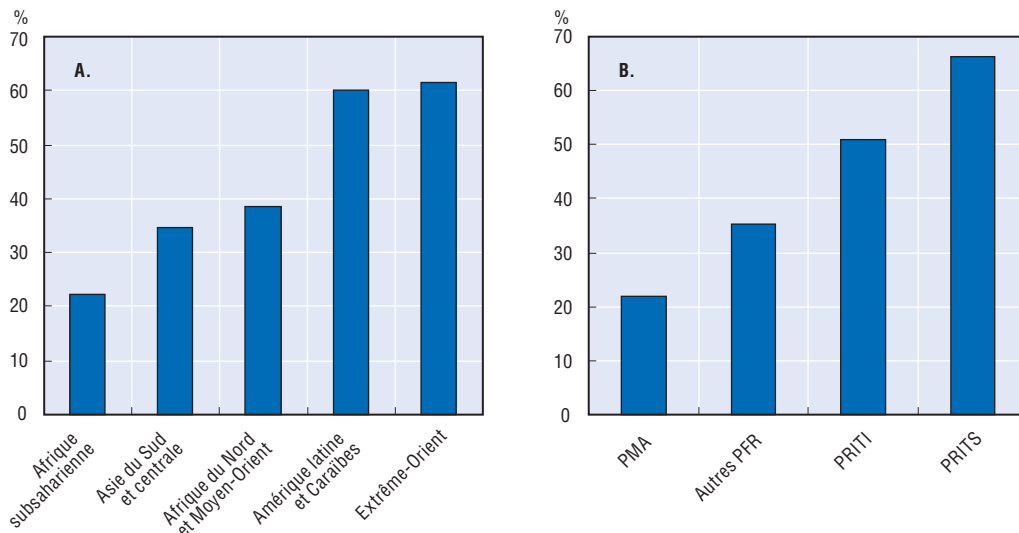
Graphique 5.2. Plus les donateurs sont généreux, plus la part de la coopération technique dans l'aide est faible

Données pour 2003



Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/015861514844>

Graphique 5.3. C'est l'aide destinée aux pays d'Afrique et autres pays pauvres qui comporte la plus faible proportion de coopération technique

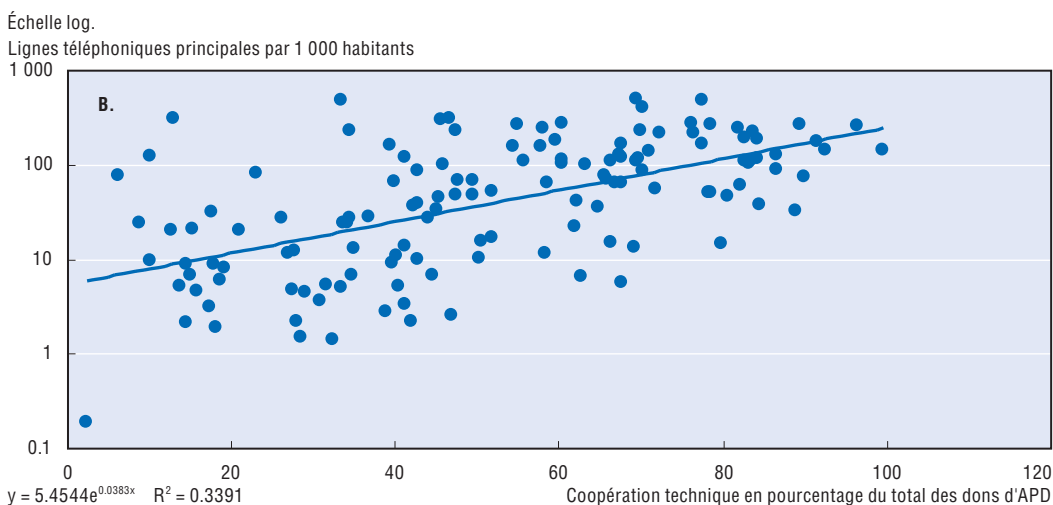
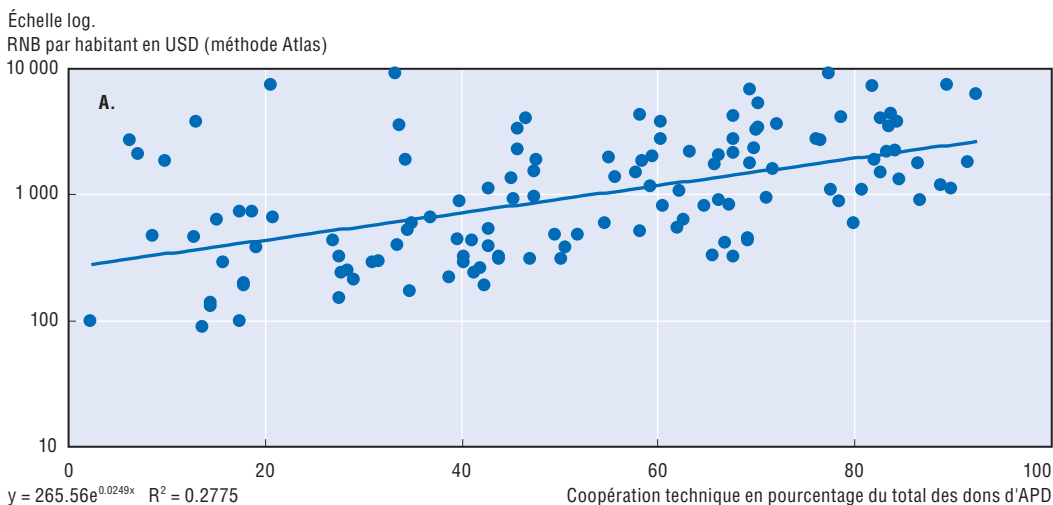


Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/833803651460>

De nombreuses raisons expliquent l'effondrement de la part de la CT dans les recettes d'aide des pays pauvres, dont la plus fondamentale est leur capacité d'absorption. Dans les pays les plus pauvres, les possibilités d'investissement et les ressources sont en effet insuffisantes pour permettre l'exploitation de compétences techniques. Comme il ressort du graphique 5.4a, l'aide y sert avant tout à faire face à des situations d'urgence, satisfaire des

Graphique 5.4. C'est dans l'aide allant aux pays les plus performants et les plus avancés sur le plan technologique que la part de la coopération technique est la plus forte

Données relatives à l'APD pour 2003 ; données relatives au RNB et à la couverture du réseau téléphonique pour 2002 ou dernières données disponibles



Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/231260720574>

besoins élémentaires et résoudre de graves difficultés financières, et non à valoriser le capital humain. La demande de compétences techniques et de formation émane surtout de pays en voie de transformation économique rapide et, comme en atteste la rétrospective présentée dans l'encadré 5.1, il semble qu'historiquement, ce soit un schéma classique.

Critiques exprimées à l'encontre de la coopération technique

La CT est depuis longtemps sujette à controverse et l'on percevait déjà dans les années 60 une certaine désaffection à son endroit. Dans une étude réalisée par le CAD en 1968, il était noté que : « Les évaluations qui ont été faites jusqu'à présent mettent invariablement l'accent sur la nécessité de mieux coordonner l'assistance technique à

l'échelon national afin d'utiliser rationnellement les ressources disponibles »¹. En 1969, la Commission Pearson allait encore plus loin, affirmant que « l'expérience prouve que l'assistance technique devient souvent comme une sorte "d'électron libre", sans grand lien, dans les pays donateurs ni dans les pays bénéficiaires, avec des objectifs de développement nationaux ou mondiaux »². Dans son rapport, le CAD appelait de ses vœux une réforme des programmes de recherche et d'enseignement visant à concentrer davantage l'effort sur les établissements locaux de formation, et moins sur l'attribution de bourses d'études dans les pays donateurs. Une telle réorientation devait, selon lui, contribuer à « réduire le gaspillage des ressources locales en personnel qualifié et la sous-utilisation des établissements de formation locaux que l'on constate dans certains pays moins développés, ainsi que [...] éviter les pertes de personnel qualifié résultant de l'émigration vers les pays développés »³.

Ironie du sort, le type de CT qui semble le plus apprécié dans ce document déjà ancien du CAD est aussi celui qui a été le plus critiqué depuis, à savoir la mise à disposition d'experts étrangers, en particulier de conseillers et de techniciens. Faisant valoir que les structures de formation sont inadaptées dans bon nombre de pays en développement, les auteurs du rapport estimaient que nombre de ces derniers continueraient d'avoir besoin d'un « volume important d'assistance technique », et même que « En ce qui concerne l'offre de personnel d'assistance technique, des effectifs beaucoup plus nombreux devraient être fournis par les pays donateurs dont l'effort est actuellement relativement faible par rapport à leurs effectifs totaux de personnel qualifié »⁴.

Les évaluations globales de l'efficacité de la CT sont devenues de plus en plus négatives au fil des décennies, singulièrement en ce qui concerne la mise à disposition d'experts. Diverses solutions ont été proposées pour amorcer une réorientation. Une réunion du CAD organisée en 1986 a marqué un recentrage sur l'utilisation de la CT au service de l'amélioration des capacités de gestion économique, en particulier par la réforme de la fonction publique et la formation à la gestion publique⁵. Les Principes du CAD relatifs aux orientations nouvelles de la coopération technique adoptés en 1991 insistaient sur le renforcement des capacités, l'appropriation à l'échelon local et une utilisation accrue des compétences et des structures locales⁶. Les critères rendus publics par le CAD en 1999 montraient à quel point il importe d'intégrer le renforcement des capacités dans les activités quotidiennes des organismes donateurs, en particulier sur le terrain⁷. Ces considérations restent au premier plan des préoccupations dans des études plus récentes réalisées par des organismes internationaux ou des consultants⁸. Les recommandations formulées dans ces études mettent en évidence les points considérés comme posant problème, à savoir : l'efficacité globale de la CT et le coût élevé des experts. Quelques données statistiques offrant un éclairage sur ces différents points sont présentées dans les paragraphes qui suivent.

Efficacité de la coopération technique

Rares sont les analyses qui se fondent sur des données chiffrées pour évaluer l'efficacité globale de la CT en tant qu'instrument d'aide, que ce soit sur un mode coût-avantage, en fonction de son impact sur la croissance ou de son incidence budgétaire, ou selon d'autres critères financiers. Par ailleurs, les évaluations n'insistent pas suffisamment sur les retombées que peut avoir la CT sur les incitations ou les capacités organisationnelles.

En outre, la tendance observée depuis quelque temps à axer la CT sur le développement des institutions et le renforcement des capacités rend peut-être encore plus complexe la quantification des résultats obtenus. Un grand nombre d'institutions, du secteur public en particulier, soit ne peuvent s'enorgueillir de réalisations spécifiques, soit contribuent par leur action à l'instauration d'un environnement favorable à la production de multiples résultats, de sorte que mesurer leur contribution propre au moyen d'une analyse coût-avantage ou d'autres critères financiers peut devenir un exercice artificiel⁹. Il est peut-être plus réaliste d'adopter une démarche consistant à observer l'impact concret de la CT sur le renforcement des capacités.

La plupart des évaluations publiées portent en priorité sur des projets précis, et la chronologie et le niveau de détail des analyses varient considérablement. Certaines des évaluations les plus rigoureuses ont été menées par des banques multilatérales de développement. Elles attribuent généralement un bon taux de réussite aux projets de CT, les principaux facteurs de succès étant :

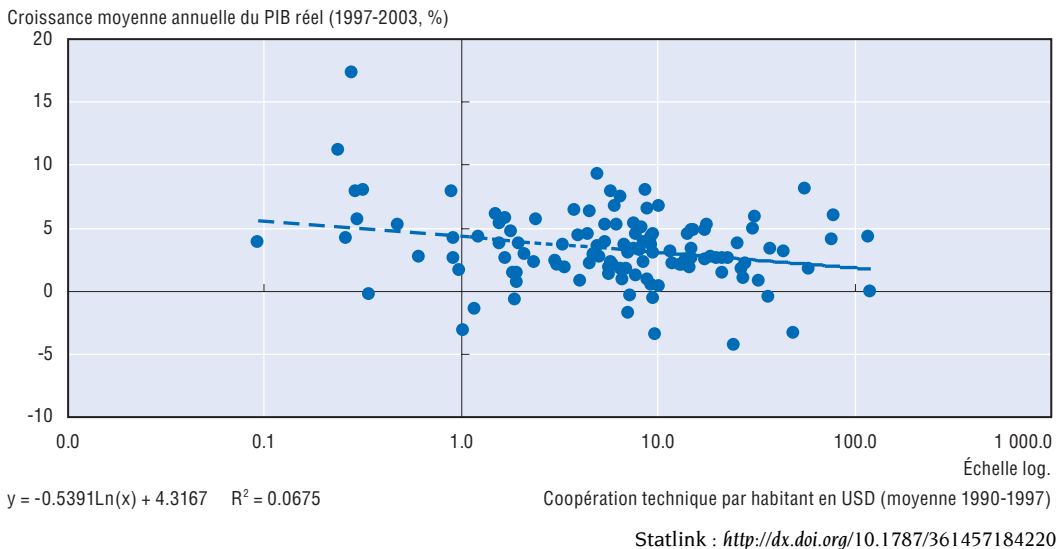
- L'engagement du bénéficiaire, mesuré à l'aune de sa participation financière, de la profondeur et de la permanence du dialogue au cours de l'exécution du projet et de la convergence de vues sur les objectifs du projet.
- La compétence technique des experts (*a contrario*, les évaluations bilatérales ont souvent conclu que l'aptitude des experts à s'adapter aux conditions de travail et aux habitudes locales primaient dans certains cas sur leur niveau de qualification).
- Le professionnalisme de la supervision exercée par l'organisme d'exécution, se concrétisant notamment par l'envoi d'un représentant lors des missions de planification effectuées par les experts et par une limitation du taux de rotation du personnel de sorte que ce soit le même responsable qui assure le suivi pendant les différentes phases d'un projet¹⁰.

Tous les programmes bilatéraux ne satisfont pas à ces critères. Le subventionnement des frais de scolarité des étudiants par l'application de frais de scolarité très faibles ne permet ni aux pays donateurs, ni aux pays bénéficiaires, de définir des priorités en matière de renforcement des capacités. C'est pourquoi plusieurs membres du CAD se sont réorientés vers des programmes de bourses d'études dans lesquels les étudiants qui bénéficient d'une prise en charge sont choisis sur la base d'une évaluation des besoins des pays. Des voix se sont en outre élevées pour critiquer l'envoi d'experts « sur décision des donateurs » dans le cadre de programmes où des intérêts commerciaux ou politiques jouent un rôle de premier plan¹¹. Là encore, on ne dispose guère d'analyses statistiques solides sur l'incidence de telles dérives, ce qui n'est pas surprenant puisque le succès de la CT est tributaire d'une subtile interaction entre des facteurs qualitatifs tels que les compétences individuelles, les capacités organisationnelles et les performances institutionnelles.

Pour évaluer, à l'aide de données statistiques, l'efficacité de la CT, on peut évidemment s'en tenir à l'approche la plus fruste appliquée dans un grand nombre d'études de portée générale sur l'efficacité de l'aide, et se borner à observer la corrélation entre les apports de CT et la croissance. En principe, on pourrait s'attendre à ce que la corrélation soit positive sachant, comme cela a été montré précédemment, que la CT occupe généralement une place plus importante dans l'aide totale reçue par les bénéficiaires les plus avancés. Peut-on, dans ces conditions porter au crédit de la CT financée par l'aide une part notable des progrès déjà affichés par ces pays sur le front du développement?

Au vu des graphiques 5.4 et 5.5, la réponse est probablement négative. Le graphique 5.4a met le revenu national par habitant des pays bénéficiaires en regard de la part de la CT dans l'aide qu'ils perçoivent. Comme on l'a déjà constaté au niveau des grandes régions et des grands groupes de revenu, cette représentation fait apparaître une corrélation assez lâche, mais néanmoins très visible, entre le niveau des recettes de CT et le niveau de revenu des bénéficiaires. Cette corrélation devient un peu plus nette lorsqu'on met les recettes de CT en regard des taux de couverture téléphonique, qui est un indicateur classique du développement technologique¹², comme en témoigne le graphique 5.4b.

Graphique 5.5. Pas de corrélation significative entre les recettes de coopération technique et la croissance économique



Le graphique 5.5 donne toutefois à penser qu'il est peu probable que la CT soit un facteur déterminant pour la croissance des pays bénéficiaires. Il met en regard les recettes de CT et les taux de croissance enregistrés par la suite pour environ 150 pays pour lesquels on dispose de données, et fera donc apparaître une corrélation positive (courbe ascendante) si la CT stimule la croissance. Dans les faits, on observe une corrélation négative (statistiquement non significative) de sorte que la contribution à la croissance de la CT financée par l'aide semble en réalité négligeable.

Il n'est peut-être pas surprenant que la CT ne paraisse pas avoir d'effet mesurable sur la croissance. En premier lieu, les sommes affectées à la CT sont faibles en valeur absolue puisqu'elles représentent moins de 10 USD par habitant et par an dans la plupart des pays. En deuxième lieu, les bénéficiaires des enveloppes les plus généreuses par habitant sont de petits pays, souvent des îles, dont les perspectives de diversification et de croissance économiques restent limitées. En troisième lieu, plusieurs analyses menées récemment donnent à penser qu'il n'existe pas de corrélation attestée entre l'aide en général et la croissance, quoique ce point soit contesté¹³.

Coût de la coopération technique

La question la plus importante peut-être a trait aux coûts qu'impose la CT aux bénéficiaires. Il est presque toujours impossible de les calculer précisément, même si la Commission Pearson est parvenue en 1969 à établir quelques estimations intéressantes. Elle a affirmé à l'époque que, pour 100 USD dépensés par les donateurs au titre de la CT, les bénéficiaires devaient déboursier de leur côté entre 50 USD et près de 140 USD¹⁴. Dans ces chiffres entraient une partie du traitement de certains experts, la rémunération des homologues locaux, ainsi que les frais de mise à disposition de locaux, de transport et de soutien administratif d'une façon générale. Les coûts directs sont vraisemblablement un peu moins lourds aujourd'hui ; il est rare par exemple que l'administration du pays bénéficiaire ait à participer au financement de la rémunération des experts si ce n'est dans le cas de volontaires ne percevant que les salaires et avantages locaux. Les coûts indirects, liés aux homologues locaux, aux locaux et à l'administration, sont probablement encore élevés bien que les données factuelles disponibles soient très rares.

Ce qui est le plus fréquemment reproché à la CT est son coût excessif pour le donneur, ou du moins le fait qu'elle représente un emploi inefficace des ressources déjà peu abondantes dont disposent les donateurs. De fait, cette argumentation est récurrente dans le concert des critiques formulées à propos de l'aide¹⁵, concert qui s'est amplifié ces derniers temps. Dans le rapport sur le Projet du millénaire des Nations unies publié récemment, les dépenses consacrées à la rémunération d'experts de pays développés ne sont pas prises en compte dans les estimations des moyens financiers mobilisés à l'appui de la réalisation des OMD, et une étude récente de l'organisation caritative ActionAid proteste contre « l'escalade des dépenses occasionnées par le recours à une assistance technique surévaluée fournie par des consultants étrangers »¹⁶, qu'elle qualifie « d'aide fantôme ». Cette étude affirme entre autres choses que le coût total des 740 conseillers internationaux qui travaillent au Cambodge excède la masse salariale que représentent les quelque 160 000 fonctionnaires employés dans l'administration cambodgienne.

La cherté des experts expatriés provient en partie du niveau des honoraires, qui sont en règle générale supérieurs à ceux pratiqués par les spécialistes équivalents des pays en développement. Les travaux de recherche disponibles suggèrent toutefois que le différentiel de coût entre les expatriés et les experts locaux est dû pour une plus large part à des coûts non salariaux. Le graphique 5.6 décompose les coûts de trois experts financés par un pays membre du CAD considérés comme représentatifs du coût de la CT dans les pays bénéficiaires concernés. Dans les trois cas, le coût des services professionnels fournis par l'expert est nettement inférieur aux frais généraux supportés uniquement pour qu'il accepte de résider dans le pays bénéficiaire plutôt que dans son propre pays.

Il ne fait aucun doute qu'il est nettement plus onéreux de se procurer les services de consultants étrangers que de faire appel dans des pays en développement à des prestataires locaux. La difficulté réside cependant dans le fait que les compétences font parfois défaut au niveau local, ou du moins ne sont pas à la mesure des exigences des donateurs, que ce soit sur le plan technique ou pour ce qui est de la conformité aux objectifs stratégiques, de la responsabilité financière ou plus simplement de l'accessibilité. Une fois encore, le problème est particulièrement aigu dans les pays les plus pauvres, qui sont aussi les moins bien dotés en experts locaux et dont les faibles taux de rémunération sont en soi une incitation pour la main-d'œuvre qualifiée à émigrer vers des pays offrant des perspectives plus prometteuses. D'un autre côté, les conditions de travail y étant difficiles, il en coûte aussi plus cher aux donateurs d'envoyer des experts dans ces pays que vers d'autres.

Encadré 5.3. La coopération technique et les organismes multilatéraux

Les organismes multilatéraux offrent aux pays en développement un large éventail d'activités de CT correspondant à leurs missions spécifiques respectives.

Le FMI aide les pays en développement à améliorer le fonctionnement de leur banque centrale, à réformer leur fiscalité et les autres mécanismes de collecte de recettes, et à renforcer leurs capacités en matière de recueil de données en envoyant sur place du personnel et en diligentant, pour des périodes plus au moins longues, des experts qui sont pour la plupart des agents ou d'anciens agents d'organismes publics compétents dans les domaines concernés. Face aux faiblesses manifestes de l'architecture financière internationale, le FMI concentre à présent son effort sur la prévention des crises financières, l'amélioration de la stabilité financière dans les pays à revenu intermédiaire, l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté, ainsi que sur l'aide aux pays se relevant d'un conflit¹.

La Banque mondiale et les banques régionales de développement fournissent une assistance technique à la conception, à la gestion et au suivi des projets de développement qu'elles financent. Elles mobilisent pour ce faire leur propre personnel et des experts extérieurs dont certains constituent un exemple, parmi quelques autres, d'aide liée à l'intérieur du système multilatéral puisque leurs services sont parfois financés par des fonds d'affectation spéciale constitués par les pays donateurs et servant exclusivement à rémunérer des experts ressortissants de ces pays. À l'instar du FMI, les banques de développement appliquent des normes d'évaluation rigoureuses, mais, comme la CT fait partie intégrante de projets, il est difficile de définir des critères de performance portant uniquement sur cette composante. De fait, il ressort des évaluations que les activités de CT des banques de développement doivent être mieux intégrées dans leurs autres actions de soutien et faire l'objet d'une surveillance plus étroite².

La majeure partie des financements alloués par les Nations unies à la CT émane de trois fonds et programmes (le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP). Les agences spécialisées des Nations unies ont un rôle à jouer à la fois dans le domaine de l'établissement de normes et dans celui de la CT. La part de la CT dans leurs activités est très variable : environ les trois quarts dans le cas de l'OMS, la moitié pour la FAO, un quart pour l'UNESCO, etc.

Les activités de CT des organismes des Nations unies ont été soumises à des contraintes considérables ces dernières décennies. Si les budgets centraux des agences spécialisées des Nations unies se sont contractés, les contributions préaffectées à des activités spécifiques ont en revanche augmenté au point de compromettre la cohérence et le caractère multilatéral de l'effort consenti. Les risques de fragmentation et de chevauchement se sont accrus à mesure que de nouveaux organismes étaient créés pour gérer des opérations de maintien de la paix ou des problèmes se faisant jour, notamment des menaces environnementales ou de nouvelles maladies, et que les institutions financières internationales élargissaient leurs activités de CT.

Le Rapport sur le Projet du millénaire des Nations unies publié récemment indique que ces organismes sont « habituellement invités à se cantonner au contraire dans de petits projets pilotes » et « ne sont pas préparés à aider les pays à changer l'échelle de leurs programmes nationaux ». Ce rapport préconise la création dans chaque pays bénéficiaire d'un groupe des Nations unies chargé d'apporter aux autorités un soutien technique pour la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté³. Les participants au Sommet du millénaire+5 qui a eu lieu en septembre 2005 ont demandé au Secrétaire général des Nations unies d'étudier des propositions visant à rendre plus rigoureuse la gestion des entités œuvrant dans le domaine du développement⁴.

Encadré 5.3. **La coopération technique et les organismes multilatéraux** (suite)

La tendance à privilégier des activités plus spécifiques et plus spécialisées a créé des lacunes, et l'un des buts déclarés de la CT a précisément été de combler des déficits de compétences dans les pays en développement. Dans le système multilatéral, cette mission est échue à des organismes à vocation généraliste, en particulier au PNUD et, dans une moindre mesure, à des organismes tels que le Commonwealth Fund for Technical Co-operation.

Dans les années 90, on a vu se dessiner une tendance à abandonner cette option au profit de la fourniture de conseils sur l'action à mener, pratique qui répondait à une certaine logique dans le cas de bénéficiaires ayant acquis la capacité de recruter leurs propres experts, mais qui est considérée depuis quelque temps comme quelque peu prématurée pour bon nombre de pays parmi les moins avancés et de petits états insulaires. Face à cette situation, certains organismes, dont le Secrétariat du Commonwealth, ont décidé de ne pas renoncer à leur fonction de comblement des déficits de compétences, mais se sont efforcés de concentrer davantage leur effort sur les faiblesses stratégiques faisant obstacle au développement.

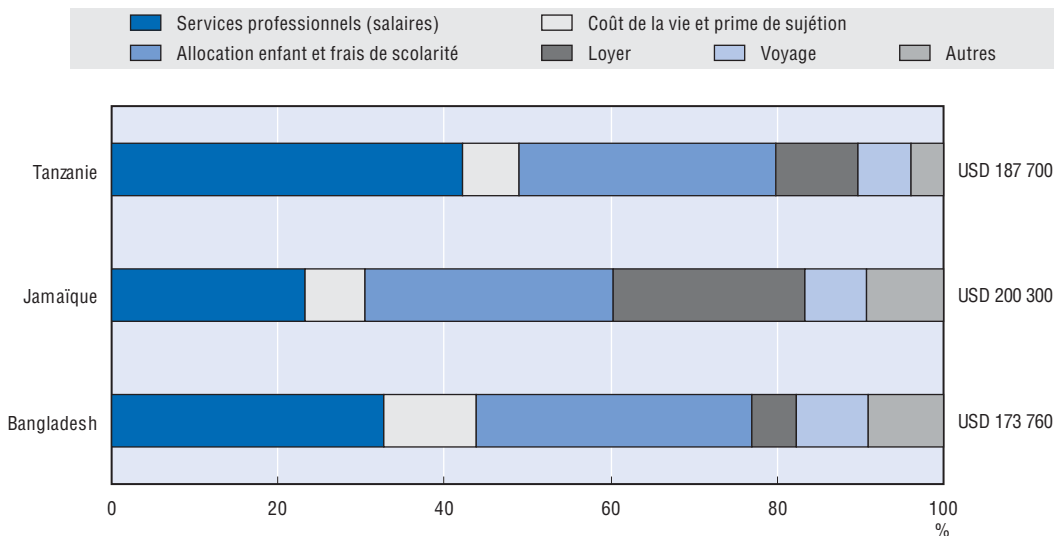
Il a été difficile pour les organismes multilatéraux à vocation généraliste de poursuivre leur mission de comblement des déficits de compétences face aux demandes insistantes qui leur étaient adressées d'opérer une programmation plus ciblée et plus stratégique de leurs activités dans ce domaine. En la matière, comme pour d'autres aspects de l'industrie de l'aide, la poursuite de l'idéal consistant à se plier à la demande des bénéficiaires est parfois contraire aux exigences de ciblage stratégique et de prévisibilité des programmes qu'impose une bonne gestion.

La tendance à faire davantage appel à des consultants de pays en développement est une évolution positive qui a d'ailleurs été encouragée par les organismes multilatéraux. L'Unité spéciale pour la coopération Sud-Sud des Nations unies et le Secrétariat du Commonwealth ont montré que cette solution peut se révéler efficace par rapport à son coût tant pour diffuser des connaissances que pour aider le personnel des pays en développement à acquérir des compétences et une expérience professionnelles. Ces exemples, ainsi que l'élargissement décidé récemment du champ d'application de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide, contribueront peut-être à favoriser un recours accru à des consultants de pays en développement dans le cadre des programmes bilatéraux des membres du CAD.

1. FMI (2005), *Évaluation de l'assistance technique fournie par le Fonds monétaire international*, FMI, Washington.
2. Voir par exemple Banque mondiale (2005), *L'appui de la Banque mondiale au renforcement des capacités en Afrique, une évaluation de l'OED*, Banque mondiale, Washington.
3. Projet du millénaire des Nations unies, *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les Objectifs du millénaire*, PNUD, New York, 2005, pp. 244-250.
4. Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies 60/1 [adoptée le 16 septembre 2005], document final du Sommet mondial de 2005, paragraphe 169.

On peut montrer, à l'aide de quelques exemples, que les coûts ont tendance à croître de façon inversement proportionnelle au niveau de revenu des pays bénéficiaires. La Commission de la fonction publique internationale définit les conditions d'emploi de l'ensemble des agents des Nations unies, et notamment des experts. L'indemnité pour mobilité et difficulté des conditions de vie et de travail est fonction de la durée de l'emploi et des difficultés inhérentes au lieu d'affectation, et elle peut atteindre 46 % du salaire. S'y ajoutent les primes d'affectation, les frais de déménagement et de transport, les frais de

Graphique 5.6. La majeure partie des dépenses induites par le recours à des experts n'est pas liée à la rémunération de prestations professionnelles



Note : Ce graphique fait apparaître les coûts annuels totaux, ventilés par type de coût, de trois experts expatriés dans les pays cités dont les postes sont financés par l'aide.

Source : Données aimablement fournies par le DFID.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/483768323006>

déplacements professionnels, les subventions au logement, les indemnités de poste, les frais médicaux, les allocations pour personnes dépendantes, les frais d'éducation des enfants, les cotisations de retraite, les congés dans les foyers et la prime de risque¹⁷. Dans la plupart des lieux où les conditions sont les plus difficiles, le coût des experts expatriés peut grimper à des niveaux surprenants. Lorsque l'Australie a envoyé des fonctionnaires de divers services prêter main forte à l'administration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2004, il lui en a coûté pour certains d'entre eux plus de 500 000 USD par an, soit près de dix fois le traitement brut qu'ils auraient perçu s'ils n'étaient pas partis.

Une telle facture peut paraître excessive. Pour déterminer si elle est justifiée, encore faut-il savoir si les experts concourent efficacement à améliorer les performances dans les secteurs où ils interviennent. Il convient également de prendre en compte les retombées de leur présence pour l'économie locale. Bien que l'on parte souvent du principe que les experts des pays donateurs dépensent pratiquement la totalité de leurs revenus dans leur pays d'origine ou pour acheter des biens importés, on peut considérer que certains des coûts associés à la fourniture de compétences provenant obligatoirement de pays donateurs correspondent véritablement à des dépenses dans le pays bénéficiaire : location de bureaux et d'habitations, salaires du personnel de soutien local, frais de sécurité, usage des services d'utilité publique, scolarisation d'enfants dans des établissements locaux, frais médicaux et frais de déplacements locaux. Malgré tout, il est peu probable que ces retombées accélèrent notablement le renforcement des capacités.

L'une des méthodes qui est souvent proposée pour réduire le coût de la CT pour les donateurs, et ainsi dégager des ressources pour d'autres activités d'aide, consiste à mettre des fonds à la disposition des pays bénéficiaires pour leur permettre de recruter eux-mêmes les personnes dont ils ont besoin¹⁸. En théorie, on peut penser que cette solution

est plus économique puisqu'elle encourage les bénéficiaires à ne recruter au niveau international que lorsqu'ils ne parviennent pas à trouver du personnel qualifié à l'échelon local ou régional. Sa mise en pratique est toutefois conditionnée par un certain nombre de paramètres, au nombre desquels la transparence et l'équité des procédures de recrutement des pays bénéficiaires, et la capacité de ces derniers d'assumer à moyen terme la charge financière que représentent ces experts.

Le principal avantage qu'il y a à recruter localement réside peut-être néanmoins dans le fait qu'en stimulant effectivement la demande de services professionnels dans les pays en développement, on peut espérer atténuer les motivations qui poussent les travailleurs qualifiés à quitter leur pays, ce qui nous amène à l'une des sempiternelles questions qui se posent à propos des programmes de CT et que nous allons aborder maintenant.

La fuite des cerveaux

Le problème de la fuite des cerveaux cristallise toutes les difficultés et tous les paradoxes inhérents à la CT. D'un côté, la CT est précisément censée apporter une réponse à la pénurie de qualifications dans les pays en développement. D'un autre côté, elle risque tout simplement d'aggraver la situation. Les bourses d'études dans des pays donateurs peuvent en effet contribuer à drainer les étudiants les plus brillants vers des pays développés où ils peuvent être tentés de s'installer. Le recrutement d'experts expatriés peut compromettre le développement d'un vivier de professionnels au niveau local, et en même temps, le fait même de recruter du personnel local pour mener à bien des projets de développement peut également entraîner le détournement d'une partie des experts locaux des postes qu'ils auraient pu autrement occuper, et encourager le personnel local à rejoindre les rangs des expatriés se déplaçant d'un pays à l'autre. Dans tous ces cas de figure, les intérêts individuels vont parfois à l'encontre du développement national.

S'il paraît vain de tenter de s'opposer à des intérêts individuels, il est en revanche possible de chercher à réduire les disparités qui rendent l'émigration vers des pays économiquement avancés si attrayante pour les travailleurs qualifiés et talentueux des pays en développement. Cependant, la majeure partie des mesures que les pouvoirs publics peuvent prendre pour y parvenir passent d'une manière ou d'une autre par une forme quelconque de CT. Dans ses travaux passés, le CAD a préconisé des dispositions visant notamment à :

- Renforcer les institutions et les systèmes d'enseignement locaux.
- S'assurer que les individus ayant bénéficié d'une formation utilisent effectivement leurs compétences dans leur pays d'origine.
- Faire en sorte que leurs homologues locaux disposent de tous les moyens requis pour prendre le relais des experts expatriés¹⁹.

Un rapport publié récemment dans *The Lancet* a souligné la pertinence de ces conseils au vu de ce qui se passe dans le secteur de la santé en Afrique subsaharienne, où la situation pêche dans chacun des domaines susmentionnés :

- Un quart des pays d'Afrique subsaharienne ne disposent pas d'établissements d'enseignement de la médecine, et la moitié n'en possède qu'un seul.
- Plus de la moitié des médecins formés dans certains pays d'Afrique subsaharienne ont quitté leur pays d'origine.

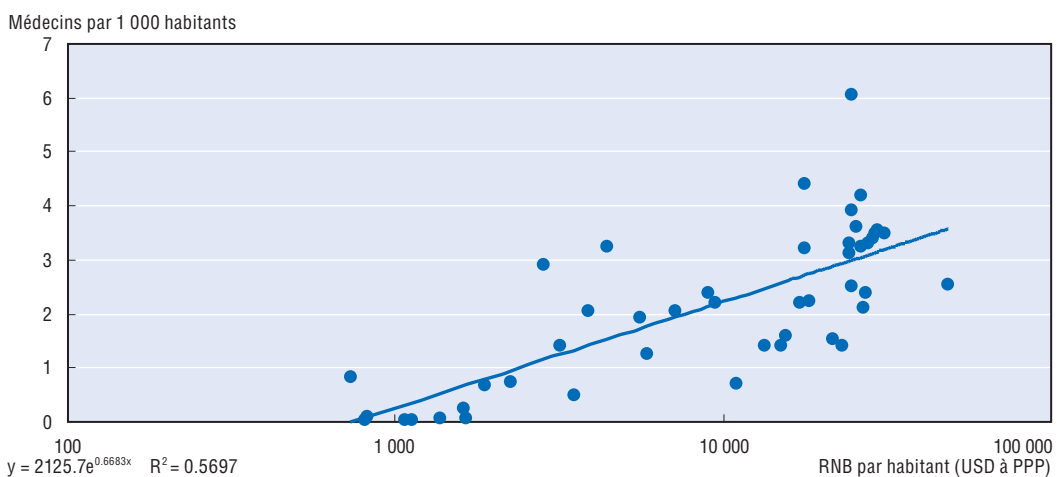
- Les médecins venant d'autres pays pauvres, comme Cuba, ont besoin de l'assistance d'interprètes et détournent des ressources qui pourraient être utilisées pour former des locaux²⁰.

C'est pourquoi, pour endiguer le flot des personnes possédant des compétences essentielles qui émigrent des pays en développement, il faut agir sur de multiples fronts. Dans le cas des médecins et des infirmières d'Afrique subsaharienne, l'étude de *The Lancet* préconise tout d'abord une multiplication des formations médicales au Royaume-Uni afin de combattre la pénurie de personnel qualifié qui amène les pays de la région à pomper dans le vivier de professionnels d'autres pays. Elle suggère également un durcissement des contrôles des visas pour les étudiants en médecine venant de pays « proscrits »²¹ et la mise en place de contrats par lesquels les professionnels de santé s'engagent à travailler dans leur pays d'origine pendant une certaine période après la fin de leurs études.

Si de telles mesures peuvent avoir leur utilité, elles passent peut-être à côté du cœur du problème de la fuite des cerveaux, à savoir l'énorme écart de revenu entre les professionnels qualifiés des pays les plus pauvres et ceux des pays les plus riches. Indépendamment des dispositions prises pour former ou retenir des médecins et autres professionnels dans les pays en développement, le meilleur moyen d'accroître l'offre de services qualifiés consiste à dynamiser la croissance économique dans les pays d'origine. Comme le montre le graphique 5.7, le revenu par habitant à lui seul explique à hauteur de 57 % les écarts entre les pays pour ce qui est du nombre de médecins.

A *contrario*, des études récentes soulignent les bienfaits que l'on peut attendre d'une mobilité internationale accrue de la main-d'œuvre qualifiée, au niveau aussi bien de la croissance économique que de l'épanouissement personnel des intéressés. Les pays en développement peuvent également tirer avantage financièrement de ces mouvements, qui favorisent une augmentation constante des envois de fonds de leurs ressortissants travaillant à l'étranger. Dans le cas des professionnels de santé, il est toutefois improbable

Graphique 5.7. Dans les pays riches, le nombre de médecins par habitant est plus élevé¹



1. Les données renvoient à 2001 et couvrent 44 pays, à savoir la totalité des pays pour lesquels les deux séries sont disponibles dans l'édition en ligne actuelle des *Indicateurs du développement dans le monde* de la Banque mondiale, à l'exclusion des pays communistes et de l'ancien bloc communiste. Sous le régime communiste, ces pays avaient en effet formé bien plus de médecins que les économies de marché affichant un niveau de revenu comparable; tel est d'ailleurs toujours le cas de Cuba.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/253741353088>

que ces flux financiers suffisent à compenser la perte de compétences que leur départ représente pour leur pays d'origine. Certains pays d'Afrique comptent moins de cinq médecins pour 100 000 habitants, alors que dans les pays développés on en dénombrent en règle générale cinq pour 200 à 400 habitants. Cette donnée à elle seule représente une entrave majeure à la fourniture de soins²².

L'avenir de la coopération technique

On l'a vu, la CT demeure une composante controversée de la coopération pour le développement. Pour en améliorer l'efficacité, deux grands axes de recherche ont été proposés. Le premier consiste à réformer les dispositifs de CT et les modalités d'acheminement de cette forme d'aide afin de mieux œuvrer au renforcement des capacités. À cet égard, des propositions ont été formulées dans diverses études pour inciter les donateurs à :

- Verser des contributions en espèces aux bénéficiaires et laisser à ces derniers le soin de recruter et gérer le personnel compétent, sous réserve qu'ils disposent de systèmes de gestion adaptés.
- Veiller à ce que les cahiers des charges des experts répondent aux besoins des pays partenaires.
- Assurer une meilleure intégration de la CT dans les stratégies nationales de développement²³.
- Regrouper les activités de CT déployées par les différents donateurs pour améliorer la cohérence et la coordination²⁴.
- Mettre l'accent sur le renforcement des institutions nationales au lieu d'offrir des bourses d'études dans les pays donateurs, ou de créer des structures autonomes de mise en œuvre des projets²⁵.

Toutes ces propositions ont un dénominateur commun : donner aux bénéficiaires une maîtrise plus directe de la CT pour faire en sorte que celle-ci réponde mieux à leurs besoins réels. Ce type de démarche repose en outre sur l'idée que le succès du développement dépend dans une large mesure des capacités des bénéficiaires en matière de gouvernance, et notamment de leur aptitude à assurer la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement et à gérer leurs finances publiques.

Le deuxième axe de recherche qui a été privilégié pour améliorer l'efficacité de la CT a trait aux secteurs plutôt qu'aux mécanismes d'intervention. En réponse à la question de savoir s'il existait des facteurs déterminants pour le succès de la CT, le *Rapport mondial sur le développement humain* de 1994 indiquait que :

« [...] les projets et programmes couronnés de succès ont fait appel à des technologies bien définies, ayant fait leurs preuves et peu sensibles aux phénomènes de mode affectant la théorie et la pratique du développement. Ces projets ont notamment concerné l'aviation civile, la météorologie, la protection des végétaux, diverses formes d'enseignement (notamment la formation professionnelle) et l'éradication de maladies telles que la malaria »²⁶.

Les pessimistes feront peut-être valoir que même ces domaines spécifiques semblent être devenus nettement plus sujets aux modes et aux idéologies qu'à l'époque où ces lignes ont été écrites, mais l'idée centrale demeure que l'on peut obtenir des progrès substantiels en mettant en œuvre des solutions maîtrisées, ayant fait leurs preuves, à condition qu'elles soient adaptées aux besoins mis en évidence.

Encadré 5.4. Améliorer les données sur la coopération technique

Les responsables de l'action gouvernementale manifestent depuis quelque temps un intérêt plus vif pour les données relatives à la CT. À la réunion du Comité du développement qui s'est tenue au printemps 2005, le président sortant de la Banque mondiale, M. Wolfensohn, a fait allusion au manque de transparence et de données détaillées sur l'utilisation qui est faite d'une enveloppe annuelle d'environ 20 milliards USD, et le président du Comité, le ministre des Finances de l'Afrique du Sud, M. Trevor Manuel, a invité le président du CAD, M. Richard Manning, à explorer les possibilités envisageables pour améliorer la qualité et la pertinence des données. M. Manuel a par la suite renouvelé, lors d'une réunion du Comité ECOSOC, ses exhortations à améliorer les données sur la CT.

Il est en effet difficile d'obtenir des données internationalement comparables relatives à la CT. Le nombre de paramètres intéressant la CT qui sont pris en compte dans les systèmes statistiques du CAD a été réduit à plusieurs reprises au cours de la décennie écoulée. Les membres éprouvaient des difficultés à indiquer, par exemple, le nombre de personnes bénéficiant de bourses d'études ou de stages ou le nombre d'experts employés, ou encore à mesurer la contribution de ces derniers en personnes/mois. La collecte de ce type de données prend du temps et coûte cher car l'administration des programmes de CT est très décentralisée. Dans les capitales, un grand nombre de ministères sont associés à ces programmes, et si des formations sont organisées dans des pays en développement les données doivent être recueillies par l'intermédiaire des ambassades.

Les données relatives aux dépenses de CT se sont en revanche améliorées au cours des dernières années. Actuellement, tous les membres du CAD fournissent des données complètes sur leurs dépenses de CT et l'affectation de ces dépenses pour la base de données sur les activités d'aide du SNPC. Des données sur la ventilation géographique et sectorielle de la CT sont donc disponibles. Les notifications étant le plus souvent opérées au niveau de l'activité, on dispose également d'informations descriptives qui peuvent être utilisées pour distinguer les différentes formes d'assistance (bourses d'études, stages, envoi d'experts pour des missions de longue et de courte durée, projets de recherche).

À sa réunion de 2005, le Groupe de travail du CAD sur les statistiques a examiné comment améliorer le degré de détail des données relatives à la CT dans les statistiques du CAD de façon à répondre aux exigences des décideurs. Il a chargé le Secrétariat d'établir un panorama chiffré des programmes de CT des membres du CAD à partir des données notifiées par eux dans le cadre du SNPC. Dans la pratique, il s'agit de reprendre toutes les activités notifiées au CAD dans la rubrique CT pour l'année 2003 et de les ventiler en sous-rubriques de façon à estimer les sommes respectivement allouées :

- Aux études de faisabilité.
- Aux services de conseil et d'expertise.
- Au renforcement des capacités et des institutions (CT sous forme de projets).
- Aux programmes à vocation culturelle présentant une dimension développement.
- À la recherche et à la coopération scientifique.
- Aux programmes à l'intention des étudiants, notamment aux bourses d'études, au subventionnement des frais de scolarité et à la coopération avec des universités.
- Aux dispositifs de volontariat
- Aux évaluations, rapports de suivi et autres activités de gestion.
- À la CT acheminée par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux et d'ONG.

Encadré 5.4. **Améliorer les données sur la coopération technique (suite)**

Les travaux se poursuivent. Au 30 novembre 2005, les données relatives à quinze pays (représentant environ 45 % du montant total des sommes affectées à la CT en 2003) avaient été ventilées. Les premiers résultats semblent indiquer que la majeure partie des sommes dépensées en faveur de la CT sont affectées à des activités à l'appui du renforcement des capacités conduites sur plusieurs années dans des secteurs et des pays bénéficiaires choisis. Les programmes d'aide aux étudiants demeurent en bonne place pour certains membres, où ils peuvent absorber jusqu'à 50 % de l'enveloppe totale allouée à la CT. Reste qu'au niveau de l'ensemble des membres du CAD, leur part est vraisemblablement inférieure à 20 %. Il ressort en outre des données que les membres du CAD financent un nombre considérable de sessions de formation de courte durée et de séminaires organisés dans des pays en développement bien qu'au total, ce poste ne représente qu'un faible pourcentage du montant des dépenses allant à la CT, de même que les programmes à vocation culturelle, notamment les formations linguistiques. Les sommes consacrées à la recherche et à la coopération avec des universités sont relativement modestes pour la plupart des membres, à quelques exceptions près.

Les travaux seront achevés sous peu. Le Groupe de travail sur les statistiques examinera les conclusions à en tirer à ses réunions de 2006. Il verra notamment s'il est envisageable de prévoir une nouvelle ventilation de la CT dans les statistiques du CAD de façon à permettre d'isoler plus facilement certaines au moins des catégories susmentionnées. Il s'intéressera aussi à la question de la définition de la CT et de l'articulation entre CT et renforcement des capacités.

Le problème peut être le plus difficile à résoudre lorsqu'on cherche à mesurer la CT tient au fait qu'il n'existe pas d'indicateur objectif de sa valeur pour le bénéficiaire ou de son impact sur le renforcement des capacités. Les seules données qui puissent être rassemblées ont trait aux dépenses. Pour déterminer si celles-ci ont été d'une quelconque utilité, il y a lieu de mener une analyse approfondie, intégrant jusqu'à un certain point des spéculations sur ce qui serait arrivé si elles n'avaient pas été réalisées.

Néanmoins, les informations obtenues grâce à l'exercice statistique dont il a été question précédemment peuvent se révéler utiles pour analyser les facteurs de succès, notamment en permettant une comparaison entre l'assistance passant par des projets isolés et celle fournie dans le cadre de programmes de longue haleine portant sur un secteur particulier. Cet exercice n'apportera en revanche pas d'éléments sur d'autres paramètres qui ont aussi leur importance, notamment les questions de savoir si la fourniture de services de CT est liée à la passation de marchés dans le pays donneur, si les homologues du pays bénéficiaire reçoivent une formation ou encore si le gouvernement du pays bénéficiaire contribue au financement des coûts ou assure directement la gestion de l'aide. Le principal facteur limitant demeure lié au fait que les statistiques du CAD mesurent les efforts des donateurs et ne peuvent être utilisées directement pour évaluer les résultats ou l'efficacité de ces efforts. Si les travaux entrepris pour améliorer les données relatives à la CT ne font pas exception à cette règle, ils devraient néanmoins grandement contribuer à accroître la transparence des apports d'aide.

Un rapport consacré récemment à l'innovation dans le cadre du Projet du millénaire des Nations unies²⁷ rappelle à quel point il importe de se servir des connaissances existantes, mais invite également à recourir à des « technologies relais » qui offrent de vastes perspectives d'application ou peuvent avoir des retombées considérables sur

l'économie considérée. Il suggère en particulier de concentrer l'action sur les technologies de l'information et des communications et les biotechnologies, ainsi que sur la recherche dans les domaines des nanotechnologies et des nouveaux matériaux. Les auteurs préconisent en outre :

- La mise en place de l'infrastructure requise pour introduire des technologies plus évoluées, en particulier dans les secteurs de l'électricité, des transports et des télécommunications.
- Un recentrage des efforts sur l'enseignement supérieur, en particulier pour intensifier la coopération entre les universités et l'industrie.
- L'instauration par les pouvoirs publics de dispositifs d'incitation et d'avantages propres à encourager l'innovation, améliorer le potentiel à l'exportation et favoriser le développement des relations commerciales internationales, et attirer l'investissement direct étranger.
- Une amélioration du conseil aux gouvernements dans le domaine technologique, une limitation des effets pernicieux de la réglementation, et la liberté d'accès aux publications scientifiques.

La place accordée dans ces recommandations à la technologie, à l'infrastructure matérielle, à l'enseignement supérieur et au rôle du secteur privé marque une rupture franche avec les conseils dispensés antérieurement par les Nations unies et qui invitaient à concentrer l'effort sur les besoins fondamentaux de l'être humain dans les secteurs sociaux. De fait, les auteurs vont jusqu'à se décrire eux-mêmes comme des « contestataires » et insistent sur le fait que la mise en œuvre de leurs recommandations exigera un certain courage intellectuel²⁸.

À bien des égards cependant, celles-ci relèvent, ni plus ni moins, du bon sens. Les techniques et la productivité sont deux paramètres déterminants pour le développement, et le moyen le plus efficace d'obtenir une amélioration sur ces deux fronts consiste à s'appuyer sur les compétences, les institutions et les structures économiques existantes. Les travaux en cours du CAD sur le renforcement des capacités et la Déclaration de Paris témoignent que la communauté des donateurs prend très à cœur le défi à relever et s'emploie à améliorer ses performances.

Notes

1. OCDE (1968), *L'assistance technique et les besoins des pays en voie de développement*, rapport d'un groupe d'experts du Comité d'aide au développement, OCDE, Paris, p. 40.
2. Pearson, L.B. (Président) (1969), *Partners in Development: Report of the Commission on International Development*, New York et Londres, p. 180.
3. OCDE, *L'assistance technique et les besoins des pays en voie de développement*, op. cit., p. 40-41.
4. *Ibid.*, p. 41.
5. OCDE (1986), *Rapport sur la coopération pour le développement*, OCDE, Paris, pp. 137-154.
6. Ces orientations ont été réaffirmées lors d'un grand séminaire OCDE/PNUD/Banque mondiale organisé en 1994 ; voir OCDE (1994), *Rapport sur la coopération pour le développement*, OCDE, Paris, pp. 25-29.
7. Voir OCDE (1999), « Critères d'auto-évaluation des agences d'aide en matière de développement des capacités », consultable à l'adresse suivante : www.impactalliance.org/ev_en.php?ID=4045_201&ID2=DO_TOPIC.

8. Williams, G. et al. (2003), *A Vision for the Future of Technical Assistance in the International Development System*, Oxford Policy Management, Oxford, et références citées dans cet ouvrage, consultable à l'adresse www.opml.co.uk/docs/ACF5400.pdf.
9. Ces difficultés sont abordées à plusieurs reprises dans un document intéressant de G. McMahon (1997), « Applying Economic Analysis to Technical Assistance Projects », Banque mondiale, Washington.
10. C'est ce qui ressort d'actes non publiés d'une réunion de l'Evaluation Co-operation Group des banques multilatérales de développement qui s'est tenue à Londres le 16 mars 2005.
11. Voir *A Vision for the Future of Technical Assistance*, op. cit., pp. 13-14.
12. Ne sont prises en compte dans le graphique que les lignes de téléphone fixe. Le coefficient de corrélation chute aussi bien si l'on ajoute les téléphones mobiles, que si on les met séparément en regard de la part de la CT, ce qui confirme que l'utilisation des téléphones mobiles se généralise à un rythme rapide dans la plupart des pays, indépendamment du stade initial de développement du réseau téléphonique.
13. Rajan, R. et A. Subramanian (2005), « Aid and Growth: What Does the Cross-Country Evidence Really Show? », document de travail 05/127, FMI, Washington, consultable à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2005/wp05127.pdf. T. Ovaska (2005), *More Aid, Less Growth*, Globalisation Institute, Londres, consultable à l'adresse www.globalizationinstitute.org/publications/moreaidlessgrowth.pdf. F. Erixson (2005), *Aid and Development: Will it Work this Time?*, Londres, pp. 8-15 notamment. L'idée que l'aide n'est pas un facteur de croissance déterminant remonte au moins à P.T. Bauer (1971), *Dissent on Development*, Cambridge, Mass., qui affirme que « la performance économique est essentiellement fonction des aptitudes et des comportements de la population, ainsi que des institutions sociales et politiques. Ces déterminants ou facteurs expliquent dans une large mesure les différences observées au niveau des résultats économiques et des taux d'amélioration des conditions matérielles ». Dans les années 90, P. Boone a prétendu que l'aide n'avait pas d'effet sur la croissance car elle alimentait la consommation et non l'investissement (voir notamment « Politics and the Effectiveness of Foreign Aid », *European Economic Review* 40, pp. 289-329). En 1998, D. Dollar s'est inscrit en faux contre cette thèse en déclarant que l'aide stimulait bien la croissance, mais uniquement lorsque le bénéficiaire menait une politique macro-économique saine (« Évaluer l'aide », Banque mondiale, Washington). En 1999, W. Easterly a, à son tour, contesté cette hypothèse en prétendant qu'on ne pouvait conclure, d'après les données disponibles, ni que l'aide dynamisait l'investissement dans les pays en développement, ni que l'investissement stimulait la croissance (« The Ghost of the Financing Gap: Testing the Growth Model Used in the International Financial Institutions », *Journal of Development Economics*, Vol. 60, No. 2, pp. 423-438). En 2001, C.J. Dalgaard et H. Hansen ont remis en cause les assertions de Dollar tout comme celles de Easterly, jugeant que l'aide accroît bel et bien le revenu par habitant, mais qu'octroyée à des pays qui mènent des politiques saines, elle freine la croissance en sapant les effets bénéfiques de ces politiques (« On Aid, Growth and Good Policies », *Journal of Development Studies*, Vol. 37, No. 6). En 2004, M.A. Clemens, S. Radelet et R. Bhavnani (« Counting Chickens when they Hatch: The Short-term Effect of Aid on Growth », *Centre for Global Development Working Paper No. 44*, Washington) ont mis en évidence une contribution positive à la croissance de l'aide consentie sous forme de soutien budgétaire ou de financement d'activités en faveur de l'infrastructure ou de la production. Une version actualisée de ce document est disponible en ligne à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2005/09/radelet.htm. Il y a fort à parier que le débat est loin d'être clos.
14. *Partners in Development*, op. cit., pp. 182-83.
15. Voir par exemple, PNUD (1993), « Le coût élevé de la coopération technique en Afrique », *rapport mondial sur le développement humain*, PNUD, New York, en particulier l'encadré 1.4 p. 22; *ibid.* (1994), « Les voyages des économistes qui échouent », p. 86, encadré 4.9. Voir également G. Hancock (1989), *Lords of Poverty: The Power, Prestige, and Corruption of the International Aid Business*, New York.
16. ActionAid (2005), *Real Aid: An Agenda for Making Aid Work*, ActionAid, Royaume-Uni, consultable à l'adresse www.actionaid.org.uk/wps/content/documents/real_aid.pdf, en particulier p. 22.
17. Les conditions sont détaillées dans les rapports de la Commission de la fonction publique internationale consultables à l'adresse <http://icsc.un.org>.
18. Cette idée est vigoureusement défendue dans divers *Rapports mondiaux sur le développement humain* du PNUD, notamment dans celui de 1994, p. 80; voir aussi *Real Aid*, op. cit., pp. 22, 53.
19. Voir notamment OECD (1992), « Principes du CAD relatifs aux orientations nouvelles de la coopération technique », section III, *Principes du CAD pour une aide efficace*, OCDE, Paris, pp. 55-70.
20. Eastwood, J.B. et al. (2005), « Loss of Health Professionals from Sub-Saharan Africa: The Pivotal Role of the UK », *The Lancet*, vol. 365, pp. 1893-1900.

21. Les pays « proscrits » sont ceux qui figurent sur une liste de pays en développement manquant de médecins et d'infirmières et dans lesquels le National Health Service du Royaume-Uni a interdiction de lancer des campagnes de recrutement.
22. Concernant les conséquences de la mobilité professionnelle internationale des personnels de santé, voir CNUCED (1997), *Le commerce international des services de santé : difficultés et possibilités qui se présentent aux pays en développement*, Réf. TD/B/COM.1/EM.1/2, CNUCED, Genève, et Banque mondiale (1993), « Investir dans la santé », *Rapport sur le développement dans le monde*, Banque mondiale, Washington, en particulier l'encadré 6.1 p. 147. Pour des analyses plus récentes de l'impact des envois de fonds des émigrés, voir OCDE (2005), *Migrations, transferts de fonds et développement*, OCDE, Paris.
23. Cet objectif d'intégration transparaît dans l'Indicateur 4 de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.
24. Voir notamment H. Baser et P. Morgan (2001), « The Pooling of Technical Assistance: An Overview Based on Field Experience in Six African Countries », *Centre européen de gestion de politiques de développement (ECDPM) Rapport de synthèse*, ECDPM, Maastricht.
25. La Déclaration de Paris fixe comme objectif une réduction des deux-tiers du nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets pour 2010.
26. PNUD (1994), *Rapport mondial sur le développement humain*, op. cit., pp. 85-86.
27. Juma, C. et L. Yee-Cheong (2005), *Innovation: Applying Knowledge in Development*, Projet du millénaire des Nations unies, Londres et Stirling, Virginia, pp. 47-76.
28. *Ibid.*, page xiv.

Le CAD et ses travaux

Le Comité d'aide au développement

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est le principal organe au sein duquel les grands donateurs bilatéraux s'appliquent ensemble à coordonner les activités de coopération pour le développement et à accroître l'efficacité de leurs efforts en faveur d'un développement durable.

Dans la structure de l'OCDE, le CAD est un comité de premier plan. Il présente cependant trois caractéristiques qui lui sont propres. Premièrement, il se réunit plus fréquemment que les autres comités (environ 15 fois par an) et son président est basé au siège de l'OCDE. Deuxièmement, il est habilité à adresser des recommandations à caractère contraignant sur les questions de sa compétence, directement aux pays représentés au Comité ainsi qu'au Conseil (comme la Recommandation de 2001 sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés). Troisièmement, son président publie un rapport annuel sur les efforts et politiques des membres. Ce rapport est devenu une référence dans le domaine de la coopération pour le développement.

Le CAD tient chaque année une réunion à haut niveau, à laquelle les membres sont représentés par leur ministre de la Coopération pour le Développement ou le responsable de leur organisme d'aide. Chaque année est en outre organisée une réunion au niveau des hauts fonctionnaires qui passe en revue les travaux du Comité sur les questions d'actualité. Les réunions ordinaires du Comité rassemblent quant à elles les délégués des pays membres basés à Paris et des fonctionnaires venant des capitales.

Mission du CAD

En vertu de son mandat (reproduit à la page suivante), qui n'a pas changé depuis sa création en 1961, le CAD a pour mission :

- D'être la principale source de bonnes pratiques et d'analyse des problèmes de développement prioritaires.
- De mobiliser d'avantage de fonds d'APD au service du développement, et plus particulièrement de la lutte contre la pauvreté.
- D'être la source de référence des statistiques sur l'effort mondial de coopération pour le développement.
- De contribuer à faire évoluer les comportements au sein du système international de coopération pour le développement en vue d'accroître l'efficacité de l'aide, notamment en promouvant l'alignement, l'harmonisation et le déliement de l'aide et l'accent à mettre sur les résultats.
- De trouver des moyens efficaces d'aider les pays, peu performants, en proie à un conflit.
- D'encourager les membres de l'OCDE, et l'Organisation elle-même, à accorder une plus grande attention à la cohérence des politiques au service du développement.

Mandat du Comité d'aide au développement

(Paragraphe 14 du Rapport du Comité préparatoire)

Ainsi qu'il en est décidé dans la Résolution ministérielle en date du 23 juillet 1960 [OECD(60)13], le Groupe d'aide au développement deviendra le Comité d'aide au développement lorsque l'OCDE entrera en activité; il aura le mandat suivant :

- a) Le Comité poursuivra les consultations relatives aux méthodes à appliquer pour rendre disponibles les ressources nationales afin d'aider les pays et les régions en voie de développement économique, et pour accroître et améliorer l'afflux de capitaux à long terme et les autres formes d'aide au développement en faveur de ces pays et régions.
- b) Le Comité d'aide au développement aura les fonctions, les caractéristiques et la composition qu'aura le Groupe d'aide au développement lors des débuts de l'Organisation.
- c) Le Comité choisira son président, présentera périodiquement des rapports au Conseil et à ses propres membres, recevra le concours du Secrétariat dans les conditions qui seront convenues avec le Secrétaire général, sera habilité à formuler des recommandations concernant des questions de son ressort aux pays représentés au Comité et au Conseil, et invitera des représentants d'autres pays et d'organisations internationales à participer aux discussions concernant des questions particulières en tant que de besoin.
- d) Le Comité d'aide au développement ne pourra agir au nom de l'Organisation qu'avec l'approbation du Conseil.
- e) Dans le cas où les attributions du Comité d'aide au développement seraient étendues au delà de celles qui sont définies à l'alinéa a) ci-dessus, tout pays membre non représenté au Comité d'aide au développement pourra saisir le Conseil de la question.

Principales activités du CAD

Le CAD participe aux efforts de ses 23 membres en vue de coordonner la coopération pour le développement et d'en accroître l'efficacité dans quatre domaines principaux :

Le CAD est un **lieu de dialogue**, où les membres peuvent échanger des données d'expérience et parvenir à un consensus international sur les questions d'orientation de l'action et de gestion qui les intéressent. Des thèmes particuliers ressortent des réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, des réunions de ses organes subsidiaires, ainsi que du programme de travail biennuel.

- Par exemple, le CAD s'emploie à accroître l'efficacité de l'aide en constituant un partenariat international autour des principes d'appropriation nationale, d'harmonisation et d'alignement des procédures des donateurs, d'orientation sur les résultats et de responsabilité mutuelle. En mars 2005, un important objectif a été atteint lorsque 116 donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des pays partenaires, ont approuvé la **Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide**. Le CAD a mis en place un groupe chargé de coordonner le suivi international des indicateurs et objectifs liés à la Déclaration de Paris. On trouvera de plus amples informations sur ce point dans le chapitre 3 du présent rapport. La mise en œuvre de la Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés est un autre domaine d'action particulier.
- Les travaux du CAD sur la coordination entre donateurs bilatéraux et multilatéraux pour améliorer l'efficacité de l'aide dans les **États fragiles** constitue un autre exemple de l'activité du CAD. L'objectif est de contribuer à mobiliser davantage l'aide des donateurs en faveur des pays dont la structure de gouvernance est faible ou qui sont en proie à un conflit violent et donc d'éviter le « coût de l'abandon ». En 2005, les membres du CAD sont convenus d'expérimenter les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles dans neuf pays. Cette activité est étayée par les travaux sur les approches associant l'ensemble de l'administration et le suivi des apports de ressources aux États fragiles. Le CAD cherche aussi à mieux comprendre les facteurs qui permettent d'assurer une prestation de service de qualité dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de la sécurité dans les États fragiles.
- Un troisième exemple est donné par les travaux du CAD sur la **croissance économique et la lutte contre la pauvreté**. Le but est d'améliorer les fondements de la croissance économique dans les pays en développement et d'intégrer les pauvres dans le processus de croissance. De la sorte, les pauvres peuvent à la fois contribuer à créer de la croissance et bénéficier de celle-ci (croissance favorable aux pauvres). Les domaines sur lesquels l'attention se porte plus particulièrement sont : l'agriculture, le développement du secteur privé, et les infrastructures. Les travaux du CAD sur l'aide à l'appui des échanges, en vue de renforcer la croissance tirée par les échanges et le recul de la pauvreté, et sur l'investissement, pour accroître l'efficacité de l'APD, sont liés à cette activité.

Le CAD réunit des **statistiques sur l'APD et les autres apports de ressources** aux pays en développement, en se fondant principalement sur les notifications de ses membres, mais aussi sur les données communiquées par les organismes multilatéraux. Chaque année en avril, le CAD rend publics des statistiques d'APD préliminaires et les rapports APD/RNB de ses membres pour l'année civile antérieure, ce qui donne lieu à une importante couverture dans la presse. Le CAD supervise également la collecte, la publication et la maintenance d'une base de données en ligne gratuite de statistiques sur l'APD et autres, y compris des

données sur le niveau d'activité et des descriptions de projets, complétées par des marqueurs sur la problématique homme-femme, l'environnement et autres problèmes. Les définitions des composantes de l'APD sont révisées en permanence par les membres du CAD et des travaux sont actuellement en cours pour réformer la notification de l'aide humanitaire. En 2005, le CAD a publié une liste révisée des bénéficiaires de l'APD qui améliore la transparence en se concentrant uniquement sur les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, exception faite des membres du G8 et de l'Union européenne. Le CAD suit également les plans de ses membres en ce qui concerne l'augmentation de l'APD jusqu'en 2010 et a rendu publiques les projections y afférentes sur son site web. Un communiqué de presse à la fin de 2005 a fait le point sur la mesure dans laquelle les membres avaient jusqu'ici rempli les engagements pris après le tsunami en Asie.

Le CAD encourage l'amélioration permanente des efforts déployés par les membres dans le cadre des **examens par les pairs** périodiquement réalisés. Ce processus favorise l'apprentissage collectif et la reddition individuelle de comptes dans des domaines clés de la coopération pour le développement. Dans le cadre de ces examens, qui habituellement ont lieu tous les quatre ans, le CAD retrace l'évolution du volume des ressources et de leur répartition, analyse la façon dont le programme de coopération est géré et étudie comment les orientations qu'il préconise sont appliquées. Les pays dont le programme a fait l'objet d'un examen par les pairs en 2005 sont l'Allemagne, la Belgique, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse. Un de ces examens doit aussi être consacré aux programmes des États-Unis, de la Grèce, des Pays-Bas, du Portugal, et du Royaume-Uni en 2006. Tous les examens par les pairs intègrent désormais un chapitre sur la cohérence des politiques au service du développement ainsi qu'une annexe sur l'aide humanitaire. On trouvera dans le chapitre 4 du présent rapport des informations plus complètes sur les conclusions des examens conduits en 2005.

Composition du Comité d'aide au développement en 2005 (à la date du 31 décembre 2005)

Président et vice-présidents du CAD

- M. Richard MANNING, président (Royaume-Uni)
 Mme Anne-Marie CALLAN, vice-présidente (Irlande)
 M. Pierre GIROUX, vice-président (Canada)
 M. Jeroen VERHEUL, vice-président (Pays-Bas)

Pays	Nom
Allemagne	M. Josef FUELLENBACH
Australie	M. Peter WADDELL-WOOD
Autriche	Mme Maria ROTHEISER-SCOTTI
Belgique	M. Guy BERINGHS
Canada	M. Pierre GIROUX
Commission européenne	M. Franco CONZATO
Danemark	M. Ole CHRISTOFFERSEN
Espagne	M. José Manuel ALBARES
États-Unis	M. George CARNER
Finlande	Mme Pirkko-Liisa KYÖSTILÄ
France	M. Dominique BOCQUET
Grèce	Mme Alexandra MAKRI
Irlande	Mme Anne-Marie CALLAN
Italie	M. Fabio CASSESE
Japon	M. Hironori SHIBATA
Luxembourg	M. Christian BIEVER
Norvège	Mme Kristin LANGSHOLT
Nouvelle-Zélande	Mme Stephanie LEE
Pays-Bas	M. Jeroen VERHEUL
Portugal	M. Paulo VIZEU-PINHEIRO
Royaume-Uni	M. David BENDOR
Suède	Mme Kristin PÅLSSON
Suisse	M. Anton STADLER

Observateurs auprès du CAD

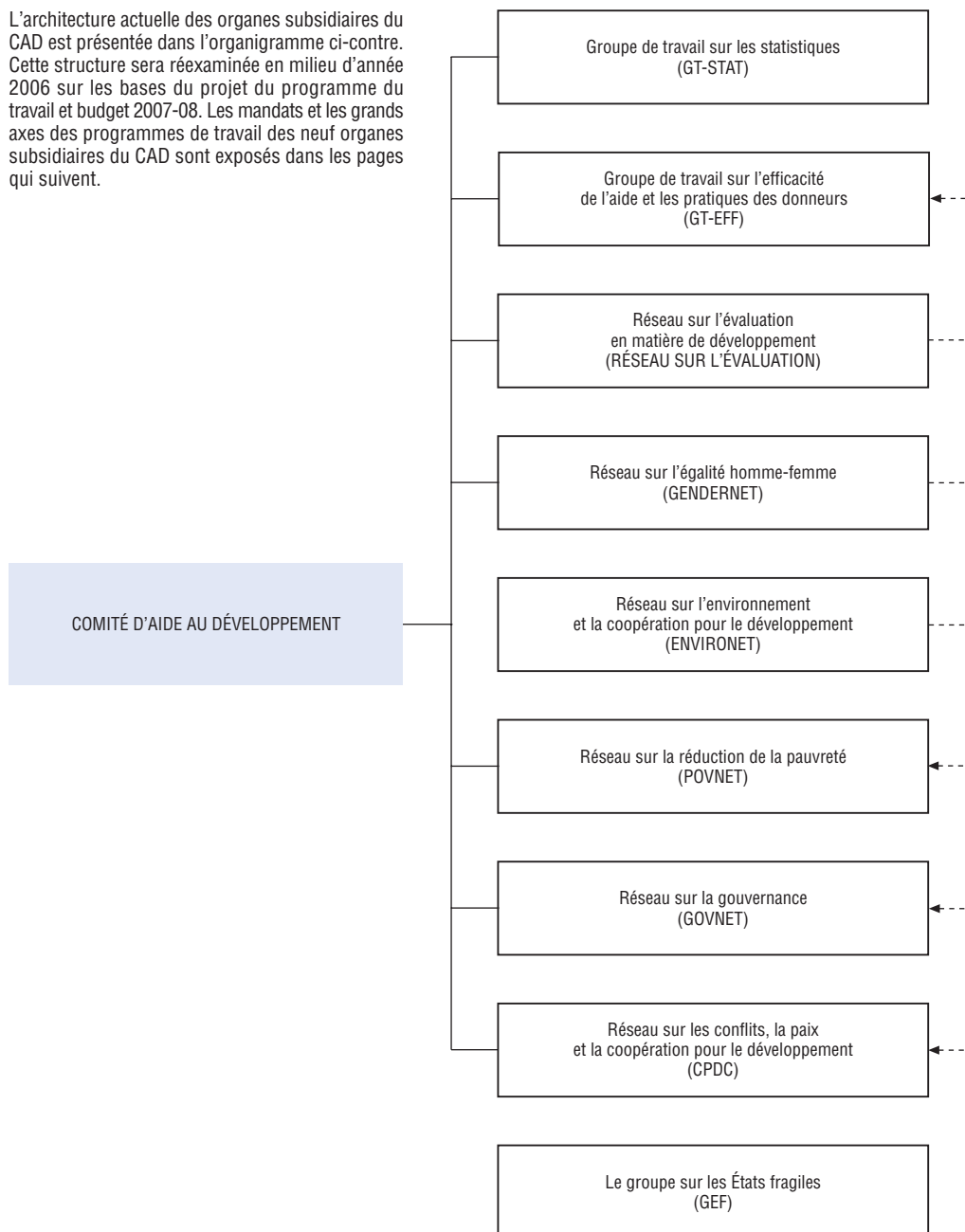
Banque mondiale	M. Brian NGO
FMI	Mme Sonia BRUNSCHWIG
PNUD	M. Luc FRANZONI

Autres pays membres de l'OCDE

Corée	M. Jungsoo DOO
Islande	M. Jón JÓHANNESSON
Hongrie	M. Sándor SIMON
Mexique	M. Gerardo BRACHO Y CARPIZO
Pologne	M. Michal RUSINSKI
Rép. slovaque	M. Libor GULA
Rép. tchèque	M. Michal KAPLAN
Turquie	M. Cengiz Kamil FIRAT

Les organes subsidiaires du CAD

L'architecture actuelle des organes subsidiaires du CAD est présentée dans l'organigramme ci-contre. Cette structure sera réexaminée en milieu d'année 2006 sur les bases du projet du programme du travail et budget 2007-08. Les mandats et les grands axes des programmes de travail des neuf organes subsidiaires du CAD sont exposés dans les pages qui suivent.



Une flèche en pointillé indique que le président de l'organe subsidiaire de départ sera membre de plein droit de l'organe subsidiaire d'arrivée.

Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD

Groupe de travail sur les statistiques (GT-STAT)

Date de création 1968

Durée Jusqu'en décembre 2006 pour le mandat actuel

Président M. Fritz Meijndert (Pays-Bas)

Vice-présidents M. Geert Deserranno (Belgique), Mme Hedwig Riegler (Autriche)

Mandat Le Groupe de travail sur les statistiques a pour mandat d'assurer un suivi et de proposer des améliorations au recensement statistique des apports de ressources aux pays en développement et aux pays en transition, ainsi qu'aux organismes multilatéraux.

Il présente des recommandations au CAD concernant : l'éligibilité au titre de l'APD; les définitions et directives de notification; la comparabilité des données; et l'utilisation des statistiques du CAD.

Il propose, pour décision par le CAD, des amendements aux Directives de notification statistique; traite des sujets connexes confiés par le CAD; et fait rapport au CAD en tant que de besoin.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-06

Mise à jour et amélioration des produits statistiques réguliers du CAD et meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs; coopération avec les membres et les Nations unies sur la notification relative aux OMD; mises à jour ordinaires des Directives pour l'établissement des rapports statistiques.

Questions statistiques concernant la politique d'aide – renforcement de l'intérêt pratique et de l'actualité des données recueillies; Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD; Mécanisme pour un développement propre; mécanismes de financement novateurs.

Dialogue avec les donneurs non membres du CAD afin d'améliorer l'accès aux statistiques de l'aide et de compléter celles-ci.

Utilisation du Système de notification des pays créanciers (SNPC) pour la notification d'activités particulières – ex. : ciblage sur les OMD, aide au renforcement des capacités commerciales, en faveur de l'égalité homme-femme, de l'environnement, de la santé, de la lutte contre le VIH/sida.

Coopération avec le GT-EFF sur les indicateurs pour le suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en utilisant les définitions statistiques du CAD en tant que de besoin.

Fourniture de données et d'analyses sur les tendances qui marquent le système d'aide international et les problèmes y afférents – suivi des engagements pris par les donneurs d'augmenter l'aide; débat sur l'affectation des apports d'aide et l'architecture de l'aide.

Poursuite du partage de l'information sur le développement avec AiDA.

Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs (GT-EFF)

Date de création Avril 2003

Durée Jusqu'en décembre 2006 pour le mandat actuel

Président M. Michel Reveyrand (France)

Vice-présidents Mme Helen Allotey (Ghana), M. Christopher Hall (Banque mondiale)

Mandat Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et les pratiques des donateurs a été créé dans le cadre du consensus auquel la communauté internationale est parvenue à Monterrey, en mars 2002, sur les mesures à prendre pour promouvoir un partenariat mondial au service du développement et accélérer le rythme des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Pour les membres du CAD, cela signifie qu'il faut améliorer la gestion, l'acheminement et la complémentarité des activités de coopération pour le développement afin d'en garantir un impact aussi grand que possible en termes de développement. Au titre de son mandat, le Groupe de travail est appelé à : évaluer et soutenir l'harmonisation des pratiques des donateurs et leur alignement sur les stratégies de lutte contre la pauvreté arrêtées par les pays ou autres cadres, systèmes et processus sous-tendant l'action à l'appui du développement et en apprécier l'avancement, y compris les conséquences qui en découlent pour le choix des instruments à utiliser et pour la répartition de l'aide; poursuivre les travaux sur les questions touchant au déliement de l'aide et à la passation des marchés; et se pencher sur les questions soulevées par la mesure, le suivi et la gestion des résultats.

Le Groupe de travail s'applique plus particulièrement à faciliter la mise en œuvre des politiques et bonnes pratiques convenues et à évaluer les avancées obtenues sur le terrain, à multiplier les échanges d'informations sur les bonnes pratiques et à préconiser des stratégies pour faire face à des problèmes précis. L'appropriation locale et le renforcement des capacités sont pour lui des préoccupations fondamentales.

Le Groupe de travail coopère avec un nombre grandissant de pays partenaires et collabore avec un large éventail d'organismes de développement autres que les observateurs permanents auprès du CAD (Banque mondiale, FMI et PNUD), notamment les banques régionales de développement et le Partenariat stratégique pour l'Afrique (PSA). Des liens étroits existent avec les autres organes du CAD, en particulier le Réseau sur l'évaluation en matière de développement dont le président est membre de plein droit du Groupe de travail. Le Groupe de travail a mis en place quatre activités conjointes respectivement sur le suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, la gestion des finances publiques, la passation des marchés et la gestion au service de résultats dans la voie du développement. La principale tâche qui lui incombe actuellement est de soutenir et de suivre la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-06

Recentrage sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au niveau des pays par le biais de la diffusion et du suivi systématique des indicateurs, ce qui devrait améliorer l'efficacité de l'aide et accroître l'impact de celle-ci sur le développement et la lutte contre la pauvreté.

Amélioration de l'harmonisation des pratiques des donateurs et de leur alignement sur les stratégies de lutte contre la pauvreté arrêtées par les pays ou autres cadres, systèmes et processus sous-tendant l'action à l'appui du développement.

Renforcement des capacités en matière de gestion des finances publiques et de passation de marchés dans les pays en développement permettant un recours accru aux systèmes des pays partenaires.

Renforcement des systèmes de gestion fondée sur les résultats dans le cadre de l'aide au développement et de la responsabilité mutuelle.

Réseau sur l'évaluation en matière de développement (Réseau sur l'évaluation)

Date de création Mars 2003

Durée Jusqu'en décembre 2006 pour le mandat actuel

Présidente Mme Eva Lithman (Suède)

Vice-présidents M. Finbar O'Brien (Irlande), Mme Satoko Miwa (Japon)

Mandat Le mandat du Réseau sur l'évaluation en matière de développement est de :

Renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience ainsi que la coopération en matière d'évaluation entre les membres du Réseau et, le cas échéant, avec les partenaires pour l'évaluation du développement, en vue de : a) améliorer les activités d'évaluation des différents membres; b) encourager l'harmonisation et la normalisation des cadres méthodologiques et conceptuels; c) faciliter la coordination des grandes études d'évaluation; d) encourager l'élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation et de pratiques optimales.

Contribuer à améliorer l'efficacité du développement : a) en dégageant des évaluations des enseignements sur les plans de l'action des pouvoirs publics, de la stratégie et de la mise en œuvre pour examen par le CAD et la communauté élargie du développement; b) en encourageant les membres à entreprendre des évaluations et des études conjointes ou coordonnées.

Offrir des conseils et un soutien au CAD et à ses organes subsidiaires, notamment en ce qui concerne les examens de l'aide, les résultats en matière de développement et l'efficacité de l'aide.

Promouvoir et soutenir le renforcement des capacités d'évaluation des pays partenaires.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-06

Orientations pour conduire des évaluations conjointes.

Évaluation conjointe du soutien budgétaire général.

Suivi de l'évaluation de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Évaluation de l'ensemble de l'APD au niveau d'un pays.

Critères d'évaluation du CAD.

Systèmes et dispositifs d'évaluation : élaboration d'un nouvel outil de travail pour les examens de l'aide.

Gestion des connaissances en matière d'évaluation, notamment lancement du Centre de documentation sur l'évaluation (DEReC).

Évaluation pilote des fonctions d'évaluation des organisations multilatérales.

Renforcement des capacités en matière d'évaluation.

Évaluation des activités sur la prévention des conflits et la construction de la paix (en partenariat avec le CPDC).

Réseau sur l'égalité homme-femme (GENDERNET)

Date de création 1984

Durée Jusqu'en décembre 2006 pour le mandat actuel

Président Mme To Tjoelker (Pays-Bas)

Vice-présidentes Mmes Kathy Blakeslee (États-Unis), Fionnuala Gilsean (Irlande), Patricia McCullagh (Canada)

Mandat Le Réseau sur l'égalité homme-femme :

Contribue à améliorer la qualité et l'efficacité de la coopération pour le développement. Un développement efficace, durable et réellement centré sur l'être humain passe par l'exploitation des connaissances, des points de vue et de l'expérience des femmes comme des hommes. En conséquence, une plus grande égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes sont essentiels si l'on veut améliorer la situation économique, sociale et politique dans les pays en développement.

Fournit un soutien stratégique aux politiques du CAD : il joue un rôle de catalyseur et offre des conseils spécialisés pour assurer la prise en compte de la problématique homme-femme dans les travaux du CAD, renforce le degré de priorité accordé à cette question dans les programmes des membres et soutient les efforts de développement des pays partenaires.

Répond aux besoins des membres du CAD et du Réseau en offrant une instance sans pareille où procéder à des échanges d'idées novatrices et fécondes sur les stratégies et pratiques favorisant l'intégration des considérations d'égalité homme-femme et de renforcement du pouvoir des femmes dans l'action engagée à l'appui des efforts que déploient eux-mêmes les pays partenaires dans tous les domaines de la coopération pour le développement.

Sur la base du mandat ci-dessus, le GENDERNET joue un rôle de catalyseur pour assurer l'intégration des considérations d'égalité homme-femme dans les travaux du CAD. Ce faisant, il continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres organes subsidiaires du CAD.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-06

Étude sur les dispositifs institutionnels et structurels mis en place dans les organismes d'aide pour donner des orientations et faciliter le travail sur l'égalité homme-femme.

Mise au point plus précise du marqueur relatif à l'égalité homme-femme et préparation d'orientations sur son application et son utilisation, en collaboration avec le Groupe de travail sur les statistiques.

Documents de réflexion et exposés sur la façon d'aborder les travaux sur l'égalité homme-femme compte tenu de l'évolution des modalités de l'aide et de la Déclaration de Paris en vue de la réunion bisannuelle du Réseau interinstitutions des Nations unies sur les femmes et la parité des sexes (IANWGE).

Documents d'orientation sur :

- La traite des femmes et des enfants dans les situations de conflit et d'après conflit.

- Le renforcement de la prise en compte des questions d'égalité homme-femme et de renforcement du pouvoir des femmes dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.
- L'égalité homme-femme dans les projets d'infrastructure.
- Les inégalités entre les hommes et les femmes et les rapports de force dans la diffusion du VIH/sida.

Contribution aux travaux du Réseau CPDC et du Réseau POVNET.

Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET)

Date de création Mars 2003

Durée Jusqu'en décembre 2006 pour le mandat actuel

Président M. Pierre Giroux (Canada)

Vice-président M. Stephan Paulus (Allemagne)

Mandat Le Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement :

Contribue à la formulation d'approches cohérentes du développement durable dans le contexte de l'approche intersectorielle du développement durable adoptée à l'OCDE.

Élabore des orientations spécifiques concernant les efforts de coopération pour le développement déployés à l'appui de l'environnement et du développement durable.

Offre à ses membres une tribune pour l'échange de données d'expérience et la diffusion de bonnes pratiques sur la prise en compte des préoccupations d'environnement dans les activités de coopération pour le développement.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-06

Développement et changement climatique (activité menée conjointement avec le Comité des politiques d'environnement) : définition d'orientations pratiques pour l'intégration de mesures d'adaptation au changement climatique dans les stratégies de coopération pour le développement.

Harmonisation des approches suivies par les donateurs pour l'évaluation des effets exercés sur l'environnement par les projets, les programmes et les stratégies sectorielles (évaluation environnementale stratégique).

Gestion des ressources naturelles et croissance favorable aux pauvres: intégration des questions d'environnement dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et les stratégies de croissance à l'appui de la réalisation de l'Objectif du millénaire pour le développement n° 7 (contribution aux travaux du Réseau POVNET).

Contribution régulière aux examens par les pairs du CAD pour les aspects concernant l'environnement et le développement durable.

Réunion conjointe Comité d'aide au développement (CAD) et Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau des ministres le 4 avril 2006 qui devrait aboutir à un « *Plan d'action commun autour d'objectifs partagés* ».

Réseau sur la réduction de la pauvreté (POVNET)

Date de création Juin 1998

Durée Jusqu'en décembre 2006 pour le mandat actuel

Président M. James Smith (États-Unis)

Vice-président M. Hitoshi Shoji (Japon)

Mandat Le Réseau sur la réduction de la pauvreté a pour mandat d'axer son attention sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté et sur les liens entre inégalité, croissance économique et lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Il sert de cadre à l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales concernant la croissance favorable aux pauvres, c'est à dire qui associe les pauvres à la croissance et aux retombées positives de la croissance et de la mondialisation. Il examine, de ce point de vue, les stratégies et politiques mises en œuvre dans des domaines comme les infrastructures, l'agriculture, les échanges et le renforcement des capacités d'investissement, les technologies de l'information et de la communication, le rôle du secteur privé et les partenariats public privé. Il promeut la poursuite des Objectifs du millénaire pour le développement et joue un rôle central à l'appui d'une croissance à large assise et de ses déterminants dans le cadre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-06

Cadre conceptuel sur les liens existant entre croissance économique soutenue et réduction de la pauvreté, avec la perspective de mettre en œuvre les Lignes directrices de 2001 sur *La réduction de la pauvreté*.

Renforcement de la contribution du secteur privé, de l'agriculture et des infrastructures à une croissance favorable aux pauvres et recherche de synergies entre ces secteurs.

Gestion et intégration du programme de travail « élargi », englobant l'aide à l'appui des échanges, les synergies entre l'APD et l'investissement, et les TIC.

Lignes générales d'action et recueils de bonnes pratiques à l'appui d'une croissance favorable aux pauvres et d'une intégration plus poussée de la croissance et de ses déterminants dans le processus CSLP.

Réseau sur la gouvernance (GOVNET)

Date de création	Première réunion en avril 2001
Durée	Jusqu'en décembre 2006 pour le mandat actuel
Président	M. Eduard Westreicher (Allemagne)
Vice-présidents	M. John Lobsinger (Canada), M. Sanjay Pradhan (Banque mondiale), Mme Sheelagh Stewart (Royaume-Uni)
Mandat	Le Réseau du CAD sur la gouvernance vise à accroître l'efficacité de l'aide fournie par les donateurs à l'appui de la gouvernance et du renforcement des capacités. Il est un forum permettant à ses membres d'échanger des données d'expérience et des enseignements, de recenser et de diffuser de bonnes pratiques, et d'élaborer des moyens d'action et des outils d'analyse favorables aux pauvres. Les travaux du GOVNET sont centrés sur les moyens d'améliorer l'efficacité du soutien apporté dans un large éventail de domaines, comme la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités, les droits de l'homme, et l'analyse sous l'angle de l'économie politique. Cette liste ne se veut pas limitative. Les travaux du Réseau prennent en compte les liens existant entre l'État, les citoyens, la société civile et le secteur privé.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-06

Élaboration de Principes pour l'action à mener par les donateurs dans le domaine de la lutte contre la corruption qui seront complétés par un document du CAD à vocation pratique fournissant des orientations sur la lutte contre la corruption dans les pays « à haut risque », et pour la rédaction duquel ils serviront de cadre de référence. Ces travaux seront complétés par de nouvelles orientations pour la coordination des mesures de lutte contre la corruption. Contribution à l'élaboration d'une stratégie à l'échelle de l'Organisation pour les travaux de l'OCDE concernant la lutte contre la corruption.

Élaboration d'orientations globales sous la forme d'un document intitulé « Relever le défi posé par le renforcement des capacités : évoluer vers de bonnes pratiques », puis des processus axés sur le changement seront mis en œuvre, notamment élaboration d'orientations et de mécanismes d'ouverture au caractère pratique plus marqué (par exemple, sur la mise en œuvre de certains engagements pris au titre de la Déclaration de Paris).

Droits de l'homme et développement : Élaboration d'orientations à l'intention des donateurs fondées sur l'observation du fait que le respect des droits de l'homme peut permettre d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan du développement.

Analyses des capacités et des vecteurs de changement : Élaboration et mise à l'essai d'outils analytiques relevant de l'économie politique en vue d'apporter des éléments d'information pour la planification et la programmation dans certains pays partenaires.

Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPDC)

Date de création	1995 (groupe d'étude, transformé en Réseau en 2001)
Durée	Jusqu'en décembre 2006 pour le mandat actuel
Président	M. Tom Owen-Edmunds (Royaume-Uni)
Vice-présidents	Mme Inger Buxton (UE), M. Björn Holmberg (Suède), Mme Betsy Tunold (Norvège)
Mandat	À travers son Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement, le CAD s'applique à améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement et la cohérence des politiques de ses membres en promouvant l'application des principes et accords exposés dans les lignes directrices du CAD <i>Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action ?</i> et les orientations pratiques ultérieures sur la <i>Réforme des systèmes de sécurité et la gouvernance</i> . Par ses activités, le Réseau fournit un point d'appui aux efforts déployés par les donateurs en collaboration avec des acteurs de pays en développement – en particulier dans les États en proie ou exposés à un conflit – en vue de promouvoir la stabilité structurelle et la paix, de prévenir l'émergence de conflits violents et de faciliter la gestion de ceux qui existent, ainsi que d'apporter une aide à la reconstruction en cas de crise.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-06

Amélioration de l'évaluation des activités de prévention des conflits et de construction de la paix (PCCP) – l'accent étant mis sur l'impact, la qualité et l'efficacité des activités PCCP sur le terrain (en partenariat avec le Réseau du CAD sur l'évaluation).

Élaboration d'orientations opérationnelles pour faciliter l'acheminement, la coordination et l'harmonisation des activités menées sur le terrain à l'appui de la réforme des systèmes de sécurité. Le nouveau Cadre pour la mise en œuvre de la réforme des systèmes de sécurité permettra de combler l'écart entre les principes généraux et la demande sur le terrain d'orientations pratiques orientées vers l'action.

Promotion d'une culture de la prévention des conflits – compte tenu en particulier de l'augmentation de l'aide dans la mesure où les programmes et politiques dans ce domaine jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de l'efficacité et de la qualité de l'aide. Elle passe par : a) la production et la mise en œuvre d'une formation sur le terrain fondée sur les orientations du CAD; b) l'élaboration d'un manuel présentant de manière conviviale des synthèses sur les problèmes relatifs à la prévention des conflits et à la construction de la paix et les points d'ancrage pour renforcer l'efficacité de l'engagement des organismes d'aide dans les situations de conflit.

Groupe des États fragiles du réseau GOVNET et du réseau CPDC

Date de création Juin 2003

Durée Jusqu'en décembre 2006 pour le mandat actuel

Co-présidentes Mme Sarah Cliffe (Banque mondiale), Mme Sheelagh Stewart (Royaume-Uni)

Mandat Le mandat et l'objectif du Groupe des États fragiles (antérieurement appelé Processus d'apprentissage et de conseil sur les situations de partenariat difficile) est de faciliter la coordination des donateurs bilatéraux et multilatéraux en vue d'accroître l'efficacité de l'aide dans les États fragiles. Il est conçu pour contribuer à renforcer le recentrage et l'efficacité de l'aide des donateurs en faveur des pays ayant une faible structure de gouvernance et en proie à un conflit violent à éviter le « coût de l'abandon ». Les travaux du Groupe se caractérisent par l'innovation, l'accent étant mis sur la mise en œuvre pratique, sur le terrain, de solutions à des problèmes généraux. Le Groupe des États fragiles jette un pont entre le Réseau du CAD sur la gouvernance (GOVNET) et le Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPDC). Ce Groupe coopère également avec le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF).

Principaux thèmes du programme de travail pour 2005-08

Amélioration de l'engagement international dans les États fragiles : mise en œuvre, dans le cadre d'un processus pilote, de Principes pour l'engagement international dans les États fragiles, dans neuf pays.

Amélioration de la transparence et de la prévisibilité des apports d'aide aux États fragiles les plus marginalisés.

Promotion et diffusion des approches applicables à l'ensemble de l'administration dans les États fragiles par le biais d'une analyse des approches au siège et sur le terrain.

Meilleure compréhension des approches donnant de bons résultats dans le domaine de la prestation de services dans les États fragiles (santé, éducation, approvisionnement en eau et sécurité).

La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

La Direction de la coopération pour le développement (DCD) est l'une des directions de substance que compte le Secrétariat de l'OCDE (une douzaine en tout). La mission de la DCD est d'aider les membres à améliorer la formulation et la coordination de leurs politiques et leurs systèmes d'information dans le domaine du développement. Ce faisant, elle contribue aux travaux du CAD aussi bien que de l'Organisation dans son ensemble. La relation qui l'unit au Comité qu'elle sert est si étroite que la DCD est souvent assimilée au CAD lui-même.

La Direction fait partie du « **Pôle Développement** » qui est placé sous l'autorité d'un Secrétaire général adjoint. Dans ce cadre, la DCD travaille en étroite coopération avec d'autres directions de l'OCDE sur les questions de cohérence des politiques au service du développement. Outre la DCD, le Pôle comprend :

- Le **Centre de développement**, point de convergence, à l'OCDE, des études sur les questions de développement.
- Le **Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest**, qui facilite et assure l'organisation de débats solidement étayés, à finalité pratique, entre les pays d'Afrique de l'Ouest et entre cette région et les pays membres de l'OCDE.
- Le **Centre pour la coopération avec les non-membres** (CCNM), qui coordonne du point de vue stratégique le développement des relations de l'OCDE avec les non-membres et avec d'autres organisations internationales.

L'organigramme de la DCD est présenté à la page suivante. Le Bureau du directeur supervise le travail de quelque 90 personnes dans les services suivants :

La **Division de la coordination (DCD/POL)**, qui traite d'un large éventail de questions en rapport notamment avec la cohérence des politiques, la gouvernance, le renforcement des capacités; les conflits et les questions de sécurité; les États fragiles; l'environnement; et la problématique homme-femme.

La **Division de la réduction de la pauvreté et de la croissance (DCD/PRG)**, qui concentre ses travaux sur les relations entre croissance économique et lutte contre la pauvreté (traitées par le réseau POVNET) dans le cadre de ses activités sur l'agriculture, le développement du secteur privé et les infrastructures. L'aide à l'appui des échanges, l'investissement privé au service du développement et le déliement de l'aide sont aussi des thèmes importants de son programme de travail.

La **Division de l'efficacité de l'aide (DCD/EFF)**, qui a été créée pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide du 2 mars 2005. Elle assure le secrétariat du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, c'est-à-dire du partenariat international (hébergé par le CAD) de donateurs bilatéraux et multilatéraux et de pays partenaires qui suivront les engagements pris à Paris et rendront compte des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés. Cette Division apporte aussi son concours à la réalisation de travaux spécifiques sur la gestion des finances publiques, la passation de marchés et la gestion axée sur les résultats pour le développement. Cette activité est étroitement liée à l'Examen mutuel de l'efficacité au regard du développement dans le contexte du NEPAD.

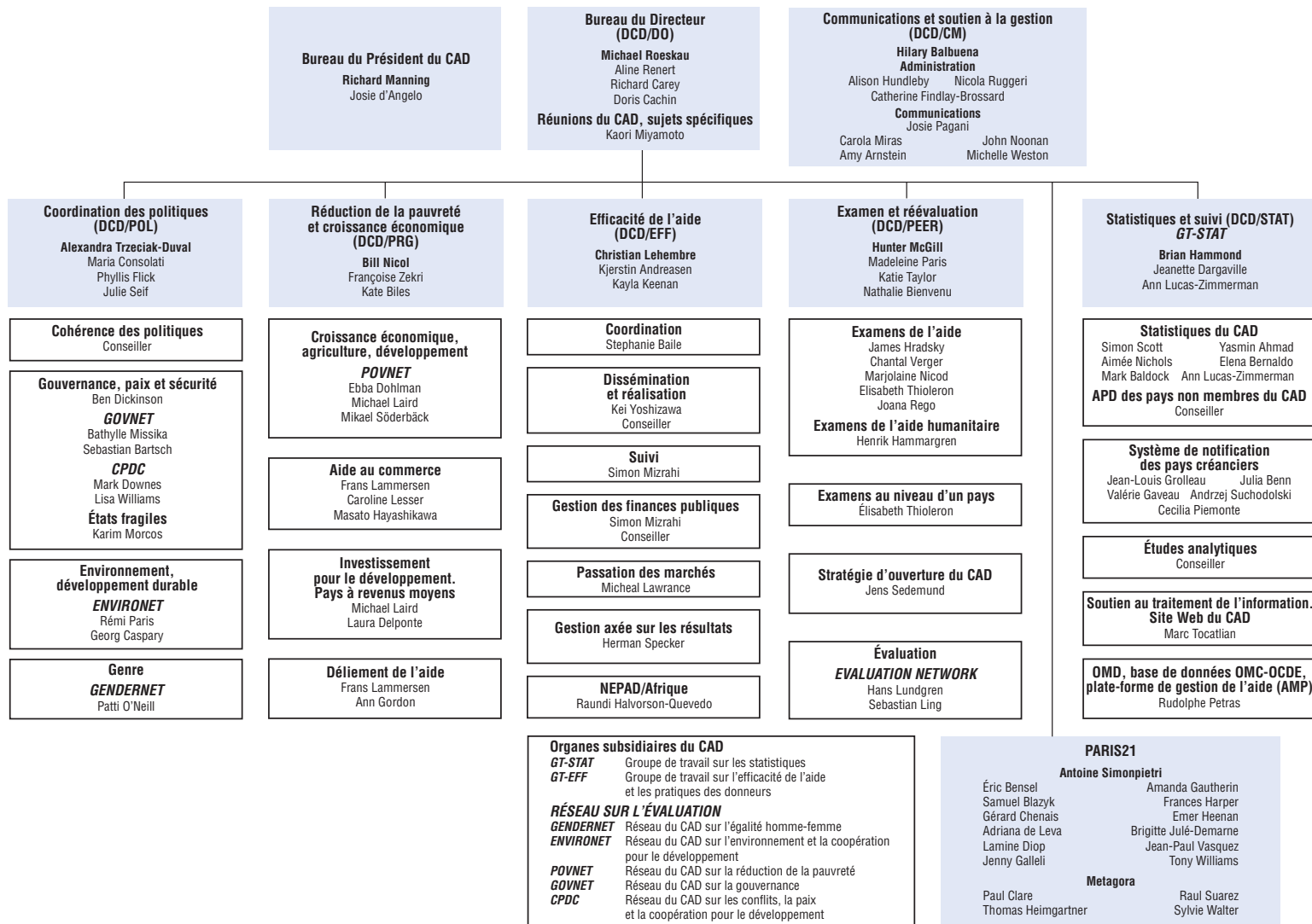
La **Division de l'examen et de l'évaluation (DCD/PEER)**, qui assure le suivi des programmes d'aide des membres dans le cadre du processus d'examen par les pairs et d'évaluation à l'échelle d'un pays. Elle s'intéresse à l'évaluation par l'intermédiaire du

Réseau sur l'évaluation qui appuie les travaux sur l'efficacité et la gestion axée sur les résultats. Cette Division s'occupe aussi des activités du CAD en direction des non-membres et des questions d'aide humanitaire.

La **Division des statistiques et du suivi (DCD/STAT)**, qui recueille et établit les statistiques relatives aux apports d'aide et d'autres ressources et fournit une ventilation par catégorie d'apports, secteur et pays de destination. Elle joue un rôle essentiel dans le suivi des engagements d'APD et la collecte de données sur les futures affectations de l'aide.

Le **Secrétariat du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS21)** a été créé en 1999 par l'ONU, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI et la CEE et est hébergé par la DCD. Son objectif essentiel est d'aider les pays à faible revenu à élaborer une stratégie nationale pour le développement des statistiques d'ici à 2006 afin de pouvoir disposer, entre autres, de données produites et reconnues par les pays sur l'ensemble des indicateurs relatifs aux OMD d'ici à 2010. **Metagora** est un projet pilote réalisé sous l'égide de PARIS21. Il est axé sur les méthodes, les outils et les cadres nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gestion des affaires publiques.

La Direction de la coopération pour le développement



Thèmes et alias du site Web du CAD

Thèmes et sous-thèmes	URL directs aux thèmes et sous-thèmes
Page d'accueil du CAD	www.oecd.org/cad
Statistiques de l'aide	www.oecd.org/cad/stats
Activités d'aide par projet	● www.oecd.org/cad/stats/snpc/guide
Apports d'aide des membres du CAD	● www.oecd.org/cad/stats/cad
Efficacité de l'aide et pratiques des donateurs	www.oecd.org/cad/efficacite
Suivi de la Déclaration de Paris	● www.oecd.org/cad/efficacite/suivi
Gestion axée sur les résultats de développement	● www.oecd.org/cad/efficacite/resultats
Gestion des finances publiques	● www.oecd.org/cad/efficacite/gfp
Renforcement de la passation des marchés	● www.oecd.org/cad/efficacite/marches
Conflit et paix	www.oecd.org/cad/conflit
Efficacité de l'aide dans les États fragiles	www.oecd.org/cad/etatsfragiles
Environnement et coopération pour le développement	www.oecd.org/cad/environnement
Évaluation des programmes de développement	www.oecd.org/cad/evaluation www.oecd.org/dac/evaluationnetwork/derec
Égalité homme-femme	www.oecd.org/cad/genre
Gouvernance et renforcement des capacités	www.oecd.org/cad/gouvernance
Technologies de l'information et de la communication pour le développement	www.oecd.org/cad/tic
Objectifs du millénaire pour le développement	www.oecd.org/cad/omd
Examens par les pairs des membres du CAD	www.oecd.org/cad/examenspaires
Réduction de la pauvreté	www.oecd.org/cad/pauvrete
Renforcement des capacités commerciales pour le développement	www.oecd.org/cad/echanges
Déliement de l'aide	www.oecd.org/cad/deliement

Quelques publications clés de la DCD/CAD

Voir www.oecd.org/cad ou www.oecd.org/bookshop



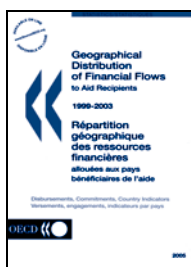
Les dossiers du CAD : Coopération pour le développement

ISBN 92-64-03653-9



La gestion de l'aide : Pratiques des pays membres du CAD

ISBN 92-64-00762-8



Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide

ISBN 92-64-00757-1



La réforme fiscale écologique axée sur la réduction de la pauvreté

ISBN 92-64-00869-1



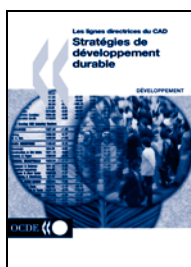
Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité Vol. I

ISBN 92-64-29982-3



Les lignes directrices du CAD : Renforcer les capacités commerciales au service du développement

ISBN 92-64-29504-6



Les lignes directrices du CAD : Stratégies de développement durable

ISBN 92-64-29505-4



Les lignes directrices du CAD : La réduction de la pauvreté

ISBN 92-64-29506-2



Les lignes directrices du CAD : Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action?

ISBN 92-64-29507-0



Les lignes directrices du CAD : Intégrer les Conventions de Rio dans la coopération pour le développement

ISBN 92-64-29813-4

Annexe statistique

Aperçu global sur les apports de ressources

Tableau 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2004...	174
Graphique 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2004...	175
Tableau 2. Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport...	176-177
Tableau 3. Total des apports financiers nets par pays du CAD	178-179
Tableau 4. Aide publique au développement nette par pays du CAD	180-181
Tableau 5. Apports nets de capitaux privés par pays du CAD	182-183
Tableau 6. Total net des apports de ressources des pays membres du CAD et des agences multilatérales par catégorie d'apport	184-185

Performance des pays membres du CAD dans le domaine de l'aide

Tableau 7. Indicateurs de la répartition des charges, moyenne 2003-2004	187
Tableau 8. APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2003	188
Tableau 9. Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD	189
Tableau 10. Dépenses de coopération technique	190
Tableau 11. Apports financiers hors APD aux pays en développement en 2004	191

Données détaillées relatives aux flux financiers en provenance des membres du CAD

Tableau 12. Comparaison des apports par catégories en 2003	192-193
Tableau 13. Comparaison des apports par catégories en 2004	194-195
Tableau 14. Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux	196-211

Aide multilatérale

Tableau 15. Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2004	212-213
Tableau 16. Souscriptions au capital des organismes multilatéraux sur la base des dépôts et sur celle des encaissements	215
Tableau 17. Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux	216-217

Répartition sectorielle de l'APD

Tableau 18. Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD...	218-219
Tableau 19. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2004 ...	220-221

Conditions de l'APD

Tableau 20. Conditions financières des engagements d'APD, moyenne 2003-2004	222
Tableau 21. Respect par les membres du CAD, en 2003 et 2004, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide	223
Tableau 22. Autres paramètres	224
Tableau 23. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD en 2004, pourcentages .	225
Tableau 24. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD en 2004, USD millions.	227

Répartition géographique de l'APD

Tableau 25. Recettes d'APD et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement	228-231
Tableau 26. Répartition de l'APD par groupe de revenus	233
Tableau 27. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux	234-235
Tableau 28. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD	236-237
Tableau 29. Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne	238-239
Tableau 30. Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne	240
Tableau 31. APD des pays du CAD aux pays les moins avancés	241
Tableau 32. Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD	242-257

Aide en provenance des pays non membres du CAD

Tableau 33. APD des donateurs non membres du CAD	259
--	-----

Indicateurs de référence des pays du CAD

Tableau 34. Part des allègements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2004	260
Tableau 35. Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2004	261
Tableau 36. Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD (2003 = 100) ...	262-263
Tableau 37. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD	264
Tableau 38. Revenu national brut et population des pays membres du CAD	265

Aide et autres flux aux pays de la partie II de la Liste du CAD

Tableau 39. Versements nets d'aide publique aux pays de la partie II de la Liste du CAD .	267
Tableau 40. Apports financiers aux pays de la partie II de la Liste du CAD et aux organismes multilatéraux	268-271
Tableau 41. Recettes d'AP et indicateurs choisis pour les pays et territoires de la partie II de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD ...	272

**Pour obtenir plus d'informations sur les statistiques du CAD,
veuillez vous référer à notre**

SITE INTERNET

www.oecd.org/dac

Voir la rubrique « Statistics »

Notes : Les données de ce rapport ont été soumises jusqu'au 17 novembre 2005. Les données de cette publication se réfèrent à des années calendaires, sauf indication contraire. Les statistiques qui figurent dans ce rapport reflètent la Liste du CAD telle qu'elle était en 2004 (voir à la fin de cet ouvrage pour la liste détaillée).

La Finlande n'a pas été en mesure de respecter ses obligations statistiques au CAD pour ses apports en 2004. Les données sur l'APD totale sont les données préliminaires notifiées en avril 2005, tandis que les données géographiques et sectorielles pour 2004 sont estimées au pro rata de la répartition des données de 2003.

Signes utilisés

()	Estimation du Secrétariat, en totalité ou en partie
0 ou 0.00	Nul ou négligeable
- ou . .	Non disponible
n.a.	Non applicable
p	Provisoire

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des composants.

Pour des informations plus détaillées concernant l'origine et la destination des apports de ressources et de l'aide, voir le rapport : *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide 2000-04*, et le CD-ROM *Statistiques sur le développement international*.

Tableau 1Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/407203263847>**Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2004**

	2004		2003		Variation en pourcentage de 2003 à 2004 en termes réels ^a
	APD En millions de USD	APD/RNB %	APD En millions de USD	APD/RNB %	
Allemagne	7 534	0.28	6 784	0.28	0.1
Australie	1 460	0.25	1 219	0.25	2.0
Autriche	678	0.23	505	0.20	19.6
Belgique	1 463	0.41	1 853	0.60	-29.8
Canada	2 599	0.27	2 031	0.24	14.9
Danemark	2 037	0.85	1 748	0.84	4.1
Espagne	2 437	0.24	1 961	0.23	9.6
États-Unis	19 705	0.17	16 320	0.15	18.3
Finlande	655	0.35	558	0.35	5.9
France	8 473	0.41	7 253	0.40	4.3
Grèce	465	0.23	362	0.21	13.3
Irlande	607	0.39	504	0.39	6.0
Italie	2 462	0.15	2 433	0.17	-10.5
Japon	8 906	0.19	8 880	0.20	-4.3
Luxembourg	236	0.83	194	0.81	8.2
Norvège	2 199	0.87	2 042	0.92	-3.0
Nouvelle-Zélande	212	0.23	165	0.23	9.1
Pays-Bas	4 204	0.73	3 972	0.80	-4.5
Portugal	1 031	0.63	320	0.22	188.3
Royaume-Uni	7 883	0.36	6 282	0.34	9.5
Suède	2 722	0.78	2 400	0.79	2.1
Suisse	1 545	0.41	1 299	0.39	8.7
TOTAL DU CAD	79 512	0.26	69 085	0.25	5.9
Performance moyenne des pays du CAD		0.42		0.41	
<i>Pour mémoire :</i>					
CE	8 704		7 173		8.3
Pays Membres de l'Union Européenne	42 886	0.35	37 130	0.35	2.9
Pays du G7	57 561	0.22	49 982	0.21	7.1
Pays non membres du G7	21 951	0.45	19 103	0.46	2.6

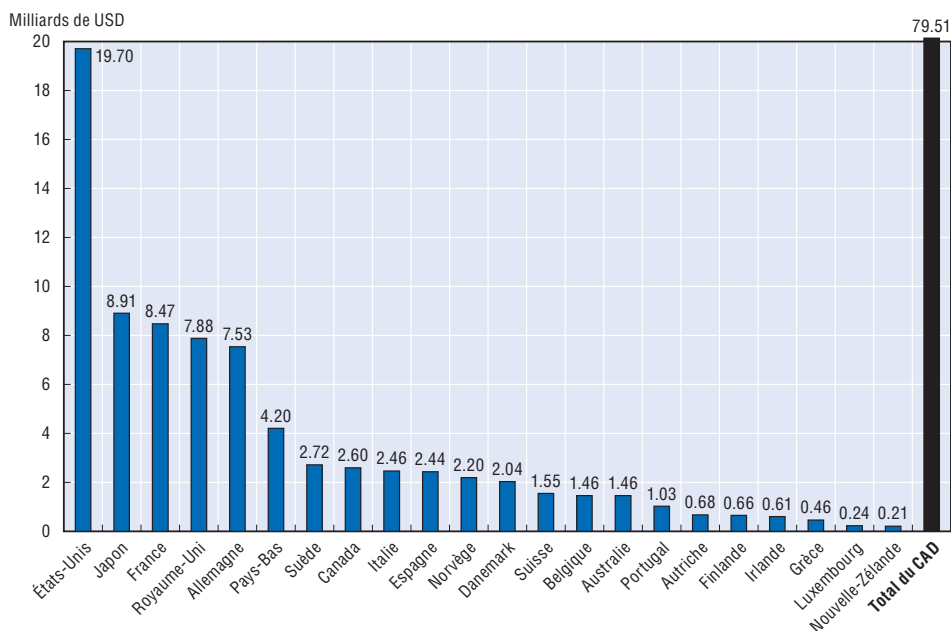
a) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations de taux de change.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/264471725702>

Graphique 1

Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2004

APD nette en 2004 – montants



APD nette en 2004 – en pourcentage du RNB

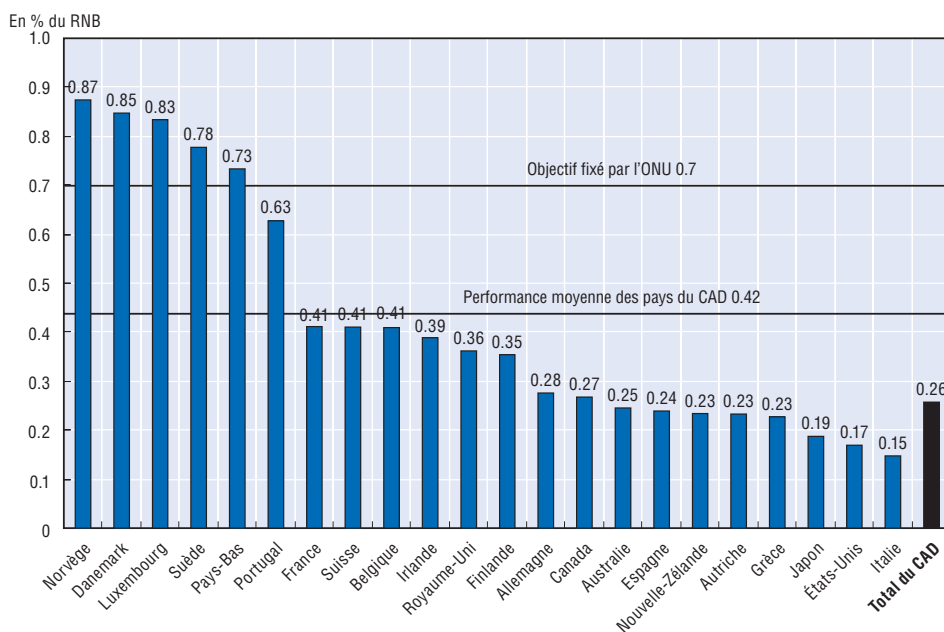


Tableau 2Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/511261038730>**Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport****Versements nets aux prix et taux de change courants**

	En millions de USD						
	moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004
I. Aide publique au développement	46 399	57 484	53 749	52 435	58 292	69 085	79 512
1. Dons bilatéraux et contributions assimilables	25 290	34 329	33 040	33 522	39 813	50 908	57 322
dont : Coopération technique	9 560	12 911	12 767	13 602	15 452	18 352	18 764
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	1 771	1 733	1 180	1 007	1 086	1 196	1 169
Secours d'urgence (a)	766	3 359	3 574	3 276	3 869	6 221	7 332
Remises de dette	455	3 077	2 045	2 514	4 534	8 338	7 084
Frais administratifs	1 734	2 571	3 083	2 964	3 027	3 520	3 999
2. Prêts bilatéraux	7 173	5 665	3 024	1 602	939	-1 153	-2 937
3. Contributions aux organismes multilatéraux	13 936	17 489	17 685	17 311	17 540	19 330	25 126
dont : Nations Unies (b)	3 457	4 205	5 185	5 233	4 634	4 694	4 925
CE (b)	2 711	4 399	4 950	4 946	5 695	6 946	8 910
IDA (b)	4 309	4 788	3 672	3 599	3 279	3 120	5 700
Banques régionales de développement (b)	2 050	2 548	2 187	1 491	1 813	1 734	2 275
II. Autres apports publics	4 862	9 330	-4 326	-1 589	- 45	- 348	-5 599
1. Apports bilatéraux	4 472	8 087	-4 303	- 797	2 401	- 818	-5 347
2. Apports multilatéraux	390	1 243	- 23	- 792	-2 446	470	- 252
III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	28 809	77 777	78 128	49 745	6 252	47 031	64 082
1. Investissements directs	24 767	43 446	71 729	66 041	36 286	49 799	66 041
2. Investissements de portefeuille bilatéraux	1 049	32 304	2 416	-14 946	-26 902	-6 164	-3 658
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	799	-2 172	-3 369	-4 086	-3 146	1 083	-4 766
4. Crédits à l'exportation	2 195	4 200	7 352	2 736	14	2 313	6 465
IV. Dons nets des ONG	4 138	5 869	6 934	7 289	8 768	10 240	11 307
TOTAL DES APPORTS	84 208	150 461	134 485	107 881	73 267	126 009	148 646
Total des apports aux prix et taux de change de 2003 (c)	111 475	163 971	152 418	127 669	83 230	126 009	136 675

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Dons et souscriptions versés au capital. Les prêts accordés aux agences multilatérales ne sont pas inclus.

c) Déflaté par le déflateur de l'ensemble des membres du CAD.

Source des apports privés : notifications des membres du CAD au Questionnaire annuel du CAD sur les apports totaux publics et privés.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/511261038730>**Tableau 2****Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du total						
moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004		
55	38	40	49	80	55	53	I. Aide publique au développement	
30	23	25	31	54	40	39	1. Dons bilatéraux et contributions assimilables	
11	9	9	13	21	15	13	dont : Coopération technique	
2	1	1	1	1	1	1	Aide alimentaire à des fins de développement (a)	
1	2	3	3	5	5	5	Secours d'urgence (a)	
1	2	2	2	6	7	5	Remises de dette	
2	2	2	3	4	3	3	Frais administratifs	
9	4	2	1	1	-1	-2	2. Prêts bilatéraux	
17	12	13	16	24	15	17	3. Contributions aux organismes multilatéraux	
4	3	4	5	6	4	3	dont : Nations Unies (b)	
3	3	4	5	8	6	6	CE (b)	
5	3	3	3	4	2	4	IDA (b)	
2	2	2	1	2	1	2	Banques régionales de développement (b)	
6	6	-3	-1	0	0	-4	II. Autres apports publics	
5	5	-3	-1	3	-1	-4	1. Apports bilatéraux	
0	1	0	-1	-3	0	0	2. Apports multilatéraux	
34	52	58	46	9	37	43	III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	
29	29	53	61	50	40	44	1. Investissements directs	
1	21	2	-14	-37	-5	-2	2. Investissements de portefeuille bilatéraux	
1	-1	-3	-4	-4	1	-3	3. Investissements de portefeuille multilatéraux	
3	3	5	3	0	2	4	4. Crédits à l'exportation	
5	4	5	7	12	8	8	IV. Dons nets des ONG	
100	100	100	100	100	100	100	TOTAL DES APPORTS	

Tableau 3Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/125237065325>**Total des apports financiers nets par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	11 979	19 657	12 331	6 345	7 207	5 224	11 830
Australie	2 565	2 109	1 961	1 290	834	3 010	2 466
Autriche	227	680	1 135	836	1 910	1 445	1 352
Belgique	1 623	1 457	2 281	304	1 337	1 221	816
Canada	2 849	5 460	6 483	1 538	2 044	4 949	5 986
Danemark	816	1 358	2 176	2 645	1 577	1 896	2 634
Espagne	494	2 453	23 471	11 523	8 171	6 667	12 762
États-Unis	16 944	58 987	25 252	38 618	24 410	37 860	32 283
Finlande	848	444	1 087	1 334	- 180	- 44	..
France	5 337	11 810	5 557	16 327	4 729	6 936	12 599
Grèce	229	202	322	403	472
Irlande	81	163	740	735	1 469	2 334	3 851
Italie	5 419	2 899	10 846	- 189	1 399	4 218	3 239
Japon	20 457	22 182	11 423	13 714	4 659	6 335	11 351
Luxembourg	20	59	129	144	148	201	242
Norvège	904	1 350	1 437	1 485	2 279	3 306	2 785
Nouvelle-Zélande	121	119	142	139	164	208	271
Pays-Bas	2 567	5 108	6 947	-3 432	-1 487	15 196	14 106
Portugal	108	255	4 622	1 775	175	1 145	676
Royaume-Uni	6 879	9 651	10 230	9 627	7 634	18 561	26 922
Suède	2 341	2 427	3 952	3 077	2 232	1 255	2 954
Suisse	1 629	1 833	2 054	- 158	2 234	3 684	- 949
TOTAL DU CAD	84 208	150 461	134 485	107 880	73 267	126 009	148 646
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	38 739	58 421	85 732	51 254	36 643	66 657	94 454

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/125237065325>**Tableau 3****Total des apports financiers nets par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004	
0.99	0.97	0.66	0.34	0.36	0.22	0.43	Allemagne
1.01	0.71	0.53	0.37	0.22	0.61	0.41	Australie
0.18	0.36	0.61	0.45	0.94	0.58	0.46	Autriche
1.06	0.67	1.00	0.13	0.54	0.40	0.23	Belgique
0.57	1.03	0.95	0.22	0.28	0.58	0.62	Canada
0.80	1.00	1.39	1.67	0.93	0.91	1.10	Danemark
0.14	0.52	4.25	2.01	1.25	0.79	1.25	Espagne
0.34	0.88	0.25	0.38	0.23	0.34	0.28	États-Unis
0.80	0.51	0.91	1.11	-0.14	-0.03	..	Finlande
0.56	0.90	0.41	1.20	0.32	0.39	0.61	France
..	..	0.20	0.17	0.24	0.23	0.23	Grèce
0.28	0.39	0.93	0.85	1.49	1.83	2.47	Irlande
0.64	0.29	1.01	-0.02	0.12	0.29	0.19	Italie
0.71	0.50	0.24	0.32	0.11	0.14	0.24	Japon
0.21	0.41	0.75	0.78	0.78	0.84	0.86	Luxembourg
1.03	1.30	0.87	0.88	1.19	1.49	1.11	Norvège
0.31	0.28	0.32	0.32	0.30	0.28	0.30	Nouvelle-Zélande
1.14	1.60	1.85	-0.89	-0.36	3.04	2.46	Pays-Bas
0.25	0.30	4.45	1.66	0.15	0.79	0.41	Portugal
0.83	0.98	0.72	0.67	0.48	1.01	1.24	Royaume-Uni
1.28	1.32	1.76	1.42	0.93	0.42	0.84	Suède
0.86	0.72	0.80	-0.06	0.75	1.09	-0.25	Suisse
0.60	0.77	0.56	0.45	0.29	0.45	0.48	TOTAL DU CAD
0.75	0.83	1.09	0.65	0.42	0.63	0.77	dont : les pays membres de l'Union européenne

Tableau 4 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/841752486716>**Aide publique au développement nette par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	4 839	6 886	5 030	4 990	5 324	6 784	7 534
Australie	1 060	1 022	987	873	989	1 219	1 460
Autriche	292	265	440	633	520	505	678
Belgique	652	769	820	867	1 072	1 853	1 463
Canada	2 334	2 325	1 744	1 533	2 004	2 031	2 599
Danemark	929	1 393	1 664	1 634	1 643	1 748	2 037
Espagne	395	1 304	1 195	1 737	1 712	1 961	2 437
États-Unis	8 909	10 025	9 955	11 429	13 290	16 320	19 705
Finlande	657	323	371	389	462	558	655
France	5 632	8 191	4 105	4 198	5 486	7 253	8 473
Grèce	226	202	276	362	465
Irlande	53	95	234	287	398	504	607
Italie	3 403	2 874	1 376	1 627	2 332	2 433	2 462
Japon	9 049	12 249	13 508	9 847	9 283	8 880	8 906
Luxembourg	18	55	123	139	147	194	236
Norvège	951	1 075	1 264	1 346	1 696	2 042	2 199
Nouvelle-Zélande	96	104	113	112	122	165	212
Pays-Bas	2 162	2 521	3 135	3 172	3 338	3 972	4 204
Portugal	97	269	271	268	323	320	1 031
Royaume-Uni	2 616	3 059	4 501	4 579	4 924	6 282	7 883
Suède	1 666	1 794	1 799	1 666	2 012	2 400	2 722
Suisse	587	888	890	908	939	1 299	1 545
TOTAL DU CAD	46 399	57 484	53 749	52 435	58 292	69 085	79 512
<i>dont</i> : les pays membres de l' Union européenne	23 413	29 796	25 289	26 388	29 969	37 130	42 886

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/841752486716>**Tableau 4****Aide publique au développement nette par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004	
0.40	0.34	0.27	0.27	0.27	0.28	0.28	Allemagne
0.42	0.34	0.27	0.25	0.26	0.25	0.25	Australie
0.23	0.14	0.23	0.34	0.26	0.20	0.23	Autriche
0.43	0.35	0.36	0.37	0.43	0.60	0.41	Belgique
0.47	0.44	0.25	0.22	0.28	0.24	0.27	Canada
0.91	1.03	1.06	1.03	0.96	0.84	0.85	Danemark
0.11	0.28	0.22	0.30	0.26	0.23	0.24	Espagne
0.18	0.15	0.10	0.11	0.13	0.15	0.17	États-Unis
0.62	0.37	0.31	0.32	0.35	0.35	0.35	Finlande
0.59	0.62	0.30	0.31	0.37	0.40	0.41	France
..	..	0.20	0.17	0.21	0.21	0.23	Grèce
0.18	0.23	0.29	0.33	0.40	0.39	0.39	Irlande
0.40	0.29	0.13	0.15	0.20	0.17	0.15	Italie
0.31	0.28	0.28	0.23	0.23	0.20	0.19	Japon
0.20	0.38	0.71	0.76	0.77	0.81	0.83	Luxembourg
1.09	1.03	0.76	0.80	0.89	0.92	0.87	Norvège
0.24	0.24	0.25	0.25	0.22	0.23	0.23	Nouvelle-Zélande
0.96	0.79	0.84	0.82	0.81	0.80	0.73	Pays-Bas
0.23	0.31	0.26	0.25	0.27	0.22	0.63	Portugal
0.32	0.31	0.32	0.32	0.31	0.34	0.36	Royaume-Uni
0.91	0.97	0.80	0.77	0.84	0.79	0.78	Suède
0.31	0.35	0.34	0.34	0.32	0.39	0.41	Suisse
0.33	0.30	0.22	0.22	0.23	0.25	0.26	TOTAL DU CAD
0.45	0.42	0.32	0.33	0.35	0.35	0.35	<i>dont</i> : les pays membres de l' Union européenne
							<i>Pour mémoire</i> :
0.45	0.44	0.39	0.40	0.41	0.41	0.42	Performance moyenne des pays du CAD

Tableau 5 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/347128555821>**Apports nets de capitaux privés^a par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	5 292	9 160	6 911	1 210	-2 650	995	4 199
Australie	1 348	837	252	151	- 433	1 374	482
Autriche	- 56	192	560	279	1 369	824	815
Belgique	560	189	1 394	- 712	86	-1 752	- 735
Canada	70	2 323	4 621	- 12	188	2 711	3 542
Danemark	- 12	- 34	482	998	- 63	106	518
Espagne	84	1 157	22 272	9 640	6 404	4 633	10 300
États-Unis	5 264	45 868	10 666	21 864	5 173	14 147	6 465
Finlande	167	83	709	932	- 656	- 622	..
France	-1 207	3 146	1 439	12 168	-1 392	-3 123	4 342
Grèce	40	33	- 14
Irlande	4	30	416	347	986	1 547	3 010
Italie	1 187	- 846	9 537	-1 903	- 563	2 044	221
Japon	10 840	6 212	2 725	5 380	- 573	- 731	4 392
Luxembourg
Norvège	- 83	145	- 5	- 71	131	1 264	586
Nouvelle-Zélande	15	..	17	16	17	21	25
Pays-Bas	214	2 246	3 469	-6 886	-5 310	9 946	9 339
Portugal	- 7	- 240	4 273	1 503	- 150	823	335
Royaume-Uni	3 621	6 018	5 265	4 699	2 360	11 840	18 805
Suède	549	502	2 127	1 394	199	-1 153	266
Suisse	959	790	997	-1 252	1 089	2 104	-2 810
TOTAL DU CAD	28 809	77 777	78 128	49 745	6 252	47 031	64 082
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	10 396	21 603	58 855	23 669	659	26 141	51 400

a) À l'exclusion des dons des ONG.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/347128555821>**Tableau 5****Apports nets de capitaux privés^a par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004	
0.44	0.45	0.37	0.07	- 0.13	0.04	0.15	Allemagne
0.53	0.28	0.07	0.04	- 0.11	0.28	0.08	Australie
- 0.04	0.10	0.30	0.15	0.67	0.33	0.28	Autriche
0.37	0.09	0.61	- 0.30	0.03	- 0.57	- 0.21	Belgique
0.01	0.44	0.68	- 0.00	0.03	0.32	0.36	Canada
- 0.01	- 0.03	0.31	0.63	- 0.04	0.05	0.22	Danemark
0.02	0.24	4.03	1.68	0.98	0.55	1.01	Espagne
0.11	0.68	0.11	0.22	0.05	0.13	0.06	États-Unis
0.16	0.10	0.59	0.78	- 0.50	- 0.39	..	Finlande
- 0.13	0.24	0.11	0.90	- 0.10	- 0.17	0.21	France
..	0.03	0.02	- 0.01	Grèce
0.01	0.07	0.52	0.40	1.00	1.21	1.93	Irlande
0.14	- 0.09	0.89	- 0.18	- 0.05	0.14	0.01	Italie
0.38	0.14	0.06	0.13	- 0.01	- 0.02	0.09	Japon
..	Luxembourg
- 0.09	0.14	- 0.00	- 0.04	0.07	0.57	0.23	Norvège
0.04	..	0.04	0.04	0.03	0.03	0.03	Nouvelle-Zélande
0.10	0.70	0.93	- 1.78	- 1.29	1.99	1.63	Pays-Bas
- 0.02	- 0.28	4.12	1.40	- 0.13	0.57	0.20	Portugal
0.44	0.61	0.37	0.33	0.15	0.65	0.86	Royaume-Uni
0.30	0.27	0.95	0.64	0.08	- 0.38	0.08	Suède
0.50	0.31	0.39	- 0.47	0.37	0.62	- 0.75	Suisse
0.20	0.40	0.32	0.21	0.03	0.17	0.21	TOTAL DU CAD
0.20	0.31	0.75	0.30	0.01	0.25	0.42	<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne

Tableau 6

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/167474565677>

Total net des apports de ressources des pays membres du CAD et des agences multilatérales par catégorie d'apport

	En milliards de USD courants							
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (p)
I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)	75.4	89.1	85.9	65.6	68.8	62.8	71.0	76.3
1. Aide publique au développement (APD)	47.9	50.4	52.1	49.5	51.2	58.1	67.5	75.4
dont : Bilatérale	32.4	35.2	37.8	36.1	35.1	40.8	49.8	54.4
Multilatérale	15.5	15.2	14.3	13.5	16.1	17.4	17.7	21.0
2. Aide publique (AP)	5.6	7.0	7.8	7.8	6.4	6.4	7.2	8.8
dont : Bilatérale	4.0	4.5	4.9	4.9	3.6	4.5	3.9	4.5
Multilatérale	1.6	2.5	2.9	2.9	2.8	2.0	3.3	4.4
3. Autres FPD	22.0	31.7	26.1	8.2	11.1	-1.7	-3.7	-8.0
dont : Bilatéraux	5.9	12.8	10.4	-1.4	1.5	1.9	-0.8	-4.5
Multilatéraux	16.0	18.9	15.6	9.6	9.7	-3.7	-2.9	-3.5
II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL	4.8	8.4	4.1	7.8	2.8	-1.5	4.9	6.8
III. APPORTS PRIVÉS	241.4	130.7	222.7	143.0	148.7	79.2	215.1	223.4
1. Investissements directs (CAD)	102.3	117.1	145.5	124.4	134.8	80.8	86.5	134.7
dont : aux centres financiers offshore	19.1	20.3	37.9	25.7	32.9	23.2	12.0	23.6
2. Prêts bancaires internationaux (a)	12.0	-76.3	-21.2	-17.8	-11.4	-12.2	50.0	48.3
3. Total des prêts obligataires	83.7	34.2	30.0	19.7	19.6	18.9	38.7	44.0
4. Autres (y compris les prises de participation) (b)	37.0	48.4	59.5	7.2	-4.8	-20.3	25.2	-18.5
5. Dons des organisations non gouvernementales	6.4	7.2	8.9	9.5	10.4	12.0	14.6	14.9
APPORTS DE RESSOURCES, TOTAL NET (I + II + III)	321.6	228.2	312.7	216.3	220.3	140.5	291.0	306.5
Pour mémoire (rubriques non incluses):								
Recours au Crédit du FMI (c)	14.4	18.2	-13.0	-10.8	8.0	12.6	1.4	-9.7
Donneurs non membres du CAD (APD/AP)	1.0	0.9	0.8	1.0	1.0	2.8	3.3	3.1
Pour référence								
Montant total net de l'APD du CAD (d)	48.5	52.1	53.2	53.7	52.4	58.3	69.1	79.5
dont : dons bilatéraux	31.3	32.5	33.9	33.0	33.5	39.8	50.9	57.3

a) À l'exclusion des prêts obligataires consentis par les banques, qui figurent à la rubrique III.3, et des crédits financiers garantis, qui sont inclus dans la rubrique II.

b) Plusieurs pays membres du CAD ne fournissent pas une notification complète (y compris la France, le Royaume-Uni et les États-Unis). Le Japon est inclus depuis 1996.

c) Apports assortis de conditions non libérales du Compte des Ressources Générales du FMI.

d) Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les **contributions aux** organismes multilatéraux, à la place des **versements d'APD de la part** des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.

p) Provisoire.

Note : Les données sur les apports privés présentées dans ce tableau diffèrent de celles montrées dans le tableau 2, ainsi que dans les autres tableaux de ce rapport parce que : 1) la couverture des données comprend les apports à tous les bénéficiaires de l'aide y compris les pays de la Partie II de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD ; et 2) les sources de données sur les prêts bancaires (BRI) et les prêts obligataires (*Joint BIS-IMF-OECD-WB Statistics on External Debt*) sont plus complètes que celles notifiées sur le Questionnaire du CAD et montrées dans le tableau 2.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/167474565677>

Tableau 6

Total net des apports de ressources des pays membres du CAD
et des agences multilatérales par catégorie d'apport

(suite)

En pourcentage du total								
1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (p)	
23.5	39.0	27.5	30.3	31.2	44.7	24.4	24.9	I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)
14.9	22.1	16.7	22.9	23.3	41.4	23.2	24.6	1. Aide publique au développement (APD)
10.1	15.4	12.1	16.7	15.9	29.0	17.1	17.7	dont : Bilatérale
4.8	6.7	4.6	6.2	7.3	12.4	6.1	6.9	Multilatérale
1.7	3.1	2.5	3.6	2.9	4.6	2.5	2.9	2. Aide publique (AP)
1.3	2.0	1.6	2.3	1.6	3.2	1.3	1.5	dont : Bilatérale
0.5	1.1	0.9	1.3	1.3	1.4	1.1	1.4	Multilatérale
6.8	13.9	8.3	3.8	5.1	-1.2	-1.3	-2.6	3. Autres FPD
1.8	5.6	3.3	-0.6	0.7	1.4	-0.3	-1.5	dont : Bilatéraux
5.0	8.3	5.0	4.5	4.4	-2.6	-1.0	-1.2	Multilatéraux
1.5	3.7	1.3	3.6	1.3	-1.1	1.7	2.2	II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL
75.0	57.3	71.2	66.1	67.5	56.4	73.9	72.9	III. APPORTS PRIVÉS
31.8	51.3	46.5	57.5	61.2	57.5	29.7	43.9	1. Investissements directs (CAD)
5.9	8.9	12.1	11.9	14.9	16.5	4.1	7.7	dont : aux centres financiers offshore
3.7	-33.4	-6.8	-8.2	-5.2	-8.7	17.2	15.8	2. Prêts bancaires internationaux (a)
26.0	15.0	9.6	9.1	8.9	13.5	13.3	14.4	3. Total des prêts obligataires
11.5	21.2	19.0	3.3	-2.2	-14.5	8.7	-6.0	4. Autres (y compris les prises de participation) (b)
2.0	3.1	2.9	4.4	4.7	8.6	5.0	4.9	5. Dons des organisations non gouvernementales
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	APPORTS DE RESSOURCES, TOTAL NET (I + II + III)

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/364554783887>

Tableau 7

Indicateurs de la répartition des charges
Moyenne 2003-2004

Versements nets

	Équivalent don de l'APD totale ^a en pourcentage du RNB	APD multilatérale en pourcentage du RNB ^b		APD aux PFR ^c		APD par habitant du pays donneur en USD 2003		Aide des ONG en pourcentage du RNB	
				dont: APD aux PMA ^d		en pourcentage du RNB		Pour Mémoire:	
						1993-1994	2003-2004	1993-1994	2003-2004
Allemagne	0.32	0.06	(0.13)	0.15	0.09	89	82	0.05	0.04
Australie	0.25	0.05	n.a.	0.13	0.06	65	62	0.03	0.08
Autriche	0.23	0.04	(0.11)	0.10	0.06	35	68	0.03	0.03
Belgique	0.52	0.05	(0.14)	0.29	0.26	84	152	0.02	0.05
Canada	0.27	0.07	n.a.	0.09	0.07	90	68	0.05	0.07
Danemark	0.89	0.27	(0.35)	0.43	0.31	316	330	0.03	0.01
Espagne	0.25	0.04	(0.10)	0.07	0.04	41	48	0.02	..
États-Unis	0.17	0.02	n.a.	0.06	0.04	46	61	0.04	0.06
Finlande	0.35	0.09	(0.16)	0.13	0.10	79	110	0.00	..
France	0.47	0.05	(0.13)	0.21	0.16	155	122	0.02	..
Grèce	0.22	0.01	(0.08)	0.05	0.03	..	35	..	0.01
Irlande	0.39	0.06	(0.12)	0.24	0.21	37	130	0.09	0.18
Italie	0.17	0.03	(0.10)	0.07	0.06	63	40	0.01	0.00
Japon	0.29	0.06	n.a.	0.09	0.04	82	68	0.00	0.01
Luxembourg	0.82	0.13	(0.21)	0.42	0.29	160	448	0.03	0.02
Norvège	0.90	0.26	n.a.	0.44	0.35	341	438	0.12	..
Nouvelle-Zélande	0.23	0.05	n.a.	0.10	0.07	35	43	0.04	0.03
Pays-Bas	0.85	0.18	(0.25)	0.29	0.23	198	239	0.08	0.07
Portugal	0.40	0.03	(0.10)	0.36	0.35	35	60	0.00	0.00
Royaume-Uni	0.37	0.06	(0.12)	0.20	0.13	72	110	0.05	0.02
Suède	0.78	0.14	(0.19)	0.32	0.24	230	270	0.07	0.01
Suisse	0.40	0.10	n.a.	0.18	0.11	142	185	0.06	0.08
TOTAL DU CAD	0.29	0.05	(0.08)	0.11	0.08	78	82	0.03	0.04

a) Équivalent aux versements de dons plus l'équivalent don des nouveaux engagements de prêts calculé au taux de 10 %.

b) Les chiffres entre parenthèses intègrent les contributions à la CE. Les souscriptions en capital sont évaluées sur la base des dépôts.

c) Les pays à faible revenu (PFR) comprennent les PMA et tous les autres pays dont le revenu par habitant en 2001 (base Atlas de la Banque mondiale) était inférieur ou égal à 745 dollars. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

d) Les pays les moins avancés (PMA) sont les pays inscrits sur la liste des Nations unies. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

Tableau 8Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/523408134461>**APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2003**

Versements nets

En millions de USD

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	6 677	7 011	6 185	5 913	6 068	6 414	6 462	6 454	6 784	6 788
Australie	1 249	1 039	1 065	1 136	1 123	1 206	1 157	1 213	1 219	1 243
Autriche	557	492	533	500	556	564	822	633	505	604
Belgique	967	886	844	973	862	1 062	1 136	1 310	1 853	1 301
Canada	2 316	1 968	2 248	2 019	1 987	1 949	1 766	2 318	2 031	2 334
Danemark	1 627	1 794	1 846	1 930	2 009	2 170	2 149	2 014	1 748	1 820
Espagne	1 490	1 357	1 512	1 679	1 693	1 659	2 382	2 135	1 961	2 149
États-Unis	8 478	10 591	7 641	9 654	9 905	10 552	11 831	13 534	16 320	19 310
Finlande	363	403	413	430	472	473	495	554	558	591
France	8 034	7 165	6 834	6 236	6 365	5 316	5 503	6 672	7 253	7 563
Grèce	..	195	195	208	227	305	274	343	362	410
Irlande	190	217	230	244	306	322	384	485	504	534
Italie	1 930	2 585	1 460	2 609	2 131	1 838	2 178	2 878	2 433	2 177
Japon	10 721	8 137	8 946	11 014	11 120	11 922	9 947	9 775	8 880	8 498
Luxembourg	65	84	109	127	138	158	181	180	194	210
Norvège	1 489	1 536	1 629	1 771	1 779	1 598	1 721	1 957	2 042	1 982
Nouvelle-Zélande	125	115	151	156	162	155	158	156	165	180
Pays-Bas	3 286	3 432	3 534	3 648	3 858	4 292	4 248	4 120	3 972	3 794
Portugal	287	243	306	313	338	370	362	396	320	921
Royaume-Uni	4 075	3 987	3 963	4 290	3 809	5 278	5 519	5 522	6 282	6 879
Suède	1 682	1 833	1 782	1 673	1 786	2 160	2 212	2 473	2 400	2 450
Suisse	993	984	1 025	1 013	1 144	1 154	1 169	1 096	1 299	1 413
TOTAL DU CAD	56 599	56 055	52 451	57 537	57 837	60 917	62 053	66 219	69 085	73 152
<i>Pour mémoire :</i>										
Total du CAD aux prix et taux de change courants	58 780	55 591	48 465	52 087	53 233	53 749	52 435	58 292	69 085	79 512

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/283204303560>

Tableau 9

Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD

	Volume net de l'APD (en millions de USD aux prix et taux de change de 2003)			Part dans le total du CAD (aux prix et taux de change courants, en pourcentage)			APD en pourcentage du RNB moyenne sur deux années, versements nets		
	1983-1984	1993-1994	2003-2004	1983-1984	1993-1994	2003-2004	1983-1984	1993-1994	2003-2004
Allemagne	6 699	7 219	6 786	10.9	12.0	9.6	0.47	0.34	0.28
Australie	1 087	1 146	1 231	2.8	1.8	1.8	0.47	0.34	0.25
Autriche	396	280	554	0.6	0.5	0.8	0.26	0.14	0.22
Belgique	1 126	849	1 577	1.7	1.3	2.2	0.58	0.35	0.50
Canada	2 196	2 590	2 182	5.6	4.0	3.1	0.48	0.44	0.25
Danemark	1 079	1 641	1 784	1.5	2.4	2.5	0.79	1.03	0.84
Espagne	292	1 614	2 055	0.4	2.3	3.0	0.06	0.28	0.24
États-Unis	13 392	11 900	17 815	30.6	17.4	24.2	0.24	0.15	0.16
Finlande	338	401	575	0.6	0.6	0.8	0.34	0.37	0.35
France	6 669	8 980	7 408	10.8	14.2	10.6	0.59	0.62	0.41
Grèce	386	0.6	0.22
Irlande	85	132	519	0.1	0.2	0.7	0.21	0.23	0.39
Italie	2 422	3 571	2 305	3.6	5.0	3.3	0.24	0.29	0.16
Japon	8 832	10 194	8 689	14.7	21.3	12.0	0.33	0.28	0.19
Luxembourg	14	65	202	0.0	0.1	0.3	0.13	0.38	0.82
Norvège	1 156	1 477	2 012	2.0	1.9	2.9	1.06	1.03	0.90
Nouvelle-Zélande	123	126	173	0.2	0.2	0.3	0.26	0.24	0.23
Pays-Bas	2 822	3 035	3 883	4.5	4.4	5.5	0.96	0.79	0.76
Portugal	35	350	621	0.0	0.5	0.9	0.05	0.31	0.44
Royaume-Uni	3 676	4 188	6 580	5.5	5.3	9.5	0.34	0.31	0.35
Suède	1 524	2 009	2 425	2.7	3.1	3.4	0.82	0.97	0.79
Suisse	718	990	1 356	1.1	1.5	1.9	0.31	0.35	0.40
TOTAL DU CAD	54 683	62 756	71 119	100.0	100.0	100.0	0.34	0.30	0.25
dont: les pays membres de l'Union européenne	27 179	34 333	37 661	43.0	51.8	53.8	0.44	0.42	0.35

Tableau 10 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/431011530815>**Dépenses de coopération technique**

Versements nets

En millions de USD aux prix et taux de change courants

	moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	1 523	2 034	1 640	1 588	1 781	2 299	2 486
Australie	207	265	407	401	424	559	692
Autriche	49	95	87	89	89	114	133
Belgique	160	122	221	214	291	324	414
Canada	261	460	352	346	328	345	414
Danemark	98	174	128	138	93	111	112
Espagne	51	81	107	185	239	313	340
États-Unis	2 142	3 053	4 316	5 282	6 690	7 701	7 347
Finlande	45	34	71	71	93	129	127
France	1 822	2 165	1 283	1 337	1 525	1 934	2 340
Grèce	22	16	22	117	196
Irlande	12	28	..	11	13	11	12
Italie	319	129	27	92	102	148	140
Japon	1 115	2 032	2 430	1 942	1 812	1 880	1 914
Luxembourg	0	2	2	5	3	3	4
Norvège	86	126	109	150	178	236	287
Nouvelle-Zélande	41	35	41	41	36	40	46
Pays-Bas	637	735	579	634	512	684	663
Portugal	22	67	90	117	127	142	114
Royaume-Uni	625	684	685	773	874	993	751
Suède	261	335	70	57	68	92	112
Suisse	83	257	100	113	154	177	117
TOTAL DU CAD	9 560	12 911	12 767	13 602	15 452	18 352	18 764

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/100521057800>**Tableau 11****Apports financiers hors APD aux pays en développement en 2004**

En pourcentage du RNB des pays déclarants

	Pour mémoire: Total des apports nets	Total des apports nets hors APD	dont:						
			Crédits à l'exportation	AASP à l'exclusion des crédits à l'exportation	Investissements directs	Prêts bancaires	Investissements de portefeuille non bancaires	Apports privés multi-latéraux	ONG
Allemagne	0.43	0.16	0.03	-0.03	0.13	-0.07	0.06	-0.00	0.04
Australie	0.41	0.17	-0.03	0.03	0.08	-0.00	0.00	-	0.08
Autriche	0.46	0.23	-0.10	-0.02	0.32	-	-	-	0.03
Belgique	0.23	-0.18	-0.16	-0.03	-0.05	-	-	-	0.05
Canada	0.62	0.35	-0.07	-0.01	0.37	-0.01	-	-	0.07
Danemark	1.10	0.25	-	0.01	0.22	-	-	-	0.02
Espagne	1.25	1.01	-0.02	0.00	1.03	-	-	-	..
États-Unis	0.28	0.11	-0.01	0.01	0.17	-0.03	-0.08	-0.01	0.06
Finlande
France	0.61	0.20	-0.00	-0.01	0.07	0.08	0.05	-	..
Grèce	0.23	0.00	-	0.00	-0.01	-	-	-	0.01
Irlande	2.47	2.08	-	-	-	1.93	-	-	0.15
Italie	0.19	0.05	0.10	0.03	0.05	0.00	-0.14	-	0.00
Japon	0.24	0.05	0.03	-0.05	0.19	-0.07	-	-0.06	0.01
Luxembourg	0.86	0.02	-	-	-	-	-	-	0.02
Norvège	1.11	0.23	-0.02	0.00	0.25	-	-	-	..
Nouvelle-Zélande	0.30	0.06	-	0.01	0.03	-	-	-	0.03
Pays-Bas	2.46	1.73	0.65	0.03	0.35	0.14	0.40	0.10	0.07
Portugal	0.41	-0.22	0.09	-0.42	0.11	-	-	-	0.00
Royaume-Uni	1.24	0.87	-0.02	-0.01	0.61	0.27	-	-	0.02
Suède	0.84	0.07	-0.09	-0.02	0.17	-	-0.00	-	0.01
Suisse	-0.25	-0.66	0.06	-	-0.55	-	-	-0.26	0.08
TOTAL DU CAD	0.48	0.23	0.01	-0.01	0.21	0.01	-0.02	-0.02	0.04
<i>dont:</i> les pays membres de l'Union européenne	0.77	0.43	0.04	-0.01	0.28	0.08	0.02	0.00	0.02

Tableau 12 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/564743382744>**Comparaison des apports par catégories en 2003**

En millions de USD

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne
VERSEMENTS NETS								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	69 085	6 784	1 219	505	1 853	2 031	1 748	1 961
APD en pourcentage du RNB	0.25	0.28	0.25	0.20	0.60	0.24	0.84	0.23
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	49 756	4 060	975	228	1 468	1 348	1 032	1 151
1. Dons et contributions assimilables	50 908	4 737	975	266	1 496	1 681	1 144	938
dont: Coopération technique	18 352	2 299	559	114	324	345	111	313
Aide alimentaire à des fins de développement	1 196	26	19	2	11	116	1	6
Aide d'urgence	6 221	182	139	37	111	246	117	89
En faveur des ONG	1 418	-	1	0	7	1	12	7
Frais administratifs	3 520	237	55	26	57	202	97	77
2. Prêts de développement et capital	-1 153	- 678	-	- 37	- 27	- 333	- 113	213
dont: Prêts nouveaux de développement	- 461	- 585	-	- 35	- 23	- 333	- 103	251
B. Contributions aux organismes multilatéraux	19 330	2 724	244	276	385	683	717	810
Dons et souscriptions versées au capital, total	19 393	2 734	244	276	385	683	717	810
dont: CE	6 946	1 604	-	169	282	-	146	525
IDA	3 120	491	90	42	-	164	61	63
Banques régionales de développement	1 734	146	69	27	24	102	57	85
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	- 348	-3 564	80	44	955	- 358	41	73
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	- 818	-3 564	- 6	44	955	- 358	41	73
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-1 285	- 444	- 118	48	0	- 277	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	468	-3 120	112	- 4	955	- 81	41	73
D. Organismes multilatéraux	470	-	86	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	10 240	1 008	337	71	165	566	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	47 031	995	1 374	824	-1 752	2 711	106	4 633
1. Investissements directs	49 799	1 908	239	765	-	2 626	106	4 737
2. Crédits privés à l'exportation	2 313	249	-	59	-1 752	3	-	- 104
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	1 083	- 25	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-6 164	-1 137	1 135	-	-	82	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	126 009	5 224	3 010	1 445	1 221	4 949	1 896	6 667
Total en pourcentage du RNB	0.45	0.22	0.61	0.58	0.40	0.58	0.91	0.79
<i>Pour référence:</i>								
VERSEMENTS BRUTS								
Aide publique au développement (b)	79 782	8 029	1 219	545	1 887	2 368	1 890	2 217
Prêts nouveaux de développement	7 017	474	-	1	6	4	-	454
Aide alimentaire, total bilatéral	3 170	69	37	2	17	116	1	13
Autres apports du secteur public	20 692	-1 092	199	162	1 000	721	51	80
dont: Crédits publics à l'exportation	3 109	126	2	162	0	655	-	-
Crédits privés à l'exportation	19 175	4 964	-	217	-	272	-	-
ENGAGEMENTS								
Aide publique au développement, total (b)	89 243	8 567	1 242	570	1 761	2 558	1 558	2 217
Dons bilatéraux, total	54 705	5 031	1 140	277	1 564	1 865	823	938
Annulations de dettes	6 515	1 337	3	8	753	96	-	116
Prêts bilatéraux, total	14 821	616	-	-	4	11	23	469
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	8 554	1 337	7	41	757	96	-	144
dont : Remises de dettes	8 338	1 337	6	41	757	96	-	116
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	6 971	1 220	7	39	753	96	-	91
Réfugiés dans les pays donneur	1 860	25	31	34	79	145	106	21

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/564743382744>**Tableau 12****Comparaison des apports par catégories en 2003**

(suite)

En millions de USD

Etats-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
16 320	558	7 253	362	504	2 433	8 880	194	2 042	165	3 972	320	6 282	2 400	1 299
0.15	0.35	0.40	0.21	0.39	0.17	0.20	0.81	0.92	0.23	0.80	0.22	0.34	0.79	0.39
14 659	309	5 213	228	352	1 061	6 334	150	1 462	129	2 829	182	3 861	1 779	945
16 359	300	5 725	228	352	1 126	4 443	150	1 455	129	2 963	183	3 576	1 753	929
7 701	129	1 934	117	11	148	1 880	3	236	40	684	142	993	92	177
834	0	40	-	1	51	65	2	4	0	18	-	-	-	-
2 822	45	476	11	26	89	30	14	350	17	307	1	565	387	158
-	6	28	-	74	34	188	26	-	11	602	1	268	105	47
779	25	256	16	25	48	679	3	99	10	226	10	464	100	28
-1 701	8	- 511	-	-	- 65	1 891	-	7	-	- 133	- 1	285	26	16
-	2	- 798	-	-	- 105	1 262	-	- 7	-	- 135	- 1	129	26	- 5
1 661	250	2 040	134	152	1 372	2 545	44	580	36	1 143	137	2 421	621	355
1 671	250	2 048	134	152	1 372	2 545	44	580	36	1 143	137	2 456	621	355
-	108	1 311	116	73	942	-	19	-	-	362	88	1 078	123	-
-	35	291	4	7	2	713	4	100	7	162	11	737	-	135
48	15	156	-	-	33	480	2	72	6	59	24	129	133	66
1 068	7	2 806	-	-	- 285	- 2 149	-	0	3	899	- 2	50	- 15	0
1 068	7	2 806	-	-	- 285	- 2 533	-	0	3	899	- 2	50	- 15	0
- 459	-	-	-	-	-	- 130	-	-	-	-	-	94	-	-
1 527	7	2 806	-	-	- 285	- 2 404	-	0	3	899	- 2	- 44	- 15	0
-	-	-	-	-	-	384	-	-	-	-	-	-	-	-
6 326	13	-	8	283	27	335	7	-	18	379	4	389	23	280
14 147	- 622	- 3 123	33	1 547	2 044	- 731	-	1 264	21	9 946	823	11 840	- 1 153	2 104
14 298	78	681	33	-	505	7 016	-	1 199	21	3 448	680	9 745	- 337	2 051
- 6	- 297	- 2 345	-	-	1 644	3 643	-	65	-	2 451	143	- 679	- 816	54
78	-	-	-	-	-	371	-	-	-	659	-	-	-	- 1
- 224	- 403	- 1 460	-	1 547	- 106	- 11 760	-	0	-	3 388	-	2 774	0	-
37 860	- 44	6 936	403	2 334	4 218	6 335	201	3 306	208	15 196	1 145	18 561	1 255	3 684
0.34	-0.03	0.39	0.23	1.83	0.29	0.14	0.84	1.49	0.28	3.04	0.79	1.01	0.42	1.09
18 257	560	9 156	362	504	2 670	12 971	194	2 049	165	4 223	321	6 491	2 400	1 305
-	3	447	-	-	132	5 304	-	-	-	-	1	167	26	-
2 498	9	71	0	4	56	65	2	19	2	51	-	94	20	24
3 068	21	4 236	-	-	411	10 152	-	0	3	1 368	-	243	68	0
805	-	-	-	-	-	1 266	-	-	-	-	-	94	-	-
-	-	-	-	-	1 951	7 688	-	156	-	2 549	165	-	758	455
22 521	659	10 151	362	504	3 614	17 568	194	2 018	185	2 401	321	6 491	2 388	1 393
20 715	381	5 805	228	352	1 140	4 085	150	1 398	144	2 088	183	3 576	1 953	869
2 400	-	569	-	-	558	158	-	-	-	237	5	81	165	30
221	8	1 399	-	-	375	11 120	-	39	-	20	1	454	28	33
2 406	-	2 432	-	-	558	162	-	22	-	255	6	130	165	37
2 400	-	2 329	-	-	558	162	-	-	-	255	5	81	165	30
1 314	-	2 127	-	-	558	162	-	22	-	249	6	126	165	37
344	11	445	3	1	44	-	-	176	8	174	-	-	191	22

Tableau 13 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/607477486742>**Comparaison des apports par catégories en 2004**

En millions de USD

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne
VERSEMENTS NETS								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	79 512	7 534	1 460	678	1 463	2 599	2 037	2 437
APD en pourcentage du RNB	0.26	0.28	0.25	0.23	0.41	0.27	0.85	0.24
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	54 385	3 823	1 191	353	902	1 991	1 202	1 400
1. Dons et contributions assimilables	57 322	4 513	1 191	380	953	2 022	1 192	1 227
dont: Coopération technique	18 764	2 486	692	133	414	414	112	340
Aide alimentaire à des fins de développement	1 169	24	40	2	3	28	0	12
Aide d'urgence	7 332	207	167	58	100	295	95	97
En faveur des ONG	1 794	-	-	0	23	1	11	7
Frais administratifs	3 999	247	65	30	41	209	102	83
2. Prêts de développement et capital	-2 937	- 690	-	- 28	- 50	- 31	11	173
dont: Prêts nouveaux de développement	- 127	- 334	-	- 4	- 46	- 31	- 16	233
B. Contributions aux organismes multilatéraux	25 126	3 712	270	325	561	608	835	1 037
Dons et souscriptions versées au capital, total	24 828	3 720	270	325	561	608	835	1 037
dont: CE	8 910	1 881	-	200	335	-	179	628
IDA	5 700	1 148	85	46	92	177	67	180
Banques régionales de développement	2 275	170	74	30	26	102	50	131
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-5 599	-1 051	35	- 229	- 93	- 794	21	25
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-5 347	-1 051	- 79	- 229	- 93	- 794	21	25
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-2 668	- 236	- 166	- 175	0	- 664	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-2 700	- 815	87	- 55	- 93	- 130	21	25
D. Organismes multilatéraux	- 252	-	114	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	11 307	1 148	489	89	181	639	58	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	64 082	4 199	482	815	- 735	3 542	518	10 300
1. Investissements directs	66 041	3 613	506	924	- 169	3 613	518	10 503
2. Crédits privés à l'exportation	6 465	949	-	- 109	- 566	0	-	- 203
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-4 766	- 85	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-3 658	- 278	- 24	-	-	- 71	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	148 646	11 830	2 466	1 352	816	5 986	2 634	12 762
Total en pourcentage du RNB	0.48	0.43	0.41	0.46	0.23	0.62	1.10	1.25
<i>Pour référence:</i>								
VERSEMENTS BRUTS								
Aide publique au développement (b)	92 203	8 957	1 460	708	1 555	2 631	2 100	2 684
Prêts nouveaux de développement	7 784	674	-	-	28	1	-	413
Aide alimentaire, total bilatéral	2 734	79	52	2	19	89	0	19
Autres apports du secteur public	12 974	922	210	138	24	653	47	25
dont: Crédits publics à l'exportation	3 220	372	4	138	0	650	-	-
Crédits privés à l'exportation	12 655	-	-	294	258	1 210	-	-
ENGAGEMENTS								
Aide publique au développement, total (b)	97 978	9 335	1 327	727	2 199	3 013	2 497	2 684
Dons bilatéraux, total	64 912	4 833	1 239	385	1 280	2 404	1 523	1 227
Annulations de dettes	6 879	814	7	83	211	74	-	198
Prêts bilatéraux, total	9 436	1 282	-	-	28	-	119	420
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	7 215	814	12	117	211	74	-	277
dont : Remises de dettes	7 084	814	10	117	211	74	-	198
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	4 293	552	12	93	206	74	-	210
Réfugiés dans les pays donneur	2 120	15	55	52	42	177	85	20

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/607477486742>**Tableau 13****Comparaison des apports par catégories en 2004**

(suite)

En millions de USD

Etats-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
19 705	655	8 473	465	607	2 462	8 906	236	2 199	212	4 204	1 031	7 883	2 722	1 545
0.17	0.35	0.41	0.23	0.39	0.15	0.19	0.83	0.87	0.23	0.73	0.63	0.36	0.78	0.41
16 250	362	5 567	304	410	704	5 917	171	1 536	159	2 670	873	5 339	2 076	1 187
17 027	353	6 067	304	410	855	7 131	171	1 496	159	3 217	179	5 239	2 066	1 173
7 347	127	2 340	196	12	140	1 914	4	287	46	663	114	751	112	117
921	0	50	0	1	33	48	4	-	1	2	-	-	-	-
2 995	53	563	13	38	75	657	22	261	27	339	18	523	384	345
-	9	35	0	95	45	248	28	-	12	658	4	429	137	50
1 004	28	366	17	28	63	671	4	118	13	247	10	508	117	29
- 777	9	- 500	-	-	- 151	- 1 213	-	41	-	- 547	694	100	10	14
-	-	- 293	-	-	- 153	990	-	- 6	-	- 532	- 4	64	10	- 6
3 455	293	2 906	161	198	1 757	2 988	64	662	53	1 534	158	2 544	646	359
3 466	-	2 885	161	198	1 757	2 988	64	662	53	1 534	158	2 540	646	359
-	133	1 863	144	93	1 186	-	20	-	-	383	112	1 529	225	-
1 752	41	395	4	20	-	764	8	119	8	358	12	250	25	146
490	17	164	-	-	169	450	11	74	7	73	17	130	48	42
- 679	-	- 216	4	-	507	- 2 372	-	0	5	151	- 692	- 155	- 64	-
- 679	-	- 216	4	-	507	- 2 006	-	0	5	151	- 692	- 155	- 64	-
- 1 287	-	-	-	-	- 33	- 130	-	-	-	-	-	21	-	-
607	-	- 216	4	-	540	- 1 876	-	0	5	129	- 692	- 176	- 64	-
-	-	-	-	-	-	- 366	-	-	-	-	-	-	-	-
6 792	-	-	17	234	49	425	6	-	29	412	3	390	31	316
6 465	-	4 342	- 14	3 010	221	4 392	-	586	25	9 339	335	18 805	266	- 2 810
20 355	-	1 534	- 14	-	808	9 171	-	635	25	1 986	187	13 335	594	- 2 082
- 293	-	- 23	-	-	1 682	1 667	-	- 49	-	3 708	148	- 356	- 328	238
- 1 255	-	-	-	-	-	- 3 020	-	-	-	559	-	-	-	- 966
- 12 343	-	2 831	-	3 010	- 2 269	- 3 426	-	-	-	3 086	-	5 826	-	-
32 283	..	12 599	472	3 851	3 239	11 351	242	2 785	271	14 106	676	26 922	2 954	- 949
0.28	..	0.61	0.23	2.47	0.19	0.24	0.86	1.11	0.30	2.46	0.41	1.24	0.84	- 0.25
20 604	655	9 800	465	607	2 749	16 159	236	2 204	212	4 898	1 036	8 206	2 722	1 556
-	-	508	-	-	135	5 931	-	-	-	-	0	80	10	4
2 164	0	50	4	5	35	48	6	14	2	42	-	64	14	25
927	-	410	4	-	2 055	7 303	-	0	5	151	-	68	32	-
194	-	-	-	-	-	1 840	-	-	-	-	-	21	-	-
-	-	224	-	-	2 029	6 717	-	3	-	-	160	-	1 037	723
26 991	-	9 864	465	607	3 040	15 514	236	2 104	241	3 427	1 036	8 206	2 723	1 744
23 394	-	6 128	304	410	817	7 651	171	1 415	184	2 805	179	5 239	2 072	1 252
141	-	1 960	-	-	115	2 448	-	-	-	29	5	759	26	8
127	-	870	-	-	125	5 340	-	26	-	0	698	381	6	14
143	-	1 961	-	0	115	2 413	-	12	-	231	6	794	26	8
141	-	1 960	-	-	115	2 413	-	-	-	231	5	759	26	8
114	-	1 701	-	0	115	158	-	12	-	216	6	788	26	8
512	-	544	3	2	-	-	-	111	11	118	1	-	178	194

Tableau 14 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>**Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

En millions de USD

	1993-94	2001	Allemagne 2002	2003	2004
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	6 886	4 990	5 324	6 784	7 534
APD en pourcentage du RNB	0.34	0.27	0.27	0.28	0.28
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	4 330	2 853	3 328	4 060	3 823
1. Dons et contributions assimilables	3 581	2 858	3 904	4 737	4 513
dont: Coopération technique	2 034	1 588	1 781	2 299	2 486
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	114	18	23	26	24
Aide d'urgence (a)	471	235	224	182	207
En faveur des ONG	98	-	-	-	-
Frais administratifs	229	223	244	237	247
2. Prêts de développement et capital	749	- 5	- 576	- 678	- 690
dont: Prêts nouveaux de développement	366	18	- 227	- 585	- 334
B. Contributions aux organismes multilatéraux	2 556	2 136	1 997	2 724	3 712
Dons et souscriptions versées au capital, total	2 568	2 144	2 005	2 734	3 720
dont: CE	1 273	1 147	1 259	1 604	1 881
IDA	658	376	14	491	1 148
Banques régionales de développement	263	79	199	146	170
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	2 687	- 663	3 710	-3 564	-1 051
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	2 758	- 663	3 710	-3 564	-1 051
1. Crédits publics à l'exportation (b)	253	- 154	- 296	- 444	- 236
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	2 505	- 509	4 006	-3 120	- 815
D. Organismes multilatéraux	- 71	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	924	808	823	1 008	1 148
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	9 160	1 210	-2 650	995	4 199
1. Investissements directs	2 129	1 864	324	1 908	3 613
2. Crédits privés à l'exportation	2 506	551	287	249	949
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	513	- 867	- 698	- 25	- 85
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	4 013	- 339	-2 562	-1 137	- 278
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	19 657	6 345	7 207	5 224	11 830
Total en pourcentage du RNB	0.97	0.34	0.36	0.22	0.43
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	8 096	5 864	6 685	8 029	8 957
Prêts nouveaux de développement	1 477	673	600	474	674
Aide alimentaire, total bilatéral	114	98	120	69	79
Autres apports du secteur public	5 404	591	5 300	-1 092	922
dont: Crédits publics à l'exportation	906	302	225	126	372
Crédits privés à l'exportation	5 629	3 344	2 922	4 964	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	8 887	6 178	7 135	8 567	9 335
Dons bilatéraux, total	3 949	2 646	3 999	5 031	4 833
Annulations de dettes	136	74	1 037	1 337	814
Prêts bilatéraux, total	2 171	847	598	616	1 282
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	136	174	1 037	1 337	814
dont : Remises de dettes	136	174	1 037	1 337	814
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	24	560	1 220	552
Réfugiés dans les pays donneur	425	80	36	25	15

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

1993-94	Australie				1993-94	Autriche			
	2001	2002	2003	2004		2001	2002	2003	2004
1 022	873	989	1 219	1 460	265	633	520	505	678
0.34	0.25	0.26	0.25	0.25	0.14	0.34	0.26	0.20	0.23
769	660	774	975	1 191	138	442	364	228	353
769	660	774	975	1 191	373	446	367	266	380
265	401	424	559	692	95	89	89	114	133
35	17	32	19	40	4	3	1	2	2
26	49	98	139	167	125	26	30	37	58
19	1	-	1	-	3	2	1	0	0
29	47	45	55	65	8	16	22	26	30
-	-	-	-	-	- 235	- 4	- 2	- 37	- 28
-	-	-	-	-	- 235	- 4	- 2	- 35	- 4
253	212	215	244	270	126	191	156	276	325
253	212	215	244	270	126	191	156	276	325
-	-	-	-	-	-	94	98	169	200
82	66	71	90	85	55	25	26	42	46
62	62	53	69	74	24	14	8	27	30
166	56	31	80	35	171	- 133	- 36	44	- 229
166	- 27	- 35	- 6	- 79	171	- 133	- 36	44	- 229
166	- 70	- 83	- 118	- 166	171	25	61	48	- 175
-	44	48	112	87	-	- 157	- 98	- 4	- 55
-	83	66	86	114	-	-	-	-	-
83	211	248	337	489	52	57	57	71	89
837	151	- 433	1 374	482	192	279	1 369	824	815
1 162	- 318	- 103	239	506	67	277	1 073	765	924
-	-	-	-	-	124	2	296	59	- 109
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- 325	469	- 331	1 135	- 24	-	-	-	-	-
2 109	1 290	834	3 010	2 466	680	836	1 910	1 445	1 352
0.71	0.37	0.22	0.61	0.41	0.36	0.45	0.94	0.58	0.46
1 022	873	989	1 219	1 460	569	642	525	545	708
-	-	-	-	-	69	2	1	1	-
35	25	47	37	52	4	3	1	2	2
189	141	119	199	210	220	109	156	162	138
189	14	5	2	4	220	109	156	162	138
-	-	-	-	-	214	125	572	217	294
1 091	966	926	1 242	1 327	792	618	628	570	727
878	737	651	1 140	1 239	494	411	458	277	385
6	7	7	3	7	139	196	-	8	83
-	-	-	-	-	171	1	-	-	-
4	9	5	7	12	22	244	167	41	117
4	7	5	6	10	22	244	167	41	117
-	9	5	7	12	-	244	166	39	93
-	-	4	31	55	118	21	28	34	52

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>**Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

	1993-94	2001	Belgique 2002	2003	2004
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	769	867	1 072	1 853	1 463
APD en pourcentage du RNB	0.35	0.37	0.43	0.60	0.41
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	452	502	712	1 468	902
1. Dons et contributions assimilables	442	507	736	1 496	953
dont: Coopération technique	122	214	291	324	414
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	12	8	10	11	3
Aide d'urgence (a)	17	27	29	111	100
En faveur des ONG	2	5	3	7	23
Frais administratifs	33	23	40	57	41
2. Prêts de développement et capital	10	- 4	- 25	- 27	- 50
dont: Prêts nouveaux de développement	31	- 1	- 23	- 23	- 46
B. Contributions aux organismes multilatéraux	317	365	360	385	561
Dons et souscriptions versées au capital, total	318	365	360	385	561
dont: CE	171	191	208	282	335
IDA	44	49	52	-	92
Banques régionales de développement	37	41	24	24	26
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	458	7	106	955	- 93
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	427	7	106	955	- 93
1. Crédits publics à l'exportation (b)	21	5	1	0	0
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	406	2	104	955	- 93
D. Organismes multilatéraux	30	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	41	141	74	165	181
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	189	- 712	86	-1 752	- 735
1. Investissements directs	- 201	530	555	-	- 169
2. Crédits privés à l'exportation	- 101	142	- 469	-1 752	- 566
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	491	-1 383	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 457	304	1 337	1 221	816
Total en pourcentage du RNB	0.67	0.13	0.54	0.40	0.23
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	795	886	1 112	1 887	1 555
Prêts nouveaux de développement	31	13	12	6	28
Aide alimentaire, total bilatéral	12	9	14	17	19
Autres apports du secteur public	489	40	137	1 000	24
dont: Crédits publics à l'exportation	21	5	1	0	0
Crédits privés à l'exportation	949	410	343	-	258
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	795	925	681	1 761	2 199
Dons bilatéraux, total	442	543	515	1 564	1 280
Annulations de dettes	41	54	115	753	211
Prêts bilatéraux, total	33	17	13	4	28
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	41	54	167	757	211
dont : Remises de dettes	41	54	167	757	211
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	50	163	753	206
Réfugiés dans les pays donneur	-	-	-	79	42

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

1993-94	Canada				1993-94	Danemark			
	2001	2002	2003	2004		2001	2002	2003	2004
2 325	1 533	2 004	2 031	2 599	1 393	1 634	1 643	1 748	2 037
0.44	0.22	0.28	0.24	0.27	1.03	1.03	0.96	0.84	0.85
1 522	1 200	1 501	1 348	1 991	779	1 035	1 038	1 032	1 202
1 615	1 222	1 527	1 681	2 022	825	1 048	1 019	1 144	1 192
460	346	328	345	414	174	138	93	111	112
92	86	67	116	28	-	-	-	1	0
251	210	191	246	295	78	114	110	117	95
125	168	165	1	1	7	9	6	12	11
132	137	159	202	209	61	82	87	97	102
- 93	- 22	- 26	- 333	- 31	- 46	- 14	19	- 113	11
43	- 22	- 26	- 333	- 31	4	- 19	-	- 103	- 16
802	333	503	683	608	614	600	605	717	835
802	333	504	683	608	614	600	605	717	835
-	-	-	-	-	94	88	109	146	179
208	-	129	164	177	82	50	51	61	67
179	79	97	102	102	42	36	64	57	50
533	- 98	- 424	- 358	- 794	- 43	- 4	- 3	41	21
533	- 98	- 424	- 358	- 794	- 27	- 4	- 3	41	21
533	- 91	- 192	- 277	- 664	- 27	-	-	-	-
-	- 7	- 233	- 81	- 130	-	- 4	- 3	41	21
-	-	-	-	-	- 16	-	-	-	-
279	116	276	566	639	42	17	-	-	58
2 323	- 12	188	2 711	3 542	- 34	998	- 63	106	518
2 655	633	829	2 626	3 613	49	998	- 63	106	518
- 23	- 44	- 37	3	0	- 83	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- 309	- 601	- 604	82	- 71	-	-	-	-	-
5 460	1 538	2 044	4 949	5 986	1 358	2 645	1 577	1 896	2 634
1.03	0.22	0.28	0.58	0.62	1.00	1.67	0.93	0.91	1.10
2 461	1 556	2 034	2 368	2 631	1 444	1 683	1 701	1 890	2 100
43	-	3	4	1	4	-	-	-	-
92	86	67	116	89	-	-	-	1	-
1 416	1 256	1 004	721	653	22	7	9	51	47
1 416	1 173	927	655	650	18	-	-	-	-
228	68	64	272	1 210	75	-	-	-	-
2 286	1 569	2 237	2 558	3 013	1 513	1 516	1 434	1 558	2 497
1 413	1 235	1 715	1 865	2 404	871	880	799	823	1 523
94	11	264	96	74	-	11	-	-	-
96	-	19	11	-	7	43	46	23	119
94	11	264	96	74	31	11	17	-	-
94	11	264	96	74	31	11	17	-	-
-	11	264	96	74	-	-	-	-	-
168	137	126	145	177	78	114	110	106	85

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1993-94	2001	Espagne 2002	2003	2004
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 304	1 737	1 712	1 961	2 437
APD en pourcentage du RNB	0.28	0.30	0.26	0.23	0.24
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	895	1 150	998	1 151	1 400
1. Dons et contributions assimilables	224	966	769	938	1 227
dont: Coopération technique	81	185	239	313	340
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	7	6	9	6	12
Aide d'urgence (a)	6	38	32	89	97
En faveur des ONG	-	6	5	7	7
Frais administratifs	32	54	61	77	83
2. Prêts de développement et capital	672	184	229	213	173
dont: Prêts nouveaux de développement	718	177	229	251	233
B. Contributions aux organismes multilatéraux	409	588	714	810	1 037
Dons et souscriptions versées au capital, total	409	588	714	810	1 037
dont: CE	307	342	416	525	628
IDA	7	98	57	63	180
Banques régionales de développement	39	49	130	85	131
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	- 107	146	54	73	25
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	- 107	146	54	73	25
1. Crédits publics à l'exportation (b)	- 107	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	146	54	73	25
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	99	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	1 157	9 640	6 404	4 633	10 300
1. Investissements directs	1 157	10 160	6 540	4 737	10 503
2. Crédits privés à l'exportation	-	- 520	- 136	- 104	- 203
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	2 453	11 523	8 171	6 667	12 762
Total en pourcentage du RNB	0.52	2.01	1.25	0.79	1.25
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	1 350	1 852	1 872	2 217	2 684
Prêts nouveaux de développement	718	291	383	454	413
Aide alimentaire, total bilatéral	7	9	15	13	19
Autres apports du secteur public	14	146	54	80	25
dont: Crédits publics à l'exportation	14	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	1 156	1 852	1 872	2 217	2 684
Dons bilatéraux, total	224	966	769	938	1 227
Annulations de dettes	36	382	112	116	198
Prêts bilatéraux, total	523	299	388	469	420
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	35	382	118	144	277
dont : Remises de dettes	35	382	112	116	198
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	382	113	91	210
Réfugiés dans les pays donneur	-	7	14	21	20

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>

Tableau 14

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

1993-94	Etats-Unis				1993-94	Finlande			
	2001	2002	2003	2004		2001	2002	2003	2004
10 025	11 429	13 290	16 320	19 705	323	389	462	558	655
0.15	0.11	0.13	0.15	0.17	0.37	0.32	0.35	0.35	0.35
7 301	8 284	10 570	14 659	16 250	228	224	251	309	362
8 399	8 954	11 251	16 359	17 027	220	229	248	300	353
3 053	5 282	6 690	7 701	7 347	34	71	93	129	127
1 141	673	817	834	921	3	-	-	0	0
901	1 092	1 382	2 822	2 995	25	40	40	45	53
-	-	-	-	-	4	4	5	6	9
703	788	727	779	1 004	21	16	20	25	28
-1 098	-670	-681	-1 701	-777	8	-4	4	8	9
25	-	-	-	-	21	-5	-3	2	-
2 725	3 145	2 720	1 661	3 455	95	165	211	250	293
2 737	3 160	2 731	1 671	3 466	95	165	211	250	-
-	-	-	-	-	-	55	63	108	133
871	773	1 153	-	1 752	20	31	31	35	41
438	213	221	48	490	18	9	41	15	17
504	755	227	1 068	-679	35	5	3	7	-
504	755	227	1 068	-679	35	5	3	7	-
-938	351	-292	-459	-1 287	90	-3	-	-	-
1 442	404	518	1 527	607	-55	8	3	7	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 591	4 569	5 720	6 326	6 792	4	9	10	13	-
45 868	21 864	5 173	14 147	6 465	83	932	-656	-622	-
20 985	24 236	12 928	14 298	20 355	52	641	16	78	-
1 929	1 130	765	-6	-293	90	361	48	-297	-
1 127	-1 729	-590	78	-1 255	-	-	-	-	-
21 828	-1 773	-7 930	-224	-12 343	-60	-70	-720	-403	-
58 987	38 618	24 410	37 860	32 283	444	1 334	-180	-44	..
0.88	0.38	0.23	0.34	0.28	0.51	1.11	-0.14	-0.03	..
11 806	12 309	14 170	18 257	20 604	336	397	468	560	655
25	-	-	-	-	21	-	-	3	-
1 361	930	1 526	2 498	2 164	3	5	10	9	0
2 629	1 858	1 640	3 068	927	126	8	5	21	-
583	1 397	868	805	194	121	-	-	-	-
6 191	6 329	-	-	-	144	-	61	-	-
11 758	12 876	14 857	22 521	26 991	306	451	533	659	-
8 450	9 406	11 871	20 715	23 394	202	280	300	381	-
447	23	420	2 400	141	9	5	-	-	-
569	194	254	221	127	5	1	11	8	-
447	39	436	2 406	143	9	5	-	-	-
447	23	420	2 400	141	9	5	-	-	-
-	28	423	1 314	114	-	1	-	-	-
-	416	144	344	512	9	15	8	11	-

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1993-94	2001	France 2002	2003	2004
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	8 191	4 198	5 486	7 253	8 473
APD en pourcentage du RNB	0.62	0.31	0.37	0.40	0.41
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	6 382	2 596	3 615	5 213	5 567
1. Dons et contributions assimilables	5 278	2 920	3 874	5 725	6 067
dont: Coopération technique	2 165	1 337	1 525	1 934	2 340
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	57	52	33	40	50
Aide d'urgence (a)	124	211	257	476	563
En faveur des ONG	20	27	29	28	35
Frais administratifs	274	179	194	256	366
2. Prêts de développement et capital	1 104	- 325	- 259	- 511	- 500
dont: Prêts nouveaux de développement	1 599	- 191	- 312	- 798	- 293
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 808	1 602	1 871	2 040	2 906
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 808	1 530	1 849	2 048	2 885
dont: CE	875	1 043	1 286	1 311	1 863
IDA	432	232	244	291	395
Banques régionales de développement	226	109	130	156	164
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	192	- 39	635	2 806	- 216
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	192	- 39	635	2 806	- 216
1. Crédits publics à l'exportation (b)	173	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	19	- 39	635	2 806	- 216
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	281	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	3 146	12 168	- 1 392	- 3 123	4 342
1. Investissements directs	2 258	8 049	2 915	681	1 534
2. Crédits privés à l'exportation	- 452	280	- 1 448	- 2 345	- 23
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 59	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	1 398	3 838	- 2 859	- 1 460	2 831
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	11 810	16 327	4 729	6 936	12 599
Total en pourcentage du RNB	0.90	1.20	0.32	0.39	0.61
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	8 985	5 112	6 720	9 156	9 800
Prêts nouveaux de développement	1 783	352	554	447	508
Aide alimentaire, total bilatéral	57	60	44	71	50
Autres apports du secteur public	1 061	368	883	4 236	410
dont: Crédits publics à l'exportation	292	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	636	-	-	-	224
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	8 375	4 832	6 751	10 151	9 864
Dons bilatéraux, total	4 490	2 652	3 961	5 805	6 128
Annulations de dettes	666	589	507	569	1 960
Prêts bilatéraux, total	2 077	577	782	1 399	870
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	1 456	596	1 302	2 432	1 961
dont : Remises de dettes	1 456	593	507	2 329	1 960
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	348	1 072	2 127	1 701
Réfugiés dans les pays donneur	-	203	246	445	544

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Grèce					Irlande				
1993-94	2001	2002	2003	2004	1993-94	2001	2002	2003	2004
-	202	276	362	465	95	287	398	504	607
-	0.17	0.21	0.21	0.23	0.23	0.33	0.40	0.39	0.39
-	83	107	228	304	48	184	267	352	410
-	81	107	228	304	48	184	267	352	410
-	16	22	117	196	28	11	13	11	12
-	-	-	-	0	1	-	2	1	1
-	4	6	11	13	7	18	17	26	38
-	-	-	-	0	1	28	48	74	95
-	-	3	16	17	4	14	21	25	28
-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
-	119	169	134	161	47	102	131	152	198
-	119	169	134	161	47	102	131	152	198
-	94	125	116	144	32	61	63	73	93
-	5	4	4	4	6	8	8	7	20
-	6	10	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	4	-	-	-	-	-
-	-	-	-	4	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	4	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	6	8	17	39	101	86	283	234
-	-	40	33	-14	30	347	986	1 547	3 010
-	-	40	33	-14	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	30	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	347	986	1 547	3 010
-	202	322	403	472	163	735	1 469	2 334	3 851
-	0.17	0.24	0.23	0.23	0.39	0.85	1.49	1.83	2.47
-	202	276	362	465	95	287	398	504	607
-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	0	4	1	-	7	4	5
-	-	-	-	4	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	30	-	-	-	-
-	202	276	362	465	95	287	398	504	607
-	81	107	228	304	48	184	267	352	410
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	11	-	-	0
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	11	-	-	0
-	-	3	3	3	-	-	1	1	2

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>**Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

	1993-94	2001	Italie 2002	2003	2004
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	2 874	1 627	2 332	2 433	2 462
APD en pourcentage du RNB	0.29	0.15	0.20	0.17	0.15
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	1 882	442	1 007	1 061	704
1. Dons et contributions assimilables	1 017	546	1 083	1 126	855
dont: Coopération technique	129	92	102	148	140
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	82	76	42	51	33
Aide d'urgence (a)	224	65	82	89	75
En faveur des ONG	13	84	43	34	45
Frais administratifs	82	32	37	48	63
2. Prêts de développement et capital	866	- 104	- 77	- 65	- 151
dont: Prêts nouveaux de développement	650	- 108	- 109	- 105	- 153
B. Contributions aux organismes multilatéraux	992	1 185	1 326	1 372	1 757
Dons et souscriptions versées au capital, total	992	1 185	1 326	1 372	1 757
dont: CE	589	619	762	942	1 186
IDA	118	240	126	2	-
Banques régionales de développement	4	76	46	33	169
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	817	55	- 370	- 285	507
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	868	55	- 370	- 285	507
1. Crédits publics à l'exportation (b)	387	31	-	-	- 33
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	481	23	- 370	- 285	540
D. Organismes multilatéraux	- 51	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	54	32	-	27	49
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	- 846	- 1 903	- 563	2 044	221
1. Investissements directs	125	1 221	639	505	808
2. Crédits privés à l'exportation	- 1 314	494	2 048	1 644	1 682
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	343	- 3 617	- 3 250	- 106	- 2 269
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	2 899	- 189	1 399	4 218	3 239
Total en pourcentage du RNB	0.29	-0.02	0.12	0.29	0.19
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	3 174	1 814	2 532	2 670	2 749
Prêts nouveaux de développement	650	79	91	132	135
Aide alimentaire, total bilatéral	82	76	42	56	35
Autres apports du secteur public	2 059	89	252	411	2 055
dont: Crédits publics à l'exportation	1 206	59	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	1 346	118	2 163	1 951	2 029
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	3 269	2 144	2 671	3 614	3 040
Dons bilatéraux, total	940	576	1 166	1 140	817
Annulations de dettes	192	10	620	558	115
Prêts bilatéraux, total	705	66	93	375	125
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	192	10	620	558	115
dont : Remises de dettes	192	10	620	558	115
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	10	620	558	115
Réfugiés dans les pays donneur	26	16	-	44	-

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Japon					Luxembourg				
1993-94	2001	2002	2003	2004	1993-94	2001	2002	2003	2004
12 249	9 847	9 283	8 880	8 906	55	139	147	194	236
0.28	0.23	0.23	0.20	0.19	0.38	0.76	0.77	0.81	0.83
8 801	7 458	6 692	6 334	5 917	36	107	116	150	171
4 899	4 742	4 373	4 443	7 131	36	107	116	150	171
2 032	1 942	1 812	1 880	1 914	2	5	3	3	4
49	54	41	65	48	1	1	2	2	4
36	30	36	30	657	7	13	13	14	22
142	179	143	188	248	-	1	2	26	28
600	715	700	679	671	-	1	2	3	4
3 902	2 716	2 320	1 891	-1 213	-	-	-	-	-
7 097	2 716	2 084	1 262	990	-	-	-	-	-
3 448	2 389	2 591	2 545	2 988	19	32	31	44	64
3 448	2 389	2 591	2 545	2 988	19	32	31	44	64
-	-	-	-	-	11	13	14	19	20
1 476	869	786	713	764	4	4	4	4	8
1 004	428	393	480	450	-	-	-	2	11
3 535	-1 748	-4 208	-2 149	-2 372	-	-	-	-	-
2 185	- 873	-1 696	-2 533	-2 006	-	-	-	-	-
342	- 427	- 524	- 130	- 130	-	-	-	-	-
1 842	- 447	-1 173	-2 404	-1 876	-	-	-	-	-
1 351	- 875	-2 512	384	- 366	-	-	-	-	-
186	235	157	335	425	5	5	2	7	6
6 212	5 380	- 573	- 731	4 392	-	-	-	-	-
4 857	6 473	6 362	7 016	9 171	-	-	-	-	-
1 807	- 384	-1 054	3 643	1 667	-	-	-	-	-
-3 339	- 355	-2 804	371	-3 020	-	-	-	-	-
2 888	- 354	-3 077	-11 760	-3 426	-	-	-	-	-
22 182	13 714	4 659	6 335	11 351	59	144	148	201	242
0.50	0.32	0.11	0.14	0.24	0.41	0.78	0.78	0.84	0.86
15 498	12 625	12 230	12 971	16 159	55	139	147	194	236
7 097	5 494	5 031	5 304	5 931	-	-	-	-	-
49	54	41	65	48	1	2	2	2	6
9 991	7 563	7 360	10 152	7 303	-	-	-	-	-
2 165	1 237	760	1 266	1 840	-	-	-	-	-
11 718	3 255	2 793	7 688	6 717	-	-	-	-	-
17 971	14 186	10 711	17 568	15 514	55	139	141	194	236
5 275	5 002	4 335	4 085	7 651	36	107	110	150	171
301	480	232	158	2 448	-	-	-	-	-
9 435	6 601	5 014	11 120	5 340	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
338	446	261	162	2 413	-	-	-	-	-
338	446	261	162	2 413	-	-	-	-	-
-	446	261	162	158	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	2	-	-	-	-

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1993-94	2001	Norvège 2002	2003	2004
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 075	1 346	1 696	2 042	2 199
APD en pourcentage du RNB	1.03	0.80	0.89	0.92	0.87
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	743	940	1 145	1 462	1 536
1. Dons et contributions assimilables	738	938	1 143	1 455	1 496
dont: Coopération technique	126	150	178	236	287
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	14	-	-	4	-
Aide d'urgence (a)	147	180	252	350	261
En faveur des ONG	-	-	-	-	-
Frais administratifs	41	66	82	99	118
2. Prêts de développement et capital	5	2	2	7	41
dont: Prêts nouveaux de développement	6	-4	-5	-7	-6
B. Contributions aux organismes multilatéraux	332	406	551	580	662
Dons et souscriptions versées au capital, total	332	406	551	580	662
dont: CE	-	-	-	-	-
IDA	77	80	73	100	119
Banques régionales de développement	25	47	62	72	74
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	1	-	-	0	0
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	1	-	-	0	0
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	1	-	-	0	0
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	129	210	452	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	145	-71	131	1 264	586
1. Investissements directs	63	-131	23	1 199	635
2. Crédits privés à l'exportation	82	60	109	65	-49
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 350	1 485	2 279	3 306	2 785
Total en pourcentage du RNB	1.30	0.88	1.19	1.49	1.11
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	1 077	1 350	1 701	2 049	2 204
Prêts nouveaux de développement	6	-	-	-	-
Aide alimentaire, total bilatéral	14	15	11	19	14
Autres apports du secteur public	2	-	-	0	0
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	130	124	198	156	3
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	979	1 490	1 653	2 018	2 104
Dons bilatéraux, total	640	1 080	1 088	1 398	1 415
Annulations de dettes	52	-	-	-	-
Prêts bilatéraux, total	6	5	14	39	26
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	30	21	13	22	12
dont : Remises de dettes	30	-	-	-	-
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	21	13	22	12
Réfugiés dans les pays donneur	34	68	124	176	111

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>**Tableau 14****Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Nouvelle-Zélande					Pays-Bas				
1993-94	2001	2002	2003	2004	1993-94	2001	2002	2003	2004
104	112	122	165	212	2 521	3 172	3 338	3 972	4 204
0.24	0.25	0.22	0.23	0.23	0.79	0.82	0.81	0.80	0.73
79	85	92	129	159	1 738	2 224	2 449	2 829	2 670
79	85	92	129	159	1 938	2 392	2 585	2 963	3 217
35	41	36	40	46	735	634	512	684	663
-	-	-	0	1	27	13	6	18	2
4	3	11	17	27	303	285	212	307	339
2	5	7	11	12	262	310	431	602	658
7	7	8	10	13	109	183	195	226	247
-	-	-	-	-	- 200	- 167	- 136	- 133	- 547
-	-	-	-	-	18	- 55	- 90	- 135	- 532
24	27	30	36	53	783	948	889	1 143	1 534
24	27	30	36	53	783	948	889	1 143	1 534
-	-	-	-	-	263	194	210	362	383
7	4	5	7	8	164	115	76	162	358
2	4	5	6	7	32	56	72	59	73
-	-	2	3	5	73	42	229	899	151
-	-	2	3	5	73	42	229	899	151
-	-	-	-	-	-	- 79	-	-	-
-	-	2	3	5	73	121	229	899	129
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	11	23	18	29	269	240	257	379	412
-	16	17	21	25	2 246	-6 886	-5 310	9 946	9 339
-	16	17	21	25	1 509	2 526	281	3 448	1 986
-	-	-	-	-	- 40	182	859	2 451	3 708
-	-	-	-	-	- 110	- 1 133	946	659	559
-	-	-	-	-	886	-8 462	-7 395	3 388	3 086
119	139	164	208	271	5 108	-3 432	-1 487	15 196	14 106
0.28	0.32	0.30	0.28	0.30	1.60	-0.89	-0.36	3.04	2.46
104	112	122	165	212	2 739	3 340	3 525	4 223	4 898
-	-	-	-	-	18	-	-	-	-
-	-	1	2	2	27	45	37	51	42
-	-	2	3	5	111	304	229	1 368	151
-	-	-	-	-	-	184	-	-	-
-	-	-	-	-	670	339	2 003	2 549	-
101	110	129	185	241	3 228	3 701	4 815	2 401	3 427
77	83	97	144	184	2 257	2 390	4 436	2 088	2 805
-	-	-	-	-	111	134	141	237	29
-	-	-	-	-	3	1	20	20	0
-	-	-	-	-	111	167	344	255	231
-	-	-	-	-	111	163	341	255	231
-	-	-	-	-	-	54	291	249	216
-	-	6	8	11	122	155	83	174	118

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres appports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>**Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

	1993-94	2001	Portugal 2002	2003	2004
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	269	268	323	320	1 031
APD en pourcentage du RNB	0.31	0.25	0.27	0.22	0.63
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	194	183	186	182	873
1. Dons et contributions assimilables	120	166	183	183	179
dont: Coopération technique	67	117	127	142	114
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	-	-	-	-	-
Aide d'urgence (a)	6	2	2	1	18
En faveur des ONG	-	2	2	1	4
Frais administratifs	6	7	7	10	10
2. Prêts de développement et capital	75	18	3	- 1	694
dont: Prêts nouveaux de développement	-	16	2	- 1	- 4
B. Contributions aux organismes multilatéraux	75	85	137	137	158
Dons et souscriptions versées au capital, total	75	85	137	137	158
dont: CE	57	69	73	88	112
IDA	6	-	7	11	12
Banques régionales de développement	3	6	44	24	17
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	226	- 1	- 1	- 2	- 692
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	226	- 1	- 1	- 2	- 692
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	226	- 1	- 1	- 2	- 692
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	-	5	3	4	3
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	- 240	1 503	- 150	823	335
1. Investissements directs	14	1 273	- 360	680	187
2. Crédits privés à l'exportation	- 253	230	210	143	148
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	255	1 775	175	1 145	676
Total en pourcentage du RNB	0.30	1.66	0.15	0.79	0.41
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	273	268	323	321	1 036
Prêts nouveaux de développement	-	16	2	1	0
Aide alimentaire, total bilatéral	-	-	-	-	-
Autres apports du secteur public	260	-	-	-	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	465	243	220	165	160
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	261	268	323	321	1 036
Dons bilatéraux, total	98	166	183	183	179
Annulations de dettes	65	17	10	5	5
Prêts bilatéraux, total	79	18	3	1	698
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	14	17	11	6	6
dont : Remises de dettes	14	17	10	5	5
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	17	11	6	6
Réfugiés dans les pays donneur	-	-	-	-	1

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Royaume-Uni					Suède				
1993-94	2001	2002	2003	2004	1993-94	2001	2002	2003	2004
3 059	4 579	4 924	6 282	7 883	1 794	1 666	2 012	2 400	2 722
0.31	0.32	0.31	0.34	0.36	0.97	0.77	0.84	0.79	0.78
1 643	2 622	3 506	3 861	5 339	1 352	1 205	1 271	1 779	2 076
1 692	2 643	3 384	3 576	5 239	1 352	1 185	1 262	1 753	2 066
684	773	874	993	751	335	57	68	92	112
64	-	-	-	-	1	-	-	-	-
224	257	400	565	523	306	242	302	387	384
55	189	226	268	429	59	85	90	105	137
107	288	279	464	508	74	69	74	100	117
- 49	- 21	121	285	100	-	20	8	26	10
- 93	- 7	- 25	129	64	-	20	9	26	10
1 416	1 957	1 419	2 421	2 544	442	461	741	621	646
1 417	1 985	1 455	2 456	2 540	442	461	741	621	646
727	824	925	1 078	1 529	-	112	83	123	225
306	491	-	737	250	113	-	359	-	25
91	81	103	129	130	31	59	70	133	48
82	23	- 4	50	- 155	1	1	2	- 15	- 64
82	23	- 4	50	- 155	1	1	2	- 15	- 64
- 16	125	97	94	21	-	-	-	-	-
98	- 102	- 101	- 44	- 176	1	1	2	- 15	- 64
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
493	327	353	389	390	130	16	19	23	31
6 018	4 699	2 360	11 840	18 805	502	1 394	199	- 1 153	266
5 132	8 194	2 753	9 745	13 335	20	507	296	- 337	594
- 264	- 493	- 1 233	- 679	- 356	483	888	- 97	- 816	- 328
-	-	-	-	-	- 1	-	-	-	-
1 150	- 3 001	840	2 774	5 826	-	-	-	-	-
9 651	9 627	7 634	18 561	26 922	2 427	3 077	2 232	1 255	2 954
0.98	0.67	0.48	1.01	1.24	1.32	1.42	0.93	0.42	0.84
3 170	4 727	5 073	6 491	8 206	1 794	1 666	2 012	2 400	2 722
7	10	6	167	80	-	20	9	26	10
64	23	78	94	64	1	8	12	20	14
288	248	179	243	68	2	2	4	68	32
-	125	97	94	21	-	-	-	-	-
1 641	-	-	-	-	1 132	1 987	1 094	758	1 037
3 235	4 727	5 073	6 491	8 206	1 700	1 365	1 675	2 388	2 723
1 757	2 643	3 384	3 576	5 239	1 249	1 058	1 257	1 953	2 072
64	374	607	81	759	10	-	-	165	26
60	99	229	454	381	2	10	8	28	6
64	374	607	130	794	21	44	-	165	26
64	374	607	81	759	21	-	-	165	26
-	374	598	126	788	-	44	-	165	26
-	-	-	-	-	53	81	138	191	178

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1993-94	2001	Suisse 2002	2003	2004
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	888	908	939	1 299	1 545
APD en pourcentage du RNB	0.35	0.34	0.32	0.39	0.41
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	680	644	765	945	1 187
1. Dons et contributions assimilables	684	643	750	929	1 173
dont: Coopération technique	257	113	154	177	117
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	29	-	-	-	-
Aide d'urgence (a)	74	135	146	158	345
En faveur des ONG	111	32	39	47	50
Frais administratifs	20	18	19	28	29
2. Prêts de développement et capital	- 4	1	15	16	14
dont: Prêts nouveaux de développement	-	- 6	9	- 5	- 6
B. Contributions aux organismes multilatéraux	208	263	174	355	359
Dons et souscriptions versées au capital, total	208	263	174	355	359
dont: CE	-	-	-	-	-
IDA	52	83	5	135	146
Banques régionales de développement	29	38	41	66	42
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-	6	3	0	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-	6	3	0	-
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	6	3	0	-
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	156	180	202	280	316
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	790	- 1 252	1 089	2 104	- 2 810
1. Investissements directs	1 413	- 1 107	1 222	2 051	- 2 082
2. Crédits privés à l'exportation	- 321	- 144	- 133	54	238
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 303	- 1	-	- 1	- 966
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 833	- 158	2 234	3 684	- 949
Total en pourcentage du RNB	0.72	-0.06	0.75	1.09	-0.25
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	892	913	943	1 305	1 556
Prêts nouveaux de développement	-	-	13	-	4
Aide alimentaire, total bilatéral	29	18	19	24	25
Autres apports du secteur public	-	6	3	0	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	880	191	287	455	723
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	986	875	875	1 393	1 744
Dons bilatéraux, total	715	740	774	869	1 252
Annulations de dettes	203	-	-	30	8
Prêts bilatéraux, total	-	19	10	33	14
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	32	-	-	37	8
dont : Remises de dettes	32	-	-	30	8
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	-	-	37	8
Réfugiés dans les pays donneur	-	20	20	22	194

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/201122548116>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

1993-94	Total des pays du CAD				1993-94	CE			
	2001	2002	2003	2004		2001	2002	2003	2004
57 484	52 435	58 292	69 085	79 512	4 396	5 961	5 448	7 173	8 704
0.30	0.22	0.23	0.25	0.26	-	-	-	-	-
39 995	35 124	40 752	49 756	54 385	3 984	5 517	5 150	6 445	8 068
34 329	33 522	39 813	50 908	57 322	3 795	4 810	5 102	6 197	7 794
12 911	13 602	15 452	18 352	18 764	111	179	192	403	479
1 733	1 007	1 086	1 196	1 169	274	350	317	317	263
3 359	3 276	3 869	6 221	7 332	555	526	510	691	960
923	1 137	1 246	1 418	1 794	151	144	-	-	1
2 571	2 964	3 027	3 520	3 999	50	139	80	459	660
5 665	1 602	939	-1 153	-2 937	189	707	48	248	274
10 250	2 525	958	- 461	- 127	344	707	48	248	274
17 489	17 311	17 540	19 330	25 126	412	444	298	728	636
17 517	17 289	17 574	19 393	24 828	412	444	298	728	636
4 399	4 946	5 695	6 946	8 910	-	-	-	-	-
4 788	3 599	3 279	3 120	5 700	-	313	170	236	-
2 548	1 491	1 813	1 734	2 275	-	-	-	-	-
9 330	-1 589	- 45	- 348	-5 599	5	331	883	1 146	1 856
8 087	- 797	2 401	- 818	-5 347	5	331	883	1 146	1 856
1 048	- 288	-1 226	-1 285	-2 668	-	-	-	-	-
7 039	- 509	3 626	468	-2 700	5	331	883	1 146	1 856
1 243	- 792	-2 446	470	- 252	-	-	-	-	-
5 869	7 289	8 768	10 240	11 307	-	-	-	-	-
77 777	49 745	6 252	47 031	64 082	-	-	-	-	-
43 446	66 041	36 286	49 799	66 041	-	-	-	-	-
4 200	2 736	14	2 313	6 465	-	-	-	-	-
-2 172	-4 086	-3 146	1 083	-4 766	-	-	-	-	-
32 304	-14 946	-26 902	-6 164	-3 658	-	-	-	-	-
150 461	107 880	73 267	126 009	148 646	4 401	6 293	6 332	8 319	10 559
0.77	0.45	0.29	0.45	0.48	-	-	-	-	-
65 735	58 615	65 556	79 782	92 203	4 550	6 352	5 792	7 393	8 971
11 950	6 952	6 705	7 017	7 784	344	1 099	392	468	541
1 952	1 467	2 094	3 170	2 734	274	350	318	514	391
24 281	12 736	17 336	20 692	12 974	198	662	1 435	1 547	2 391
7 151	4 604	3 039	3 109	3 220	-	-	-	-	-
32 078	16 533	12 719	19 175	12 655	-	-	-	-	-
68 839	61 276	65 793	89 243	97 978	6 548	5 816	6 166	9 651	9 649
34 506	33 864	42 243	54 705	64 912	5 238	4 981	5 761	8 270	8 815
2 572	2 368	4 072	6 515	6 879	-	-	-	-	-
15 942	8 800	7 503	14 821	9 436	661	649	177	320	284
3 077	2 615	5 370	8 554	7 215	-	-	-	-	-
3 077	2 514	4 534	8 338	7 084	-	-	-	-	-
-	2 075	4 560	6 971	4 293	-	-	-	-	-
1 037	1 332	1 091	1 860	2 120	-	-	-	-	-

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 15Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/623617854806>**Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD
aux organismes multilatéraux en 2004**

Versements nets

En millions de USD

	Total	Groupe de la Banque mondiale	dont :	Banques régionales de dévelop- pement	dont :		
			IDA		Banque Africaine de dév.	Banque Asiatique de dév.	Banque Inter- Américaine de dév.
Allemagne	3 712	1 148	1 148	170	106	63	1
Australie	270	87	85	74	-	74	-
Autriche	325	46	46	30	14	15	1
Belgique	561	94	92	26	18	6	1
Canada	608	209	177	102	54	39	2
Danemark	835	100	67	50	25	10	1
Espagne	1 037	190	180	131	31	45	21
États-Unis	3 455	1 753	1 752	480	225	241	-
Finlande	293	41	41	17	-	-	-
France	2 906	397	395	164	107	49	7
Grèce	161	4	4	-	-	-	-
Irlande	198	27	20	-	-	-	-
Italie	1 757	17	-	169	2	137	25
Japon	2 988	1 035	764	450	105	338	7
Luxembourg	64	11	8	11	-	11	-
Norvège	662	120	119	74	52	8	0
Nouvelle-Zélande	53	8	8	7	-	7	-
Pays-Bas	1 534	545	358	73	42	30	0
Portugal	158	12	12	17	9	8	-
Royaume-Uni	2 544	328	250	130	74	39	-
Suède	646	25	25	48	1	23	0
Suisse	359	146	146	42	30	11	1
TOTAL DU CAD	25 126	6 345	5 700	2 265	897	1 151	67
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	16 731	2 985	2 647	1 036	431	435	57

a) FRPC et FRPC-PPTE du FMI.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/623617854806>

Tableau 15

**Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD
aux organismes multilatéraux en 2004 (suite)**

Versements nets

En millions de USD

Organismes des Nations Unies	<i>dont :</i>				<i>dont :</i>		Autres agences multilatérales	<i>dont :</i>		
	PNUD	PAM	UNICEF	HCR	CE	FED		FIDA	FMI ^a	
289	33	29	8	6	1 877	679	228	39	-	Allemagne
44	5	-	4	5	-	-	64	2	2	Australie
26	8	1	1	0	200	77	22	10	1	Autriche
52	17	-	4	1	335	108	55	4	6	Belgique
156	44	27	11	11	-	-	141	13	6	Canada
337	86	42	41	47	179	62	170	10	-	Danemark
48	7	2	3	3	628	170	40	-	-	Espagne
440	101	-	119	-	-	-	782	15	-	États-Unis
88	-	-	-	-	133	-	14	-	-	Finlande
180	28	6	17	13	1 863	818	302	10	21	France
8	-	-	1	1	144	36	5	1	-	Grèce
61	16	4	11	9	93	18	17	0	-	Irlande
253	25	19	16	11	1 186	367	132	49	-	Italie
1 243	175	112	119	85	-	-	261	-	22	Japon
12	2	-	1	1	20	6	11	1	2	Luxembourg
429	114	30	132	26	-	-	39	10	3	Norvège
15	4	1	2	1	-	-	23	0	-	Nouvelle-Zélande
446	107	34	62	51	383	152	87	9	14	Pays-Bas
10	2	0	0	0	112	32	6	0	-	Portugal
381	85	-7	36	37	1 533	603	171	7	1	Royaume-Uni
290	87	39	46	-	225	94	59	-	-	Suède
117	42	1	14	11	-	-	53	6	11	Suisse
4 925	988	340	648	320	8 910	3 222	2 682	186	91	TOTAL DU CAD
2 481	503	169	247	180	8 910	3 222	1 319	140	46	<i>dont:</i> les pays membres de l'Union européenne

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/276107035315>**Tableau 16****Souscriptions au capital des organismes multilatéraux^a
sur la base des dépôts et sur celle des encaissements**

Versements nets

En millions de USD

	Dépôts					Encaissements				
	1994	2001	2002	2003	2004	1994	2001	2002	2003	2004
Allemagne	956	516	304	792	1 446	865	567	542	634	739
Australie	149	-	133	-	-	111	128	133	161	161
Autriche	82	41	34	80	91	-	63	55	67	78
Belgique	-	41	-	-	24	50	111	110	112	71
Canada	489	81	92	103	315	-	275	197	504	420
Danemark	142	86	112	107	107	115	109	100	304	198
Espagne	55	185	139	128	199	-	-	139	-	-
États-Unis	1 311	1 321	1 477	177	2 365	1 402	1 643	1 614	1 435	2 034
Finlande	22	35	64	47	-	-	24	28	20	-
France	686	347	382	495	813	-	455	486	857	469
Grèce	-	16	19	9	7	-	-	-	-	157
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	16	346	220	18	206	262	417	-	265	-
Japon	-	1 545	844	847	869	-	-	698	1 916	1 218
Luxembourg	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Norvège	95	127	174	195	195	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	11	8	10	14	16	-	8	11	16	19
Pays-Bas	236	171	148	329	631	25	53	-	-	-
Portugal	13	0	4	3	4	3	11	34	23	41
Royaume-Uni	413	698	108	901	459	-	471	484	692	703
Suède	135	38	406	219	23	-	150	145	188	272
Suisse	124	133	41	197	190	102	125	135	154	181
TOTAL DU CAD	4 935	5 737	4 709	4 661	7 963
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	2 756	2 521	1 939	3 128	4 013

a) Banque mondiale, FMI-FRPC, BID, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement et Banque de développement des Caraïbes.

Note : Toutes les contributions à ces agences ne se font pas sous la forme de souscriptions au capital.

Tableau 17 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/045766200176>**Appports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux^a**

En millions de USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements bruts						
	Moyenne 1988-1989	Moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	432	672	360	464	741	586	1 057
Fonds asiatique de dév.	847	1 161	1 135	1 031	1 168	1 138	1 084
Banque de dév. des Caraïbes	36	13	36	50	113	37	60
Conseil de l'Europe	10	1	-	-	-	-	-
BERD	-	5	5	17	44	53	53
IDA	3 605	5 469	5 468	6 160	7 270	7 348	9 188
BID	365	407	442	545	425	593	560
FIDA	142	162	250	254	250	264	281
FMI ^b	892	842	650	1 088	1 741	1 187	1 204
Fonds nordique de dév.	-	12	39	33	35	55	74
Total des IFI	6 329	8 744	8 384	9 641	11 786	11 261	13 561
<i>Nations Unies^c</i>							
PNUD	945	620	390	282	275	296	374
FNUAP	143	168	133	311	310	271	312
HCR	483	1 152	493	545	633	534	347
UNICEF	450	798	576	600	567	629	650
UNRWA	248	314	301	359	392	430	449
ATNU	256	303	454	410	466	504	434
PAM	820	1 441	357	379	351	319	268
Autres org. des Nations Unies	614	664	568	574	614	484	265
Total Nations Unies	3 959	5 459	3 272	3 462	3 608	3 467	3 098
CE	2 504	4 383	4 763	5 908	5 494	6 665	8 335
Fonds pour l'environnement mondial	-	-	86	101	109	107	138
Fonds du Protocole de Montréal	-	-	56	72	60	66	59
Fonds arabes	320	536	215	381	298	202	633
Total des appports assortis de conditions libérales	13 111	19 122	16 776	19 565	21 355	21 769	25 823
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Banque africaine de dév.	890	1 452	506	614	679	969	979
Banque asiatique de dév.	1 152	2 259	2 884	2 850	3 067	2 688	2 508
Banque de dév. des Caraïbes	25	11	65	50	108	37	60
Conseil de l'Europe	563	392	-	-	-	-	-
BERD	-	67	439	548	627	854	1 698
BIRD	11 157	10 856	11 778	10 729	8 381	10 628	9 214
SFI	887	1 123	1 276	1 061	1 409	2 126	2 301
BID	2 068	4 542	6 662	6 016	5 508	8 409	3 764
FIDA	-	-	33	33	20	23	31
Total des IFI	16 742	20 702	23 643	21 902	19 799	25 735	20 555
CE	325	411	608	662	1 435	1 547	2 391
Total des appports assortis de conditions non libérales	17 066	21 113	24 251	22 564	21 234	27 283	22 946

a) Aux pays et territoires figurant dans la Partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.

b) Fonds fiduciaire du FMI et FRPC.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/045766200176>

Tableau 17

Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux^a

(suite)

En millions de USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements nets						
	Moyenne 1988-1989	Moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	422	636	300	419	616	483	919
Fonds asiatique de dév.	813	1 071	927	812	906	826	694
Banque de dév. des Caraïbes	36	3	20	32	63	19	40
Conseil de l'Europe	8	1	-	-	-	-	-
BERD	-	5	5	17	44	53	53
IDA	3 417	5 039	4 179	4 965	5 753	5 701	7 283
BID	139	91	153	276	166	292	261
FIDA	109	77	143	166	148	155	165
FMI ^b	297	587	- 148	105	567	9	- 179
Fonds nordique de dév.	-	12	38	32	33	52	70
Total des IFI	5 240	7 523	5 616	6 824	8 295	7 590	9 307
<i>Nations Unies^c</i>							
PNUD	945	620	390	282	275	296	374
FNUAP	143	168	133	311	310	271	312
HCR	483	1 152	493	545	633	534	347
UNICEF	450	798	576	600	567	629	650
UNRWA	248	314	301	359	392	430	449
ATNU	256	303	454	410	466	504	434
PAM	820	1 441	357	379	351	319	268
Autres org. des Nations Unies	614	664	568	574	614	484	265
Total Nations Unies	3 959	5 459	3 272	3 462	3 608	3 467	3 098
CE	2 464	4 228	4 414	5 517	5 150	6 445	8 068
Fonds pour l'environnement mondial	-	-	86	101	109	107	138
Fonds du Protocole de Montréal	-	-	56	72	60	66	59
Fonds arabes	99	221	35	145	139	44	379
Total des apports assortis de conditions libérales	11 762	17 431	13 479	16 120	17 362	17 720	21 048
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Banque africaine de dév.	720	995	- 304	- 5	- 675	- 530	- 589
Banque asiatique de dév.	633	1 260	1 049	1 654	- 267	- 4 449	- 1 445
Banque de dév. des Caraïbes	25	- 1	50	31	58	19	40
Conseil de l'Europe	407	- 90	-	-	-	-	-
BERD	-	67	237	222	92	218	855
BIRD	3 360	- 282	2 762	1 759	- 6 528	- 5 000	- 3 540
SFI	372	531	229	22	32	1 253	534
BID	1 175	2 227	4 360	4 104	1 413	1 266	- 1 431
FIDA	-	-	5	6	- 5	- 8	- 10
Total des IFI	6 692	4 706	8 388	7 792	- 5 880	- 7 230	- 5 585
CE	89	218	427	331	883	1 146	1 856
Total des apports assortis de conditions non libérales	6 780	4 924	8 814	8 123	- 4 996	- 6 084	- 3 729

c) Les agences des Nations unies ont révisé leur données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996, tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR en 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large.

Tableau 18Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/556031640545>**Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD**

Pourcentage des engagements bilatéraux

	Infrastructure sociale et administrative		Infrastructure économique		Agriculture		Industries et autres secteurs productifs	
	1983-1984	2003-2004	1983-1984	2003-2004	1983-1984	2003-2004	1983-1984	2003-2004
Allemagne	28.4	39.3	38.1	16.1	9.1	2.9	7.2	1.3
Australie	25.8	46.4	6.2	5.3	6.1	6.4	2.4	0.7
Autriche	29.7	47.7	47.8	2.3	1.6	1.8	7.9	2.6
Belgique	37.0	27.1	10.1	5.5	7.2	4.1	7.5	0.8
Canada	13.9	43.3	25.7	3.8	16.1	7.9	13.5	2.7
Danemark	17.6	42.5	26.2	17.6	12.5	6.0	26.9	4.6
Espagne	..	36.3	..	16.6	..	5.0	..	2.0
États-Unis	19.3	39.5	4.7	11.6	11.4	1.5	7.2	4.7
Finlande	16.5	46.3	15.5	7.0	17.0	2.2	28.3	1.8
France	50.6	31.3	16.2	5.6	8.5	2.2	5.3	1.0
Grèce	..	81.9	..	1.9	..	0.6	..	0.4
Irlande	-	61.6	-	2.1	-	5.3	-	0.1
Italie	16.5	17.4	22.2	2.4	18.3	1.7	15.6	1.9
Japon	22.3	20.6	35.4	26.2	11.5	4.7	12.4	2.0
Luxembourg	..	46.4	..	2.4	..	7.8	..	0.7
Norvège	27.2	42.2	25.6	8.1	20.3	4.6	9.8	1.0
Nouvelle-Zélande	21.7	45.9	31.3	3.3	12.0	2.6	3.7	1.9
Pays-Bas	28.5	32.8	14.3	10.5	16.6	3.3	6.4	0.9
Portugal	..	23.6	..	1.2	..	0.5	..	0.3
Royaume-Uni	21.4	38.4	28.3	8.2	11.4	4.1	12.7	1.6
Suède	19.3	33.6	10.0	7.9	12.4	2.1	9.3	0.7
Suisse	19.0	20.3	9.9	8.3	22.2	5.9	18.2	4.9
TOTAL DU CAD	26.7	34.1	18.8	13.1	11.4	3.2	8.9	2.6

a) Sur la base de versements nets.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/556031640545>**Tableau 18****Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD**

(suite)

Pourcentage des engagements bilatéraux

Aide-Programme et aide sous forme de produits		Aide d'urgence		Autres		Pour mémoire : Part de l'APD totale aux ONG et transitant par les ONG ^a 2003-2004		
1983-1984	2003-2004	1983-1984	2003-2004	1983-1984	2003-2004			
2.9	1.0	0.7	3.2	13.6	36.2	6.9		Allemagne
51.6	4.3	1.8	14.1	6.1	22.8	4.5		Australie
1.8	0.5	2.2	14.4	9.0	30.7	7.9		Autriche
1.4	2.6	0.3	8.4	36.5	51.4	8.5		Belgique
15.1	2.4	2.4	12.1	13.2	27.9	7.8		Canada
1.9	3.5	0.2	0.9	14.7	25.0	4.4		Danemark
..	0.7	..	6.1	..	33.3	19.6		Espagne
23.4	9.1	2.2	13.0	31.8	20.5	-		États-Unis
0.6	3.1	2.2	11.5	19.9	28.2	4.3		Finlande
6.5	2.0	0.1	7.3	12.7	50.6	0.4		France
..	0.8	..	4.8	..	9.5	4.6		Grèce
-	6.9	-	8.4	100.0	15.6	15.2		Irlande
6.8	5.8	2.3	7.2	18.3	63.7	2.4		Italie
3.5	0.4	0.1	2.4	14.8	43.8	2.6		Japon
..	2.1	..	13.0	..	27.6	12.7		Luxembourg
2.2	4.6	4.9	20.3	9.9	19.3	10.1		Norvège
25.2	7.7	1.5	15.4	4.6	23.2	11.4		Nouvelle-Zélande
6.6	4.1	2.3	9.3	25.2	39.1	15.4		Pays-Bas
..	0.7	..	1.8	..	71.8	0.4		Portugal
3.7	1.4	0.8	11.3	21.7	35.1	9.7		Royaume-Uni
1.2	4.5	11.5	20.0	36.3	31.2	13.9		Suède
9.9	3.4	11.2	23.4	9.6	33.7	9.6		Suisse
12.1	4.1	1.6	9.1	20.5	33.7	5.3		TOTAL DU CAD

Tableau 19Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/062134671468>**L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2004****Engagements***En pourcentage du total bilatéral*

	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne	États- Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande
Infrastructure sociale												
et administrative	40.3	47.0	41.7	36.6	41.9	42.9	33.6	44.5	46.3	34.8	80.5	60.2
Enseignement ^a	18.0	7.2	21.4	14.0	9.4	7.1	7.5	2.5	10.6	21.8	27.4	12.7
dont: Éducation												
de base	1.7	3.1	0.8	2.1	5.1	3.1	1.8	2.1	0.8	3.8	11.9	7.5
Santé	2.0	7.4	5.8	6.3	4.7	8.2	6.2	4.4	8.1	4.3	4.5	22.5
dont: Santé de base	1.4	5.1	5.3	4.3	2.9	7.8	4.6	4.0	2.0	0.5	3.5	12.1
Population ^b	2.0	3.0	0.4	1.8	6.3	0.6	0.8	6.6	1.3	0.2	0.2	1.6
Distribution d'eau												
et assainissement	7.1	2.5	5.2	2.5	3.3	14.9	4.8	4.1	4.4	2.5	0.5	4.7
Gouvernement												
et Société Civile	6.7	22.0	7.5	6.9	14.5	11.1	6.6	21.3	16.9	1.8	15.4	16.1
Autres infrastructures												
sociales et services	4.5	5.0	1.5	5.1	3.6	1.0	7.8	5.7	4.9	4.2	32.5	2.6
Infrastructure économique	20.0	5.1	1.6	7.7	3.2	14.6	16.2	19.9	7.0	6.1	2.8	2.4
Transport et												
communications	3.1	4.2	1.0	3.6	2.1	9.7	9.6	4.2	1.7	4.0	2.5	2.0
Énergie	12.0	0.2	0.4	0.3	0.2	2.8	2.3	11.8	3.6	1.3	0.0	0.0
Autres	4.9	0.7	0.2	3.8	1.0	2.1	4.3	3.8	1.6	0.9	0.2	0.5
Production	4.4	6.8	3.8	6.4	10.9	13.2	7.4	6.8	4.0	3.6	0.8	5.4
Agriculture	3.1	6.2	1.4	5.0	8.7	7.5	5.3	2.1	2.2	2.7	0.4	5.4
Industries manufac- turières, extractives et construction	1.1	0.2	1.9	1.3	1.8	5.7	1.7	4.1	1.4	0.9	-	0.1
Commerce et tourisme	0.2	0.5	0.5	0.1	-	-	0.4	0.6	0.5	0.0	0.3	-
Destination pluri-sectorielle	11.8	14.7	5.3	3.8	3.5	6.0	8.6	6.0	15.5	8.0	3.8	4.3
Aide-programme	1.0	4.9	0.5	2.5	4.2	5.0	0.8	4.9	3.1	2.2	1.4	7.6
Actions se rapportant à la dette ^c	13.4	1.0	21.6	21.3	3.6	4.2	17.3	0.9	-	29.5	-	0.1
Secours d'urgence	3.3	14.0	15.3	10.1	11.4	0.1	5.9	12.9	11.5	8.1	4.9	9.3
Frais administratifs	4.1	5.5	7.6	4.1	8.7	6.4	5.0	4.2	6.8	5.2	5.7	6.9
Non spécifié	1.7	1.0	2.7	7.6	12.7	7.6	5.2	0.0	5.9	2.4	0.2	3.8
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>Pour mémoire:</i>												
Aide alimentaire, total	0.9	4.3	0.5	1.9	2.0	-	1.2	8.9	2.4	0.7	1.4	1.1

a) Y compris les étudiants et les stagiaires.

b) Politique en matière de population/santé et fertilité.

c) Y compris l'annulation des dettes nées de créances autres que l'APD.

d) Comprend la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la BID.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/062134671468>**Tableau 19****L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2004**

(suite)

Engagements

Italie	Japon	Luxem- bourg	Nouvelle- Zélande	Pays- Bas	Portugal	Royaume- Uni	Suède	Suisse	TOTAL DU CAD	En pourcentage du total Financement multilatéral (FPD)				
										Total	CE	Banque mondiale	Banques régionales de dév. ^d	
21.6	23.2	46.4	43.2	44.7	42.2	13.0	37.3	36.0	19.6	37.3	32.8	44.3	33.4	25.4
8.4	9.8	14.4	9.9	23.4	13.8	6.2	8.0	5.5	3.5	9.1	6.1	4.6	8.8	3.0
2.0	0.3	2.6	4.9	7.3	8.9	0.3	5.7	1.7	1.3	2.7	3.1	1.1	5.3	1.0
4.7	4.3	17.6	5.1	4.8	5.5	1.1	4.3	4.8	3.1	4.5	3.0	3.2	3.5	2.1
2.8	0.8	5.6	2.4	2.4	0.9	0.2	1.7	1.8	2.6	2.6	0.6	2.7	0.2	0.0
0.4	0.1	2.7	2.4	1.6	3.7	0.0	3.5	3.3	0.1	3.2	1.4	2.6	1.6	0.3
0.6	5.5	8.4	2.1	1.1	5.2	0.2	0.5	2.1	2.6	4.2	6.3	4.5	7.5	5.4
3.9	2.1	0.3	17.5	12.2	11.5	3.0	19.3	14.6	9.6	12.3	9.7	22.2	5.8	8.5
3.7	1.4	2.9	6.3	1.5	2.4	2.4	1.6	5.7	0.7	4.1	6.3	7.2	6.2	6.1
3.3	31.3	2.4	8.5	3.0	14.6	0.9	8.1	7.1	8.0	16.7	24.7	11.6	25.4	30.9
0.4	17.8	0.9	0.7	1.0	0.5	0.6	2.3	3.0	1.2	6.0	17.9	8.7	18.4	22.2
2.0	13.3	-	4.3	0.7	3.7	0.1	3.4	2.4	1.8	7.9	3.3	1.7	4.1	2.8
0.9	0.3	1.5	3.6	1.3	10.4	0.2	2.4	1.7	5.0	2.8	3.5	1.2	2.9	5.8
5.5	7.0	8.4	6.6	4.7	5.7	0.5	4.9	2.8	10.4	6.2	8.4	8.2	9.6	6.8
2.1	4.1	7.8	5.2	2.5	4.2	0.3	3.3	2.2	5.4	3.4	4.9	3.1	6.0	4.2
3.2	1.9	0.4	0.7	0.4	1.1	0.2	1.2	0.3	2.5	2.3	2.5	3.3	2.2	2.5
0.2	0.9	0.2	0.7	-	-	-	0.4	0.4	-	0.4	0.7	-	1.4	0.1
24.2	3.0	10.2	9.0	5.0	10.6	1.1	1.6	5.5	16.6	6.5	14.9	7.8	4.0	34.8
6.4	0.4	2.1	5.4	6.9	4.8	0.5	2.1	5.2	3.0	3.1	14.3	11.3	24.4	1.1
11.9	19.4	-	0.8	-	1.0	80.2	14.1	1.3	0.7	10.8	1.0	-	1.6	-
7.5	5.1	13.0	16.9	17.2	16.1	2.1	9.3	18.5	28.8	9.9	2.7	10.2	-	0.4
6.3	5.2	2.1	7.6	8.4	0.5	1.2	9.0	5.6	2.5	5.0	1.1	6.3	-	-
13.3	5.5	15.3	1.9	10.0	4.6	0.5	13.6	18.0	10.5	4.3	0.1	0.4	-	-
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
3.5	0.3	3.8	0.9	1.1	1.4	-	1.1	0.7	2.1	3.5	0.9	4.9	-	-

Tableau 20 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/153710702100>**Conditions financières des engagements d'APD^a**
Moyenne 2003-2004

	Élément de libéralité de l'APD totale		Part des dons dans :		Élément de libéralité des prêts de l'APD	Élément de libéralité de l'APD aux PMA ^c	Élément de libéralité de l'APD bilatérale aux PMA
	Norme : 86% ^b		l'APD bilatérale	l'APD totale			
	1993-1994	2003-2004					
Allemagne	96.5	96.8	80.6	88.2	65.4	100.0	100.0
Australie	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Autriche	92.6	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Belgique	99.7	99.7	98.4	99.0	80.9	99.9	99.9
Canada	99.7	100.0	99.7	99.8	90.1	100.0	100.0
Danemark	100.0	100.0	97.0	98.2	-	100.0	100.0
Espagne	90.7	94.8	66.8	80.6	71.0	94.1	91.7
États-Unis	99.5	99.9	99.7	99.7	68.3	100.0	100.0
Finlande	99.3	99.9	97.8	98.7	48.6	100.0	100.0
France	93.7	95.5	84.6	88.1	51.1	99.5	99.5
Grèce	..	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Irlande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Italie	98.7	99.5	72.0	91.6	90.6	99.6	99.5
Japon	85.8	88.2	47.9	58.5	71.6	99.3	98.9
Luxembourg	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Norvège	99.8	100.0	97.7	98.4	-	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Pays-Bas	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Portugal	100.0	92.1	99.7	99.8	61.2	100.0	100.0
Royaume-Uni	100.0	100.0	90.4	93.9	-	100.0	100.0
Suède	100.0	100.0	99.1	99.3	51.8	99.9	99.8
Suisse	100.0	100.0	97.8	98.5	-	100.0	100.0
TOTAL DU CAD	95.4	97.3	86.9	90.1	69.4	99.7	99.7

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport de l'APD au RNB est notablement inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas de l'Italie et du Portugal en 2004.

c) Y compris l'élément de libéralité de l'APD multilatérale imputée. Voir tableau 31, note a).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/342352147501>

Tableau 21

Respect par les membres du CAD, en 2003 et 2004, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide

	Engagements d'APD ^a En millions de USD		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a Norme : 86% ^b		Critère de volume : engagements d'APD ^a en % du RNB Norme: 2003 Norme: 2004 0.20% 0.22%		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a en faveur des PMA (deux normes alternatives) Annuel pour Moyenne sur 3 ans l'ensemble des PMA pour chaque PMA Norme : 90% Norme : 86%		
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2002-2004 ^d
	Allemagne	7 195	8 516	97.5	96.3	0.30	0.31	100.0	100.0
Australie	1 238	1 319	100.0	100.0	0.25	0.22	100.0	100.0	c
Autriche	562	644	100.0	100.0	0.22	0.22	100.0	100.0	c
Belgique	1 008	1 988	99.5	99.8	0.33	0.56	99.9	99.8	c
Canada	2 463	2 926	100.0	100.0	0.29	0.30	100.0	100.0	c
Danemark	1 558	2 427	100.0	100.0	0.75	1.01	100.0	100.0	c
Espagne ^c	2 058	2 399	92.0	97.5	0.25	0.24	84.8	98.0	c
États-Unis	19 951	26 787	99.9	99.9	0.18	0.23	100.0	100.0	c
Finlande	659	655	100.0	99.8	0.41	0.35	100.0	100.0	c
France	6 931	7 796	95.7	95.4	0.39	0.38	99.3	99.7	c
Grèce ^c	362	465	100.0	100.0	0.21	0.23	100.0	100.0	c
Irlande ^c	504	607	100.0	100.0	0.39	0.39	100.0	100.0	c
Italie	3 056	2 925	99.4	99.6	0.21	0.18	100.0	98.4	c
Japon	11 009	12 947	87.5	88.8	0.25	0.27	97.9	99.5	c
Luxembourg ^c	194	236	100.0	100.0	0.81	0.83	100.0	100.0	c
Norvège	1 995	2 091	100.0	100.0	0.90	0.83	100.0	100.0	c
Nouvelle-Zélande	185	241	100.0	100.0	0.25	0.27	100.0	100.0	c
Pays-Bas ^c	2 144	3 398	100.0	100.0	0.43	0.59	100.0	100.0	c
Portugal ^c	315	332	100.0	87.1	0.22	0.20	100.0	100.0	c
Royaume-Uni ^c	6 361	7 412	100.0	100.0	0.35	0.34	100.0	100.0	c
Suède	2 223	2 697	99.9	100.0	0.74	0.77	99.7	100.0	c
Suisse	1 358	1 735	100.0	100.0	0.40	0.46	100.0	100.0	c
TOTAL DU CAD	73 329	90 542	97.1	97.5	0.26	0.29	99.6	99.8	c

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport des engagements d'APD au RNB est notablement inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas de l'Italie et du Portugal en 2004.

c) Versements bruts.

d) c = conformité, n = non conformité.

Tableau 22 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/334114535518>**Autres paramètres^a****Engagements**

	Pourcentage des dons dans l'APD totale		Prêts d'APD bilatéraux							
			Élément de libéralité (pourcentage)		Échéance (années)		Délai de franchise (années)		Taux d'intérêt (pourcentage)	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Allemagne	91.9	85.0	68.0	62.7	35.4	32.4	7.1	6.6	1.4	1.7
Australie	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	99.6	98.6	78.1	83.5	29.8	29.7	10.8	10.7	0.7	0.0
Canada	99.6	100.0	90.1	-	38.3	-	14.0	-	0.0	-
Danemark	98.5	98.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	78.0	82.8	69.3	75.3	27.2	28.2	10.2	10.1	1.3	0.7
États-Unis	99.7	99.8	68.3	68.3	30.0	30.0	5.0	5.0	1.0	1.0
Finlande	98.8	98.7	-	48.6	-	7.9	-	7.9	-	0.0
France	89.0	87.2	45.3	50.9	18.0	19.2	6.0	6.4	3.0	2.3
Grèce	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	87.7	95.7	90.7	90.4	38.1	37.5	19.8	18.9	0.2	0.2
Japon	57.1	59.7	70.9	72.3	33.1	31.5	9.8	9.5	1.5	1.2
Luxembourg	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	98.0	98.7	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	99.8	99.9	-	61.2	-	31.8	-	22.1	-	3.3
Royaume-Uni	92.8	94.8	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède	98.7	99.8	51.8	-	13.0	-	3.0	-	0.0	-
Suisse	97.6	99.2	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DU CAD	89.7	90.5	68.5	68.9	31.4	30.1	9.5	9.2	1.6	1.4

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/143450555355>**Tableau 23****Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2004**Engagements (à l'exclusion de la coopération technique
et des dépenses administratives)

Pourcentages

	APD bilatérale				Total	Pour mémoire : Taux de notification ^b
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée			
Allemagne	92.2	-	7.8	100.0	100.0	
Australie	77.1	-	22.9	100.0	100.0	
Autriche	52.2	-	47.8	100.0	100.0	
Belgique	92.7	-	7.3	100.0	100.0	
Canada	56.7	0.3	43.0	100.0	100.0	
Danemark	88.8	-	11.2	100.0	100.0	
Espagne (a)	67.7	-	32.3	100.0	100.0	
États-Unis	Non notifié	
Finlande	Non notifié	
France	94.2	-	5.8	100.0	100.0	
Grèce (a)	23.0	6.5	70.5	100.0	100.0	
Irlande (a)	100.0	-	-	100.0	100.0	
Italie	Non notifié	
Japon	94.4	1.0	4.6	100.0	100.0	
Luxembourg	Non notifié	
Norvège	100.0	-	0.0	100.0	97.6	
Nouvelle-Zélande	81.2	-	18.8	100.0	100.0	
Pays-Bas	86.8	2.2	11.0	100.0	100.0	
Portugal (a)	99.2	-	0.8	100.0	100.0	
Royaume-Uni (a)	100.0	100.0	68.4	
Suède	87.5	12.0	0.6	100.0	100.0	
Suisse	96.8	-	3.2	100.0	100.0	
TOTAL DU CAD	(90.6)	(1.1)	(8.3)	100.0	(66.5)	

a) Versements bruts.

b) Le taux de notification est le pourcentage d'APD bilatérale couverte par la notification du degré de liaison (à l'exclusion de la coopération technique et des dépenses administratives).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/383508657842>

Tableau 24

Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2004Engagements (à l'exclusion de la coopération technique
et des dépenses administratives)

En millions de USD

	APD bilatérale				Pour mémoire : Coopération technique
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	2 993	-	252	3 246	2 619
Australie	447	-	133	580	639
Autriche	115	-	105	220	136
Belgique	724	-	57	782	488
Canada	814	5	617	1 436	760
Danemark	1 251	-	158	1 409	127
Espagne (a)	829	-	395	1 224	340
États-Unis	8 064
Finlande	127
France	4 041	-	250	4 291	2 342
Grèce (a)	21	6	64	91	196
Irlande (a)	370	-	-	370	12
Italie	133
Japon	9 559	98	469	10 125	2 194
Luxembourg	4
Norvège	1 062	-	0	1 062	235
Nouvelle-Zélande	92	-	21	113	58
Pays-Bas	1 728	43	219	1 990	803
Portugal (a)	747	-	6	753	114
Royaume-Uni (a)	2 983	-	-	2 983	751
Suède	1 632	223	11	1 865	96
Suisse	1 121	-	37	1 158	94
TOTAL DU CAD	(30 528)	(375)	(2 793)	(33 696)	20 334

a) Versements brut.

Tableau 25

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/061776300706>Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (c) 2003 en USD	Population 2003 en millions	RNB aux prix courants 2003 en millions de USD	APD/RNB 2003 (%)
	2000	2001	2002	2003	2004				
<i>AFRIQUE</i>									
<i>NORD DU SAHARA</i>									
Algérie	201	224	329	235	313	1 930	31.83	65 319	0.36
Egypte	1 328	1 257	1 239	988	1 458	1 390	67.56	82 259	1.20
Maroc	419	519	487	538	706	1 310	30.11	42 937	1.25
Tunisie	223	378	265	298	328	2 240	9.90	23 942	1.24
Nord du Sahara, non ventilé	36	19	29	112	181				
Nord du Sahara, Total	2 207	2 395	2 349	2 171	2 985	6 870	139.40	214 458	1.01
<i>SUD DU SAHARA</i>									
Afrique du Sud	488	428	505	625	617	2 850	45.83	160 838	0.39
Angola	307	289	421	497	1 144	760	13.52	11 919	4.17
Bénin	239	274	216	293	378	440	6.72	3 531	8.29
Botswana	31	29	38	28	39	3 530	1.72	7 236	0.39
Burkina Faso	336	392	473	507	610	300	12.11	4 178	12.14
Burundi	93	137	172	225	351	90	7.21	575	39.10
Cameroun	380	487	657	900	762	640	16.09	11 961	7.52
Cap Vert	94	77	92	143	140	1 440	0.47	786	18.26
Centrafricaine, Rép.	75	67	60	50	105	270	3.88	1 198	4.16
Comores	19	27	32	24	25	440	0.60	318	7.71
Congo, Rép.	33	75	57	70	116	650	3.76	2 681	2.60
Congo, Rép. dém.	184	263	1 188	5 421	1 815	100	53.15	5 497	98.61
Côte d'Ivoire	352	170	1 069	252	154	670	16.84	13 231	1.91
Djibouti	71	58	78	79	64	950	0.71	666	11.85
Erythrée	176	281	230	316	260	160	4.39	745	42.38
Ethiopie	693	1 116	1 307	1 553	1 823	90	68.61	6 597	23.54
Gabon	12	9	72	- 11	38	3 340	1.34	5 205	-0.21
Gambie	49	54	61	63	63	270	1.42	347	18.09
Ghana	600	644	650	954	1 358	320	20.67	7 459	12.79
Guinée	153	282	250	240	279	430	7.91	3 599	6.67
Guinée équatoriale	21	13	20	21	30	..	0.49
Guinée-Bissau	80	59	59	145	76	140	1.49	228	63.59
Kenya	512	463	394	514	635	400	31.92	14 210	3.62
Lesotho	37	56	76	78	102	590	1.79	1 324	5.89
Liberia	68	39	52	107	210	100	3.37	378	28.28
Madagascar	322	374	373	539	1 236	290	16.89	5 394	9.98
Malawi	446	404	377	518	476	160	10.96	1 661	31.20
Mali	360	354	467	543	567	300	11.65	4 187	12.96
Maurice	20	22	24	- 15	38	4 100	1.22	5 239	-0.28
Mauritanie	212	268	345	239	180	390	2.85	1 159	20.62
Mayotte	103	120	125	166	208	..	0.17
Mozambique	877	933	2 203	1 039	1 228	210	18.79	4 127	25.17
Namibie	153	110	135	147	179	1 930	2.01	4 599	3.20
Niger	211	257	298	457	536	200	11.76	2 718	16.83
Nigeria	185	185	314	318	573	350	136.46	49 533	0.64
Ouganda	819	793	712	977	1 159	250	25.28	6 166	15.84
Rwanda	322	299	355	333	468	210	8.40	1 653	20.16
Sao Tomé et Principe	35	38	26	38	33	330	0.16	57	66.59
Sénégal	423	413	445	446	1 052	540	10.24	6 392	6.97
Seychelles	18	14	8	9	10	7 360	0.08	661	1.39
Sierra Leone	182	345	353	303	360	190	5.34	963	31.51
Somalie	104	150	194	175	191	..	9.63
Soudan	225	185	351	617	882	460	33.55	16 347	3.77
Ste-Hélène	19	15	14	18	26	..	0.01
Swaziland	13	29	22	28	117	1 320	1.11	1 893	1.50
Tanzanie	1 022	1 271	1 233	1 704	1 746	310	35.89	10 244	16.63
Tchad	131	187	229	247	319	240	8.58	2 335	10.58
Togo	70	44	51	47	61	310	4.86	1 699	2.74
Zambie	795	349	641	581	1 081	380	10.40	4 187	13.88
Zimbabwe	178	164	201	186	186	..	13.10
Sud du Sahara, non ventilé	345	703	969	1 362	1 424				
Sud du Sahara, Total	12 693	13 812	18 694	24 117	25 530	..	705.40	(395 924)	(6.09)
Afrique non spécifié	817	474	498	493	565				
AFRIQUE, TOTAL	15 717	16 681	21 540	26 781	29 080	..	844.80	(610 382)	(4.39)

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/061776300706>

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

(suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (c) 2003 en USD	Population 2003 en millions	RNB aux prix courants 2003 en millions de USD	APD/RNB 2003 (%)
	2000	2001	2002	2003	2004				
AMÉRIQUE									
AMÉRIQUE DU NORD ET CENTRALE									
Anguilla	4	4	1	4	3	..	0.01
Antigua et Barbuda	10	9	14	5	2	9 330	0.08	718	0.74
Barbades	0	- 1	3	20	29	9 270	0.27	2 517	0.79
Belize	15	22	22	12	7	3 740	0.27	999	1.19
Costa Rica	12	2	5	28	13	4 310	4.00	16 637	0.17
Cuba	44	54	61	70	90	..	11.33
Dominicaine, Rép.	62	108	145	69	87	2 130	8.74	15 297	0.45
Dominique	15	20	30	11	29	3 380	0.07	241	4.54
El Salvador	180	238	233	192	211	2 220	6.53	14 533	1.32
Grenade	17	12	10	10	15	3 690	0.10	389	2.67
Guatemala	264	227	249	247	218	1 910	12.31	24 401	1.01
Haiti	208	171	156	200	243	400	8.44	2 903	6.88
Honduras	450	679	472	392	642	960	6.97	6 602	5.94
Jamaïque	10	54	24	5	75	2 780	2.64	6 971	0.07
Mexique	- 54	75	136	103	121	6 290	102.29	626 915	0.02
Montserrat	31	33	44	36	44	..	0.01
Nicaragua	562	931	517	833	1 232	750	5.48	4 027	20.69
Panama	17	28	22	30	38	4 040	2.98	12 042	0.25
Ste Lucie	11	16	34	15	- 22	4 040	0.16	645	2.31
St-Kitts et Nevis	4	11	28	- 0	- 0	6 860	0.05	325	-0.03
St-Vincent et Grenadines	6	9	5	6	10	3 250	0.11	353	1.60
Trinité et Tobago	- 2	- 2	- 7	- 2	- 1	7 790	1.31	10 149	-0.02
Turks et Caïques, Iles	7	7	4	2	3	..	0.02
Antilles, non ventilé	119	121	43	47	44
Amérique N. et C., non ventilé	229	122	126	191	233
Amérique du Nord et centrale, Total	2 219	2 945	2 377	2 528	3 371	..	174.17	(746 665)	(0.34)
AMÉRIQUE DU SUD									
Argentine	76	151	83	105	91	3 840	37.87	126 766	0.08
Bolivie	475	735	681	930	767	920	8.81	7 788	11.94
Brésil	322	349	330	296	285	2 760	176.60	487 940	0.06
Chili	49	58	- 8	76	49	4 360	15.77	69 132	0.11
Colombie	187	381	441	802	509	1 830	44.58	76 511	1.05
Equateur	147	173	216	176	160	1 830	13.01	25 736	0.68
Guyana	107	97	65	87	145	890	0.77	691	12.54
Paraguay	82	61	57	51	0	1 110	5.64	6 038	0.84
Pérou	401	453	496	500	487	2 140	27.15	58 496	0.86
Suriname	34	23	12	11	24	2 080	0.44	971	1.12
Uruguay	17	15	13	17	22	3 770	3.38	10 682	0.16
Venezuela	77	45	57	82	49	3 470	25.67	81 025	0.10
Amérique du Sud, non ventilé	379	87	44	85	460
Amérique du Sud, Total	2 354	2 629	2 487	3 217	3 048	..	359.69	951 776	0.34
Amérique, non spécifié	393	429	314	387	425
AMÉRIQUE, TOTAL	4 966	6 004	5 178	6 132	6 843	..	533.86	(1 698 441)	(0.36)

Tableau 25

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/061776300706>Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

(suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (c) 2003 en USD	Population 2003 en millions	RNB aux prix courants 2003 en millions de USD	APD/RNB 2003 (%)
	2000	2001	2002	2003	2004				
ASIE									
<i>MOYEN-ORIENT</i>									
Arabie Saoudite	31	27	27	22	32	9 170	22.53	211 281	0.01
Bahreïn	49	18	71	77	104	12 410	0.71	9 085	0.85
Irak	101	122	116	2 265	4 658	..	24.70
Iran	130	117	116	133	189	2 010	66.39	137 321	0.10
Jordanie	552	433	520	1 228	581	1 910	5.31	10 069	12.19
Liban	200	243	453	226	265	4 320	4.50	19 851	1.14
Oman	46	2	41	38	55	7 890	2.60	20 835	0.18
Syrie	158	155	81	153	110	1 120	17.38	19 794	0.77
Yémen	265	461	584	234	252	510	19.17	10 189	2.30
Zones sous admin. palestinienne	637	870	1 616	972	1 136	1 120	3.37	3 840	25.30
Moyen-Orient, non ventilé	168	39	80	186	203				
Moyen-Orient, Total	2 337	2 486	3 704	5 533	7 586	..	166.66	(442 265)	(1.25)
<i>ASIE DU SUD ET CENTRALE</i>									
Afghanistan	141	408	1 305	1 595	2 190	..	29.93	4 593	34.74
Arménie	216	198	293	247	254	950	3.06	2 896	8.54
Azerbaïdjan	139	232	349	301	176	820	8.23	6 695	4.49
Bangladesh	1 171	1 030	913	1 396	1 404	400	138.07	54 778	2.55
Bhoutan	53	61	73	77	78	720	0.87	601	12.75
Géorgie	169	300	313	225	315	840	4.57	3 931	5.72
Inde	1 485	1 724	1 463	913	691	540	1 064.40	597 574	0.15
Kazakhstan	189	148	188	269	265	1 810	14.88	29 093	0.93
Kyrgyzie, Rép.	215	189	186	200	258	340	5.05	1 859	10.76
Maldives	19	25	27	21	28	2 300	0.29	652	3.15
Myanmar	107	127	121	126	121	..	49.36
Népal	390	394	365	465	427	240	24.66	5 843	7.97
Ouzbékistan	186	153	189	195	246	420	25.59	10 012	1.94
Pakistan	703	1 948	2 138	1 066	1 421	520	148.44	80 140	1.33
Sri Lanka	276	313	344	674	519	930	19.23	18 183	3.71
Tadjikistan	125	170	168	147	241	210	6.36	1 463	10.07
Turkménistan	32	72	41	27	37	1 090	4.86	5 760	0.47
Asie du Sud, non ventilé	139	46	121	320	416				
Asie du Sud et centrale, Total	5 756	7 539	8 599	8 264	9 087	..	1 547.85	(824 072)	(1.00)
<i>EXTREME-ORIENT</i>									
Cambodge	398	420	487	509	478	300	13.40	3 950	12.89
Chine	1 732	1 476	1 475	1 320	1 661	1 100	1 288.40	1408 754	0.09
Corée, Rép. dém.	75	120	267	169	196	..	22.61
Indonésie	1 658	1 471	1 308	1 741	84	940	214.67	229 241	0.76
Laos	282	245	278	299	270	340	5.66	2 007	14.88
Malaisie	45	27	86	107	290	3 880	24.77	97 809	0.11
Mongolie	217	212	208	248	262	480	2.48	1 263	19.66
Philippines	578	574	552	737	463	1 060	81.50	85 203	0.86
Thaïlande	698	281	295	- 967	- 2	2 190	62.01	140 277	-0.69
Timor-Leste	233	195	220	155	153	420	0.88	371	41.75
Viet Nam	1 682	1 450	1 277	1 765	1 830	480	81.31	39 157	4.51
Extrême-Orient, non ventilé	104	29	48	104	177				
Extrême-Orient, Total	7 702	6 499	6 501	6 187	5 862	..	1 797.69	(2008 033)	(0.31)
Asie, non spécifié	249	327	328	261	270				
ASIE, TOTAL	16 043	16 851	19 132	20 246	22 805	..	3 512.20	(3 274 370)	(0.62)

a) Les recettes d'APD correspondent au total des apports nets d'APD des pays membres du CAD, des organismes multilatéraux et de pays non membres du CAD (voir dans le tableau 33 la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles).

b) Ces pays ont progressé dans la partie II à compter du 1^{er} janvier 2003 ; à partir de 2003, l'aide à ces pays est comptabilisée comme AP (voir le tableau 41 pour les recettes d'AP et les indicateurs).

c) Base Atlas de la Banque mondiale.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/061776300706>

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement (suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (c) 2003 en USD	Population 2003 en millions	RNB aux prix courants 2003 en millions de USD	APD/RNB 2003 (%)
	2000	2001	2002	2003	2004				
EUROPE									
Albanie	319	270	309	349	362	1 640	3.17	5 872	5.95
Bosnie-Herzégovine	737	639	563	540	671	1 660	3.83	7 303	7.40
Croatie	66	113	131	121	121	5 370	4.44	27 597	0.44
Macédoine (ERYM)	252	248	276	266	248	1 980	2.05	4 634	5.75
Malte (b)	21	2	11	-	-	-
Moldova	123	122	142	117	118	590	4.24	2 304	5.07
Serbie et Monténégro	1 135	1 308	1 931	1 317	1 170	1 900	8.14	20 416	6.45
Slovénie (b)	61	126	53	-	-	-
Turquie	327	169	411	165	257	2 800	70.71	238 317	0.07
États ex-Yougoslavie, non spécifié	306	139	837	117	98				
Europe, non ventilé	390	220	379	504	573				
EUROPE, TOTAL	3 736	3 355	5 042	3 496	3 619	..	96.58	(306 444)	(1.14)
OCÉANIE									
Cook, Iles	4	5	4	6	9	..	0.02
Fidji	29	26	34	51	64	2 280	0.84	2 153	2.37
Kiribati	18	12	21	18	17	880	0.10	90	20.32
Marshall, Iles	57	74	62	56	51	2 490	0.06	138	40.89
Micronésie, Etats Fédérés	102	138	112	115	86	1 990	0.12	243	47.26
Nauru	4	7	12	16	14	..	0.01
Niue	3	3	4	9	14
Palau	39	34	31	26	20	6 580	0.02	128	19.96
Papouasie-Nouvelle-Guinée	275	203	203	220	266	490	5.50	2 948	7.47
Salomon, Iles	68	59	26	60	122	560	0.46	231	26.08
Samoa	27	43	37	33	31	1 540	0.18	317	10.41
Tokelau	4	4	5	6	8
Tonga	19	20	22	27	19	1 510	0.10	167	16.44
Tuvalu	4	10	12	6	8	..	0.01
Vanuatu	46	32	28	32	38	1 150	0.21	264	12.26
Wallis & Futuna	52	50	53	56	73	..	0.02
Océanie, non ventilé	65	60	43	74	94				
OCÉANIE, TOTAL	817	781	709	813	933	..	7.65	(6 680)	(12.16)
PED, non spécifiés	9 048	8 481	9 225	13 141	15 028				
TOTAL DES PED	50 327	52 153	60 825	70 608	78 308	..	4 995.09	(5 896 317)	(1.20)
Par groupe de revenu (d)									
PMA	12 682	13 838	18 094	23 791	24 908	..	704.76	(197 967)	(12.02)
Autres PFR	10 070	11 611	12 364	11 581	11 374	..	1 840.83	(1 082 585)	(1.07)
PRITI	13 714	13 905	16 124	16 296	19 893	..	2 014.72	(2 764 713)	(0.59)
PRITS	1 250	1 496	1 862	1 597	1 935	..	434.07	(1 841 967)	(0.09)
PRE	49	18	71	77	104	..	0.71	(9 085)	(0.85)
Partie I non alloués	12 479	11 158	12 247	17 266	20 093				
PDPA	82	127	64	-	-	..	0.08	..	-

Définition de catégories de pays :

d) Les pays les moins avancés (PMA) sont les 50 pays figurant sur la liste établie par les Nations unies. Pour les détails concernant les autres groupes de revenu, voir la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD à la fin de cet ouvrage. Les pays en développement plus avancés (PDPA) comprennent les pays qui ont été reclassés dans la Partie II de la Liste du CAD des pays bénéficiaires de l'aide en 2003, comme indiqué par la note b) ci-dessus.

Source : Banque mondiale, estimations du Secrétariat. Les totaux et les moyennes par groupes de revenu sont calculés sur la base des seules données disponibles.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/788836450650>**Tableau 26****Répartition de l'APD par groupe de revenus^a**

Versements nets en pourcentage de l'APD totale

	APD aux PMA		APD aux autres PFR		APD aux PRITI		APD aux PRITS		APD aux PRE	
	1993-1994	2003-2004	1993-1994	2003-2004	1993-1994	2003-2004	1993-1994	2003-2004	1993-1994	2003-2004
Allemagne	34.6	42.0	23.9	24.2	37.2	28.6	4.3	5.2	0.0	0.0
Australie	23.9	31.7	49.2	44.7	23.3	20.1	3.6	3.6	0.0	0.0
Autriche	57.5	34.9	22.8	21.9	15.8	39.1	3.9	4.0	0.0	-
Belgique	52.5	69.7	19.4	9.2	23.0	18.0	5.1	3.1	0.0	0.0
Canada	42.7	54.4	23.7	13.0	29.7	27.2	3.9	5.4	0.0	0.0
Danemark	55.5	54.8	25.0	20.1	17.6	20.4	1.8	4.7	0.0	0.0
Espagne	12.5	25.5	13.1	18.0	46.1	50.1	28.3	6.4	0.0	0.0
États-Unis	41.2	35.9	15.1	14.1	40.2	48.1	3.4	1.9	0.0	0.0
Finlande	43.0	43.1	20.4	15.7	28.9	31.5	7.7	9.7	-	0.0
France	34.8	51.1	32.8	15.4	24.9	26.4	7.5	7.0	0.0	0.0
Grèce	..	19.5	..	9.3	..	67.9	..	3.4	..	-
Irlande	68.7	70.4	14.7	9.8	14.9	16.7	1.6	3.0	0.0	-
Italie	30.2	52.0	15.4	9.9	47.4	31.4	6.9	6.6	0.0	0.0
Japon	23.3	26.7	30.7	32.3	42.2	32.4	3.9	8.6	0.0	0.0
Luxembourg	48.0	45.9	15.0	20.0	29.9	29.8	7.1	4.3	0.0	..
Norvège	55.0	54.6	16.1	14.5	25.8	26.0	3.1	4.9	0.0	0.0
Nouvelle-Zélande	31.9	42.5	18.9	19.9	36.7	31.3	12.6	6.3	-	-
Pays-Bas	42.9	53.6	18.1	14.0	34.1	29.5	4.8	2.9	0.0	0.0
Portugal	92.2	86.7	3.3	3.3	4.0	8.9	0.6	1.1	0.0	-
Royaume-Uni	41.1	49.0	25.8	26.4	26.7	21.1	6.4	3.5	0.0	0.0
Suède	43.5	52.8	22.7	16.3	28.6	27.7	5.2	3.1	0.0	0.0
Suisse	46.0	44.1	24.5	25.3	27.2	27.9	2.4	2.7	0.0	0.0
TOTAL DU CAD	34.9	43.0	24.8	19.6	35.1	32.7	5.2	4.6	0.0	0.0
<i>dont:</i>										
les pays membres de l'Union européenne	37.3	49.2	24.3	18.6	31.7	27.3	6.7	4.9	0.0	0.0

a) Y compris l'APD multilatérale imputée. Non compris les montants non spécifiés par région.

Tableau 27

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/136653786015>Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux^a

Pourcentage des versements bruts

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1993-1994	1998-1999	2003-2004	1993-1994	1998-1999	2003-2004	1993-1994	1998-1999	2003-2004
Allemagne	26.9	26.8	35.4	12.1	13.0	11.7	20.5	23.6	17.2
Australie	8.2	5.2	4.8	6.7	5.9	8.4	83.7	83.3	79.4
Autriche	16.6	28.9	39.9	2.9	6.0	9.7	11.2	6.5	4.1
Belgique	57.0	60.6	79.9	6.2	2.0	2.4	16.2	9.8	4.2
Canada	30.7	37.9	43.9	15.8	15.5	16.8	18.7	16.0	10.7
Danemark	58.3	56.0	51.9	17.2	16.1	16.2	12.0	11.3	15.5
Espagne	10.3	21.3	15.0	0.3	1.7	2.8	24.9	8.1	9.0
États-Unis	19.8	17.5	30.2	9.8	12.9	16.0	8.5	11.6	5.2
Finlande	43.7	40.6	47.4	11.2	10.6	12.1	20.1	18.2	11.5
France	55.6	45.4	58.3	3.1	1.8	6.9	19.1	23.4	8.7
Grèce	..	3.1	2.3	..	8.8	9.5	..	0.4	0.6
Irlande	85.2	82.4	85.2	2.6	2.4	3.6	4.2	2.8	2.5
Italie	33.3	51.4	52.7	2.6	1.0	5.3	13.9	4.9	6.8
Japon	10.3	9.5	12.7	17.5	19.2	19.6	47.9	55.9	47.9
Luxembourg	51.1	42.9	48.5	8.4	5.9	4.6	4.1	10.4	16.0
Norvège	56.3	46.3	47.8	15.6	12.1	17.0	6.4	6.9	5.1
Nouvelle-Zélande	4.1	4.9	9.8	1.6	3.2	8.6	93.1	89.3	74.1
Pays-Bas	36.6	36.8	49.1	16.0	13.3	14.7	4.9	8.3	9.6
Portugal	99.0	83.2	89.3	0.0	0.1	0.3	0.2	15.0	6.7
Royaume-Uni	43.2	45.9	51.4	20.8	20.2	29.0	13.7	7.9	5.3
Suède	47.1	47.9	50.9	13.9	10.2	11.6	11.4	11.5	9.8
Suisse	37.5	34.8	35.4	19.5	19.2	21.5	13.6	6.5	8.1
TOTAL DU CAD	28.3	26.5	35.8	11.4	13.0	14.9	24.6	29.6	17.6
dont: les pays membres de l'Union européenne	41.2	40.4	49.8	8.4	9.0	12.0	16.7	16.4	9.8
CE	48.6	38.6	44.3	9.2	7.6	9.2	4.1	5.8	4.7
IFIs ^b	42.4	37.8	43.1	32.5	29.7	31.5	15.1	13.6	11.7
Organismes des Nations Unies ^c	43.0	36.8	37.7	13.5	15.6	15.0	9.4	10.6	7.3
TOTAL GENERAL	32.9	30.2	37.9	14.5	15.8	17.2	20.6	23.6	15.1

a) Non compris les montants non spécifiés par régions.

b) Institutions financières internationales. Comprend l'IDA, les guichets concessionnels des banques régionales, le FIDA et le FMI (FRPC).

c) Comprend le PNUD, l'UNICEF, l'UNRWA, le PAM, le HCR, le FNUAP et l'ATNU.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/136653786015>**Tableau 27****Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux^a**

(suite)

Pourcentage des versements bruts

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1993-1994	1998-1999	2003-2004	1993-1994	1998-1999	2003-2004	1993-1994	1998-1999	2003-2004	
15.0	13.2	11.1	13.1	8.8	8.1	12.3	14.7	16.6	Allemagne
1.0	1.6	5.3	0.2	3.8	1.7	0.1	0.1	0.4	Australie
22.9	14.3	12.5	39.0	30.6	26.9	7.3	13.7	6.9	Autriche
6.3	7.9	4.6	0.4	3.0	1.0	13.9	16.7	7.9	Belgique
8.6	5.3	9.8	2.2	4.8	2.4	24.0	20.5	16.4	Canada
5.3	6.1	4.8	0.1	0.7	2.8	7.2	9.7	8.8	Danemark
12.1	15.1	17.4	0.2	6.6	8.3	52.2	47.2	47.5	Espagne
35.8	26.1	29.8	2.1	13.9	4.5	24.0	18.0	14.3	États-Unis
6.4	6.2	9.0	4.2	12.8	8.5	14.5	11.8	11.5	Finlande
16.4	20.0	15.8	1.2	2.8	4.5	4.7	6.6	5.8	France
..	9.9	10.4	..	77.1	77.0	..	0.8	0.3	Grèce
1.6	1.8	3.5	4.6	6.8	1.1	1.9	3.9	4.0	Irlande
26.9	10.1	17.8	7.8	15.1	7.4	15.5	17.3	10.1	Italie
14.7	5.6	7.8	0.6	1.4	2.0	9.0	8.5	10.0	Japon
6.7	7.7	7.8	5.0	10.1	7.0	24.7	23.1	16.0	Luxembourg
2.7	9.2	10.6	10.9	15.4	12.2	8.1	10.1	7.2	Norvège
0.0	0.1	5.2	0.2	0.6	0.0	1.0	1.9	2.2	Nouvelle-Zélande
6.6	6.8	8.7	9.7	9.9	5.6	26.3	24.8	12.3	Pays-Bas
0.3	0.4	2.4	0.2	0.7	1.1	0.2	0.6	0.2	Portugal
4.2	3.2	8.6	9.3	3.9	1.2	8.9	18.9	4.6	Royaume-Uni
4.0	5.3	5.6	11.2	8.6	9.7	12.5	16.4	12.4	Suède
6.4	6.4	4.6	7.6	17.0	15.0	15.3	16.0	15.4	Suisse
17.7	11.4	15.1	4.3	6.3	4.9	13.7	13.1	11.7	TOTAL DU CAD
14.1	12.1	11.2	7.2	7.0	6.0	12.5	15.2	11.2	dont: les pays membres de l'Union européenne
16.2	20.4	18.9	12.2	14.6	14.1	9.6	13.0	8.8	CE
1.3	3.3	1.5	0.8	2.8	3.1	7.9	12.8	9.1	IFIs ^b
13.2	20.8	24.9	14.2	2.4	3.9	6.8	13.8	11.2	Organismes des Nations Unies ^c
14.8	11.1	13.5	5.1	6.2	5.3	12.0	13.1	11.0	TOTAL GENERAL

Tableau 28

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/854776833531>Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD^a

Pourcentage des versements nets

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1993-1994	1998-1999	2003-2004	1993-1994	1998-1999	2003-2004	1993-1994	1998-1999	2003-2004
Allemagne	37.8	34.3	45.9	13.5	13.3	13.3	18.2	20.3	8.9
Australie	13.9	10.2	9.2	13.8	11.2	10.6	68.8	70.6	70.5
Autriche	53.4	27.6	42.0	16.7	9.3	9.7	-13.6	8.6	5.9
Belgique	58.6	57.8	72.5	7.5	5.1	4.0	13.2	9.0	3.9
Canada	41.9	38.9	49.7	19.1	17.7	8.6	17.5	15.2	11.0
Danemark	57.5	51.5	52.5	17.7	17.5	13.4	8.5	10.5	11.2
Espagne	16.5	25.8	25.9	2.0	4.7	6.2	23.2	8.4	5.6
États-Unis	29.1	25.6	33.9	12.5	14.7	13.9	9.6	11.6	5.6
Finlande	46.5	40.9	42.4	14.3	14.3	12.4	18.9	16.3	9.2
France	53.8	42.0	57.0	5.6	3.3	5.9	19.2	24.4	7.5
Grèce	..	8.1	17.4	..	8.8	9.8	..	1.6	2.2
Irlande	71.8	73.5	74.5	7.6	5.3	6.7	6.2	4.0	3.5
Italie	30.7	49.2	49.8	5.0	13.8	7.8	14.8	7.6	3.2
Japon	20.7	12.0	19.6	20.4	26.2	23.3	42.1	47.7	34.4
Luxembourg	50.2	41.4	45.4	9.4	7.5	7.8	5.1	10.2	14.9
Norvège	52.8	45.8	47.4	17.4	14.2	18.0	8.7	7.9	6.1
Nouvelle-Zélande	9.7	8.6	13.9	6.2	7.2	10.3	80.9	78.8	65.5
Pays-Bas	41.9	39.4	54.8	14.9	14.0	8.2	4.7	8.0	8.2
Portugal	94.1	76.6	80.9	1.5	1.1	2.7	1.0	17.2	6.7
Royaume-Uni	44.8	45.0	49.8	20.4	21.5	23.6	13.0	9.2	5.4
Suède	46.6	45.6	49.9	15.6	14.0	12.2	11.9	11.4	9.3
Suisse	40.2	38.0	39.5	20.2	20.2	22.1	13.4	7.9	8.2
TOTAL DU CAD	35.8	29.9	42.0	13.7	16.5	13.8	21.5	25.0	11.4
dont: les pays membres de l'Union européenne	44.6	41.5	51.3	10.6	11.5	11.5	15.5	15.0	7.1

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence. Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/854776833531>**Tableau 28****Répartition régionale de l'APD des donneurs du CAD^a**

(suite)

Pourcentage des versements nets

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1993-1994	1998-1999	2003-2004	1993-1994	1998-1999	2003-2004	1993-1994	1998-1999	2003-2004	
9.0	11.3	10.9	10.5	5.9	7.6	10.9	14.9	13.4	Allemagne
1.6	2.4	5.5	1.0	3.5	2.1	0.9	2.0	2.2	Australie
-40.3	15.7	13.5	67.8	27.0	20.4	16.0	11.8	8.4	Autriche
7.1	8.8	7.4	1.5	3.3	3.6	12.1	16.0	8.8	Belgique
6.0	5.6	9.9	3.0	4.0	2.8	12.5	18.6	18.0	Canada
6.4	7.4	7.8	2.7	1.5	4.4	7.1	11.6	10.7	Danemark
11.2	14.3	15.4	1.5	8.4	10.2	45.6	38.4	36.7	Espagne
33.5	21.9	28.6	2.7	11.6	4.7	12.6	14.7	13.3	États-Unis
6.8	8.3	11.2	4.6	9.8	8.7	9.1	10.4	16.2	Finlande
14.8	20.7	15.7	1.9	3.8	7.0	4.6	5.8	6.9	France
..	11.4	13.3	..	60.4	53.3	..	9.7	4.0	Grèce
4.7	3.9	5.8	5.9	6.7	2.9	3.8	6.6	6.5	Irlande
26.0	7.1	17.1	8.4	10.6	10.5	15.1	11.6	11.6	Italie
7.0	5.2	10.2	1.0	0.9	1.9	8.8	8.0	10.6	Japon
7.0	9.0	9.5	5.9	9.5	7.3	22.5	22.4	15.2	Luxembourg
4.5	9.6	10.2	9.0	11.8	9.5	7.6	10.6	8.7	Norvège
0.9	0.8	5.8	0.7	0.9	0.5	1.7	3.6	4.1	Nouvelle-Zélande
7.1	7.6	9.9	9.7	9.1	6.7	21.7	21.9	12.2	Pays-Bas
1.4	1.6	4.8	1.0	1.5	3.0	1.0	2.0	1.9	Portugal
5.7	4.7	11.0	8.1	4.4	4.2	8.0	15.2	6.0	Royaume-Uni
5.4	7.2	8.0	9.8	6.8	8.5	10.8	15.1	12.1	Suède
6.9	6.5	5.3	6.3	12.8	11.6	13.0	14.6	13.3	Suisse
13.7	10.7	15.4	4.6	5.8	6.0	10.8	12.1	11.4	TOTAL DU CAD
11.1	11.4	11.9	6.9	6.5	7.4	11.3	14.0	10.8	dont: les pays membres de l'Union européenne

Tableau 29

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/831468821815>

Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne

	En millions de USD, aux prix et taux de change de 2003						
	moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004
CAD BILATERAL							
Allemagne	1 355	1 304	977	831	1 097	1 894	1 085
Australie	62	66	42	30	31	36	42
Autriche	54	73	81	250	146	68	111
Belgique	363	233	252	304	435	1 025	460
Canada	471	311	201	210	412	463	509
Danemark	406	413	515	534	479	429	448
Espagne	60	112	127	119	203	158	159
États-Unis	1 033	1 715	1 208	1 424	2 416	4 643	3 434
Finlande	242	101	79	88	89	103	106
France	3 070	3 375	1 566	1 238	2 552	2 975	2 645
Grèce	3	2	2	3	6
Irlande	22	45	142	168	232	247	254
Italie	1 658	585	349	255	992	693	274
Japon	1 150	891	854	859	613	529	617
Luxembourg	..	18	58	44	58	56	70
Norvège	431	461	379	355	459	518	488
Nouvelle-Zélande	1	3	7	7	8	12	12
Pays-Bas	764	620	780	1 091	1 121	977	1 042
Portugal	70	250	151	152	118	113	718
Royaume-Uni	995	758	1 318	1 386	1 082	1 446	1 976
Suède	576	534	443	419	445	613	555
Suisse	224	209	193	186	206	245	224
TOTAL DU CAD	13 006	12 077	9 724	9 952	13 197	17 243	15 235
ORGANISMES							
MULTILATÉRAUX ^a							
FAFD	550	664	324	455	667	470	825
CE	2 197	2 146	1 445	2 215	2 206	2 510	2 602
IDA	1 958	2 686	2 176	2 757	3 282	2 956	3 514
FIDA	63	42	74	84	73	78	99
Fonds nordique de dév.	-	5	21	17	21	31	37
ATNU	66	80	123	85	120	115	95
UNICEF	210	346	189	215	192	193	185
PNUD	427	234	165	151	151	155	172
HCR	305	460	216	270	319	245	157
PAM	414	894	217	255	246	204	143
Autres ONU	241	140	123	201	214	145	109
Agences arabes	5	8	1	100	101	41	265
Autres organismes multilatéraux	537	315	84	- 57	457	- 343	- 246
TOTAL ORGANISMES	6 973	8 019	5 157	6 749	8 049	6 800	7 954
MULTILATÉRAUX							
Autres pays ^b	557	73	199	151	395	74	86
TOTAL GÉNÉRAL	20 536	20 169	15 080	16 852	21 641	24 117	23 276

a) Les agences des Nations unies ont révisé leurs données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996 tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR en 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large.

b) Voir le tableau 33 pour la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/831468821815>**Tableau 29****Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne**
(suite)

	En pourcentage de l'APD pour chaque donneur						
	moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2000	2001	2002	2003	2004
CAD BILATERAL							
Allemagne	31.3	28.7	28.5	22.5	27.2	46.7	31.5
Australie	8.1	7.7	4.5	3.4	3.3	3.7	4.2
Autriche	21.4	50.0	23.2	43.6	32.9	29.9	35.4
Belgique	64.8	46.7	40.7	46.2	50.0	69.8	57.3
Canada	26.1	18.3	15.5	15.2	23.8	34.4	28.5
Danemark	54.8	45.0	38.6	39.3	37.6	41.5	41.7
Espagne	19.1	10.1	12.7	7.6	16.3	13.7	12.9
États-Unis	11.1	19.8	15.4	16.6	22.4	31.7	21.6
Finlande	52.8	35.7	28.7	30.9	29.4	33.2	32.6
France	51.8	48.2	42.7	36.4	58.0	57.1	53.2
Grèce	2.1	1.8	1.3	1.3	2.1
Irlande	67.1	66.5	67.2	68.2	71.3	70.1	70.7
Italie	52.1	25.0	69.3	43.1	79.8	65.3	44.0
Japon	15.3	12.2	9.9	11.4	8.7	8.4	10.9
Luxembourg	..	42.4	45.6	31.4	40.8	37.1	46.0
Norvège	53.0	45.1	32.1	29.5	34.8	35.4	35.2
Nouvelle-Zélande	1.0	3.5	6.0	6.2	6.8	9.3	8.7
Pays-Bas	33.4	29.6	25.4	36.6	37.1	34.5	43.2
Portugal	48.4	98.9	61.9	61.4	51.8	61.9	92.1
Royaume-Uni	44.2	33.7	41.5	43.9	27.5	37.4	42.4
Suède	42.3	35.3	29.7	26.2	28.5	34.4	29.7
Suisse	36.0	27.5	23.8	22.4	23.1	25.9	20.7
TOTAL DU CAD	30.4	27.8	24.1	24.2	28.7	34.7	30.3
ORGANISMES							
MULTILATÉRAUX ^a							
FAFD	98.5	95.4	95.2	91.8	95.4	97.3	97.6
CE	61.0	44.0	24.9	30.4	35.0	38.9	36.1
IDA	43.3	48.9	45.9	46.9	50.2	51.9	52.5
FIDA	43.7	50.5	45.6	42.7	43.4	50.4	65.4
Fonds nordique de dév.	-	17.5	49.1	44.0	55.5	59.4	57.2
ATNU	19.5	24.2	23.8	17.6	22.7	22.9	23.7
UNICEF	35.2	39.7	28.9	30.3	29.8	30.7	30.9
PNUD	34.2	34.5	37.3	45.1	48.4	52.3	50.0
HCR	47.6	36.4	38.6	41.9	44.3	45.9	49.2
PAM	38.2	56.8	53.7	56.9	61.7	63.9	57.9
Autres ONU	18.1	11.2	10.8	13.7	14.3	12.2	11.5
Agences arabes	3.9	3.2	2.2	58.2	63.8	92.0	76.0
Autres organismes multilatéraux	31.5	16.5	6.8	- 3.4	21.5	- 26.0	- 26.5
TOTAL ORGANISMES							
MULTILATÉRAUX	43.8	41.6	32.1	34.1	40.0	38.5	41.7
Autres pays ^b	7.4	6.0	22.7	14.1	12.9	2.4	3.3
TOTAL GÉNÉRAL	31.0	31.5	26.3	27.2	31.3	34.2	32.4

Tableau 30Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/443827122366>**Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne**

En millions de USD, aux prix et taux de change de 2003

	moyenne 1988-1989	moyenne 1993-1994	2001	2002	2003	2004
Afrique du Sud	0	336	528	591	625	560
Angola	237	426	357	480	497	1 036
Bénin	302	297	338	254	293	343
Botswana	206	125	35	41	28	37
Burkina Faso	385	502	487	556	507	553
Burundi	283	290	176	201	225	320
Cameroun	506	700	609	773	900	688
Cap Vert	125	135	97	108	143	126
Centrafricaine, Rép.	268	185	82	69	50	95
Comores	66	48	34	38	24	22
Congo, Rép.	127	263	90	68	70	105
Congo, Rép. dém.	871	234	327	1 368	5 421	1 645
Côte d'Ivoire	571	1 284	229	1 266	252	138
Djibouti	114	145	72	90	79	59
Érythrée	0	129	347	263	316	242
Ethiopie	1 289	1 211	1 335	1 490	1 553	1 682
Gabon	163	155	10	86	- 11	34
Gambie	130	85	64	69	63	58
Ghana	856	633	779	746	954	1 234
Guinée	412	419	334	284	240	256
Guinée équatoriale	74	47	17	25	21	26
Guinée-Bissau	152	157	77	71	145	69
Kenya	1 272	862	561	445	514	586
Lesotho	170	150	69	88	78	93
Liberia	88	106	46	59	107	197
Madagascar	458	353	450	427	539	1 119
Malawi	553	529	489	430	518	432
Mali	626	447	434	541	543	516
Maurice	79	25	26	29	- 15	34
Mauritanie	325	317	332	410	239	163
Mayotte	59	103	158	152	166	186
Mozambique	1 265	1 372	1 152	2 607	1 039	1 117
Namibie	55	165	138	159	147	164
Niger	467	393	317	345	457	485
Nigeria	306	274	220	351	318	525
Ouganda	580	766	966	818	977	1 062
Rwanda	326	604	365	408	333	426
Sao Tomé et Príncipe	50	54	49	31	38	30
Sénégal	883	620	505	516	446	953
Seychelles	32	18	16	9	9	9
Sierra Leone	142	270	422	402	303	326
Somalie	588	843	187	222	175	174
Soudan	1 161	486	229	392	617	821
Ste-Hélène	58	20	18	16	18	23
Swaziland	46	63	36	26	28	105
Tanzanie	1 298	1 077	1 521	1 445	1 704	1 583
Tchad	357	242	234	268	247	292
Togo	272	121	54	60	47	55
Zambie	580	889	425	741	581	974
Zimbabwe	370	599	199	226	186	169
Sud du Sahara, non ventilé	933	592	806	1 082	1 362	1 327
TOTAL GÉNÉRAL	20 536	20 169	16 852	21 641	24 117	23 276

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/385170514567>**Tableau 31****APD des pays du CAD aux pays les moins avancés^a**

Versements nets

	1993-1994			2003			2004		
	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur
Allemagne	1 789	26	0.09	2 508	37	0.10	2 312	31	0.08
Australie	211	21	0.07	259	21	0.05	350	24	0.06
Autriche	114	43	0.06	169	33	0.07	168	25	0.06
Belgique	255	33	0.12	1 088	59	0.35	645	44	0.18
Canada	556	24	0.10	634	31	0.07	702	27	0.07
Danemark	485	35	0.36	673	38	0.32	735	36	0.31
Espagne	119	9	0.03	342	17	0.04	424	17	0.04
États-Unis	2 581	26	0.04	4 474	27	0.04	4 504	23	0.04
Finlande	100	31	0.12	183	33	0.11	153	23	0.08
France	1 938	24	0.15	2 965	41	0.16	3 169	37	0.15
Grèce	55	15	0.03	65	14	0.03
Irlande	38	40	0.09	266	53	0.21	322	53	0.21
Italie	625	22	0.06	1 104	45	0.08	788	32	0.05
Japon	2 276	19	0.05	1 922	22	0.04	1 684	19	0.04
Luxembourg	16	30	0.11	65	34	0.27	87	37	0.31
Norvège	465	43	0.45	801	39	0.36	837	38	0.33
Nouvelle-Zélande	21	20	0.05	45	27	0.06	65	31	0.07
Pays-Bas	699	28	0.22	981	25	0.20	1 453	35	0.25
Portugal	178	66	0.21	205	64	0.14	878	85	0.53
Royaume-Uni	806	26	0.08	2 273	36	0.12	2 988	38	0.14
Suède	566	32	0.31	822	34	0.27	762	28	0.22
Suisse	297	33	0.12	405	31	0.12	399	26	0.11
TOTAL DU CAD	14 136	25	0.07	22 237	32	0.08	23 490	30	0.08
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	7 729	26	0.11	13 697	37	0.13	14 949	35	0.12

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

Tableau 32

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

	Allemagne			Australie					
	1983-84	1993-94	2003-04	1983-84	1993-94				
Inde	4.9	Indonésie	5.1	Chine	4.7	Papouasie-N.-Guinée	35.4	Papouasie-N.-Guinée	22.3
Egypte	3.7	Etats de l'ex-Yougoslavie	5.1	Congo, Rép. dém.	3.7	Indonésie	6.2	Indonésie	8.7
Indonésie	3.4	Chine	3.9	Nicaragua	3.6	Bangladesh	2.7	Chine	6.0
Chine	2.7	Egypte	3.8	Cameroun	3.3	Thaïlande	2.5	Philippines	3.0
Israël	2.6	Inde	3.5	Indonésie	1.9	Malaisie	2.4	Thaïlande	2.7
Turquie	2.1	Turquie	2.4	Inde	1.8	Philippines	2.0	Viet Nam	2.6
Soudan	1.8	Pakistan	1.5	Zambie	1.6	Fidji	1.3	Malaisie	2.2
Myanmar	1.7	Zambie	1.5	Egypte	1.6	Egypte	1.2	Bangladesh	1.6
Tunisie	1.4	Israël	1.5	Serbie & Montenegro	1.4	Tanzanie	1.1	Fidji	1.5
Tanzanie	1.3	Mozambique	1.5	Turquie	1.2	Chine	1.1	Cambodge	1.2
Kenya	1.3	Ethiopie	1.4	Ethiopie	1.0	Sri Lanka	1.1	Inde	1.1
Sri Lanka	1.3	Pérou	1.3	Tanzanie	0.9	Ethiopie	1.0	Mozambique	1.1
Bangladesh	1.2	Bangladesh	1.1	Afghanistan	0.9	Myanmar	1.0	Laos	1.0
Brésil	1.2	Bolivie	1.0	Brésil	0.9	Salomon, Iles	0.8	Salomon, Iles	1.0
Pakistan	1.2	Brésil	1.0	Maroc	0.9	Samoa	0.7	Vanuatu	1.0
Total ci-dessus	31.7	Total ci-dessus	35.6	Total ci-dessus	29.5	Total ci-dessus	60.5	Total ci-dessus	56.9
APD Multilatérale	30.4	APD Multilatérale	31.7	APD Multilatérale	38.0	APD Multilatérale	25.3	APD Multilatérale	24.7
Non ventilée	9.9	Non ventilée	8.3	Non ventilée	9.2	Non ventilée	5.6	Non ventilée	8.4
Total APD million USD 3 295	Total APD million USD 8 096	Total APD million USD 8 493	Total APD million USD 767	Total APD million USD 1 022					
PMA	31.3	PMA	24.0	PMA	29.2	PMA	16.3	PMA	17.8
Autres PFR	23.7	Autres PFR	24.9	Autres PFR	29.8	Autres PFR	63.3	Autres PFR	54.0
PRITI	31.5	PRITI	42.3	PRITI	36.4	PRITI	14.5	PRITI	23.4
PRITS	6.9	PRITS	5.3	PRITS	4.6	PRITS	4.6	PRITS	4.3
PRE		PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	-	PRE	-
PDPA	6.5	PDPA	3.5	PDPA	-	PDPA	1.3	PDPA	0.5
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	5.6	Europe	13.1	Europe	8.1	Europe	0.0	Europe	0.2
Nord du Sahara	9.9	Nord du Sahara	8.9	Nord du Sahara	5.8	Nord du Sahara	1.8	Nord du Sahara	0.6
Sud du Sahara	32.5	Sud du Sahara	26.9	Sud du Sahara	35.4	Sud du Sahara	8.5	Sud du Sahara	8.2
Amérique N. et C.	3.4	Amérique N. et C.	3.4	Amérique N. et C.	9.3	Amérique N. et C.	0.2	Amérique N. et C.	0.1
Amérique du Sud	8.0	Amérique du Sud	9.0	Amérique du Sud	7.3	Amérique du Sud	0.1	Amérique du Sud	0.0
Moyen-Orient	7.7	Moyen-Orient	6.2	Moyen-Orient	5.2	Moyen-Orient	0.6	Moyen-Orient	0.4
Asie centrale et du Sud	17.6	Asie centrale et du Sud	12.1	Asie centrale et du Sud	11.7	Asie centrale et du Sud	8.3	Asie centrale et du Sud	6.7
Extrême-Orient	14.9	Extrême-Orient	20.1	Extrême-Orient	17.1	Extrême-Orient	22.9	Extrême-Orient	40.6
Océanie	0.4	Océanie	0.3	Océanie	0.1	Océanie	57.7	Océanie	43.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2003-04		Autriche					
		1983-84	1993-94	2003-04			
Papouasie-N.-Guinée	16.8	Algérie	22.7	Etats de l'ex-Yougoslavie	11.9	Cameroun	5.5
Indonésie	7.2	Egypte	10.7	Bosnie-Herzégovine	10.8	Serbie & Montenegro	3.6
Salomon, Iles	6.4	Malaisie	5.4	Algérie	9.5	Turquie	3.0
Viet Nam	3.3	Turquie	3.2	Indonésie	3.4	Egypte	2.9
Irak	2.7	Philippines	3.1	Egypte	3.1	Bosnie-Herzégovine	2.7
Chine	2.6	Iran	2.8	Turquie	2.7	Ghana	2.1
Philippines	2.5	Tunisie	2.4	Ouganda	2.5	Nicaragua	1.3
Timor-Leste	2.4	Nicaragua	2.3	Chine	2.4	Afghanistan	1.2
Cambodge	1.7	Indonésie	2.1	Iran	2.2	Ouganda	1.2
Bangladesh	1.4	Inde	2.0	Nicaragua	1.6	Nigéria	1.1
Vanuatu	1.3	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.0	Tanzanie	1.5	Iran	1.0
Afghanistan	1.1	Liban	0.9	Malawi	1.1	Ethiopie	1.0
Nauru	1.1	Mozambique	0.9	Guatemala	0.9	Guatemala	0.9
Fidji	1.1	Cap-Vert	0.8	Corée	0.9	Chine	0.8
Sri Lanka	0.9	Cuba	0.8	Slovénie	0.8	Albanie	0.7
Total ci-dessus	52.4	Total ci-dessus	61.1	Total ci-dessus	55.2	Total ci-dessus	29.1
APD Multilatérale	19.2	APD Multilatérale	23.2	APD Multilatérale	22.2	APD Multilatérale	48.2
Non ventilée	18.7	Non ventilée	6.2	Non ventilée	4.9	Non ventilée	7.6
Total APD million USD 1 339		Total APD million USD 185		Total APD million USD 569		Total APD million USD 624	
PMA	30.1	PMA	7.9	PMA	16.4	PMA	23.1
Autres PFR	46.7	Autres PFR	10.9	Autres PFR	9.9	Autres PFR	31.3
PRITI	20.8	PRITI	69.3	PRITI	66.9	PRITI	43.0
PRITS	2.4	PRITS	9.9	PRITS	3.2	PRITS	2.5
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	-	PDPA	2.0	PDPA	3.6	PDPA	-
Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0	
Europe	1.7	Europe	8.0	Europe	39.0	Europe	26.9
Nord du Sahara	0.6	Nord du Sahara	49.7	Nord du Sahara	17.7	Nord du Sahara	7.2
Sud du Sahara	4.8	Sud du Sahara	8.8	Sud du Sahara	16.6	Sud du Sahara	39.9
Amérique N. et C.	0.2	Amérique N. et C.	5.6	Amérique N. et C.	4.7	Amérique N. et C.	5.4
Amérique du Sud	0.2	Amérique du Sud	1.2	Amérique du Sud	2.5	Amérique du Sud	1.4
Moyen-Orient	4.7	Moyen-Orient	6.2	Moyen-Orient	5.2	Moyen-Orient	5.3
Asie centrale et du Sud	8.4	Asie centrale et du Sud	3.6	Asie centrale et du Sud	2.9	Asie centrale et du Sud	9.7
Extrême-Orient	33.3	Extrême-Orient	16.6	Extrême-Orient	11.2	Extrême-Orient	3.9
Océanie	46.0	Océanie	0.2	Océanie	0.0	Océanie	0.2
Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0		Total APD bilatérale 100.0	

Tableau 32

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

			Belgique						Canada		
			1993-94	2003-04					1993-94		
1983-84						1983-84					
Congo, Rép. dém.	17.8	Rwanda	4.1	Congo, Rép. dém.	30.7	Bangladesh	5.6	Chine	2.8		
Rwanda	4.4	Congo, Rép. dém.	3.8	Cameroun	1.4	Inde	3.8	Inde	2.1		
Burundi	3.3	Burundi	2.9	Burundi	1.2	Pakistan	3.7	Egypte	2.0		
Cameroun	1.9	Viet Nam	2.6	Rwanda	1.2	Sri Lanka	2.2	Jamaïque	2.0		
Indonésie	1.9	Tanzanie	1.9	Burkina Faso	1.0	Tanzanie	1.9	Bangladesh	1.9		
Turquie	1.7	Indonésie	1.8	Equateur	0.9	Kenya	1.6	Indonésie	1.4		
Inde	1.5	Equateur	1.3	Bolivie	0.9	Sénégal	1.5	Philippines	1.0		
Chine	1.3	Maroc	1.0	Tanzanie	0.9	Ghana	1.4	Mozambique	0.9		
Maroc	1.3	Bolivie	1.0	Afrique du Sud	0.8	Ethiopie	1.2	Ghana	0.9		
Tunisie	1.1	Chine	1.0	Sénégal	0.8	Indonésie	1.2	Guyana	0.9		
Sénégal	1.0	Côte d'Ivoire	1.0	Viet Nam	0.8	Cameroun	1.2	Pakistan	0.8		
Tanzanie	1.0	Tunisie	1.0	Maroc	0.7	Jamaïque	1.1	Mali	0.8		
Equateur	0.8	Zambie	0.9	Bénin	0.7	Zambie	1.0	Sénégal	0.7		
Pakistan	0.8	Inde	0.9	Inde	0.6	Congo, Rép. dém.	0.9	Etats de l'ex-Yougoslavie	0.7		
Niger	0.7	Sénégal	0.9	Philippines	0.6	Thaïlande	0.9	Ethiopie	0.7		
Total ci-dessus	40.4	Total ci-dessus	26.1	Total ci-dessus	43.3	Total ci-dessus	29.1	Total ci-dessus	19.6		
APD Multilatérale	38.9	APD Multilatérale	40.2	APD Multilatérale	27.5	APD Multilatérale	37.8	APD Multilatérale	32.6		
Non ventilée	10.1	Non ventilée	15.0	Non ventilée	17.6	Non ventilée	15.5	Non ventilée	31.8		
Total APD million USD	467	Total APD million USD	795	Total APD million USD	1 721	Total APD million USD	1 545	Total APD million USD	2 461		
PMA	61.8	PMA	51.1	PMA	76.0	PMA	40.3	PMA	30.5		
Autres PFR	15.2	Autres PFR	20.9	Autres PFR	8.3	Autres PFR	31.3	Autres PFR	21.7		
PRITI	19.8	PRITI	22.0	PRITI	14.0	PRITI	22.1	PRITI	40.8		
PRITS	3.0	PRITS	5.7	PRITS	1.8	PRITS	5.5	PRITS	6.7		
PRE	-	PRE	-	PRE	0.0	PRE	-	PRE	-		
PDPA	0.2	PDPA	0.3	PDPA	-	PDPA	0.8	PDPA	0.2		
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0		
Europe	3.3	Europe	0.4	Europe	1.0	Europe	0.1	Europe	2.2		
Nord du Sahara	6.2	Nord du Sahara	5.3	Nord du Sahara	2.5	Nord du Sahara	4.3	Nord du Sahara	7.3		
Sud du Sahara	68.7	Sud du Sahara	57.0	Sud du Sahara	79.9	Sud du Sahara	39.1	Sud du Sahara	30.7		
Amérique N. et C.	1.6	Amérique N. et C.	3.2	Amérique N. et C.	2.0	Amérique N. et C.	11.9	Amérique N. et C.	15.6		
Amérique du Sud	5.6	Amérique du Sud	10.7	Amérique du Sud	5.9	Amérique du Sud	5.5	Amérique du Sud	8.4		
Moyen-Orient	0.6	Moyen-Orient	1.1	Moyen-Orient	2.1	Moyen-Orient	0.6	Moyen-Orient	1.3		
Asie centrale et du Sud	4.8	Asie centrale et du Sud	6.2	Asie centrale et du Sud	2.4	Asie centrale et du Sud	32.1	Asie centrale et du Sud	15.8		
Extrême-Orient	9.2	Extrême-Orient	16.1	Extrême-Orient	4.2	Extrême-Orient	6.4	Extrême-Orient	18.3		
Océanie	0.1	Océanie	0.1	Océanie	0.0	Océanie	0.2	Océanie	0.4		
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0		

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2003-04		1983-84		Danemark		2003-04	
				1993-94			
Afghanistan	2.6	Inde	9.0	Tanzanie	5.4	Tanzanie	4.7
Irak	2.4	Tanzanie	8.4	Ouganda	3.4	Viet Nam	3.6
Ethiopie	2.0	Bangladesh	5.0	Viet Nam	2.7	Mozambique	3.4
Congo, Rép. dém.	1.9	Kenya	4.3	Inde	2.5	Ouganda	2.9
Bangladesh	1.7	Mozambique	2.0	Mozambique	2.4	Ghana	2.9
Chine	1.5	Soudan	2.0	Bangladesh	2.2	Bangladesh	2.3
Mali	1.4	Zimbabwe	1.8	Zimbabwe	1.9	Zambie	1.9
Ghana	1.4	Cameroun	1.4	Egypte	1.8	Népal	1.9
Tanzanie	1.3	Sénégal	1.1	Nicaragua	1.7	Nicaragua	1.7
Inde	1.3	Zambie	1.0	Népal	1.5	Egypte	1.6
Cameroun	1.3	Chine	0.9	Kenya	1.5	Burkina Faso	1.5
Mozambique	1.1	Egypte	0.8	Burkina Faso	1.3	Bolivie	1.4
Haïti	1.1	Niger	0.6	Zambie	1.2	Bénin	1.3
Viet Nam	1.0	Ouganda	0.6	Ghana	1.0	Kenya	1.1
Zambie	0.9	Thaïlande	0.6	Thaïlande	0.8	Afrique du Sud	1.1
Total ci-dessus	22.7	Total ci-dessus	39.5	Total ci-dessus	31.1	Total ci-dessus	33.3
APD Multilatérale	25.8	APD Multilatérale	45.0	APD Multilatérale	42.5	APD Multilatérale	38.9
Non ventilée	30.7	Non ventilée	7.6	Non ventilée	17.5	Non ventilée	16.4
Total APD million USD	2 499	Total APD million USD	427	Total APD million USD	1 445	Total APD million USD	1 995
PMA	47.7	PMA	54.4	PMA	55.0	PMA	53.5
Autres PFR	21.0	Autres PFR	36.3	Autres PFR	30.7	Autres PFR	25.2
PRITI	27.8	PRITI	7.6	PRITI	13.4	PRITI	19.5
PRITS	3.5	PRITS	1.7	PRITS	0.9	PRITS	1.8
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	2.4	Europe	0.0	Europe	0.1	Europe	2.8
Nord du Sahara	2.4	Nord du Sahara	1.8	Nord du Sahara	4.5	Nord du Sahara	3.5
Sud du Sahara	43.9	Sud du Sahara	58.5	Sud du Sahara	58.3	Sud du Sahara	51.9
Amérique N. et C.	10.1	Amérique N. et C.	0.7	Amérique N. et C.	4.9	Amérique N. et C.	5.3
Amérique du Sud	6.2	Amérique du Sud	1.4	Amérique du Sud	2.4	Amérique du Sud	3.5
Moyen-Orient	7.4	Moyen-Orient	1.6	Moyen-Orient	0.8	Moyen-Orient	1.4
Asie centrale et du Sud	16.8	Asie centrale et du Sud	32.0	Asie centrale et du Sud	17.2	Asie centrale et du Sud	16.2
Extrême-Orient	10.2	Extrême-Orient	4.0	Extrême-Orient	12.0	Extrême-Orient	15.5
Océanie	0.5	Océanie	0.0	Océanie	0.0	Océanie	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

		Espagne				Etats-Unis			
		1993-94	2003-04			1983-84	1993-94		
1983-84									
	Mexique	13.6	Nicaragua	5.8	Israël	14.1	Israël	10.9	
	Chine	10.9	Bolivie	3.2	Egypte	13.0	Egypte	7.1	
	Indonésie	3.7	Maroc	3.0	El Salvador	2.5	El Salvador	4.1	
	Maroc	3.6	Chine	2.4	Bangladesh	2.3	Somalie	3.6	
	Equateur	3.5	Honduras	2.3	Turquie	2.2	Haïti	2.7	
	Algérie	3.4	Pérou	2.1	Costa Rica	2.1	Philippines	1.8	
	Argentine	3.2	Turquie	1.9	Inde	1.9	Colombie	1.4	
	Bolivie	2.6	Irak	1.7	Mariannes du Nord	1.7	Jordanie	1.3	
	Uruguay	2.4	Argentine	1.6	Philippines	1.6	Jamaïque	1.3	
	Côte d'Ivoire	2.1	Equateur	1.6	Soudan	1.6	Bolivie	1.2	
	Honduras	2.1	Dominicaine, Rép.	1.5	Indonésie	1.3	Inde	1.2	
	Philippines	1.8	Bosnie-Herzégovine	1.1	Pakistan	1.3	Ethiopie	1.1	
	Angola	0.9	Mozambique	1.1	Jamaïque	1.2	Bangladesh	1.0	
	Guinée équatoriale	0.9	El Salvador	1.1	Pérou	1.2	Pérou	0.9	
	Nicaragua	0.9	Sénégal	1.1	Honduras	1.1	Rwanda	0.9	
	Total ci-dessus	55.7	Total ci-dessus	31.4	Total ci-dessus	49.1	Total ci-dessus	40.5	
APD Multilatérale	0.0	APD Multilatérale	30.3	APD Multilatérale	37.7	APD Multilatérale	26.6	APD Multilatérale	23.3
Non ventilée	100.0	Non ventilée	6.0	Non ventilée	10.6	Non ventilée	8.7	Non ventilée	14.7
Total APD million USD	84	Total APD million USD	1 350	Total APD million USD	2 450	Total APD million USD	8 971	Total APD million USD	11 754
PMA	-	PMA	6.8	PMA	14.5	PMA	16.8	PMA	24.7
Autres PFR	-	Autres PFR	11.3	Autres PFR	16.1	Autres PFR	9.7	Autres PFR	10.1
PRITI	-	PRITI	49.4	PRITI	60.6	PRITI	43.2	PRITI	41.6
PRITS	-	PRITS	32.5	PRITS	8.8	PRITS	5.7	PRITS	5.3
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	24.6	PDPA	18.4
Total APD bilatérale	-	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	-	Europe	0.2	Europe	8.3	Europe	4.1	Europe	2.1
Nord du Sahara	-	Nord du Sahara	11.1	Nord du Sahara	10.9	Nord du Sahara	21.3	Nord du Sahara	11.5
Sud du Sahara	-	Sud du Sahara	10.3	Sud du Sahara	15.0	Sud du Sahara	14.4	Sud du Sahara	19.8
Amérique N. et C.	-	Amérique N. et C.	27.8	Amérique N. et C.	26.0	Amérique N. et C.	15.4	Amérique N. et C.	16.3
Amérique du Sud	-	Amérique du Sud	24.4	Amérique du Sud	21.4	Amérique du Sud	3.5	Amérique du Sud	7.6
Moyen-Orient	-	Moyen-Orient	1.0	Moyen-Orient	6.6	Moyen-Orient	23.3	Moyen-Orient	24.3
Asie centrale et du Sud	-	Asie centrale et du Sud	0.3	Asie centrale et du Sud	2.8	Asie centrale et du Sud	10.1	Asie centrale et du Sud	9.8
Extrême-Orient	-	Extrême-Orient	24.9	Extrême-Orient	9.0	Extrême-Orient	5.0	Extrême-Orient	5.2
Océanie	-	Océanie	-	Océanie	0.0	Océanie	2.8	Océanie	3.4
Total APD bilatérale	-	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2003-04		1983-84		Finlande		2003-04	
				1993-94			
Irak	11.8	Tanzanie	12.0	Tanzanie	5.7	Mozambique	3.7
Congo, Rép. dém.	4.1	Kenya	6.0	Nicaragua	4.6	Tanzanie	2.4
Egypte	3.9	Zambie	5.9	Zambie	4.2	Afghanistan	2.1
Jordanie	3.4	Viet Nam	3.6	Malaisie	3.5	Afrique du Sud	1.7
Afghanistan	3.3	Sri Lanka	3.0	Mozambique	3.3	Namibie	1.7
Pakistan	3.0	Egypte	2.9	Chine	3.1	Ethiopie	1.6
Colombie	2.8	Mozambique	2.5	Namibie	2.6	Viet Nam	1.5
Ethiopie	2.6	Soudan	2.1	Viet Nam	2.3	Nicaragua	1.4
Soudan	1.4	Pérou	1.6	Etats de l'ex-Yougoslavie	2.1	Serbie & Montenegro	1.4
Zones/ad. Palestinienne	1.2	Ethiopie	1.6	Kenya	2.0	Bosnie-Herzégovine	1.3
Pérou	1.1	Népal	1.5	Zimbabwe	2.0	Kenya	1.0
Bolivie	1.1	Nicaragua	1.4	Népal	1.8	Népal	1.0
Serbie & Montenegro	1.0	Bangladesh	1.1	Egypte	1.8	Irak	0.9
Ouganda	1.0	Myanmar	1.0	Sri Lanka	1.7	Zambie	0.8
Indonésie	1.0	Somalie	1.0	Thaïlande	1.6	Egypte	0.8
Total ci-dessus	42.7	Total ci-dessus	47.3	Total ci-dessus	42.3	Total ci-dessus	23.3
APD Multilatérale	13.2	APD Multilatérale	39.3	APD Multilatérale	28.2	APD Multilatérale	44.7
Non ventilée	23.2	Non ventilée	7.3	Non ventilée	18.0	Non ventilée	19.5
Total APD million USD	19 431	Total APD million USD	166	Total APD million USD	336	Total APD million USD	608
PMA	31.5	PMA	58.3	PMA	37.9	PMA	48.0
Autres PFR	15.7	Autres PFR	24.1	Autres PFR	23.5	Autres PFR	15.8
PRITI	50.9	PRITI	16.2	PRITI	29.2	PRITI	34.3
PRITS	1.9	PRITS	1.4	PRITS	9.4	PRITS	1.9
PRE	0.0	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.1	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	4.5	Europe	-	Europe	4.2	Europe	8.5
Nord du Sahara	5.8	Nord du Sahara	5.3	Nord du Sahara	3.3	Nord du Sahara	2.3
Sud du Sahara	30.2	Sud du Sahara	65.2	Sud du Sahara	43.7	Sud du Sahara	47.4
Amérique N. et C.	4.8	Amérique N. et C.	3.6	Amérique N. et C.	12.0	Amérique N. et C.	8.0
Amérique du Sud	9.5	Amérique du Sud	3.9	Amérique du Sud	2.5	Amérique du Sud	3.6
Moyen-Orient	24.0	Moyen-Orient	0.7	Moyen-Orient	3.1	Moyen-Orient	6.7
Asie centrale et du Sud	16.0	Asie centrale et du Sud	12.9	Asie centrale et du Sud	11.2	Asie centrale et du Sud	12.1
Extrême-Orient	4.0	Extrême-Orient	8.3	Extrême-Orient	20.1	Extrême-Orient	11.4
Océanie	1.2	Océanie	0.2	Océanie	0.0	Océanie	0.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

		France			Grèce		
		1983-84	1993-94	2003-04	1983-84	1993-94	
Polynésie française	5.9	Côte d'Ivoire	7.8	Congo, Rép. dém.	8.2		
Nouvelle-Calédonie	5.4	Cameroun	4.7	Sénégal	3.7		
Maroc	3.7	Nouvelle-Calédonie	4.5	Cameroun	3.6		
Côte d'Ivoire	3.2	Egypte	4.5	Madagascar	3.4		
Sénégal	3.0	Polynésie française	4.1	Maroc	3.2		
Mali	2.6	Sénégal	3.2	Pakistan	2.7		
Cameroun	2.2	Maroc	2.5	Mayotte	2.0		
Gabon	1.9	Algérie	2.3	Niger	2.0		
Centrafricaine, Rép.	1.8	Congo, Rép.	2.2	Tunisie	1.8		
Madagascar	1.8	Gabon	1.8	Algérie	1.7		
Indonésie	1.7	Madagascar	1.6	Côte d'Ivoire	1.6		
Tunisie	1.6	Indonésie	1.5	Egypte	1.6		
Algérie	1.6	Niger	1.4	Chine	1.4		
Congo, Rép.	1.5	Burkina Faso	1.4	Viet Nam	1.2		
Burkina Faso	1.3	Viet Nam	1.2	Serbie & Montenegro	1.1		
Total ci-dessus	39.3	Total ci-dessus	44.7	Total ci-dessus	39.0		
APD Multilatérale	21.0	APD Multilatérale	20.1	APD Multilatérale	28.0	APD Multilatérale	- APD Multilatérale -
Non ventilée	17.3	Non ventilée	11.9	Non ventilée	12.8	Non ventilée	- Non ventilée -
Total APD million USD 3 069		Total APD million USD 8 985		Total APD million USD 9 478		Total APD million USD	- Total APD million USD -
PMA	35.3	PMA	28.4	PMA	45.3	PMA	- PMA -
Autres PFR	18.3	Autres PFR	29.3	Autres PFR	20.9	Autres PFR	- Autres PFR -
PRITI	17.4	PRITI	21.1	PRITI	24.6	PRITI	- PRITI -
PRITS	9.8	PRITS	8.0	PRITS	9.2	PRITS	- PRITS -
PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	0.0	PRE	- PRE -
PDPA	19.2	PDPA	13.2	PDPA	-	PDPA	- PDPA -
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	- Total APD bilatérale -
Europe	1.5	Europe	1.2	Europe	4.5	Europe	- Europe -
Nord du Sahara	13.0	Nord du Sahara	14.5	Nord du Sahara	13.3	Nord du Sahara	- Nord du Sahara -
Sud du Sahara	52.1	Sud du Sahara	55.6	Sud du Sahara	58.3	Sud du Sahara	- Sud du Sahara -
Amérique N. et C.	1.9	Amérique N. et C.	1.9	Amérique N. et C.	2.9	Amérique N. et C.	- Amérique N. et C. -
Amérique du Sud	3.1	Amérique du Sud	2.8	Amérique du Sud	2.9	Amérique du Sud	- Amérique du Sud -
Moyen-Orient	2.5	Moyen-Orient	1.9	Moyen-Orient	2.5	Moyen-Orient	- Moyen-Orient -
Asie centrale et du Sud	3.4	Asie centrale et du Sud	3.1	Asie centrale et du Sud	6.9	Asie centrale et du Sud	- Asie centrale et du Sud -
Extrême-Orient	5.1	Extrême-Orient	6.8	Extrême-Orient	7.3	Extrême-Orient	- Extrême-Orient -
Océanie	17.4	Océanie	12.3	Océanie	1.4	Océanie	- Océanie -
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	- Total APD bilatérale -

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2003-04		Irlande					
		1983-84	1993-94	2003-04			
Albanie	20.1	Lesotho	10.0	Tanzanie	6.0	Ouganda	8.3
Serbie & Montenegro	8.6	Tanzanie	6.4	Zambie	5.6	Mozambique	8.0
Etats de l'ex-Yougoslavie	3.5	Zambie	3.9	Lesotho	5.4	Ethiopie	6.8
Afghanistan	2.2	Soudan	1.5	Soudan	2.6	Tanzanie	5.3
Bosnie-Herzégovine	1.5	Zimbabwe	0.7	Rwanda	2.1	Zambie	4.1
Irak	1.4	Kenya	0.6	Somalie	2.1	Afrique du Sud	3.2
Géorgie	1.4	Burundi	0.5	Ethiopie	1.9	Lesotho	2.4
Turquie	1.2	Djibouti	0.4	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.7	Soudan	1.5
Zones/ad. Palestinienne	0.8	Rwanda	0.4	Ouganda	1.4	Kenya	1.4
Syrie	0.8	Thaïlande	0.2	Kenya	1.3	Zones/ad. Palestinienne	1.1
Liban	0.8	Bangladesh	0.2	Angola	1.2	Angola	1.0
Arménie	0.7	Nigéria	0.2	Cambodge	1.1	Afghanistan	0.9
Egypte	0.6	Ethiopie	0.2	Zimbabwe	0.8	Zimbabwe	0.9
Moldavie	0.5	Swaziland	0.2	Mozambique	0.7	Timor-Leste	0.8
Jordanie	0.4	Sierra Leone	0.1	Nigéria	0.6	Sierra Leone	0.8
Total ci-dessus	44.4	Total ci-dessus	25.5	Total ci-dessus	34.2	Total ci-dessus	46.4
APD Multilatérale	35.6	APD Multilatérale	57.6	APD Multilatérale	48.9	APD Multilatérale	31.5
Non ventilée	17.0	Non ventilée	15.7	Non ventilée	12.7	Non ventilée	12.0
Total APD million \$	413	Total APD million USD	34	Total APD million USD	96	Total APD million USD	556
PMA	6.4	PMA	90.3	PMA	82.8	PMA	79.1
Autres PFR	6.7	Autres PFR	6.5	Autres PFR	9.4	Autres PFR	6.7
PRITI	85.0	PRITI	2.9	PRITI	6.8	PRITI	13.6
PRITS	1.9	PRITS	0.2	PRITS	0.9	PRITS	0.6
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	-	PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	77.0	Europe	-	Europe	4.6	Europe	1.1
Nord du Sahara	1.6	Nord du Sahara	0.4	Nord du Sahara	0.1	Nord du Sahara	0.2
Sud du Sahara	2.3	Sud du Sahara	95.3	Sud du Sahara	85.2	Sud du Sahara	85.2
Amérique N. et C.	0.2	Amérique N. et C.	0.3	Amérique N. et C.	1.3	Amérique N. et C.	2.7
Amérique du Sud	0.1	Amérique du Sud	0.7	Amérique du Sud	0.5	Amérique du Sud	1.4
Moyen-Orient	8.8	Moyen-Orient	0.1	Moyen-Orient	1.4	Moyen-Orient	3.4
Asie centrale et du Sud	9.5	Asie centrale et du Sud	1.4	Asie centrale et du Sud	2.6	Asie centrale et du Sud	3.6
Extrême-Orient	0.4	Extrême-Orient	1.9	Extrême-Orient	4.2	Extrême-Orient	2.5
Océanie	0.2	Océanie	0.1	Océanie	0.1	Océanie	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

	Italie			Japon					
	1983-84	1993-94	2003-04	1983-84	1993-94	2003-04			
Somalie	8.0	Egypte	12.5	Congo, Rép. dém.	8.7	Chine	8.2	Chine	10.1
Mozambique	3.4	Tanzanie	4.5	Chine	1.9	Indonésie	7.1	Indonésie	9.2
Ethiopie	3.1	Chine	3.4	Tunisie	1.5	Thaïlande	5.9	Egypte	7.6
Tanzanie	2.8	Mozambique	3.2	Afghanistan	1.4	Malaisie	4.2	Philippines	6.1
Egypte	2.6	Argentine	3.0	Guinée-Bissau	1.3	Philippines	4.0	Inde	4.8
Soudan	1.9	Sierra Leone	2.5	Ethiopie	1.1	Inde	2.8	Thaïlande	3.6
Malte	1.8	Etats de l'ex-Yougoslavie	2.2	Zones/ad. Palestinienne	1.0	Bangladesh	2.6	Pakistan	2.2
Congo, Rép. dém.	1.6	Somalie	2.0	Côte d'Ivoire	0.9	Myanmar	2.5	Bangladesh	2.1
Angola	1.4	Viet Nam	2.0	Algérie	0.9	Pakistan	2.0	Sri Lanka	1.5
Tunisie	1.2	Indonésie	1.8	Nicaragua	0.9	Egypte	1.8	Syrie	1.4
Turquie	1.2	Nicaragua	1.8	Albanie	0.9	Corée	1.7	Corée	1.3
Chine	1.1	Zambie	1.2	Maroc	0.8	Sri Lanka	1.6	Mexique	1.1
Zimbabwe	1.0	Philippines	1.2	Madagascar	0.8	Kenya	1.0	Malaisie	1.0
Yémen	0.9	Malte	1.2	Mozambique	0.8	Mexique	0.9	Kenya	1.0
Equateur	0.8	Maroc	1.2	Irak	0.7	Pérou	0.8	Pérou	0.9
Total ci-dessus	32.8	Total ci-dessus	43.6	Total ci-dessus	23.6	Total ci-dessus	47.0	Total ci-dessus	53.8
APD Multilatérale	44.8	APD Multilatérale	31.2	APD Multilatérale	57.7	APD Multilatérale	35.7	APD Multilatérale	22.2
Non ventilée	8.6	Non ventilée	5.6	Non ventilée	6.9	Non ventilée	2.8	Non ventilée	6.8
Total APD million USD	998	Total APD million USD	3 174	Total APD million USD	2 709	Total APD million USD	4 526	Total APD million USD	15 498
PMA	62.3	PMA	33.0	PMA	53.6	PMA	17.2	PMA	14.1
Autres PFR	7.8	Autres PFR	12.6	Autres PFR	8.5	Autres PFR	22.6	Autres PFR	28.1
PRITI	22.1	PRITI	45.3	PRITI	34.8	PRITI	45.0	PRITI	50.1
PRITS	3.8	PRITS	7.2	PRITS	3.1	PRITS	11.4	PRITS	5.6
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	0.0	PRE	0.0
PDPA	4.1	PDPA	1.9	PDPA	-	PDPA	3.7	PDPA	2.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	6.9	Europe	7.8	Europe	7.4	Europe	1.4	Europe	0.6
Nord du Sahara	9.8	Nord du Sahara	24.4	Nord du Sahara	10.8	Nord du Sahara	4.5	Nord du Sahara	11.4
Sud du Sahara	64.6	Sud du Sahara	33.3	Sud du Sahara	52.7	Sud du Sahara	10.1	Sud du Sahara	10.3
Amérique N. et C.	3.5	Amérique N. et C.	6.0	Amérique N. et C.	5.2	Amérique N. et C.	2.9	Amérique N. et C.	3.6
Amérique du Sud	5.6	Amérique du Sud	9.5	Amérique du Sud	4.9	Amérique du Sud	6.0	Amérique du Sud	5.4
Moyen-Orient	3.8	Moyen-Orient	2.4	Moyen-Orient	7.1	Moyen-Orient	2.8	Moyen-Orient	3.3
Asie centrale et du Sud	2.4	Asie centrale et du Sud	2.6	Asie centrale et du Sud	5.3	Asie centrale et du Sud	19.8	Asie centrale et du Sud	17.5
Extrême-Orient	3.4	Extrême-Orient	13.9	Extrême-Orient	6.8	Extrême-Orient	51.7	Extrême-Orient	46.7
Océanie	-	Océanie	0.0	Océanie	-	Océanie	0.9	Océanie	1.3
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2003-04	Luxembourg				
	1983-84	1993-94	2003-04		
Chine	9.9	Cap-Vert	6.4	Cap-Vert	5.3
Indonésie	6.0	Burundi	5.5	Viet Nam	4.9
Philippines	5.5	Tunisie	3.7	Laos	3.5
Thaïlande	5.0	Nicaragua	3.7	Burkina Faso	3.5
Inde	4.8	Niger	3.6	Sénégal	3.3
Viet Nam	4.0	Djibouti	3.6	Nicaragua	3.3
Ghana	3.6	El Salvador	3.6	Mali	3.3
Irak	2.3	Rwanda	3.2	Namibie	3.1
Malaisie	2.1	Etats de l'ex-Yougoslavie	3.0	El Salvador	2.8
Sri Lanka	2.0	Inde	2.6	Niger	2.8
Bolivie	2.0	Gambie	2.6	Serbie & Montenegro	1.8
Bangladesh	2.0	Colombie	2.0	Rwanda	1.7
Pakistan	1.4	Pérou	1.8	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.7
Pérou	1.2	Chili	1.6	Zones/ad. Palestinienne	1.2
Afghanistan	1.1	Brésil	1.4	Irak	1.2
Total ci-dessus	52.8	Total ci-dessus	48.1	Total ci-dessus	43.3
APD Multilatérale	19.0	APD Multilatérale	20.2	APD Multilatérale	25.3
Non ventilée	8.4	Non ventilée	13.6	Non ventilée	13.4
Total APD million USD	14 565	Total APD million USD	45	Total APD million USD	215
PMA	14.1	PMA	49.1	PMA	48.1
Autres PFR	31.6	Autres PFR	14.1	Autres PFR	19.1
PRITI	48.3	PRITI	29.1	PRITI	29.9
PRITS	6.0	PRITS	7.7	PRITS	2.9
PRE	0.0	PRE	-	PRE	-
PDPA	-	PDPA	-	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	2.0	Europe	5.0	Europe	7.0
Nord du Sahara	2.8	Nord du Sahara	5.9	Nord du Sahara	3.1
Sud du Sahara	12.7	Sud du Sahara	51.1	Sud du Sahara	48.5
Amérique N. et C.	3.1	Amérique N. et C.	12.5	Amérique N. et C.	10.4
Amérique du Sud	7.0	Amérique du Sud	12.2	Amérique du Sud	5.6
Moyen-Orient	5.0	Moyen-Orient	0.7	Moyen-Orient	4.7
Asie centrale et du Sud	19.6	Asie centrale et du Sud	8.4	Asie centrale et du Sud	4.6
Extrême-Orient	47.2	Extrême-Orient	4.1	Extrême-Orient	16.0
Océanie	0.7	Océanie	-	Océanie	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

			Norvège			Nouvelle-Zélande			
			1993-94	2003-04					
1983-84					1983-84		1993-94		
Tanzanie	9.0	Mozambique	6.1	Afghanistan	3.2	Cook, Iles	12.2	Cook, Iles	7.3
Bangladesh	4.2	Tanzanie	5.5	Tanzanie	3.0	Niue	7.1	Samoa	5.2
Kenya	3.8	Zambie	3.9	Mozambique	2.7	Samoa	6.6	Fidji	5.1
Inde	3.5	Bangladesh	3.3	Zones/ad. Palestinienne	2.5	Indonésie	6.0	Niue	4.9
Mozambique	2.9	Etats de l'ex-Yougoslavie	3.1	Soudan	2.1	Fidji	6.0	Tonga	3.9
Zambie	2.9	Bosnie-Herzégovine	2.7	Serbie & Montenegro	1.9	Tonga	5.2	Papouasie-N.-Guinée	3.6
Sri Lanka	2.1	Ethiopie	1.8	Ouganda	1.9	Papouasie-N.-Guinée	3.1	Indonésie	2.9
Pakistan	2.1	Nicaragua	1.8	Irak	1.8	Tokelau	2.9	Salomon, Iles	2.7
Zimbabwe	2.0	Chine	1.6	Somalie	1.7	Philippines	1.9	Tokelau	2.5
Chine	1.6	Ouganda	1.5	Zambie	1.7	Salomon, Iles	1.6	Vanuatu	2.3
Botswana	1.4	Zimbabwe	1.5	Ethiopie	1.7	Thaïlande	1.4	Kiribati	1.5
Soudan	1.2	Afrique du Sud	1.5	Sri Lanka	1.4	Vanuatu	1.4	Philippines	1.4
Ethiopie	1.0	Sri Lanka	1.3	Malawi	1.3	Tuvalu	0.8	Tuvalu	1.1
Philippines	0.8	Inde	1.2	Angola	1.2	Kiribati	0.7	Thaïlande	1.1
Nicaragua	0.7	Angola	1.1	Népal	1.0	Malaisie	0.3	Chine	0.8
Total ci-dessus	39.1	Total ci-dessus	37.8	Total ci-dessus	29.1	Total ci-dessus	57.1	Total ci-dessus	46.3
APD Multilatérale	43.4	APD Multilatérale	30.9	APD Multilatérale	29.2	APD Multilatérale	21.2	APD Multilatérale	23.6
Non ventilée	9.9	Non ventilée	14.8	Non ventilée	21.4	Non ventilée	20.7	Non ventilée	24.8
Total APD million USD	562	Total APD million USD	1 077	Total APD million USD	2 127	Total APD million USD	58	Total APD million USD	104
PMA	53.6	PMA	58.3	PMA	56.8	PMA	19.6	PMA	29.2
Autres PFR	27.5	Autres PFR	12.1	Autres PFR	10.2	Autres PFR	16.0	Autres PFR	15.6
PRITI	14.9	PRITI	26.5	PRITI	29.9	PRITI	42.4	PRITI	39.8
PRITS	4.0	PRITS	3.1	PRITS	3.1	PRITS	21.5	PRITS	15.1
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	0.4	PDPA	0.4
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	2.4	Europe	10.9	Europe	12.2	Europe	-	Europe	0.2
Nord du Sahara	0.3	Nord du Sahara	0.4	Nord du Sahara	0.4	Nord du Sahara	-	Nord du Sahara	-
Sud du Sahara	58.9	Sud du Sahara	56.3	Sud du Sahara	47.8	Sud du Sahara	0.4	Sud du Sahara	4.1
Amérique N. et C.	3.1	Amérique N. et C.	6.4	Amérique N. et C.	4.5	Amérique N. et C.	0.1	Amérique N. et C.	0.4
Amérique du Sud	1.0	Amérique du Sud	1.7	Amérique du Sud	2.7	Amérique du Sud	0.1	Amérique du Sud	0.6
Moyen-Orient	1.0	Moyen-Orient	2.3	Moyen-Orient	10.3	Moyen-Orient	0.1	Moyen-Orient	0.0
Asie centrale et du Sud	26.5	Asie centrale et du Sud	15.6	Asie centrale et du Sud	17.0	Asie centrale et du Sud	0.4	Asie centrale et du Sud	1.6
Extrême-Orient	6.7	Extrême-Orient	6.4	Extrême-Orient	5.1	Extrême-Orient	13.2	Extrême-Orient	13.3
Océanie	0.2	Océanie	0.0	Océanie	0.0	Océanie	85.8	Océanie	79.8
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2003-04		1983-84		Pays-Bas 1993-94		2003-04	
Salomon, Iles	4.7	Indonésie	6.3	Etats de l'ex-Yougoslavie	4.0	Congo, Rép. dém.	3.1
Niue	4.5	Inde	6.0	Inde	3.6	Ghana	2.4
Papouasie-N.-Guinée	4.3	Antilles néerlandaises	5.0	Antilles néerlandaises	2.7	Irak	2.4
Tokelau	3.7	Bangladesh	3.6	Bangladesh	2.3	Tanzanie	2.4
Irak	3.2	Tanzanie	3.0	Suriname	2.1	Inde	2.0
Afghanistan	3.0	Soudan	2.4	Tanzanie	2.1	Afghanistan	1.9
Indonésie	3.0	Kenya	2.3	Kenya	2.0	Indonésie	1.8
Samoa	2.8	Pérou	2.1	Mozambique	1.8	Ouganda	1.4
Vanuatu	2.5	Sri Lanka	1.8	Bolivie	1.2	Bangladesh	1.4
Tonga	2.0	Mozambique	1.8	Ethiopie	1.2	Ethiopie	1.3
Cook, Iles	1.9	Yémen	1.7	Zambie	1.2	Mali	1.2
Timor-Leste	1.7	Burkina Faso	1.7	Pérou	1.2	Mozambique	1.1
Viet Nam	1.6	Nicaragua	1.5	Soudan	1.2	Bolivie	1.1
Soudan	1.5	Zimbabwe	1.3	Nicaragua	1.2	Swaziland	1.1
Philippines	1.5	Zambie	1.2	Burkina Faso	1.2	Burkina Faso	1.1
Total ci-dessus	41.9	Total ci-dessus	41.7	Total ci-dessus	28.8	Total ci-dessus	25.7
APD Multilatérale	23.7	APD Multilatérale	30.1	APD Multilatérale	28.6	APD Multilatérale	29.8
Non ventilée	17.9	Non ventilée	10.9	Non ventilée	17.7	Non ventilée	23.7
Total APD million USD	189	Total APD million USD	1 281	Total APD million USD	2 741	Total APD million USD	4 487
PMA	42.3	PMA	38.6	PMA	35.5	PMA	46.4
Autres PFR	18.8	Autres PFR	33.3	Autres PFR	20.7	Autres PFR	22.6
PRITI	33.8	PRITI	16.4	PRITI	31.8	PRITI	29.4
PRITS	5.1	PRITS	2.8	PRITS	4.6	PRITS	1.5
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	0.0
PDPA	-	PDPA	8.8	PDPA	7.4	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	0.0	Europe	0.8	Europe	9.7	Europe	5.6
Nord du Sahara	0.0	Nord du Sahara	3.0	Nord du Sahara	1.8	Nord du Sahara	0.9
Sud du Sahara	9.8	Sud du Sahara	36.0	Sud du Sahara	36.6	Sud du Sahara	49.1
Amérique N. et C.	0.7	Amérique N. et C.	14.1	Amérique N. et C.	13.8	Amérique N. et C.	4.9
Amérique du Sud	1.5	Amérique du Sud	8.1	Amérique du Sud	12.4	Amérique du Sud	7.4
Moyen-Orient	5.2	Moyen-Orient	3.3	Moyen-Orient	4.9	Moyen-Orient	7.8
Asie centrale et du Sud	8.6	Asie centrale et du Sud	21.6	Asie centrale et du Sud	16.0	Asie centrale et du Sud	14.7
Extrême-Orient	18.7	Extrême-Orient	12.8	Extrême-Orient	4.7	Extrême-Orient	9.5
Océanie	55.4	Océanie	0.3	Océanie	0.1	Océanie	0.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

	Portugal				Royaume-Uni			
	1983-84	1993-94			2003-04	1983-84	1993-94	
	Mozambique	27.9	Angola	54.2	Inde	11.8	Inde	3.9
	Guinée-Bissau	17.8	Cap-Vert	5.7	Kenya	2.8	Etats de l'ex-Yougoslavie	3.1
	Angola	6.9	Timor-Leste	5.0	Soudan	2.6	Bangladesh	2.2
	Cap-Vert	5.9	Mozambique	3.2	Bangladesh	2.6	Zambie	1.9
	Sao Tomé et Principe	3.3	Sao Tomé et Principe	1.8	Sri Lanka	2.3	Ouganda	1.7
	Etats de l'ex-Yougoslavie	0.2	Irak	1.7	Tanzanie	2.2	Kenya	1.5
	Brésil	0.1	Guinée-Bissau	1.5	Pakistan	1.5	Mozambique	1.4
	Maroc	0.1	Bosnie-Herzégovine	0.6	Zambie	1.3	Chine	1.4
	Chine	0.1	Sierra Leone	0.4	Zimbabwe	1.2	Tanzanie	1.3
	Somalie	0.1	Congo, Rép. dém.	0.2	Egypte	1.1	Malawi	1.3
	Timor-Leste	0.0	Afghanistan	0.2	Malawi	1.1	Pakistan	1.2
	Tunisie	0.0	Etats de l'ex-Yougoslavie	0.1	Indonésie	1.0	Indonésie	1.2
	Afrique du Sud	0.0	Rwanda	0.1	Botswana	0.8	Ghana	1.2
	Cambodge	0.0	Macédoine (ex-Rép. youg)	0.1	Népal	0.7	Malaisie	1.0
	Irak	0.0	Brésil	0.1	Falkland, Iles	0.7	Zimbabwe	1.0
	Total ci-dessus	62.6	Total ci-dessus	74.9	Total ci-dessus	33.6	Total ci-dessus	25.3
APD Multilatérale	APD Multilatérale	27.4	APD Multilatérale	21.8	APD Multilatérale	42.5	APD Multilatérale	44.8
Non ventilée	Non ventilée	9.8	Non ventilée	2.9	Non ventilée	10.6	Non ventilée	13.0
Total APD million USD	Total APD million USD	274	Total APD million USD	679	Total APD million USD	1 644	Total APD million USD	3 170
PMA	PMA	98.9	PMA	96.1	PMA	33.3	PMA	38.1
Autres PFR	Autres PFR	0.1	Autres PFR	0.1	Autres PFR	42.1	Autres PFR	26.6
PRITI	PRITI	0.7	PRITI	3.7	PRITI	13.8	PRITI	26.0
PRITS	PRITS	0.3	PRITS	0.2	PRITS	8.1	PRITS	8.8
PRE	PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	2.7	PDPA	0.5
Total APD bilatérale	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	Europe	0.2	Europe	1.1	Europe	1.7	Europe	9.3
Nord du Sahara	Nord du Sahara	0.2	Nord du Sahara	0.1	Nord du Sahara	2.6	Nord du Sahara	1.4
Sud du Sahara	Sud du Sahara	99.0	Sud du Sahara	89.3	Sud du Sahara	37.7	Sud du Sahara	43.2
Amérique N. et C.	Amérique N. et C.	0.0	Amérique N. et C.	0.0	Amérique N. et C.	4.9	Amérique N. et C.	5.7
Amérique du Sud	Amérique du Sud	0.2	Amérique du Sud	0.2	Amérique du Sud	3.8	Amérique du Sud	3.3
Moyen-Orient	Moyen-Orient	0.1	Moyen-Orient	2.3	Moyen-Orient	1.9	Moyen-Orient	2.7
Asie centrale et du Sud	Asie centrale et du Sud	0.0	Asie centrale et du Sud	0.3	Asie centrale et du Sud	40.4	Asie centrale et du Sud	20.8
Extrême-Orient	Extrême-Orient	0.2	Extrême-Orient	6.7	Extrême-Orient	3.3	Extrême-Orient	12.0
Océanie	Océanie	-	Océanie	-	Océanie	3.9	Océanie	1.7
Total APD bilatérale	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2003-04		1983-84		Suède 1993-94		2003-04	
Inde	5.7	Tanzanie	8.3	Inde	4.4	Congo, Rép. dém.	3.8
Bangladesh	3.6	Viet Nam	7.5	Mozambique	4.1	Tanzanie	2.9
Tanzanie	3.6	Inde	6.5	Tanzanie	4.0	Mozambique	2.4
Irak	3.1	Mozambique	4.5	Etats de l'ex-Yougoslavie	3.3	Afghanistan	1.9
Ghana	2.7	Sri Lanka	4.0	Ethiopie	2.2	Ethiopie	1.5
Zambie	2.4	Zambie	3.3	Zambie	1.9	Nicaragua	1.5
Congo, Rép. dém.	2.2	Zimbabwe	2.3	Zimbabwe	1.9	Ouganda	1.5
Afghanistan	2.2	Ethiopie	2.2	Afrique du Sud	1.9	Zones/ad. Palestinienne	1.5
Malawi	1.6	Kenya	2.0	Nicaragua	1.9	Serbie & Montenegro	1.5
Afrique du Sud	1.5	Bangladesh	1.9	Viet Nam	1.8	Bosnie-Herzégovine	1.4
Pakistan	1.5	Angola	1.8	Chine	1.5	Bangladesh	1.2
Ouganda	1.4	Nicaragua	1.6	Bangladesh	1.5	Kenya	1.1
Ethiopie	1.4	Botswana	1.5	Angola	1.4	Bolivie	1.0
Nigéria	1.1	Guinée-Bissau	1.1	Bosnie-Herzégovine	1.4	Afrique du Sud	1.0
Soudan	1.0	Laos	0.9	Ouganda	1.2	Viet Nam	0.9
Total ci-dessus	35.2	Total ci-dessus	49.5	Total ci-dessus	34.2	Total ci-dessus	25.1
APD Multilatérale	34.3	APD Multilatérale	29.6	APD Multilatérale	24.6	APD Multilatérale	24.7
Non ventilée	16.4	Non ventilée	15.8	Non ventilée	21.6	Non ventilée	32.5
Total APD million USD 7 348		Total APD million USD 749		Total APD million USD 1 794		Total APD million USD 2 561	
PMA	49.8	PMA	48.8	PMA	42.3	PMA	54.6
Autres PFR	30.5	Autres PFR	36.8	Autres PFR	22.0	Autres PFR	15.6
PRITI	17.1	PRITI	10.9	PRITI	29.7	PRITI	28.5
PRITS	2.6	PRITS	3.5	PRITS	5.9	PRITS	1.2
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	-
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	1.2	Europe	0.1	Europe	11.2	Europe	9.7
Nord du Sahara	1.1	Nord du Sahara	1.1	Nord du Sahara	1.1	Nord du Sahara	0.4
Sud du Sahara	51.4	Sud du Sahara	54.9	Sud du Sahara	47.1	Sud du Sahara	50.9
Amérique N. et C.	2.6	Amérique N. et C.	3.8	Amérique N. et C.	7.6	Amérique N. et C.	8.2
Amérique du Sud	2.0	Amérique du Sud	0.7	Amérique du Sud	4.8	Amérique du Sud	4.2
Moyen-Orient	7.5	Moyen-Orient	0.8	Moyen-Orient	2.9	Moyen-Orient	5.2
Asie centrale et du Sud	29.0	Asie centrale et du Sud	22.8	Asie centrale et du Sud	13.9	Asie centrale et du Sud	11.6
Extrême-Orient	5.1	Extrême-Orient	15.8	Extrême-Orient	11.4	Extrême-Orient	9.8
Océanie	0.2	Océanie	-	Océanie	0.0	Océanie	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

			Suisse			TOTAL DES PAYS DU CAD			
1983-84		1993-94		2003-04		1983-84		1993-94	
Inde	7.0	Inde	3.1	Serbie & Montenegro	4.0	Egypte	5.2	Egypte	5.0
Népal	3.1	Etats de l'ex-Yougoslavie	2.8	Inde	1.9	Israël	4.7	Chine	3.8
Madagascar	2.5	Mozambique	2.8	Tanzanie	1.8	Inde	3.3	Indonésie	3.6
Rwanda	2.4	Indonésie	2.7	Mozambique	1.7	Indonésie	2.7	Inde	2.5
Mali	2.2	Rwanda	2.4	Burkina Faso	1.4	Bangladesh	2.2	Philippines	2.2
Honduras	2.0	Bolivie	2.1	Congo, Rép. dém.	1.4	Chine	1.7	Israël	2.2
Soudan	2.0	Bangladesh	2.0	Pérou	1.2	Tanzanie	1.4	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.4
Tanzanie	2.0	Tanzanie	1.8	Bolivie	1.2	Philippines	1.4	Bangladesh	1.4
Kenya	1.5	Madagascar	1.8	Afghanistan	1.2	Thaïlande	1.3	Côte d'Ivoire	1.3
Pérou	1.4	Népal	1.7	Nicaragua	1.1	Pakistan	1.3	Pakistan	1.2
Indonésie	1.4	Pakistan	1.5	Viet Nam	1.1	Soudan	1.3	Mozambique	1.2
Ethiopie	1.3	Philippines	1.4	Tadjikistan	1.1	Turquie	1.2	Thaïlande	1.2
Bangladesh	1.2	Viet Nam	1.3	Népal	1.0	Sri Lanka	1.2	Tanzanie	1.1
Sénégal	1.2	Burkina Faso	1.1	Bosnie-Herzégovine	0.9	Kenya	1.1	El Salvador	0.9
Pakistan	1.2	Niger	1.0	Zones/ad. Palestinienne	0.9	Papouasie-N.-Guinée	1.0	Zambie	0.9
Total ci-dessus	32.3	Total ci-dessus	29.4	Total ci-dessus	22.0	Total ci-dessus	31.0	Total ci-dessus	29.9
APD Multilatérale	27.7	APD Multilatérale	23.3	APD Multilatérale	24.9	APD Multilatérale	31.0	APD Multilatérale	26.7
Non ventilée	18.0	Non ventilée	21.8	Non ventilée	31.1	Non ventilée	9.9	Non ventilée	11.9
Total APD million USD	305	Total APD million USD	892	Total APD million USD	1 430	Total APD million USD	29 132	Total APD million USD	65 677
PMA	51.9	PMA	44.5	PMA	40.8	PMA	27.4	PMA	25.3
Autres PFR	27.5	Autres PFR	23.6	Autres PFR	23.3	Autres PFR	20.9	Autres PFR	22.7
PRITI	17.9	PRITI	29.4	PRITI	34.4	PRITI	32.3	PRITI	38.8
PRITS	2.4	PRITS	2.2	PRITS	1.4	PRITS	6.9	PRITS	6.4
PRE	-	PRE	-	PRE	-	PRE	0.0	PRE	0.0
PDPA	0.3	PDPA	0.4	PDPA	-	PDPA	12.1	PDPA	6.6
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	2.0	Europe	7.6	Europe	15.0	Europe	2.9	Europe	4.3
Nord du Sahara	1.9	Nord du Sahara	2.2	Nord du Sahara	1.1	Nord du Sahara	11.8	Nord du Sahara	10.5
Sud du Sahara	49.0	Sud du Sahara	37.5	Sud du Sahara	35.4	Sud du Sahara	27.9	Sud du Sahara	28.3
Amérique N. et C.	8.0	Amérique N. et C.	7.1	Amérique N. et C.	6.2	Amérique N. et C.	8.0	Amérique N. et C.	7.2
Amérique du Sud	6.7	Amérique du Sud	8.3	Amérique du Sud	9.2	Amérique du Sud	4.5	Amérique du Sud	6.5
Moyen-Orient	2.8	Moyen-Orient	4.2	Moyen-Orient	3.5	Moyen-Orient	9.9	Moyen-Orient	7.1
Asie centrale et du Sud	24.9	Asie centrale et du Sud	19.5	Asie centrale et du Sud	21.5	Asie centrale et du Sud	15.0	Asie centrale et du Sud	11.4
Extrême-Orient	4.5	Extrême-Orient	13.5	Extrême-Orient	8.0	Extrême-Orient	14.8	Extrême-Orient	20.8
Océanie	0.1	Océanie	0.1	Océanie	0.0	Océanie	5.3	Océanie	3.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/203103651183>

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2003-04		1983-84		CE 1993-94		2003-04	
Irak	3.8	Inde	7.2	Etats de l'ex-Yougoslavie	7.2	Serbie & Montenegro	4.3
Congo, Rép. dém.	3.7	Ethiopie	4.4	Maroc	4.2	Turquie	2.8
Chine	2.7	Bangladesh	3.8	Ethiopie	3.2	Afghanistan	2.6
Inde	2.0	Congo, Rép. dém.	3.6	Egypte	2.2	Zones/ad. Palestinienne	2.2
Indonésie	1.8	Egypte	3.1	Zambie	2.0	Maroc	2.2
Afghanistan	1.7	Turquie	2.8	Mozambique	1.9	Tanzanie	2.1
Egypte	1.5	Soudan	2.8	Côte d'Ivoire	1.8	Congo, Rép. dém.	2.0
Pakistan	1.5	Ghana	2.5	Tanzanie	1.7	Egypte	2.0
Ghana	1.4	Tanzanie	2.5	Zimbabwe	1.7	Soudan	1.9
Viet Nam	1.3	Maroc	1.9	Nigéria	1.6	Afrique du Sud	1.7
Philippines	1.3	Madagascar	1.7	Afrique du Sud	1.6	Ethiopie	1.7
Tanzanie	1.3	Mali	1.7	Zones/ad. Palestinienne	1.5	Bosnie-Herzégovine	1.6
Ethiopie	1.2	Ouganda	1.6	Albanie	1.5	Mozambique	1.5
Bangladesh	1.1	Somalie	1.6	Burkina Faso	1.4	Mali	1.4
Nicaragua	1.0	Tchad	1.6	Cameroun	1.4	Madagascar	1.3
Total ci-dessus	27.3	Total ci-dessus	42.7	Total ci-dessus	34.9	Total ci-dessus	31.4
APD Multilatérale	26.2	APD Multilatérale	0.0	APD Multilatérale	8.6	APD Multilatérale	8.3
Non ventilée	16.5	Non ventilée	16.3	Non ventilée	11.8	Non ventilée	19.9
Total APD million USD 85 917		Total APD million USD 1 198		Total APD million USD 4 795		Total APD million USD 8 182	
PMA	34.8	PMA	55.4	PMA	37.4	PMA	42.8
Autres PFR	22.7	Autres PFR	22.0	Autres PFR	19.3	Autres PFR	12.4
PRITI	38.3	PRITI	19.4	PRITI	37.8	PRITI	40.6
PRITS	4.1	PRITS	2.3	PRITS	4.2	PRITS	4.1
PRE	0.0	PRE	-	PRE	0.1	PRE	-
PDPA	-	PDPA	0.9	PDPA	1.2	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	4.9	Europe	4.9	Europe	12.2	Europe	14.1
Nord du Sahara	5.1	Nord du Sahara	7.3	Nord du Sahara	11.4	Nord du Sahara	9.5
Sud du Sahara	35.8	Sud du Sahara	59.1	Sud du Sahara	48.6	Sud du Sahara	44.3
Amérique N. et C.	5.0	Amérique N. et C.	3.9	Amérique N. et C.	5.7	Amérique N. et C.	5.5
Amérique du Sud	6.6	Amérique du Sud	2.2	Amérique du Sud	3.9	Amérique du Sud	3.3
Moyen-Orient	10.1	Moyen-Orient	1.3	Moyen-Orient	4.8	Moyen-Orient	9.4
Asie centrale et du Sud	14.9	Asie centrale et du Sud	15.8	Asie centrale et du Sud	9.2	Asie centrale et du Sud	9.2
Extrême-Orient	16.0	Extrême-Orient	1.8	Extrême-Orient	2.8	Extrême-Orient	3.8
Océanie	1.6	Océanie	3.6	Océanie	1.3	Océanie	0.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/625688075773>**Tableau 33****APD des donateurs non membres du CAD**

Versements nets

En millions de USD

	2000	2001	2002	2003	2004	Pour mémoire: 2004 APD/RNB (%)
Pays de l'OCDE non membres du CAD						
Corée	212	265	279	366	423	0.06
Hongrie	21	55	0.06
Islande	9	10	13	18	21	0.18
Pologne	29	36	14	27	118	0.05
République slovaque	6	8	7	15	28	0.07
République tchèque	16	26	45	91	108	0.11
Turquie	82	64	73	67	339	0.11
Pays arabes						
Arabie saoudite	295	490	2 478	2 391	1 734	0.69
Emirats Arabes Unis	150	127	156	188	181	..
Koweït	165	73	20	138	209	..
Autres donateurs						
Israël ^a	164	76	114	92	66	0.06
Taipei chinois	421	0.13
Autres donateurs ^b	1	2	3	4	22	0.05
TOTAL	1 128	1 178	3 201	3 416	3 726	..
<i>dont</i> : bilatéral						
Pays de l'OCDE non membres du CAD						
Corée	131	172	207	245	331	
Hongrie	14	21	
Islande	4	5	5	14	16	
Pologne	13	31	9	19	25	
République slovaque	2	3	4	9	11	
République tchèque	6	15	31	80	63	
Turquie	26	19	27	26	292	
Pays arabes						
Arabie saoudite	129	395	2 146	2 340	1 691	
Emirats Arabes Unis	150	127	156	188	181	
Koweït	164	73	20	114	185	
Autres donateurs						
Israël ^a	158	69	107	84	57	
Taipei chinois	410	
Autres donateurs ^b	0	1	0	1	2	
TOTAL	784	909	2 711	3 134	3 285	

a) Ces données incluent 66.8 millions de USD en 2000, 50.1 millions de USD en 2001, 87.8 millions de USD en 2002, 68.8 millions de USD en 2003 et 47.9 millions de USD en 2004, qui correspondent aux dépenses affectées pendant la première année aux personnes provenant des pays en développement (dont la plupart des régions en guerre civile ou en grave crise), ou qui ont dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires ou politiques.

b) Y compris l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

Note : La Chine dispense également de l'aide mais ne fournit pas le montant.

Tableau 34 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/313854370815>**Part des allégements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2004**

	APD nette (millions de USD)	APD nette issue d'allégements de dette ^(a) (millions de USD)	dont : bilatérale (millions de USD)	Allégements de dette en pourcentage de l'APD nette	APD nette issue d'allégements de dette des PPTE ^(b) (millions de USD)	Allégements de dette PPTE en pourcentage de l'APD nette
Allemagne	7 534	567	567	7.5	535	7.1
Australie	1 460	12	12	0.8	5	0.3
Autriche	678	93	93	13.7	71	10.5
Belgique	1 463	208	206	14.2	207	14.2
Canada	2 599	74	74	2.8	74	2.8
Danemark	2 037	37	20	1.8	35	1.7
Espagne	2 437	238	218	9.8	212	8.7
États-Unis	19 705	456	176	2.3	453	2.3
Finlande	655	6	-	1.0	6	1.0
France	8 473	1 808	1 808	21.3	1 681	19.8
Grèce	465	-	-	-	-	-
Irlande	607	3	0	0.5	3	0.5
Italie	2 462	118	118	4.8	115	4.7
Japon	8 906	267	267	3.0	148	1.7
Luxembourg	236	-	-	-	-	-
Norvège	2 199	49	12	2.2	36	1.7
Nouvelle-Zélande	212	-	-	-	-	-
Pays-Bas	4 204	216	216	5.1	115	2.7
Portugal	1 031	704	704	68.3	5	0.5
Royaume-Uni	7 883	865	788	11.0	788	10.0
Suède	2 722	26	26	1.0	21	0.8
Suisse	1 545	8	8	0.5	8	0.5
TOTAL DU CAD	79 512	5 756	5 314	7.2	4 520	5.7

a) Comprend : 1) *Bilatéral* : les dons pour les remises de dette d'APD, d'autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; et l'APD nouvelle issue de rééchelonnements concessionnels ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD ; et 2) *Multilatéral* : les contributions au Fonds fiduciaire des PPTE (source : Banque mondiale).

b) Les allégements de dette bilatérale des PPTE (comprenant toutes les rubriques mentionnées dans la note a), sauf les dons concernant les autres opérations sur la dette), plus les contributions multilatérales à l'Initiative en faveur des PPTE.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/348625487241>**Tableau 35****Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2004**

	RNB par habitant	Croissance réelle du PIB	Inflation^a	Taux de chômage	Solde budgétaire excédent (+) ou déficit (-)	Solde extérieur courant	Recettes publiques totales
	en dollars	en %	en %	en %	en % du PIB	en % du PIB	en % du PIB
Allemagne	33 100	1.1	0.8	9.2	-3.7	3.8	43.3
Australie	29 600	3.0	3.6	5.6	1.0	-6.4	36.9
Autriche	35 700	2.4	2.0	5.7	-1.1	0.3	48.8
Belgique	34 300	2.4	2.3	7.9	-0.0	3.3	48.7
Canada	30 300	2.9	3.1	7.2	0.7	2.2	40.6
Danemark	44 400	2.1	2.1	5.4	1.7	2.5	56.8
Espagne	23 600	3.1	4.1	10.5	-0.2	-5.3	38.6
États-Unis	39 700	4.2	2.6	5.5	-4.7	-5.7	31.7
Finlande	35 500	3.5	0.3	8.9	1.9	5.3	52.7
France	33 200	2.1	1.6	10.0	-3.6	-0.4	49.8
Grèce	18 500	4.7	3.6	11.0	-6.5	-6.3	43.3
Irlande	39 000	4.5	2.2	4.4	1.4	-0.8	35.2
Italie	29 000	1.0	2.6	8.1	-3.3	-0.9	45.4
Japon	37 300	2.7	-1.2	4.7	-6.5	3.7	31.0
Luxembourg	62 800	4.5	2.6	4.2	-0.6	11.1	44.6
Norvège	54 600	2.9	5.0	4.5	11.4	13.8	58.1
Nouvelle-Zélande	22 300	4.4	3.7	3.9	5.5	-6.6	41.9
Pays-Bas	35 200	1.7	0.9	4.9	-2.1	3.3	44.5
Portugal	15 900	1.2	2.7	6.7	-3.0	-7.5	43.5
Royaume-Uni	36 300	3.2	2.0	4.7	-3.2	-2.0	40.7
Suède	38 900	3.1	1.3	5.5	1.4	8.2	58.7
Suisse	51 200	2.1	0.5	4.2	-1.4	14.6	35.2
TOTAL DU CAD	35 300	3.3	2.2	6.7	-3.6	-1.3	37.3

a) Déflateurs du PIB.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2005 et données communiquées par les pays.

Tableau 36 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/224726754717>**Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD^a (2003 = 100)**

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Allemagne	75.00	71.70	86.11	85.48	95.35	93.39	97.52	112.69
Australie	83.44	90.45	93.59	95.56	91.29	85.46	92.79	95.64
Autriche	73.88	71.14	85.30	86.25	94.89	92.12	96.35	111.25
Belgique	69.65	68.13	82.55	83.08	91.31	88.36	93.14	106.96
Canada	84.26	91.59	95.87	100.52	96.55	91.77	87.68	89.23
Danemark	68.62	66.48	81.43	80.98	88.22	83.32	86.38	99.76
Espagne	64.93	68.28	85.11	89.28	96.69	81.34	80.26	90.49
États-Unis	71.41	74.11	76.97	79.66	81.50	83.38	85.15	86.89
Finlande	87.18	90.44	107.56	104.05	95.57	76.66	85.47	107.04
France	74.41	71.73	86.48	85.97	93.43	89.48	92.89	105.10
Grèce	56.04	56.08	69.33	72.17	79.20	75.36	79.23	90.99
Irlande	63.71	62.58	72.50	71.80	78.07	70.63	73.28	80.84
Italie	71.88	72.62	89.95	93.47	98.40	80.16	80.85	84.06
Japon	90.48	85.93	83.86	92.94	100.27	114.85	125.08	135.15
Luxembourg	63.78	61.92	74.83	74.54	82.17	81.02	86.62	100.55
Norvège	69.43	69.23	79.25	78.19	81.08	72.65	72.98	83.58
Nouvelle-Zélande	83.15	79.80	82.24	80.18	75.61	78.25	86.74	98.33
Pays-Bas	68.91	64.95	77.35	77.48	84.31	81.32	84.90	98.19
Portugal	51.05	51.69	64.57	70.07	83.63	75.35	78.21	89.58
Royaume-Uni	64.57	63.79	74.52	78.90	81.64	71.73	74.25	78.59
Suède	83.65	85.89	101.77	108.59	113.98	87.82	90.78	101.33
Suisse	72.48	66.83	82.06	84.00	87.53	85.27	93.57	109.13
TOTAL DU CAD	75.87	75.23	83.59	86.58	91.61	89.54	93.66	103.85
CE	69.40	67.41	81.45	82.68	90.35	84.72	88.50	99.92

a) Compte tenu de l'effet de variations de taux de change, de sorte que ces déflateurs ne peuvent être appliqués qu'à des chiffres exprimés en dollars des États-Unis.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/224726754717>**Tableau 36****Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD^a (2003 = 100)**

(suite)

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
108.42	94.70	94.37	90.90	78.42	77.22	82.49	100.00	110.99	Allemagne
103.39	99.58	84.54	87.43	81.85	75.46	81.50	100.00	117.45	Australie
107.06	92.82	91.79	88.51	77.91	77.03	82.14	100.00	112.22	Autriche
103.03	90.54	90.68	88.15	77.21	76.35	81.81	100.00	112.46	Belgique
91.25	90.94	84.54	85.89	89.47	86.77	86.44	100.00	111.35	Canada
98.81	88.65	88.31	86.29	76.69	76.07	81.58	100.00	111.93	Danemark
92.19	81.62	81.92	80.52	72.03	72.93	80.20	100.00	113.42	Espagne
88.54	90.01	91.01	92.33	94.34	96.60	98.20	100.00	102.04	États-Unis
101.40	91.67	92.07	88.17	78.46	78.60	83.42	100.00	110.80	Finlande
103.99	92.29	92.08	88.60	77.21	76.29	82.23	100.00	112.03	France
94.02	88.53	86.13	85.70	74.10	73.66	80.59	100.00	113.22	Grèce
82.30	81.34	81.29	80.20	72.71	74.67	82.07	100.00	113.79	Irlande
93.43	86.68	87.32	84.74	74.90	74.71	81.03	100.00	113.05	Italie
116.00	104.60	96.61	109.37	113.30	98.99	94.96	100.00	104.79	Japon
97.67	86.87	87.91	86.13	77.59	76.84	81.73	100.00	112.38	Luxembourg
85.37	80.19	74.61	77.00	79.07	78.22	86.66	100.00	110.95	Norvège
105.60	101.99	83.54	82.72	72.85	70.56	78.04	100.00	117.55	Nouvelle-Zélande
94.58	83.38	83.37	81.24	73.04	74.68	81.02	100.00	110.80	Pays-Bas
89.73	81.97	82.72	81.64	73.06	74.09	81.50	100.00	111.90	Portugal
80.23	86.62	90.07	89.95	85.28	82.97	89.18	100.00	114.60	Royaume-Uni
109.05	97.14	93.99	91.24	83.30	75.31	81.33	100.00	111.12	Suède
104.30	88.79	88.58	86.01	77.18	77.71	85.63	100.00	109.40	Suisse
99.17	92.40	90.53	92.04	88.23	84.50	88.03	100.00	108.76	TOTAL DU CAD
99.12	89.86	90.21	86.88	76.18	75.79	81.76	100.00	112.03	CE

Tableau 37 Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/471311226833>**Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD**

1 USD =		2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	Deutsche Mark	2.1223	2.1839	-	-	-
Australie	Dollars	1.7265	1.9354	1.8413	1.5415	1.3592
Autriche	Schillings	14.9312	15.3652	-	-	-
Belgique	Francs	43.7727	45.0448	-	-	-
Canada	Dollars	1.4851	1.5484	1.5700	1.4001	1.3011
Danemark	Couronnes	8.0880	8.3208	7.8843	6.5766	5.9876
Espagne	Pesetas	180.5448	185.7918	-	-	-
Finlande	Markkaa	6.4517	6.6392	-	-	-
France	Francs	7.1178	7.3246	-	-	-
Grèce	Drachmes	365.4544	380.4920	-	-	-
Irlande	Livre irlandaise	0.8546	0.8794	-	-	-
Italie	Lire (milliers)	2.1010	2.1621	-	-	-
Japon	Yen (milliers)	0.1078	0.1215	0.1252	0.1159	0.1081
Luxembourg	Francs	43.7727	45.0448	-	-	-
Norvège	Couronnes	8.7967	8.9930	7.9856	7.0791	6.7393
Nouvelle-Zélande	Dollars	2.2047	2.3817	2.1633	1.7240	1.5090
Pays-Bas	Florins	2.3912	2.4607	-	-	-
Portugal	Escudos	217.5422	223.8644	-	-	-
Royaume-Uni	Livre Sterling	0.6606	0.6943	0.6665	0.6124	0.5457
Suède	Couronnes	9.1606	10.3384	9.7210	8.0781	7.3460
Suisse	Francs	1.6879	1.6869	1.5568	1.3450	1.2427
<i>CE - 12</i>	<i>EURO</i>	<i>1.0851</i>	<i>1.1166</i>	<i>1.0611</i>	<i>0.8851</i>	<i>0.8049</i>

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/074387143438>**Tableau 38****Revenu national brut et population des pays membres du CAD**

	Revenu national brut (en milliards de USD)				Population (en milliers)			
	moyenne 1993-1994	2002	2003	2004	moyenne 1993-1994	2002	2003	2004
Allemagne	2 024	1 987	2 389	2 729	81 300	82 500	82 500	82 490
Australie	297	387	493	596	17 765	19 580	19 880	20 110
Autriche	189	204	250	291	8 010	8 030	8 050	8 140
Belgique	218	248	308	357	10 100	10 320	10 370	10 400
Canada	529	718	854	971	28 870	31 490	31 710	32 040
Danemark	135	170	209	240	5 200	5 380	5 400	5 410
Espagne	472	652	839	1 018	39 120	41 180	42 710	43 200
Etats-Unis	6 741	10 490	10 981	11 656	259 020	288 210	291 050	293 910
Finlande	86	131	160	185	5 080	5 210	5 210	5 220
France	1 312	1 463	1 799	2 059	57 775	59 440	59 770	62 000
Grèce	..	133	173	204	..	10 950	11 020	11 040
Irlande	42	99	128	156	3 570	3 880	4 000	4 000
Italie	992	1 174	1 454	1 669	56 530	57 920	57 480	57 550
Japon	4 430	4 065	4 376	4 759	124 895	127 440	127 620	127 720
Luxembourg	14	19	24	28	405	440	450	450
Norvège	104	191	222	252	4 325	4 550	4 570	4 610
Nouvelle Zélande	43	55	73	91	3 575	3 940	4 010	4 060
Pays-Bas	320	412	499	573	15 335	16 140	16 250	16 290
Portugal	87	119	145	164	9 900	10 340	10 340	10 340
Royaume-Uni	988	1 595	1 829	2 180	58 295	58 980	59 200	60 000
Suède	184	241	302	350	8 750	8 940	8 980	9 010
Suisse	256	297	337	377	6 980	7 320	7 320	7 360
TOTAL DU CAD	(19 463)	24 851	27 845	30 905	(804 800)	862 180	867 890	875 350
<i>dont</i> : les pays membres de l'Union européenne	(7 063)	8 648	10 510	12 205	(359 370)	379 650	381 730	385 540

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/420755501235>**Tableau 39****Versements nets d'aide publique aux pays de la partie II de la Liste du CAD**

	En millions de USD					En pourcentage du RNB				
	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	647	687	780	1 181	1 434	0.03	0.04	0.04	0.05	0.05
Australie	8	5	7	9	10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autriche	187	212	196	245	260	0.10	0.11	0.10	0.10	0.09
Belgique	74	88	97	163	190	0.03	0.04	0.04	0.05	0.05
Canada	165	152	104	102	93	0.02	0.02	0.01	0.01	0.01
Danemark	189	181	167	202	140	0.12	0.11	0.10	0.10	0.06
Espagne	12	14	11	5	15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Etats-Unis	2 506	1 542	2 313	1 471	1 605	0.03	0.02	0.02	0.01	0.01
Finlande	58	61	67	82	92	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
France	1 657	1 334	1 464	2 027	2 358	0.12	0.10	0.10	0.11	0.11
Grèce	12	9	16	81	131	0.01	0.01	0.01	0.05	0.06
Irlande	18	23	26	1	3	0.02	0.03	0.03	0.00	0.00
Italie	406	281	..	497	664	0.04	0.03	..	0.03	0.04
Japon	- 54	84	99	- 219	121	-0.00	0.00	0.00	- 0.01	0.00
Luxembourg	7	9	10	6	15	0.04	0.05	0.05	0.03	0.05
Norvège	27	32	45	50	45	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Nouvelle-Zélande	0	0	1	1	1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pays-Bas	306	214	211	306	222	0.08	0.06	0.05	0.06	0.04
Portugal	27	28	33	51	62	0.03	0.03	0.03	0.04	0.04
Royaume-Uni	439	461	494	698	834	0.03	0.03	0.03	0.04	0.04
Suède	122	119	107	127	123	0.05	0.05	0.04	0.04	0.04
Suisse	58	63	66	77	100	0.02	0.02	0.02	0.02	0.03
TOTAL DU CAD	6 871	5 597	(6 317)	7 164	8 519	0.03	0.02	(0.03)	0.03	0.03
dont: les pays membres de l'Union européenne	4 161	3 719	(3 682)	5 673	6 543	0.05	0.05	(0.04)	0.05	0.05

Note : Pour la liste des pays de la Partie II en 2004, voir la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD à la fin de cet ouvrage. Voir tableau 41, note b) pour des détails sur les pays qui ont été reclassés vers la Partie II en 2003.

Tableau 40

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/424870501425>

Appports financiers aux pays de la partie II de la Liste du CAD et aux organismes multilatéraux

En millions de USD

	Allemagne			Australie		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	780	1 181	1 435	7	9	10
AP en pourcentage du RNB	0.04	0.05	0.05	0.00	0.00	0.00
A. Bilatérale	266	385	476	4	2	5
1. Dons	347	460	549	4	2	5
dont : Coopération technique	310	441	541	2	1	3
Aide alimentaire	-	-	-	-	-	-
2. Prêts	- 81	- 75	- 74	-	-	-
B. AP Multilatéral	514	796	959	4	7	6
Dons et souscriptions versés au capital	514	796	959	4	7	6
dont: à la CE	462	722	900	-	-	-
à la BERD	31	40	42	3	3	3
II. Autres apports du secteur public (AASP)	- 505	- 877	- 1 076	13	-	23
1. Crédits publics à l'exportation	- 4	- 12	- 9	-	-	-
2. Autres	- 500	- 865	- 1 067	13	-	23
III. Dons des ONG	78	100	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions du marché	6 954	1 324	7 600	1 747	- 1 582	- 1 478
1. Investissements directs	1 602	- 2 855	2 825	572	1 219	- 1 324
2. Investissements de portefeuille	6 799	4 558	4 564	1 174	- 2 801	- 154
3. Crédits à l'exportation	- 1 446	- 380	211	-	-	-
V. Apport total des ressources	7 308	1 727	7 958	1 767	- 1 573	- 1 445
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	-	-	-	-	-	-

	Espagne			Etats-Unis		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	11	5	15	2 313	1 471	1 605
AP en pourcentage du RNB	0.00	0.00	0.00	0.02	0.01	0.01
A. Bilatérale	11	5	15	2 244	1 401	1 536
1. Dons	11	10	15	2 418	1 566	1 702
dont : Coopération technique	-	9	-	1 457	941	819
Aide alimentaire	-	-	-	27	7	-
2. Prêts	-	- 5	-	- 173	- 165	- 167
B. AP Multilatéral	-	-	-	69	70	70
Dons et souscriptions versés au capital	-	-	-	69	70	70
dont: à la CE	-	-	-	-	-	-
à la BERD	-	-	-	46	36	38
II. Autres apports du secteur public (AASP)	-	-	-	- 52	- 278	- 278
1. Crédits publics à l'exportation	-	-	-	- 226	- 272	- 290
2. Autres	-	-	-	174	- 7	12
III. Dons des ONG	-	-	-	3 146	4 254	3 577
IV. Apports privés aux conditions du marché	206	1 439	2 169	4 182	36 898	9 124
1. Investissements directs	206	1 439	2 169	21 372	16 404	18 713
2. Investissements de portefeuille	-	-	-	- 17 120	20 124	- 9 663
3. Crédits à l'exportation	-	-	-	- 70	371	74
V. Apport total des ressources	218	1 445	2 184	9 589	42 345	14 027
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	-	-	-	-	-	-

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/424870501425>**Tableau 40****Apports financiers aux pays de la partie II de la Liste du CAD et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Autriche			Belgique			Canada			Danemark		
2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
196	245	260	97	163	190	104	102	93	167	202	140
0.10	0.10	0.09	0.04	0.05	0.05	0.01	0.01	0.01	0.10	0.10	0.06
142	162	158	12	29	8	104	102	93	95	115	43
142	162	158	6	14	8	104	102	93	90	96	64
36	47	45	4	4	4	13	10	19	-	-	2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-0	-0	-0	6	14	-	-	-0	-0	5	19	-21
55	84	101	85	134	182	-	-	-	72	86	97
55	84	101	85	134	182	-	-	-	72	86	97
48	73	91	79	131	171	-	-	-	67	80	86
7	7	9	6	0	8	-	-	-	3	4	4
-	-1	-2	-24	-34	-44	-106	-41	-71	19	32	5
-	-1	-2	-	-	-	-90	-20	-41	-	-	-
-	-	-	-24	-34	-44	-16	-22	-30	19	32	5
8	13	12	10	-	-	-	-	-	-	-	5
3 544	3 585	3 702	-2 527	-	6 636	5 603	3 422	3 403	431	635	767
3 544	3 585	3 778	-2 497	-	6 657	5 534	3 172	3 301	431	635	767
-	-	0	-0	-	-0	76	250	150	-	-	-
-	-	-76	-30	-	-21	-7	-	-48	-	-	-
3 749	3 841	3 973	-2 443	129	6 782	5 602	3 483	3 425	617	868	918
93	82	77	-	-	-	67	58	49	-	-	-

En millions de USD

Finlande			France			Grèce			Irlande		
2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
67	82	92	1 464	2 027	2 358	16	81	130	26	1	3
0.05	0.05	0.05	0.10	0.11	0.11	0.01	0.05	0.06	0.03	0.00	0.00
32	40	45	1 063	1 430	1 564	16	21	51	1	1	3
33	39	45	1 083	1 388	1 532	16	21	51	1	1	3
21	26	29	661	796	910	9	20	36	-	0	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-1	1	-	-20	42	32	-	-	-	-	-	-
35	42	47	401	597	795	-	60	80	25	-	-
35	42	47	401	597	795	-	60	80	25	-	-
31	37	42	372	570	783	-	58	77	25	-	-
3	4	4	23	27	-	-	2	2	-	-	-
-1	1	-	21	-109	-97	-	-	11	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-1	1	-	21	-109	-97	-	-	11	-	-	-
0	1	-	-	-	-	1	-	2	-	-	-
938	297	-	4 352	8 906	6 038	216	464	93	-	-	-
286	487	-	1 925	1 740	4 078	216	464	93	-	-	-
519	-168	-	2 626	8 005	1 938	-	-	-	-	-	-
134	-22	-	-199	-840	22	-	-	-	-	-	-
1 004	381	92	5 837	10 823	8 299	234	546	237	26	1	3
-	-	-	142	180	166	-	-	-	-	-	-

Tableau 40

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/424870501425>

Apports financiers aux pays de la partie II de la Liste du CAD et aux organismes multilatéraux (suite)

En millions de USD

	Italie			Japon		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	..	497	664	99	- 219	121
AP en pourcentage du RNB	..	0.03	0.04	0.00	-0.01	0.00
A. Bilatérale	..	15	14	56	- 298	61
1. Dons	..	20	14	123	123	129
dont : Coopération technique	..	8	4	119	119	125
Aide alimentaire	..	-	-	-	-	-
2. Prêts	..	- 5	-	- 66	- 422	- 68
B. AP Multilatéral	..	481	650	43	79	60
Dons et souscriptions versés au capital	..	481	650	43	79	60
dont: à la CE	..	442	613	-	-	-
à la BERD	..	35	27	43	31	34
II. Autres apports du secteur public (AASP)	25	- 61	- 59	- 896	- 1 120	- 90
1. Crédits publics à l'exportation	-	-	-	138	67	- 30
2. Autres	25	- 61	- 59	- 1 034	- 1 187	- 59
III. Dons des ONG	-	0	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions du marché	- 199	559	170	6 150	- 2 641	5 671
1. Investissements directs	197	325	494	6 182	1 955	5 344
2. Investissements de portefeuille	- 469	- 26	- 1 758	- 349	- 6 700	1 081
3. Crédits à l'exportation	73	261	1 434	318	2 104	- 754
V. Apport total des ressources	- (173)	995	775	5 353	- 3 980	5 702
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	-	-	-	-	-	-

	Portugal			Royaume-Uni		
	2002	2003	2004	2002	2003	2004
VERSEMENT NETS						
I. Aide publique (AP) (A + B)	33	51	62	494	698	834
AP en pourcentage du RNB	0.03	0.04	0.04	0.03	0.04	0.04
A. Bilatérale	1	0	1	88	72	70
1. Dons	1	0	1	92	73	70
dont : Coopération technique	1	0	1	79	63	44
Aide alimentaire	-	-	-	-	-	-
2. Prêts	-	-	-	- 4	- 0	- 0
B. AP Multilatéral	32	51	61	407	626	764
Dons et souscriptions versés au capital	32	51	61	407	626	764
dont: à la CE	31	49	59	393	598	734
à la BERD	1	1	1	13	16	18
II. Autres apports du secteur public (AASP)	- 2	- 4	- 5	-	-	-
1. Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-	-
2. Autres	- 2	- 4	- 5	-	-	-
III. Dons des ONG	-	-	-	6	5	4
IV. Apports privés aux conditions du marché	71	10	- 82	3 796	8 681	20 667
1. Investissements directs	57	3	- 89	1 025	- 838	4 284
2. Investissements de portefeuille	-	-	-	2 880	9 489	16 648
3. Crédits à l'exportation	14	7	7	- 110	29	- 266
V. Apport total des ressources	102	57	- 24	4 296	9 384	21 505
<i>Pour Mémoire:</i>						
Remises de dette	-	-	-	-	-	-

Note : Une grande partie de l'augmentation des flux vers les pays de la Partie II de la Liste du CAD est due au transfert des pays qui ont progressé de la Partie I à la Partie II (voir à la fin de cet ouvrage pour la liste détaillée). Les totaux peuvent ne pas s'additionner exactement, car certaines données sont manquantes.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/424870501425>**Tableau 40****Apports financiers aux pays de la partie II de la Liste du CAD et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Luxembourg			Nouvelle-Zélande			Norvège			Pays-Bas		
2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
10	6	15	1	1	1	45	50	45	211	306	222
0.05	0.03	0.05	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02	0.02	0.05	0.06	0.04
3	4	3	0	1	1	43	48	45	132	153	53
3	4	3	0	1	1	43	48	45	138	171	64
-	-	-	0	1	0	4	6	5	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-6	-19	-12
7	2	13	0	0	0	2	2	-	79	154	169
7	2	13	0	0	0	2	2	-	79	154	169
5	-	10	-	-	-	-	-	-	68	139	138
1	1	1	-	-	-	-	-	-	8	8	23
-	-	-	-	-	-	0	1	0	-	210	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	0	1	0	-	210	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	1 084	409	-1	-1 061	11 459	17 745
-	-	-	-	-	-	1 082	416	-	2 775	6 861	8 513
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-4 066	4 277	7 398
-	-	-	-	-	-	1	-6	-1	230	321	1 834
10	6	15	1	1	1	1 129	460	44	- 850	11 975	17 967
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

En millions de USD

Suède			Suisse			Total des pays du CAD			CE		
2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
107	127	123	66	77	100	(6 317)	7 164	8 519	1 860	3 179	4 244
0.04	0.04	0.04	0.02	0.02	0.03	(0.03)	0.03	0.03	-	-	-
100	105	123	57	66	89	4 472	3 861	4 453	1 852	3 169	4 234
100	105	123	57	64	85	4 813	4 471	4 759	1 862	3 179	4 243
44	41	37	12	19	8	2 774	2 551	2 633	251	45	42
-	-	-	-	-	-	27	7	-	1	0	0
-0	-	-	1	2	4	-342	-611	-305	-10	-10	-9
7	22	-	9	11	12	1 846	3 303	4 065	8	10	10
7	22	-	2	11	12	1 839	3 303	4 065	8	10	10
-	-	-	-	-	-	1 581	2 898	3 705	-	-	-
1	-	-	6	7	7	195	223	222	8	10	10
-2	-20	-13	2	1	1	-1 508	-2 302	-1 694	996	3 102	249
-	-	-	-	-	-	-182	-237	-372	-	-	-
-2	-20	-13	2	1	1	-1 326	-2 064	-1 322	996	3 102	249
-	-	-	9	11	13	3 260	4 385	3 613	-	-	-
-1 261	627	862	1 302	1 147	8 262	35 529	75 639	91 347	-	-	-
-1 288	577	724	1 320	1 160	8 312	44 541	36 750	68 639	-	-	-
-0	-0	-	0	-	0	-7 930	37 008	20 204	-	-	-
27	49	138	-17	-13	-50	-1 083	1 881	2 504	-	-	-
-1 155	733	972	1 379	1 237	8 375	(43 598)	84 886	101 785	2 856	6 281	4 493
-	-	-	-	-	-	303	320	292	-	-	-

Tableau 41

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/565046716230>

Recettes d'AP^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires de la partie II de la Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD

	2000	Recettes nettes d'AP (millions de USD)				RNB/hab. (c) 2003 en USD	Population 2003 en millions	RNB aux prix	AP/RNB 2003 (%)
		2001	2002	2003	2004			courants 2003 en millions de USD	
<i>PDDPA</i>									
Antilles néerlandaises	177	59	93	35	22	..	0.22
Aruba	12	-2	10	76	-11	..	0.10
Bahamas	6	8	5	4	5	..	0.32
Bermudes	0	0	0	0	0	..	0.06
Brunei	1	0	-2	0	1	..	0.36
Caimans, Iles	-4	-1	-2	-1	0	..	0.04
Chypre	54	50	34	14	60	14 230	0.77	12 782	0.11
Corée	-198	-111	-82	-458	-68	12 050	47.91	608 750	-0.08
Emirats arabes unis	4	3	4	5	6	..	4.03
Falkland, Iles	0	0	0	0	0	..	-
Gibraltar	0	1	0	0	0	..	0.03
Hong Kong, Chine	4	4	4	5	7	25 110	6.82	159 508	0.00
Israël	800	172	757	440	479	16 240	6.69	106 954	0.41
Koweït	3	4	5	4	3	17 970	2.40	45 074	0.01
Libye	15	10	10	11	18	4 400	5.56	22 481	0.05
Macao	1	1	1	0	14	..	0.44
Malte (b)	-	-	-	9	6	10 630	0.40	4 809	0.19
Nouvelle-Calédonie	350	294	324	454	525	..	0.22
Polynésie française	403	388	418	519	580	..	0.24
Qatar	0	1	2	2	2	..	0.62
Singapour	1	1	7	7	9	21 410	4.25	90 934	0.01
Slovénie (b)	-	-	-	66	62	11 870	2.00	27 561	0.24
Taipei Chinois	10	10	7	12	15	13 530	22.56	293 408	0.00
Vierges, Iles	5	2	-0	-1	-1	..	0.11
PDDPA non ventilé	23	25	18	27	13
PDDPA, Total	1 666	918	1 615	1 232	1 745	..	106.15	(1 372 261)	..
<i>PECO/NEI</i>									
Bélarus	40	39	39	45	46	1 590	9.88	17 613	0.26
Bulgarie	311	346	328	420	622	2 120	7.82	19 300	2.18
Estonie	64	69	54	85	136	5 380	1.35	8 509	0.99
Hongrie	252	418	161	248	303	6 360	10.13	78 618	0.32
Lettonie	91	106	78	114	165	4 420	2.32	11 051	1.03
Lituanie	99	130	132	371	252	4 540	3.45	17 872	2.08
Pologne	1 396	966	881	1 191	1 525	5 280	38.20	206 440	0.58
République Slovaque	113	164	153	162	235	4 970	5.39	32 573	0.50
République Tchèque	438	314	160	263	280	7 190	10.20	86 139	0.31
Roumanie	432	648	420	601	916	2 260	21.74	55 866	1.08
Russie	1 565	1 112	1 301	1 255	1 313	2 610	143.42	416 944	0.30
Ukraine	541	519	484	324	360	970	48.36	49 552	0.65
PECO, non ventilé	405	155	162	298	394
NEI, non ventilé	319	273	243	228	194
PECO/NEI, non ventilé	253	78	317	335	288
PECO/NEI Partie II Total	6 319	5 337	4 913	5 940	7 030	..	302.26	(1 000 477)	..
Partie II non alloués	36	311	41	178	224
PAYS DE LA PARTIE II, TOTAL	8 022	6 567	6 569	7 350	8 999	..	408.41	(2 372 739)	..

a) Les recettes d'AP correspondent au total des apports nets d'AP des pays membres du CAD, des organismes multilatéraux et de pays non membres du CAD (voir dans le tableau 33 la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles).

b) Ces pays ont été reclassés dans la Partie II à compter du 1^{er} janvier 2003 ; jusqu'en 2002, l'aide à ces pays est comptabilisée comme APD (voir le tableau 25).

c) Base Atlas de la Banque mondiale.

Note : Les pays en développement plus avancés (PDDPA) comprennent les pays qui ont été reclassés dans la Partie II de la Liste du CAD des pays bénéficiaires de l'aide en 1996, 1997, 2000 ou 2003.

Sources : Banque mondiale, estimations du Secrétariat. Les totaux et les moyennes par groupes de revenu sont calculés sur la base des seules données disponibles.

Notes techniques

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE (AP).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE (AP) : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) et aux organisations multilatérales actives dans le domaine du développement : par le secteur public ; dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie ; à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau 6 de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements

d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ou de l'AIDE PUBLIQUE, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section « Le CAD et ses travaux ».

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT: taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les

statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 %; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou

certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements** c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 745 dollars en 2001 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 746 et 2 975 dollars en 2001. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 2 976 et 9 205 dollars en 2001.
- **PRÉ** : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 205 dollars en 2001.

La partie II de la liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit

par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulant les facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 % – et certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud (1991,

* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992) ; les Mariannes du Nord et les îles Palaos (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la page 283). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

À compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. À partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois. Depuis 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Vierges (RU). En 2001, le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA et les îles Mariannes du Nord ont été retirées de la liste. En 2003, Malte et la Slovénie ont été transférées dans la partie II et Timor-Leste a rejoint les PMA.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'**annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres

apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD¹

En millions de USD

	1990	1991	1992
Allemagne	–	–	620.4
Australie	–	–	4.2
Autriche	–	4.2	25.3
Belgique	–	–	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	–	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	–	–	46.8
Pays-Bas	12.0	–	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	–	7.1
TOTAL DU CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs. Voir les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – 1^{er} janvier 2004

Partie I : Pays et territoires en développement (Aide publique au développement)					Partie II : Pays et territoires en transition (Aide publique)		
Pays les moins avancés (PMA)	Pays à faible revenu (PFR) (RNB par habitant < USD 745 en 2001)	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI) (RNB par habitant USD 746-USD 2 975 en 2001)		Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS) (RNB par habitant USD 2 976-USD 9 205 en 2001)	Pays à revenu élevé (PRE) (RNB par habitant > USD 9 206 en 2001)	Pays de l'Europe centrale et orientale/ Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO et NEI)	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	*Arménie	Afrique du Sud	Paraguay	Botswana	Bahreïn	*Bélarus	● Antilles néerlandaises
Angola	*Azerbaïdjan	*Albanie	Pérou	Brésil		*Bulgarie	● Aruba
Bangladesh	Cameroun	Algérie	Philippines	Chili		*Estonie	● Bahamas
Bénin	Congo, Rép.	Belize	Serbie et Monténégro	Cook, îles		*Hongrie	● Bermudes
Bhoutan	Corée, Rép. dém.	Bolivie	Sri Lanka	Costa Rica		*Lettonie	● Brunei
Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Bosnie-Herzégovine	St Vincent & Grenadines	Croatie		*Lituanie	● Caïmans, îles
Burundi	*Géorgie	Chine	Syrie	Dominique		*Pologne	● Chypre
Cambodge	Ghana	Colombie	Taïlande	Gabon		*République slovaque	● Corée
Cap-Vert	Inde	Cuba	● Tokelau	Grenade		*République tchèque	● Émirats arabes unis
Centrafricaine, Rép.	Indonésie	Dominicaine, République	Tonga	Liban		*Russie	● Falkland, îles
Comores	Kenya	Égypte	Tunisie	Malaisie		*Roumanie	● Gibraltar
Congo, Rép. dém.	*Kirghize, Rép.	El Salvador	*Turkménistan	Maurice		*Ukraine	● Hong-Kong, Chine
Djibouti	*Moldova	Équateur	Turquie	● Mayotte			● Israël
Érythrée	Mongolie	Fidji	● Wallis et Futuna	Nauru			● Koweït
Éthiopie	Nicaragua	Guatemala	Zones sous administration palestinienne	Panama			● Libye
Gambie	Nigeria	Guyana		● Ste-Hélène			● Macao
Guinée	*Ouzbékistan	Honduras		Ste Lucie			● Malte
Guinée-Bissau	Pakistan	Irak		Venezuela			● Nouvelle-Calédonie
Guinée équatoriale	Papouasie Nlle-Guinée	Iran					● Polynésie française
Haïti	*Tadjikistan	Jamaïque					● Qatar
Kiribati	Viêt-nam	Jordanie					● Singapour
Laos	Zimbabwe	*Kazakhstan					● Slovénie
Lesotho		Macédoine (ex-Rép. yougoslave)					● Taipei chinois
Liberia		Maroc					● Vierges, îles (RU)
Madagascar		Marshall, îles					
Malawi		Micronésie, États fédérés					
Maldives		Namibie					
Mali		Niue					
Mauritanie							
Mozambique							
Myanmar							
Népal							
Niger							
Ouganda							
Rwanda							
Salomon, îles							
Samoa							
Sao Tomé et Príncipe							
Sénégal							
Sierra Leone							
Somalie							
Soudan							
Tanzanie							
Tchad							
Timor Leste							
Togo							
Tuvalu							
Vanuatu							
Yémen							
Zambie							

* Pays de l'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

● Territoire.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(43 2006 01 2 P) ISBN 92-64-03653-9 – n° 54924 2006

Revue de l'OCDE sur le développement, Volume 7, n° 1

Coopération pour le développement

Rapport 2005

Le *Rapport sur la coopération pour le développement* du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est un ouvrage de référence. On y trouve chaque année des statistiques et des analyses sur les tendances les plus récentes en matière d'aide internationale. L'édition de cette année revient sur les questions du volume et de l'efficacité de l'aide, qui ont occupé une place centrale dans les débats sur le développement en 2005. Elle présente un large éventail de faits et de chiffres qui aident à resituer dans leur contexte les décisions qui ont marqué cette « année du développement ».

Dans le chapitre 1, le Président du CAD présente un panorama dans lequel il expose ses réflexions sur les progrès accomplis en 2005. Il évoque également les discours concernant l'augmentation du volume et de la qualité de l'aide et fait le point sur leurs chances d'aboutir. Enfin, il souligne l'importance d'une action dans deux domaines essentiels : le renforcement des capacités des pays en développement et l'égalité des sexes. Le chapitre 2 fait la synthèse des travaux du CAD relatifs à une croissance favorable aux pauvres. Le chapitre 3 fournit un compte rendu du Forum de haut niveau de Paris sur l'efficacité de l'aide et montre pourquoi cette manifestation capitale fera vraiment bouger les choses. Le chapitre 4 décrit, dans leurs grandes lignes, les programmes d'aide de tous les membres du CAD et fournit également quelques informations sur ceux d'autres donateurs non membres de l'OCDE. Le chapitre 5 apporte un éclairage nouveau sur la coopération technique, forme d'aide au développement qui, en dépit de son importance, est souvent mal comprise. L'annexe enfin est la source incontournable de statistiques sur l'aide et les autres apports de ressources aux pays en développement et en transition, ventilées par donneur, bénéficiaire, secteur et type d'apport.

Cette édition est la première à être publiée en ligne, innovation qui s'inscrit dans le cadre des efforts que nous déployons pour faciliter l'accès aux produits du CAD. Nous nous efforçons d'aider la communauté de l'aide à trouver des réponses aux questions qu'elle se pose en mettant à sa disposition dans les meilleurs délais les analyses et les statistiques dont elle a le plus besoin.

Cet ouvrage est disponible sur SourceOCDE : www.SourceOCDE.org/rapportdeveloppement.

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou SourceOECD@oecd.org.

www.oecd.org

OCDE 

ÉDITIONS OCDE

ISSN 1816-9376
ABONNEMENT 2006
(4 NUMÉROS)

ISBN 92-64-03653-9
43 2006 01 2 P

9 789264 036536 